Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 16002 – 7 F | MARDI 9 JUILLET 1996 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Des proches de M. Léotard ont été écoutés par la DGSE

Une décision prise après l'élection de M. Chirac

AU MOIS DE JUIN 1995, quelques semaines après l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République, plusieurs membres de l'entourage direct de François Léotard ont été placés sur écoutes téléphoniques par la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), le service de renseignement dépendant du ministère de la défense.

Selon nos informations, ces *« interceptions »* ont été effectuées par le Groupement interministériel de contrôle (GIC), le centre des écoutes administratives, et ont visé, jusqu'au mois de septembre 1995, au moins trois proches collaborateurs de M. Léotard : le préfet François Lépine, qui a dirigé son cabinet au ministère de la défense, de mars 1993 à mai 1995 ; le préfet Patrice Molle, qui était son chef de cabinet ; le colonel Louis-Pierre Dillais, ancien chef du centre d'instruction des nageurs de combat, qui avait la charge, sous le ministère de M. Léotard, du bureau des *« affaires réservées »*.

Deux autres noms sont avancés, sans qu'il soit possible de les inscrire avec certitude sur la liste des *« cibles »* de la DGSE : Jacques Douffiagues, ancien ministre (UDF-PR), et Renaud Donnedieu de Vabres, le plus proche conseiller politique de M. Léotard, vice-président (UDF) du conseil régional du Centre.

Plusieurs sources dignes de foi ont confirmé au *Monde* que des écoutes sur les lignes personnelles de MM. Lépine, Molle et Dillais avaient été commandées par le cabinet du ministre de la défense, Charles Millon. *« Si des personnes sont écoutées par un service dépendant du ministère de la défense, ce ne peut être que pour un motif touchant à la défense nationale »*, assure-t-on au cabinet de M. Millon.

Informé des surveillances dont il était l'objet, M. Molle s'était rendu, le 15 novembre 1995, à Matignon, où il avait protesté auprès d'un conseiller de M. Juppé. Son interlocuteur lui avait alors assuré que de telles pratiques ne se reproduiraient plus. M. Léotard a appris par ses collaborateurs l'existence de ces écoutes.

Lire page 9

Le chef de file des « faucons » entre au gouvernement israélien

M. Sharon sera chargé des colonies dans les territoires occupés

APRÈS d'âpres discussions au sein de la coalition gouvernementale, le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, a fait approuver en conseil des ministres, dimanche 7 juillet, la création d'un *« super-ministère »* des *« infrastructures nationales »* pour Ariel Sharon. Ce portefeuille devrait notamment permettre à ce dernier, un « faucon » notoire, de favoriser le développement des colonies israéliennes dans les territoires palestiniens occupés. Même s'il était attendu, le retour au pouvoir de M. Sharon devrait accentuer l'image radicale du gouvernement de M. Nétanyahou et renforcer les craintes des Palestiniens et des Etats arabes. Dans ces conditions, qui laissent planer un doute sur la possibilité de poursuivre le processus de paix engagé par le précédent gouvernement israélien, Yasser Arafat entreprend une tournée auprès des dirigeants arabes et entend même se réconcilier avec son « vieil ennemi », le président syrien Hafez el Assad, qui est actuellement le plus critique à l'égard du premier ministre israélien. La nomination de M. Sharon risque d'augmenter les difficultés de compréhension entre M. Nétanyahou et Bill Clinton, qui n'avait pas caché, juste avant les élections en Israël, qu'il attendait la victoire de Shimon Pérès. M. Nétanyahou devait se rendre à Washington, lundi, pour convaincre M. Clinton qu'il ne veut pas remettre en cause le processus de paix.



Lire page 2
et notre éditorial page 14

Forte tension entre le pouvoir et le Conseil supérieur de la magistrature

AU COURS d'une réunion présidée, mardi *9 juillet*, par Jacques Chirac, le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) devrait examiner une série de nominations sans précédent depuis la Libération. En raison de départs à la retraite, les postes de premier président de la Cour de cassation, de premier président de la cour d'appel de Paris et de président du tribunal de Paris sont vacants, ainsi que quatre premières présidences de cour d'appel et plusieurs présidences de tribunaux.

Certains des membres du CSM, réformé en 1993, reprochent à l'Elysée et au ministère de la justice d'intervenir dans le processus de proposition. Dans une lettre ouverte datée du 5 juillet, le Syndicat de la magistrature (gauche) demande au CSM de ne pas céder aux *« inadmissibles pressions »* dont il est l'objet.

Lire page 10

■ Baisse du prix des communications téléphoniques

Le tarif des communications téléphoniques nationales baisse de 12,6 % mardi 9 juillet. p. 26

■ La conférence sur le sida

A l'ouverture de la conférence internationale de Vancouver, les multinationales pharmaceutiques ont été accusées d'ignorer l'extension de la pandémie dans le tiers-monde. p. 26

■ L'avenir du canal Rhin-Rhône

Une nouvelle consultation est en cours pour déterminer la suite à donner au projet de liaison mer du Nord-Méditerranée, vivement combattu par les écologistes. p. 12

■ Le piratage des téléphones portables

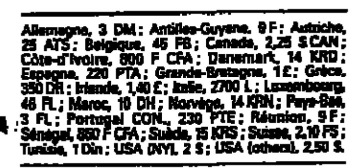
Les écoutes légales des téléphones mobiles vont se perfectionner. p. 20

■ Un entretien avec Patrick Le Lay

Le président de Télévision par satellite (TPS) explique au *Monde* les conditions dans lesquelles le nouveau bouquet satellitaire concurrencera CanalSatellite (Canal Plus). p. 20

■ Musique ancienne

Philippe Herreweghe et Paul Van Nevel présents au festival de Saintes. p. 22



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.


M 0147 - 0709 - 7,00 F

Travolta coule le « Double » de Polanski

ROMAN POLANSKI est furieux et malheureux de l'interruption de son film, *Double*, que la société de production américaine Mandalay lui a proposé de réaliser il y a un an. Inspiré de la légende du *Doppleganger*, cette apparition fantôme qu'on rencontrerait avant de mourir, le rôle est d'abord pour Jack Nicholson mais il est indisponible aux dates prévues. John Travolta accepte l'emploi, *« après avoir lu les nouvelles versions du scénario »*, explique Polanski.

Le tournage doit avoir lieu à Paris, aux studios de Boulogne et en extérieurs. *« John Travolta est arrivé avec une semaine de retard parce qu'il a fait une retraite au sein de l'Eglise de scientologie. »* Dès le troisième jour de répétitions, clash entre le cinéaste et sa vedette : *« Travolta dit qu'il voit la scène différemment, je réponds qu'il est normal que deux personnes aient des approches différentes, et que j'assume mon rôle de metteur en scène. »* Le soir, le réalisateur doit dîner avec les acteurs et les producteurs. Travolta ne vient pas.

« Le lendemain, j'apprends qu'il a envisagé de partir dans la nuit. Je l'appelle plusieurs fois à son hôtel, en vain. Il ne vient pas à la répétition. » Son avocat annonce qu'il veut se retirer du film parce que son contrat ne serait pas complet. Travolta, qui a quitté Paris, affirme aussi que le scénario a été modifié sans son accord et pose ses conditions : *« Je ne devais pas le mettre en scène mais me contenter de diriger les autres acteurs. Il déciderait lui-même du nombre de prises, je devais lui transmettre par écrit ma « conception créative ». Et il aurait droit de regard sur le montage. Inacceptable ! »*, raconte l'auteur de *Chinatown*. Plus tard, le comédien propose que le réalisateur lui-même soit remplacé.

Mandalay, le producteur, décide alors de saisir la justice. Simultanément, on cherche un remplaçant : *« Steve Martin nous convenait, à Mandalay et à moi. Il correspondait au rôle »* et devait toucher 12 millions de dollars (62 millions de francs) au lieu des 17 millions (88 millions de francs) prévus pour Travolta. Mais il faut modifier le scénario, les costumes, les effets spéciaux. Cependant, quand Isabelle Adjani apprend le remplacement de Travolta par Steve Martin, elle rompt son contrat. *« Pour l'instant, nous n'avons pas de remplaçante, ce sera peut-être Carole Bouquet »*, dit le réalisateur. Discret sur Isabelle Adjani, qui tourna sous sa direction *Le Locataire*, il ne s'explique pas le comportement de l'acteur américain : *« On a dit que je voulais qu'il fasse un numéro de « grosse comédie ». Mes films précédents prouvent que ce n'est pas mon style. On a dit que j'avais voulu qu'il joue nu. C'est idiot, il n'y a pas besoin de nudité dans le film, et une production de ce prix* [50 millions de dollars, 260 millions de francs] *doit être « tout public »*. En attendant, Mandalay, qui a déjà englouti 15 millions de dollars (78 millions de francs), décide d'arrêter le film. A Boulogne, les décors ont été démontés. Et il n'est pas sûr que les autres interprètes du film (John Goodman, Jean Réno) seront libres à la fin de l'automne, date évoquée pour une éventuelle reprise du tournage. *« Je souhaite que le film se fasse, j'y ai consacré un an de ma vie*, affirme Roman Polanski. *Mais si la production y met fin, je n'y peux rien. »*

Jean-Michel Frodon

Un sommet sur le temps de travail

ALAIN JUPPÉ devait réunir le patronat (CNPF, CGPME, UPA) et les syndicats (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC), lundi 8 juillet, à l'hôtel Matignon à Paris, pour un sommet sur le temps de travail. Le gouvernement, qui ne veut pas légiférer pour l'instant, donne encore quelques mois aux partenaires sociaux pour s'entendre sur l'aménagement du temps de travail dans les branches professionnelles, conformément à leur accord du 31 octobre 1995. Seules douze branches, à ce jour, sont parvenues à un résultat. Le ministre du travail souhaite développer et moraliser le travail à temps partiel.

Lire page 6, et les points de vue de Jacques Barrot et de Michel Godet page 13

L'art contemporain, du chaos au renouvellement

AINSI donc, l'art contemporain est en crise. Crise générale : l'effondrement des valeurs financières après une brève période de spéculation n'a été qu'un symptôme – le plus spectaculaire mais ni le seul ni le premier – d'un phénomène d'ampleur. Depuis une dizaine d'années, des écrits et des œuvres annonçaient l'approche d'une époque de tempêtes et de naufrages. Les polémiques qu'avait suscitées la Biennale de Venise l'an dernier et quelques prises de position récentes, dont celle de Jean Baudrillard, ont eu le mérite de rendre manifeste ce malaise. Elles ne l'ont pas créé. Peut-être même n'ont-elles guère contribué à l'éclaircir en soulevant des questions accessoires ou mal posées.

Mieux vaudrait en finir avec les effets commodes : la querelle n'est pas entre des Anciens et des Modernes ou entre avant-gardistes et révisionnistes. Il est sans doute de bonne guerre d'avoir recours à de telles assimilations. Mais ces mots lancent l'analyse vers des interprétations pseudo-idéologiques qui ne recouvrent rien. Plutôt que de se perdre dans ces exercices, mieux vaut sans doute tenter l'histoire de cette crise.

Quand a-t-elle commencé ? Au début des années 80. En 1983, Jean Clair a publié ses *Considérations sur l'état des beaux-arts*, qui contiennent des jugements sévères sur certaines formes de l'art. En simplifiant passablement, on peut admettre que, de l'après-guerre à la fin des années 70, un mouvement cohérent avait dominé. Ce mouvement, aux Etats-Unis et en Europe, s'est développé d'abord à partir de la modernité de l'entre-deux-guerres, pêle-mêle Miro et Mondrian, Matisse et Kandinsky, Picasso et le surréalisme. Il a développé l'exploration de toutes les ressources de l'abstraction, qu'elle soit expressionniste à la Pollock ou géométrique à la Newman, jusqu'à parvenir à des formulations de plus en plus épurées – les monochromes de Marden, de Kelly, de Ryman ou de Klein – et de plus en plus énigmatiques aux yeux du public.

Philippe Dagen

Lire la suite page 14

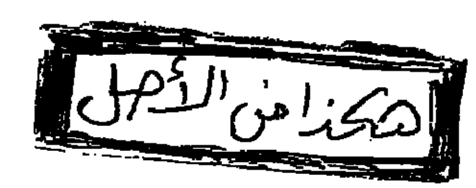
Un dauphin pour Indurain

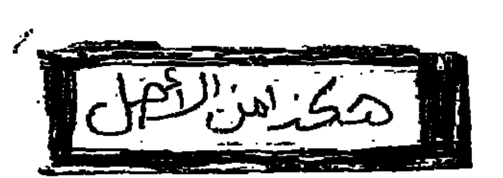


EVGUENI BERZINE

SUR LE TOUR DE FRANCE, dimanche 7 juillet à Val-d'Isère (Savoie), Evgueni Berzine a consolidé, en s'imposant contre la montre, le maillot jaune conquis la veille aux Arcs au terme d'une étape d'anthologie. Le Russe, enfant terrible du peloton, se pose en successeur possible de Miguel Indurain, désormais en grande difficulté.

Lire page 18





PROCHE-ORIENT Ariel Sharon devait prêter serment, lundi 8 juillet, devant le Parlement israélien pour devenir le dix-huitième ministre du gouvernement de Benyamin Nétanyahou. Il détiendra le portefeuille des « infrastructures nationales », dont la création a été décidée dans la nuit de dimanche à lundi par le gouvernement, à l'issue de difficiles pourparlers. ● LA NOMINATION de M. Sharon, un des plus chauds partisans de la colonisation des territoires palestiniens occupés, n'est pas faite pour faciliter la discussion entre le premier ministre israélien et le président Bill Clinton, qui avait souhaité la victoire de Shimon Pérès, avant les récentes élections israéliennes. ● M. NÉTANYAHOU devait quitter Israël, lundi, afin de se rendre aux Etats-Unis, pour la première fois depuis son élection, avec l'intention de rassurer Washington sur la poursuite du processus de paix.

M. Nétanyahou veut rassurer M. Clinton sur la poursuite du processus de paix

La nomination au gouvernement israélien d'Ariel Sharon, partisan de la colonisation des territoires palestiniens occupés, n'est pas faite pour faciliter la discussion avec Washington et dissiper les craintes des Palestiniens

WASHINGTON
de notre correspondante

A première vue, Bill Clinton et Benyamin Nétanyahou, qui doivent se rencontrer, mardi 9 juillet, à la Maison Blanche, ont beaucoup de choses en commun. Même génération, même vitalité, même combativité politique, mêmes aveux publics d'infidélité conjugale... Certains vont jusqu'à comparer leurs épouses qui, chacune à sa manière, défraient la chronique. La réalité est évidemment moins idyllique. L'administration Clinton, qui a soutenu Shimon Pérès pendant la campagne électorale israélienne, attend anxieusement de la nouvelle équipe au pouvoir à Jérusalem des indications sur la poursuite du processus de paix au Proche-Orient, dans lequel Washington s'est profondément engagé.

Commes les pays arabes, les Etats-Unis ont beaucoup de mal, depuis cinq semaines, à percer les véritables intentions de M. Nétanyahou sur ce point. Le secrétaire d'Etat Warren Christopher s'y est même cassé les dents lorsqu'il s'est rendu à Jérusalem, le 25 juin, pour préparer cette visite : accueilli fraîchement par le chef du gouvernement israélien, il n'a pas été en mesure de recueillir, lors de son passage, les éléments qui auraient permis à son administration d'y voir plus clair. L'incertitude l'a contraint à se cantonner sur place à de vagues formules diplomatiques qui lui ont valu un accueil encore plus frais, le lendemain au Caire.

Lors d'une interview au magazine de la chaîne de télévision CBS, « 60 minutes », diffusé dimanche soir aux Etats-Unis, le chef du gouvernement israélien a refusé de se laisser entraîner dans une polémique sur le soutien de M. Clinton à son prédécesseur et a voulu se montrer rassurant : « *J'ai l'intention*, a-t-il déclaré, *de travailler étroitement, et même confortablement, avec cette administration.* » Sans entrer dans les détails du processus de paix, il a également assuré que ceux qui l'avaient élu « *ne veulent pas la guerre mais la fin de la violence* » et affirmé que les positions qu'il a exprimées jusqu'ici – pas d'évacuation du Golan, pas de démantèlement des colonies de peuplement, pas de discussion du statut de Jérusalem – constituaient « *des positions et non des préconditions* ». « *Les Arabes aussi ont leurs positions*, a-t-il poursuivi. *Asseyons-nous et essayons de négocier.* »



Pour l'administration Clinton, estiment les diplomates à Washington, l'essentiel, dans l'immédiat, est d'obtenir de M. Nétanyahou qu'il garde les portes ouvertes ; les Américains réalisent que le premier ministre a été accaparé, pendant les premières semaines, par les problèmes de formation de son cabinet et ont su se montrer patients. Les perspectives d'un accord de paix israélo-syrien paraissant de plus en plus éloignées, Washington souhaite maintenant concentrer ses efforts sur le sauvetage de l'autre volet du processus de paix, la négociation israélo-palestinienne, qui a déjà fait l'objet d'un accord signé à la Maison Blanche, l'accord sur l'extension de l'autonomie palestinienne à la Cisjordanie. On peut donc s'attendre à ce que les Américains évoquent tout particulièrement avec M. Nétanyahou la question du redéploiement militaire qui aurait dû déjà avoir lieu hors de la ville arabe d'Hébron en Cisjordanie.

« *La visite à la Maison Blanche fournit une parfaite occasion pour M. Nétanyahou de dépasser les slogans électoraux* », écrivait dimanche le commentateur Jim Hoagland dans le *Washington Post*. Il est cependant peu probable que M. Clinton presse son hôte d'énoncer des positions fermes et définitives : en pleine campagne électorale aux Etats-Unis, le président démocrate ne veut pas brusquer les choses et risquer de froisser l'électorat juif, d'autant plus que le premier ministre israélien doit aussi s'entretenir avec l'adversaire républicain de Bill Clinton, Bob Dole, dont les positions sur le Proche-Orient sont plus accommodantes pour Jérusalem. Mais le président ne peut pas se permettre non plus d'enterrer le processus de paix. Pour Washington, qui accorde à l'Etat hébreu quelque 3 milliards de dollars d'aide annuelle, l'essentiel sera donc de maintenir au moins la dynamique du processus.

Sylvie Kauffmann

Yasser Arafat cherche le soutien du monde arabe pour sortir de l'impasse

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Pressé par Israël d'accentuer encore la répression contre les Palestiniens présumés opposés aux négociations avec l'Etat juif, pressé, à l'inverse, par son peuple de moins sévir contre les islamistes, dès lors qu'il est clair, aux yeux de beaucoup, que Benyamin Nétanyahou n'a pas l'intention de poursuivre réellement le processus de paix, Yasser Arafat, pris entre le marteau et l'enclume, tente désespérément de trouver une planche de salut. Principal bénéficiaire du sommet arabe, au Caire, la semaine dernière, le chef de l'Autorité autonome palestinienne a repris son bâton de pèlerin et, après une rencontre samedi à Amman avec le roi Hussein de Jordanie, se prépare à une réconcialiation spectaculaire avec le président syrien Hafez El Assad.

« *En cherchant la paix avec l'Etat sioniste* », disait, samedi, un tract du mouvement de la résistance islamique (Hamas), M. Arafat « *est entré dans une impasse. Il n'a pas d'autre choix que de se retourner vers le peuple* ». Et l'organisation islamiste, responsable de trois des quatre attentats qui ont coûté la vie d'une soixantaine d'Israéliens en février, de « *tendre la main aux frères du Fatah* (le parti de M. Arafat), *pour relancer l'intifada à Jérusalem et à Hébron, pour reprendre ensemble la résistance et expulser les occupants de toute la Palestine* ». Pour l'instant, selon les chefs des services de sécurité israéliens, M. Arafat ne répond pas à ces appels renouvelés à la lutte armée. Plusieurs centaines de militants ou sympathisants islamistes arrêtés par la police palestinienne en mars et en avril sont toujours sous les verrous. Mais le chef de l'Autorité autonome, qui contrôle une demi-douzaine de confettis territoriaux à Gaza et en Cisjordanie occupée, a fait libérer dimanche onze militants connus du mouvement de la résistance islamique de Djénine.

A Hébron, où le redéploiement militaire israélien promis par Shimon Pérès pour mars se fait toujours attendre, un célèbre dissident local du Fatah, favorable à la coopération avec le Hamas et la reprise de l'Intifada, a été arrêté par l'armée israélienne. Seize Palestiniens de moins de dix-huit ans, qui avaient récemment participé (*Le Monde* daté 23-24 juin) à la destruction de matériel de construction appartenant au Fonds national juif et destiné à percer, sur des territoires arabes confisqués, une nouvelle route de contournement pour les 450 colons israéliens de Hébron, ont aussi été mis en prison par l'armée.

A Gaza, plusieurs centaines d'étudiants palestiniens, parmi les 1 300 inscrits dans des collèges et universités de Cisjordanie occupée, ont manifesté dimanche contre le bouclage de l'enclave, qui accroît depuis plus de quatre mois la pauvreté ambiante et les empêche d'assister à leurs cours. Gaza et la Cisjordanie sont géographiquement séparés par Israël, et l'armée a ordre de ne laisser sortir personne sauf quelques milliers de journaliers utiles à l'économie de l'Etat juif.

Dimanche encore, Israël a interdit toute sortie de marchandises agricoles palestiniennes de Gaza, mesure de rétorsion prise par le ministère israélien de l'agriculture en raison du refus palestinien de consommer du boeuf d'Israël. Ce boycottage avait été décidé en juin, Israël refusant de laisser entrer dans les enclaves autonomes 20 000 moutons égorgés offerts par l'Arabie saoudite aux Palestiniens à l'occasion d'une fête musulmane.

P. C.

Ariel Sharon, le « bulldozer du Neguev », entre en scène

JÉRUSALEM
de notre correspondant

« *Si je veux*, prétendait Benyamin Nétanyahou, peu après sa victoire à la première élection directe d'un premier ministre en Israël, *je peux même nommer Sharon à l'environnement.* » Un mois après, menacé pour la seconde fois d'une crise gouvernementale et mis publiquement au pied du mur par David Lévy, l'allié privilégié du « *faucon des faucons* » (*Le Monde* du 5 juillet), le chef du gouvernement a baissé les bras et changé de ton. Sauf nouveau coup de théâtre, Ariel Sharon devait être investi, lundi 8 juillet, par la Knesset, à la tête du « super-ministère » des infrastructures nationales, un portefeuille cousu main qui va lui permettre de reprendre le « *grand œuvre* » de sa carrière politique, la colonisation à outrance des territoires arabes occupés. Cependant, eu égard au refus du vice-ministre de la construction – membre d'un parti religieux – de céder à M. Sharon l'administration de la voirie et des travaux publics, un doute subsistait encore, lundi matin, sur le moment de l'intronisation définitive de celui qu'on appelle le « *bulldozer du Neguev* ».


PORTRAIT

« *Le premier ministre*, précisait un communiqué officiel, *est convaincu qu'Ariel Sharon contribuera au travail gouvernemental, particulièrement dans les domaines de la politique et de la sécurité nationale.* » Le rideau est levé. Avec l'entrée en scène d'Ariel Sharon, idole des colons juifs et de tous les partisans les plus extrémistes du « Grand Israël », le tableau d'une équipe gouvernementale radicale-nationaliste teintée de messianisme religieux est complet.

A la tête d'un ministère qui comprendrait l'administration des terres, la voirie, la gestion des carrières, la construction en zone rurale, les routes de contournement des agglomérations palestiniennes à Gaza et en Cisjordanie occupées, le réseau routier et ferroviaire, le commissariat à l'eau et plusieurs autres administrations telles que le développement national, celui du Neguev et de la Galilée, on peut compter sur M. Sharon pour, comme il le précise lui-même, « *préparer Israël pour l'an 2000* ». Israël, dans l'esprit de l'ancien général, inclut bien évidemment tous les territoires arabes conquis en 1967, occupés et colonisés depuis.

« Arik » a un avantage sur les autres politiciens locaux : il dit ce qu'il pense et il pense ce qu'il dit

Né en Palestine mandataire il y a soixante-huit ans dans une famille originaire d'Europe centrale, celui qu'on appelle simplement « *Arik* » en Israël présente, pour les commentateurs, un avantage immense sur les autres politiciens locaux : il dit ce qu'il pense et il pense ce qu'il dit. Ainsi promettait-il le 7 avril aux 450 colons juifs de Hébron que « *jamais la ville de nos Patriarches ne sera donnée aux Arabes* » qui l'habitent. Ainsi recommandait-il le 19 avril à M. Pérès de « *profiter de l'opération « Raisins de la colère »*, qui a tué 200 civils libanais en mars, « *pour étendre plus au nord* » la zone occupée depuis dix-huit ans par Israël au sud du pays du Cèdre.

Le Liban, M. Sharon connaît. C'est lui qui avait convaincu Menahem Begin d'entreprendre l'invasion de 1982, lui qui avait ordonné les bombardements de Beyrouth, lui encore qui avait autorisé les milices phalangistes à entrer dans les camps de réfugiés palestiniens de Sabra et Chatila. Les centaines de femmes, d'enfants et d'hommes massacrés à cette occasion, pratiquement sous les yeux des soldats d'Israël, l'horreur internationale que cette tuerie avait provoquée, finirent par lui coûter, en 1983, son poste de ministre de la défense. Une commission d'enquête l'avait déclaré « *indirectement responsable* » du massacre.

Mais l'insubmersible « *Arik* » revint bientôt au gouvernement et à la tête du ministère de la construction – un poste jadis occupé par son « *ami* » David Lévy –, il fut l'architecte du plus rapide développement de la colonisation qui se soit vu dans les territoires occupés depuis leur conquête. Dans un entretien publié le 19 mai 1995 dans le *Yediot Aharonot*, M. Sharon expliqua notamment ce qu'il avait voulu faire, en tant que président du comité interministériel de la colonisation créé par le Likoud dès 1977.

« *Comment faire pour que Jérusalem ait une majorité juive pour toujours ?* » A l'époque, dix ans après sa conquête, la partie orientale de la Ville sainte était encore largement peuplée d'Arabes palestiniens. « *J'ai alors présenté un plan à long terme dont l'objectif était de créer une infrastructure pour plus d'un million de juifs en édifiant notamment des cités satellites tout autour de la ville. Ainsi naquit le plan du "Grand Jérusalem".* » Objectif atteint : même dans la partie orientale annexée de Jérusalem, les Arabes, qui sont empêchés de construire par divers moyens administratifs et encouragés à s'exiler, sont aujourd'hui minoritaires. Le seront-ils un jour en Cisjordanie occupée ? Avec Ariel Sharon au gouvernement, le pire n'est peut-être pas sûr, mais il est toujours très possible...

Patrice Claude

Hormis la Syrie, les voisins d'Israël ont largement bénéficié de l'aide occidentale

LES RÉALITÉS économiques pèsent aussi sur le cours des événements au Proche-Orient. Les Américains se sont inquiétés de la réaction unanime des chefs d'Etat arabes réunis au Caire, comme s'ils ne disposaient pas de moyens de pression économiques et financiers considérables sur certains des voisins d'Israël.

Etat arabe le plus choyé par les Occidentaux, l'Egypte est aussi le plus dépendant de la région. Entre 1990 et 1994, Le Caire a reçu des pays riches, pour son développement, la bagatelle de 19,6 milliards de dollars, l'équivalent de 100 milliards de francs. Avec une population deux fois plus importante – et deux fois plus pauvre selon les calculs de la Banque mondiale –, le Nigeria a dû se contenter, au cours de la même période, d'un milliard de dollars. « *Après Israël, l'Egypte est le principal bénéficiaire de l'aide* [américaine] *dans la région*, rappelle une étude de la banque ING Barings. *L'aide* [internationale] *finance la moitié environ des importations égyptiennes (...). Les Etats-Unis donnent en outre 1,3 milliard de dollars par an au titre de l'aide militaire.* »

Cet appui à un pays ami qui, au moment de la guerre du Golfe, a fait « le bon choix » s'est manifesté sur le dossier de la dette extérieure égyptienne. De 53 milliards de dollars en 1988, elle a été ramenée aujourd'hui à une quarantaine de milliards. Entre-temps le Club de Paris, qui réunit les pays créanciers, le FMI et la Banque mondiale ont purement et simplement tiré un trait sur des milliards de dollars de dettes. Au bout du compte, si l'Egypte reste le pays arabe le plus endetté, le service de sa dette extérieure, réduit de moitié, n'est plus un frein au développement du pays.

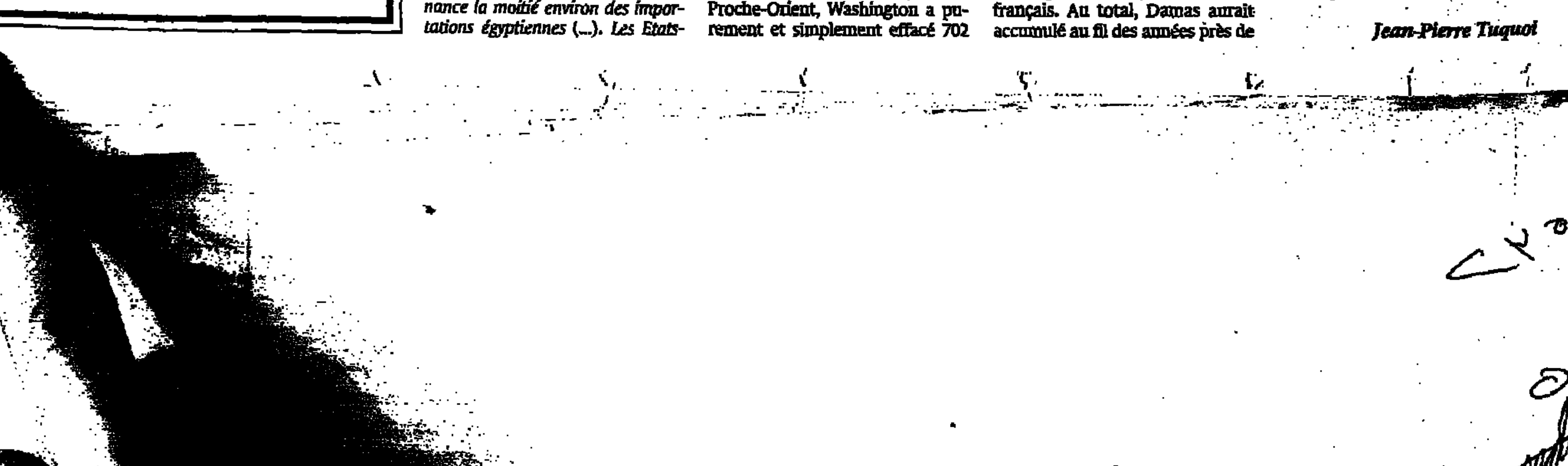
Un temps en quarantaine pour n'avoir pas condamné l'invasion du Koweït par l'Irak en 1990, la Jordanie est rentrée en grâce auprès des Occidentaux. Ainsi, pour récompenser Amman et son soutien au processus de paix au Proche-Orient, Washington a purement et simplement effacé 702 millions de dollars de dettes jordaniennes vis-à-vis des Etats-Unis. Les autres pays occidentaux ont suivi, il est vrai à des niveaux plus modestes (100 millions de dollars). Ces effacements de dettes s'ajoutant à des rééchelonnements expliquent le redressement économique et financier de la Jordanie. De 193 % du PNB du royaume, la dette extérieure était redescendue à moins de 110 % en 1994. Conclusion d'une étude récente de la banque Paribas : « *Il n'y a guère de craintes à nourrir sur ses fins de mois* [de la Jordanie] *car toutes les fées des organisations internationales resteront penchées sur elle.* »

IMPAYÉS

Si l'Egypte et la Jordanie sont soucieuses d'entretenir de bons rapports avec les bailleurs de fonds occidentaux, la Syrie les ignore. Auprès de l'Union européenne, ses arriérés sont estimés à 750 millions de dollars, selon Nord Sud Export Conseil, un consultant français. Au total, Damas aurait accumulé au fil des années près de 6 milliards de dollars d'impayés. En 1994, la Syrie n'a remboursé que 365 millions alors que ses engagements dépassaient 1,5 milliard. Du coup, la dette extérieure du pays enfle. Elle équivaut aujourd'hui à celle de l'Iran.

Riche depuis peu de revenus pétroliers et de recettes touristiques non négligeables, la Syrie pourrait mieux traiter ses créanciers. A défaut, Damas a toujours la possibilité de négocier un rééchelonnement mais ce serait se mettre durablement en position de faiblesse et le régime s'y est jusqu'ici refusé. Du coup, il se prive de certains financements avantageux mais bénéficie d'une indépendance interdite à l'Egypte et à la Jordanie. Sans doute le président Assad escomptait-il qu'en signant la paix avec Israël la Syrie obtiendrait de ses créanciers occidentaux un effacement de ses dettes. Avec le changement de majorité à Jérusalem, un tel calcul est pour le moins prématuré.

Jean-Pierre Tuquoi



Jacques Chirac propose aux Saoudiens une concertation bilatérale plus étroite

Le processus de paix israélo-arabe et le terrorisme ont été au cœur des entretiens

Au cours d'un entretien exceptionnellement long, compte tenu de l'état de santé du roi Fahd, celui-ci et M. Chirac, qui a achevé le 7 juillet sa visite en Arabie saoudite, avant de se rendre au Qatar, *ont essentiellement évoqué le* « nouveau partenariat » que Paris souhaite établir avec Riyad. Les négociations commerciales ont été vo*lontairement mises au second rang mais des* contrats militaires sont toujours en discussion.

DJEDDAH
de notre envoyée spéciale

Si l'objectif de Jacques Chirac en se rendant en Arabie saoudite les 6 et 7 juillet était de *« créer un climat de confiance et d'amitié »*, c'est chose faite : non seulement le roi s'est déplacé à l'aéroport par près de 40 °C à l'ombre pour l'accueillir, non seulement le monarque a présidé le dîner offert en son honneur le même soir, et fait durer l'hommage par un entretien de près d'une heure et demie, mais l'*« amitié »* que lui portent les dirigeants saoudiens, toutes branches de la famille royale confondues, a été déclinée sur tous les tons au cours des entretiens. Et *« lorsque la chaleur des relations* [bilatérales] *est à la bonne température, cela facilite beaucoup de choses »*, a dit le président de la République lors de sa conférence de presse finale.

Cela facilite en particulier – *même si M. Chirac ne l'a pas expressément dit* – les relations commerciales, *c'est-à-dire ces* contrats juteux auxquels chacun pense avant tout lorsqu'il *s'agit* de l'Arabie saoudite. Si l'on veut pousser à l'extrême la logique de l'amitié prônée par M. Chirac, c'est presque une aubaine qu'un accord en gestation sur la fourniture de matériel pour la surveillance des frontières et une déclaration générale sur la coopération entre les ministères de l'intérieur des deux pays n'aient pas été annoncés durant la visite. M. Chirac ne voulait pas se rendre en représentant de commerce au pays par excellence de l'or noir, même si, de son propre aveu, les relations économiques ne doivent pas *« être sous-estimées »*. Mais le commerce, c'est affaire *« de ministres et ils le font très bien »*, a dit le président au prince héritier Abdallah.

M. Chirac préfère, lui, parler de *« partenariat »*, un vocable à la mode, qui ne semble pas recouvrir davantage, dans le cas précis de l'Arabie saoudite, qu'une concertation bilatérale plus étroite, laquelle se traduira désormais par des rencontres biannuelles entre les ministres des affaires étrangères des deux pays et d'autres sans périodicité précise pour les autres membres du gouvernement. M. Chirac veut que ce *« partenariat »* inclue les questions culturelles pour une meilleure connaissance mutuelle des deux peuples. Quant aux entreprises françaises, elles ont été invitées à *« prendre leur part dans l'expansion du secteur privé »* saoudien. Encore faut-il, fait remarquer un diplomate, que le pays évolue vers davantage de transparence. Il n'y a plus de rapport annuel de la banque centrale depuis trois ans, les *informations* sur le *budget* tiennent en douze lignes et il n'existe aucune statistique sur la balance des paiements. Les garanties juridiques n'existent pas non plus et ce ne sont que quelques exemples. Un projet de réforme des statistiques est déjà bien avancé il est vrai. Reste à savoir quand il verra le jour, ajoute-t-il.

Pourquoi fallait-il créer *« un climat de confiance et d'amitié »* entre la France et l'Arabie saoudite ? D'abord parce que si, comme le dit M. Chirac, *« rien n'a jamais séparé »* les deux pays, il n'en est pas moins vrai que le *royaume a historiquement gravité* dans l'orbite anglo-saxonne. Ensuite, parce qu'une visite d'Edouard Balladur en janvier 1994 à Riyad, avec la ferme intention de conclure des contrats, a non seulement été un échec mais a surtout laissé une impression très négative en Arabie saoudite. *« Confiance et amitié »* sont aussi nécessaires à un moment où le royaume traverse une phase financière difficile – les arriérés de paiement dus à la France seule s'élèvent à plus de 1 milliard de francs – et une période d'instabilité politique qu'ont tragiquement illustrée les attentats du 13 novembre 1995 à Riyad et du 25 juin sur la base de Khobar – *« un acte inqualifiable d'une bestialité brutale »*, a dit M. Chirac. S'il est vrai que c'est dans les périodes difficiles que l'on compte ses amis, alors M. Chirac aura réellement fait preuve d'amitié envers le royaume.

CONTRATS MILITAIRES

Reste à savoir si cette sollicitude est porteuse, à *terme, de profits*. Le royaume est devenu une chasse gardée américaine et même si, en privé, certains responsables se plaignent de plus en plus de ce qu'ils appellent l'arrogance des Etats-Unis, le royaume a besoin de Washington pour sa sécurité. Les sociétés américaines auront donc pour longtemps encore la priorité.

Dans le domaine militaire, trois contrats séparés sont en discussion entre Riyad et Paris, qui portent chacun sur 150 chars Leclerc et qui sont en concurrence *avec des Challenger britanniques* et des Abrams américains. D'autres négociations portent aussi sur la vente d'hélicoptères et la fourniture de photos satellite. Charles Millon, le ministre de la défense, et son homologue de l'intérieur Michel Debré faisaient partie de la délégation présidentielle. L'Arabie saoudite voudra-t-elle ou pourra-t-elle diversifier son armement pour briser son tête-à-tête pesant avec les Etats-Unis ?

Il reste à savoir aussi s'il est vrai, comme l'estime M. Chirac, que l'Arabie saoudite, fragilisée, demeure ce pays *« incontournable »* tant pour ce qui concerne le Proche-Orient que la région du Golfe ou le monde musulman. Depuis la mise en marche du processus de paix, le royaume ne paraît plus être le passage obligé de tout ce qui se fait dans le monde arabe. Les centres de pouvoir dans le monde musulman sont eux aussi ébranlés, même si l'Arabie saoudite *abrite les deux plus* importants lieux saints de l'islam dont le *roi Fahd est le « serviteur »*.

Le processus de paix israélo-arabe et l'un de ses principaux corollaires, le terrorisme, ont été au cœur des entretiens de M. Chirac avec les dirigeants saoudiens. Selon une source française, il s'en est essentiellement dégagé d'abord un attachement très clair du royaume à faire la paix avec Israël mais aussi et surtout une inquiétude commune franco-saoudienne quant à l'avenir. Le président de la République a affirmé qu'il ne voulait faire de *« procès d'intention à personne »*, c'est-à-dire au nouveau premier ministre israélien. Il n'en *souhaite pas moins que* Benyamin Nétanyahou dise le plus *rapidement possible s'il entend* suivre la voie tracée par ses prédécesseurs travaillistes Itzhak Rabin et Shimon Pérès. En revanche, s'il projette d'*« abandonner le processus de paix »*, mieux vaudrait alors, a dit M. Chirac, qu'il *« prenne un peu plus de temps pour réfléchir »*. Car, et c'est une conviction commune à l'Arabie saoudite et à la France, un enlisement du processus entraînerait automatiquement une résurgence du terrorisme. Aussi, dans la mesure où, du sommet de Charm El Cheikh à la réunion des chefs d'Etat arabes au Caire, en passant par le sommet *du G 7 à Lyon et le sommet* européen de Florence, la communauté *internationale, pratiquement* à l'unisson, réclame la continuation du processus de paix, l'Arabie saoudite souhaiterait que tous les efforts convergent pour convaincre M. Nétanyahou de la nécessité d'aller de l'avant.

Pour l'heure, comme M. Chirac, les dirigeants saoudiens ont les yeux rivés sur Washington où le premier ministre israélien devait entamer une visite officielle le 8 juillet.

Mouna Naïm

Les propos « cohérents » du roi Fahd

La rumeur voulait que le roi Fahd, victime d'une embolie cérébrale *en fin novembre 1995, n'ait plus tous ses esprits*. M. Chirac fut le premier surpris de voir que le monarque était venu l'attendre samedi *6 juillet à l'aéroport de Djeddah, assis sur un fauteuil, certes*, amaigri et le teint livide, mais souriant et chaleureux aussi. Le monarque a accueilli *debout tous les membres de la délégation* française. Il a ensuite présidé le dîner offert en l'honneur de M. Chirac, puis, tout au long des quelque 90 minutes qu'a duré son entretien avec le président français, le monarque, affirme-t-on de source française, a tenu un discours « cohérent » sur le processus de paix, sur son souhait de le voir aboutir et sur les relations bilatérales. Certains diplomates doutent néanmoins que le roi Fahd continue de gérer les affaires du royaume. Sa présence permettrait surtout de geler les conflits latents entre son frère, le ministre de la défense, le prince Sultan, et son demi-frère, le prince héritier Abdallah.

Un sommet de l'OUA sous pression américaine

Les Etats-Unis, hostiles à la réélection de M. Boutros-Ghali à l'ONU, ont annoncé qu'ils soutiendraient tout autre candidat africain

LE 32e SOMMET de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) devait s'ouvrir, lundi 8 juillet, en fin de matinée, à Yaoundé (Cameroun) en présence d'au moins 25 chefs d'Etat et délégués représentants 53 pays. Les travaux, prévus pour durer trois jours, doivent porter notamment sur les conflits qui déchirent l'Afrique et plus particulièrement ceux du Burundi, du Liberia et de la Somalie. Lors *d'une réunion préparatoire*, les ministres des affaires étrangères ont adopté, samedi, un projet de résolution appuyant une intervention régionale africaine au Burundi.

Dimanche, venu dans la capitale camerounaise en sachant que la question serait abordée durant la sommet, le sous-secrétaire d'Etat américain chargé des affaires africaines, George Moose, a annoncé que les Etats-Unis soutiendraient la candidature de tout autre Africain que Boutros Boutros-Ghali au poste de secrétaire général des Nations unies, ce dernier briguant *un second mandat. Les Etats-Unis* ont ainsi confirmé leur hostilité à *la candidature de M. Boutros-*Ghali.

L'OUA, qui est le plus important groupe des 184 Etats de l'ONU, semblait appuyer jusqu'alors, à une très large majorité, Boutros-Ghali « l'Africain ». Celui-ci fut longtemps, au sein du gouvernement égyptien, chargé des affaires africaines. De nombreux pays ont déjà fait remarquer que tous les secrétaires généraux de l'ONU avaient fait deux mandats.

Par ailleurs, réunis dimanche à Libreville, au Gabon, quinze chefs d'Etat et représentants d'une trentaine de pays, ont approuvé les *mesures prises par le nouveau* président de la Banque africaine de développement (BAD) pour remettre celle-ci sur les rails.

REMBOURSEMENTS

Elu en septembre 1995, le Marocain Omar Kabbaj a notamment obtenu la reconstitution du Fonds africain de développement, qui accorde des prêts à faible taux aux *pays les plus pauvres. Les participants* à la réunion ont lancé un appel aux Etats *africains pour que « les prêts accordés par la Banque bénéficient de la même priorité que celle accordée aux autres institutions internationales de développement »*, c'est-à-dire qu'ils soient aussi bien remboursés. Selon le président de la Banque africaine de développement, au mois de juin, vingt-quatre pays avaient plus de soixante jours d'arriérés de paiement auprès de son établissement, alors que cinq seulement se trouvaient dans la même situation envers la Banque mondiale.

En revanche, les chefs d'Etat ont *renvoyé la recapitalisation de la* BAD à la prochaine assemblée annuelle, qui aura lieu en mai 1997. Craignant que l'augmentation du capital, provenant des pays extérieurs (notamment des Etats-Unis, de France, d'Allemagne et du Japon), qui en détiennent déjà un tiers, ne fasse perdre aux Africains le contrôle de la BAD, ils ont demandé aux responsables de l'établissement de permettre au conseil des gouverneurs de prendre une décision, *« en tenant compte du caractère africain de la Banque »*.

WIRZ

L'industrie japonaise déplace ses investissements vers l'Asie

TOKYO
correspondance

Les firmes japonaises ont investi à l'étranger près de 50 milliards de dollars au cours de l'année budgétaire 1995, selon le ministère des finances : dix fois plus que les investissements directs des firmes étrangères au Japon. Après avoir chuté de moitié entre 1989 – le plus haut de la bulle financière – et 1992, les investissements japonais à l'extérieur connaissent à nouveau, depuis 1993, une croissance à *deux chiffres*, dopée par l'*endaka*, la hausse du yen. Mais la mondialisation triomphante des années 80, vantée dans les brochures des grandes entreprises, a laissé place à un sentiment d'incertitude : des fiascos retentissants d'entreprises nippones à l'étranger et une grave récession au Japon ont déplacé la perspective. Les délocalisations et les difficultés d'exporter le mode national de management préoccupent aujourd'hui les Japonais.

La menace de la *kudoka*, l'« évidement » de l'économie, cristallise, depuis 1994, les angoisses d'un pays confronté à sa plus grande récession depuis la deuxième guerre mondiale. Ce discours alarmiste est tenu aussi bien par les réformistes soucieux de promouvoir la déréglementation de l'économie nipponne, que par le gouvernement, qui veut modérer la valorisation de la monnaie. Cette *« hémorragie »* doit toutefois être relativisée : moins du dixième de la production japonaise est délocalisé, contre plus du quart pour les entreprises américaines.

Pour C. H. Kwan, spécialiste du sujet au Nomura Research Institute, *« les relocalisations à l'étranger continuent d'obéir en grande partie à la dynamique des avantages comparatifs et permettent de libérer des investissements pour les industries du futur »*. De fait, les géants de l'électronique investissent massivement au Japon pour la production d'écrans ultra-plats, ou pour les puces de dernière *génération*, tandis que la production de téléviseurs (dont le *Japon est importateur net depuis* 1994), de magnétoscopes ou de chaînes *hi-fi est progressivement* transférée sur d'autres continents. *Dans les télécommunications*, l'effort considérable d'investissement des pouvoirs publics et des entreprises obéit à la même logique.

PARI TECHNOLOGIQUE

Ce pari sur les technologies de l'avenir n'est pas gagné d'avance. Si le miracle économique japonais a reposé sur une coopération vertueuse des entreprises et de l'Etat, le contexte a changé : la récession et des charges qui s'alourdissent handicapent les entreprises et les incitent à s'installer ailleurs, ou à renforcer leurs implantations extérieures. Entre 1988 et 1995, les entreprises déjà installées à l'étranger ont doublé la part de production « délocalisée ». Avec la hausse du yen et la croissance des économies de la région, une nouvelle géographie des investisse*ments à l'étranger se dessine* : l'Asie est devenue la première des*tination des investissements* industriels et, globalement, la *deuxième, derrière les Etats-Unis* encore, mais désormais devant l'Europe. *La Chine, avec un tiers* du total (la moitié si l'on inclut *Hongkong) focalise l'intérêt des* Japonais. Dans un sondage de l'Eximbank *de janvier, elle arrive* en tête des destinations jugées les plus prometteuses *à moyen et à* long terme par les firmes nippones.

Ces investissements visent de plus en plus les marchés locaux, et n'ont pas empêché une hausse des ventes japonaises en Asie, ce qui montre le rôle moteur du Japon dans la montée en puissance de la zone. Compte tenu du faible taux de croissance économique de l'archipel, ils sont promis à un bel avenir.

Dans la course à la mondialisation, toutefois, les firmes japonaises ont accumulé les expériences malheureuses. Au point que les experts s'interrogent sur l'*« exportabilité »* de leur management et leur capacité à devenir de vrais multinationales. Les démêlés de Matsushita avec le patron américain de MCA en 1994 et, plus récemment, l'implication de la filiale américaine de Mitsubishi Motors dans une affaire de harcèlement sexuel à grande échelle ne sont que la partie visible de l'iceberg. Traditionnellement, l'encadrement des filiales à l'étranger est japonais et *délègue* peu. On compterait des centaines de cas difficiles.

« Les Japonais appliquent au personnel étranger des recettes qui fonctionnent au Japon, mais pas ailleurs : l'emploi à vie, la promotion à l'ancienneté, la recherche du consensus. Alors, beaucoup d'employés locaux y entrent pour bénéficier d'une formation, puis se font embaucher avec un meilleur salaire et des perspectives de promotion par des filiales de firmes occidentales », analyse C. H. Kwan. Le Livre blanc du ministère du commerce extérieur et de l'industrie pour 1996 note aussi que, sauf au Moyen-Orient, les filiales japonaises à l'étranger sont beaucoup moins rentables que leurs homologues américaines.

Brice Pedroletti

Plus que l'Europe et les Etats-Unis réunis

La place dominante du Japon était manifeste dès 1993 : à cette date, selon le ministère du commerce extérieur et de l'industrie, les entreprises nippones avaient investi en Asie environ 65 milliards de dollars, soit plus que les Etats-Unis et l'Europe réunis, les investissements américains n'atteignant que 38 milliards et ceux des pays européens 23 milliards. En Chine, les investissements japonais ont atteint 4,4 milliards de dollars pour la seule année 1995, sans compter ceux passés par Hongkong. Cependant, la part de production délocalisée par les entreprises japonaises ayant des filiales à l'étranger (25 %) reste, malgré la progression récente, inférieure à celle des firmes américaines (45 %).

Les intempéries relancent le débat sur l'effet de serre à la conférence de Genève

GENÈVE
de notre envoyé spécial

Les inondations les plus graves en un demi-siècle qui affectent actuellement la Chine et les intempéries que connaissent d'autres régions de la planète confèrent un regain d'actualité à la deuxième conférence sur les changements climatiques, qui s'est ouverte lundi 8 juillet aux Nations unies à Genève. Pendant près de deux semaines, les représentants de quelque cent cinquante pays ayant ratifié la convention sur le climat adoptée au Sommet de la terre, à Rio de Janeiro, en 1992, s'efforceront de relancer la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et de conjurer le danger que le réchauffement du globe représente pour l'humanité. Les deux derniers jours des discussions se dérouleront au niveau ministériel avant la conclusion de la réunion le 19 juillet.

« Si nous ne coopérons pas en vue de diminuer notre impact sur le système climatique, nous prenons le risque de miner la capacité des générations futures d'aller vers un développement durable » : d'emblée, le ton a été donné par le ministre de l'environnement du Zimbabwe, Chen Chimutengwende, qui préside les débats. L'un des enjeux de la réunion est d'obtenir des pays industrialisés, les principaux pollueurs, de prendre des mesures plus rigoureuses pour réduire leurs émissions de dioxyde de carbone.

Les pays développés et ceux en transition vers une économie de marché s'étaient engagés à ramener en l'an 2000 le niveau de leurs émissions de gaz à effet de serre à ce qu'ils étaient en 1990. Mais, lors de la conférence d'évaluation des progrès accomplis qui s'est tenue à Berlin en 1995, il était apparu que les mesures prises étaient insuffisantes, que nombre de pays industrialisés n'atteindraient pas l'objectif qui leur avait été assigné pour la fin du siècle. Depuis lors, de nouvelles discussions sont en cours pour amener les pays développés à diminuer régulièrement et notablement les gaz à effet de serre après l'an 2000.

INTÉRÊTS ÉNORMES

Selon des organisations spécialisées et le rapport d'un groupe intergouvernemental d'experts sur les changements climatiques, il y a urgence de trouver des solutions pour prévenir les sécheresses, les inondations et autres perturbations entraînées par le réchauffement de la planète. Mais les intérêts en jeu sont énormes. Ainsi, les pays en développement, qui ont d'autres priorités, n'entendent pas renoncer sans contrepartie à accroître leur consommation d'énergie. Les exportateurs de charbon et de pétrole, qui redoutent une compression du marché, adoptent une attitude défensive. Ils se retrouvent dans le même camp que les groupes de pression pétroliers et automobiles américains. En revanche, les compagnies d'assurances, qui font les frais des cataclysmes, sont aux côtés des écologistes pour la défense de l'environnement.

Jean-Claude Buhrer

Le populiste Abdala Bucaram est élu président de l'Equateur

Le pays andin fait face à une hausse spectaculaire de la pauvreté

Après une véhémente campagne, Abdala Bucaram accède au troisième essai à la magistrature suprême. Le nouveau président équatorien est un personnage controversé, célèbre pour son goût de la provocation. Les milieux d'affaires sont particulièrement inquiets des promesses faites durant la campagne électorale.

BOGOTA
de notre correspondante

Elu dimanche 7 juillet, Abdala Bucaram, du Parti roldosiste équatorien (PRE, populiste) sera le nouveau président équatorien pour un mandat de quatre ans. La colistière d'Abdala Bucaram, la journaliste et avocate Rosalia Arteaga, occupera, pour la première fois en Equateur, la vice-présidence du pays. Elle aura la charge des problèmes sociaux dans le futur gouvernement.

Selon les premières estimations, Abadala Bucaram aurait recueilli 54,3 % des suffrages, contre 45,7 % à son concurrent malheureux, l'avocat Jaime Nebot, du Parti social-chrétien (PSC, droite). Jusqu'à la dernière minute, les instituts de sondage auront hésité à donner le nom du gagnant tant les différences de voix entre les deux candidats, à en croire les sondages de sortie des urnes, paraissaient faibles. Au premier tour, le 19 mai, c'est Jaime Nebot qui était arrivé en tête. Finalement élu, Abdala Bucaram a aussitôt appelé à la *« conciliation »*, affirmant qu'il avait besoin *« de toutes les bonnes volontés »*.

« EL LOCO »

La campagne électorale, suffisamment véhémente pour être qualifiée de *« guerre sale »* par la plupart des observateurs, aura été l'une des plus controversées depuis la restauration de la démocratie en 1979. La majorité des analystes affirmaient même, avant l'élection, que le choix des Equatoriens se résumait au dilemme du *« moins pire »*.

C'est que le vainqueur n'est pas un politicien traditionnel. Riche avocat de quarante-quatre ans, Abdala Bucaram, depuis ses années de collège, est surnommé *« El Loco »* (« le Fou »). Le terme n'est pas pour lui déplaire tant est fort son goût de la provocation. *« Hitler est un des plus grands génies de l'humanité »*, avait-il affirmé, en 1988, en exhibant la moustache – *« plus sexy »*, selon ses dires – qu'il s'était fait tailler sur le modèle de celle du dictateur. Puis il avait rectifié, faisant un subtil distinguo entre les idées *« sanguinaires »* et *« dégénérées »* du Führer et ses qualités de fondateur du Parti national-socialiste, *« la plus grande organisation politique jamais formée dans l'histoire de l'humanité »*.

Par deux fois, en 1988 et 1992, il s'était présenté sans succès aux élections présidentielles. Fort en gueule et buvant sec, Abdala Bucaram, qui a le sens du spectacle, s'y était fait remarquer en se déguisant en Batman et en conduisant de furieuses charges contre ses adversaires. En 1988, il était la *« force des pauvres »*, sinon *« le peuple contre l'oligarchie »*. Cette fois-ci, il se sera contenté de chanter dans un dancing ou de traiter son rival malheureux d'*« antéchrist »*. Il avait aussi été maire de Guayaquil, seconde ville du pays dont il est originaire, mais impliqué, à moitié de mandat, dans un scandale de corruption, il avait dû fuir au Panama où il avait été un temps emprisonné sous l'accusation de trafic de drogue.

Habituellement plus connu pour ses exploits sportifs que pour son sens politique – il avait représenté l'Equateur aux Jeux olympiques de Munich en courant le 200 mètres –, il a cette fois gagné en s'attirant la sympathie d'électeurs sensibles à sa dénonciation de la classe politique traditionnelle dévalorisée par des scandales successifs et en s'engageant à combattre la pauvreté. Il succède d'ailleurs à Sixto Ballén Duran, architecte de soixante-quinze ans, de l'ex-Parti union républicaine (PUR, droite), politiquement affaibli après la démission de son vice-président, Alberto Dahic, réfugié au Costa Rica pour ne pas être arrêté par la justice.

Malgré la crise politique, le conflit frontalier avec le Pérou (en janvier et février 1995), la sécheresse et le rationnement d'électricité qui pénalise l'industrie, l'Equateur a réussi à maintenir sa croissance économique autour de 2 à 3 % et un produit intérieur brut de 17 milliards de dollars. Riche en pétrole, ce petit pays, qui compte 11,5 millions d'habitants pour un territoire moitié moins grand que la France, exporte 32 % de sa production pétrolière, ainsi que des bananes, des crevettes et des fleurs. Le président précédent, Sixto Ballen Duran, aura aussi réussi à réduire l'inflation, passée en quatre ans de 60 % à 23 %, et à restructurer la dette extérieure. Le paiement de cette dernière, qui représente 37 % du budget national, constituera cependant une lourde charge pour le nouveau gouvernement.

Mais c'est l'augmentation spectaculaire de la pauvreté au cours de ces dernières années qui constitue le problème le plus grave. Celle-ci touche aujourd'hui 40 % de la population urbaine et 67 % de la population rurale. Le taux de chômage est officiellement de 8,5 %, mais le sous-emploi est en réalité de 43 %. Abdala Bucaram a promis de consacrer 30 % du budget de l'Etat à l'éducation, de réformer la fiscalité et de renégocier la dette externe. Il prévoit une croissance de 8 % et une inflation de 2,8 %... Ce sont les secteurs financiers et industriels qui étaient les plus inquiets à l'annonce de son élection.

Anne Proenza

Une série de scandales politico-financiers liés aux privatisations ébranle le Mexique

MEXICO
de notre correspondant

La mise en détention, vendredi 5 juillet, du trésorier de l'Institut mexicain de sécurité sociale, Tomas Penaloza, accusé de détournement de fonds et d'enrichissement illicite, est intervenue au moment où le Mexique est confronté à une vague sans précédent de scandales politico-financiers qui mettent en question la transparence du vaste processus de privatisations réalisées à partir de 1989.

La veille, le principal actionnaire d'une des deux chaînes privées de télévision, TV Azteca, avait reconnu que Raul Salinas, le frère de l'ancien président Carlos Salinas, avait investi près de 30 millions de dollars (150 millions de francs) dans la privatisation de l'ancienne chaîne publique en 1993. Or Raul Salinas est en prison depuis février 1995, accusé d'être l'instigateur du meurtre de Francisco Ruiz Maffieu, le secrétaire général du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI, au pouvoir) et soupçonné par des enquêteurs mexicains, américains, suisses et français d'avoir blanchi plusieurs centaines de millions de dollars pouvant provenir du trafic de stupéfiants.

Après avoir affirmé qu'il ne connaissait pas Raul Salinas, le propriétaire de TV Azteca, Ricardo Salinas (homonyme, mais sans aucun lien de parenté avec le frère de l'ancien chef de l'Etat), a finalement été contraint de faire machine en arrière. Selon sa nouvelle version, Raul Salinas lui aurait *« prêté »* 30 millions de dollars pour lui permettre de réunir les fonds nécessaires à l'achat de l'ancienne chaîne publique. *« Je ne suis pas le prête-nom de Raul Salinas, et celui-ci n'est actionnaire d'aucune de mes entreprises »*, a-t-il insisté.

Le parcours tortueux utilisé pour faire parvenir les fonds à leur destinataire, *via* Londres et Genève, semble pourtant confirmer que les deux parties souhaitaient maintenir le secret sur cette transaction, qui, étrangement, fut réalisée deux semaines avant la décision du gouvernement d'accepter l'offre de Ricardo Salinas pour l'achat de la chaîne publique. Celui-ci proposait certes un meilleur prix que ses deux concurrents – 669 millions de dollars – mais, selon certains experts en la matière, il y aurait eu une manipulation au moment de l'adjudication.

Si l'enquête exigée par l'opposition confirmait cette hypothèse, cela ouvrirait, théoriquement, la voie à un réexamen de l'ensemble des privatisations réalisées sous le gouvernement de Carlos Salinas (1988-1994), en particulier celles du système bancaire et de la société téléphonique Telmex, dans laquelle France Télécom détient une petite participation.

Raul Salinas, qui semble décidé à entraîner tous ses anciens amis dans sa chute, n'en est pas à sa première révélation. Pour justifier l'ampleur de la fortune qu'il a accumulée au cours de la présidence de son frère – les enquêteurs ont déjà découvert 120 millions de dollars déposés, pour l'essentiel, en Suisse sous diverses identités –, le *« frère turbulent »*, comme on désigne généralement Raul, a expliqué que ces fonds ne lui appartenaient pas et qu'ils lui avaient été confiés par de riches hommes d'affaires mexicains pour les faire fructifier avant d'être réinvestis au Mexique afin de *« créer des emplois »*. Jusqu'à présent, un seul industriel, Carlos Peralta, a reconnu publiquement avoir participé à cette opération, pour un montant de 50 millions de dollars.

La tolérance de la population s'est réduite depuis la dévaluation

L'enrichissement spectaculaire de la classe politique n'est certes pas une nouveauté au Mexique, mais la tolérance de la population s'est considérablement réduite depuis la dévaluation de décembre 1994, qui a entraîné une crise économique sans précédent. La publication, la semaine dernière, par la revue *Forbes*, de la liste des quinze milliardaires mexicains a jeté un peu plus d'huile sur le feu, d'autant que la majorité des heureux élus ont été les principaux bénéficiaires des privatisations.

Pour calmer les esprits, le président Ernesto Zedillo avait fait la semaine précédente des déclarations tonitruantes contre la corruption, laissant entendre que son prédécesseur, qui vit actuellement en Irlande, n'avait pas su contrôler l'appétit insatiable de la classe politique et de sa propre famille. Il ignorait à ce moment-là qu'il serait lui-même mis sur la sellette quelques jours plus tard par un article du *New York Times* lui reprochant d'avoir contribué à autoriser un versement *« indu »* de plus de 6 millions de dollars en faveur de Roberto Gonzalez, le *« roi de la tortilla »*, qui a accumulé une fortune considérable grâce au quasi-monopole qu'il détient sur la vente de la galette de maïs, aliment de base des Mexicains.

Bertrand de la Grange

Le président Mandela soutient M. Mbeki pour sa succession

JOHANNESBURG. Le président sud-africain Nelson Mandela a confirmé dans une interview diffusée dimanche 7 juillet par la BBC avant le voyage qu'il entreprend à partir de lundi en Grande-Bretagne, qu'il se retirera comme prévu à l'issue de son mandat, en 1999, et a apporté son soutien formel à son vice-président, Thabo Mbeki, pour sa succession. M. Mbeki est *« plein de talent, très influent et très populaire »*, a souligné M. Mandela, qui aura 78 ans le 18 juillet.

Réagissant à cette déclaration, le porte-parole de l'ANC (Congrès national africain, au pouvoir en Afrique du Sud depuis 1994) a déclaré que, selon les militants, le vice-président Thabo Mbeki a *« les capacités »* nécessaires pour accéder à la présidence. M. Mbeki 54 ans, est connu pour son sens stratégique et ses qualités diplomatiques, mais ses détracteurs l'ont surnommé *« M. La bafouille »* pour avoir mal géré certaines affaires. – *(AFP)*

Le premier ministre indien a visité la capitale du Cachemire

SRINAGAR. Pour la première fois depuis le début de l'insurrection séparatiste au Cachemire (1989), un premier ministre indien s'est rendu dans cet Etat à majorité musulmane. Deve Gowda a, samedi 6 juillet, visité Srinagar, la capitale. Ce déplacement a suscité une grève de protestation à l'appel des organisations hostiles à New Delhi, qui ont assuré que M. Gowda venait pour préparer des élections régionales, attendues pour l'automne. Les séparatistes exigent, eux, un référendum qui permettrait à la population de choisir entre le maintien dans l'Union indienne, le rattachement au Pakistan et l'indépendance.

M. Gowda, venu officiellement pour examiner les dégâts causés par de récentes inondations, a confirmé la volonté des autorités fédérales d'organiser une consultation régionale, et indiqué que la question de l'autonomie du Cachemire serait discutée après le scrutin. Le même jour, des séparatistes ont tué onze hindous à Handwara, dans le nord de l'Etat. – *(AFP)*

EUROPE

■ **IRLANDE DU NORD : forces de l'ordre et manifestants protestants se sont opposés** au cours du week-end à Portadown, à l'occasion d'une des principales marches orangistes (protestants) de l'été. Lundi matin, plusieurs centaines de policiers faisaient face à des groupes d'orangistes qui bloquaient des routes autour de cette localité du sud de la province pour protester contre l'interdiction qui leur a été signifiée de défiler à travers un secteur catholique. – *(AFP)*

■ **ALBANIE : le président Sali Berisha a demandé**, samedi 6 juillet, au pemier ministre sortant, Alexandre Meksi, membre du Parti démocratique au pouvoir, de former le nouveau gouvernement. M. Meksi est à la tête du gouvernement depuis avril 1992 et devrait présenter son nouveau cabinet au parlement, jeudi. – *(AFP, Reuter.)*

■ **RUSSIE : les communistes et leurs alliés ont repoussé au mois d'août leur décision** de participer ou non au gouvernement, après la défaite de leur candidat Guennadi Ziouganov à l'élection présidentielle. M. Ziouganov a déclaré *« qu'il était pour l'instant prématuré de répondre à cette question, et que le problème n'avait pas été discuté »* lors d'une réunion à huis clos, samedi 6 juillet, des dirigeants de la coalition du *« bloc populaire et patriotique »*. – *(AFP)*

■ **ALLEMAGNE : le ministre de la défense, Volker Rühe, a estimé**, dans un entretien à *Bild am Sonntag* du dimanche 7 juillet, que l'Allemagne pourrait ne pas être en mesure de financer le programme de satellite d'observation militaire franco-allemand Helios II. *« Je n'ai actuellement pas assez d'argent »*, a dit le ministre, engagé dans un marchandage de dernière heure avec son collègue des finances sur le montant – en réduction – du budget des forces armées allemandes pour 1997. Sujet particulièrement sensible dans les discussions entre Paris et Bonn, la poursuite du programme Helios a été confirmée le 5 juin 1996 à Dijon lors du dernier sommet franco-allemand.

AFRIQUE

■ **SOMALIE : les combats se sont intensifiés**, dimanche 7 juillet à Mogadiscio, entre les milices du général Mohamed Ali Aidid et celles de son rival Ali Mahdi Mohamed. Les affrontements ont fait une quarantaine de morts et une centaine de blessés. – *(AFP)*

ASIE

■ **CORÉE DU NORD : Kim Jong-il a présidé**, lundi 8 juillet à Pyongyang, les cérémonies organisées en mémoire du deuxième anniversaire de la mort de son père, Kim Il-sung. Leader de fait du pays, le dauphin du fondateur de l'Etat n'a cependant pas reçu les titres de président de la République populaire et de secrétaire du Parti de travailleurs (communiste). – *(AFP)*

■ ***PHILIPPINES : 10 000 chrétiens rassemblés à Dipolog***, localité du sud de archipel, ont, dimanche 7 juillet, déclaré *« l'état de guerre »* pour protester contre un accord récemment survenu entre le gouvernement philippin et le Front Moro de libération nationale (FMLN, qui a mené une longue rebellion séparatiste musulmane à Mindanao et les îles voisines). Le projet prévoit que quatorze provinces méridionales, où les chrétiens sont minoritaires ou faiblement majoritaires, feront partie, dans les trois ans, d'une région autonome dominée par un conseil musulman. – *(AFP)*

ÉCONOMIE

■ ***ALGÉRIE : le premier ministre Ahmed Ouyahia*** a indiqué, dimanche 7 juillet, que le pays comptait deux millions de chômeurs sur une population de 28 millions d'habitants dont 55 % ont moins de vingt ans. Présentant le bilan de son gouvernement, devant le Conseil national consultatif (CNT, organisme à caractère législatif), il a estimé que l'Algérie *« traverse actuellement une phase critique »* au plan économique. – *(AFP)*

■ **L'Algérie et le Japon ont signé**, samedi 6 juillet, à Alger, un accord de rééchelonnement de la dette publique algérienne. La Banque d'Algérie a indiqué que cet accord entrait dans le cadre de l'accord global avec le Club de Paris. A la fin de l'année 1995, la dette extérieure s'élevait à 31,5 milliards de dollars – *(AFP)*

■ **JAPON : le gouvernement a approuvé**, vendredi 5 juillet, un programme comportant une refonte du système de retraite et notamment le report à 65 ans de l'âge de départ, une participation plus grande du privé aux soins aux personnes âgées.

■ ***MEXIQUE : la production industrielle* a augmenté** de 3,6 % de janvier à avril 1996 par rapport à la même période de 1995, et de 8,3 % pour le dernier mois. La hausse a été marquée notamment dans le pétrole, l'industrie manufacturière et l'électricité. – *(AFP)*

Un incident a opposé en Bosnie la Force multinationale aux Serbes

Les partisans du général Ratko Mladic craignaient son arrestation

La procédure d'audition publique menée par le Tribunal de La Haye à l'encontre des dirigeants serbes de Bosnie a accentué les tensions sur le terrain. Les Serbes de Bosnie, redoutant l'arrestation de leur chef militaire, Ratko Mladic, se sont opposés à la Force multinationale dans la ville où est implanté leur quartier général.

SARAJEVO
de notre correspondant

« Enlevez-moi ces putains d'hélicoptères ou je les abats ! » La phrase d'un colonel serbe, dans une caserne voisine du repaire de Ratko Mladic, a déclenché la première crise sérieuse de l'histoire de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine. La division américaine de l'IFOR, la force d'interposition de l'Organisation atlantique, a dépêché deux cent cinquante hommes et une vingtaine d'avions et d'hélicoptères d'attaque à Han Pijesak, le quartier général des forces serbes de Bosnie situé dans l'est du pays.

Quelques centaines de civils serbes sont alors arrivés sur les lieux, bousculant les soldats occidentaux, persuadés que l'IFOR tentait d'arrêter le général Mladic, inculpé de *« crimes contre l'humanité »* par le Tribunal de La Haye.

L'incident a été provoqué par le survol de Han Pijesak par des hélicoptères américains, vendredi dernier, après que l'IFOR se fut aperçue que des tanks serbes avaient quitté la caserne où ils étaient cantonnés. Les soldats américains ont effectué une mission de reconnaissance qui a énervé le commandement serbe, et ils ont exigé que les tanks réintègrent immédiatement leur dépôt. La tension est montée et, samedi, l'armée serbe a organisé des manifestations de civils afin de gêner les manoeuvres de l'IFOR.

MANIFESTATIONS « FOMENTÉES »

« Nous ne considérons pas une menace comme un incident mineur, a indiqué le général Carter, chef d'état-major de l'IFOR. *Nous y répondrons agressivement. »* L'officier a confirmé que les Serbes possédaient des armes susceptibles d'abattre les hélicoptères de l'OTAN, et que des manifestations *« fomentées »* avaient été organisées. Selon le général Carter, le *« haut degré de nervosité »* serait dû au fait que les Serbes craignaient une tentative d'arrestation de M. Mladic.

L'IFOR, qui dément avoir essayé d'arrêter le commandant serbe, a visité son quartier général sans jamais se trouver en contact avec lui. Le général Mladic se serait replié dans les galeries souterraines – creusées sous la montagne à l'époque titiste – qui lui servent actuellement de poste de commandement.

Des officiers de l'IFOR estimaient dimanche que cette crise n'était pas due au hasard. *« Les Serbes nous testent, ils veulent savoir ce que nous avons dans le ventre »*, affirme un officier. L'incident est intervenu au terme d'une semaine d'auditions publiques à La Haye, *qui aura pour* résultat la diffusion de mandats d'arrêts internationaux contre Ratko Mladic et Radovan Karadzic, le « président » serbe bosniaque.

A aucun moment, les tanks déplacés par l'armée serbe ne représentaient une quelconque menace, mais ils circulaient en violation flagrante de l'accord de Dayton. L'officier décrit ces mouvements comme *« une pure provocation »*, destinée à *« évaluer* [la] *détermination de l'OTAN »*.

Rémy Ourdan

L'ONU commence les excavations de charniers

Les enquêteurs de l'ONU ont entamé, dimanche 7 juin, les excavations de charniers dans la région de Srebrenica, la ville tombée aux mains des Serbes en juillet 1995. Près de 10 000 hommes sont portés disparus, et de nombreux témoignages ont fait état d'exécutions massives. L'exhumation des premiers corps a lieu à Cerska. Ce charnier pourrait contenir les cadavres de plusieurs centaines de Musulmans abattus. Les enquêteurs, envoyés en Bosnie par le Tribunal pénal international (TPI) de La Haye, sont aidés par des civils serbes.

Les experts estiment que l'identification des corps sera quasiment impossible et ils souhaitent surtout accumuler des preuves pour le TPI. Les enquêteurs travaillent lentement, notamment parce que les sites de charniers n'ont pas été déminés. Au total, cette mission d'enquête devrait examiner douze lieux de charniers présumés.

■ **Les résultats officiels des élections à Mostar**, qui ont eu lieu dimanche 30 juin, devaient être publiés lundi 8 juillet. L'ombudsman de l'Union européenne à Mostar, Constantin Zepos, a en effet décidé, samedi, que le vote des réfugiés à Bonn, déclaré non valide la semaine dernière, ne devait pas être répété. La commission électorale de Mostar avait annulé les résultats, après avoir constaté qu'il y avait *« 26 bulletins en trop déposés dans l'urne par rapport au nombre d'électeurs »*. M. Zepos a considéré que ceux-ci *« n'ont pas influencé de façon significative la légalité des élections »*. – (AFP.)

La nouvelle guerre des clans moscovites se déplace vers la Tchétchénie

L'échéance pour la levée des barrages routiers, prévue par l'accord de paix du 10 juin, n'a pas été respectée. Les indépendantistes menacent de reprendre les combats

MOSCOU
de notre correspondante

Une fois de plus, un accord de désengagement russo-tchétchène n'a pas été respecté. Celui qui fut signé le 10 juin à Nazran, à grand renfort de publicité, une semaine avant le premier tour de l'élection présidentielle russe, prévoyait notamment que tous les barrages militaires sur les routes de Tchétchénie seraient levés avant le dimanche 7 juillet. C'était une importante concession aux Tchétchènes, *dictée par la nécessité* pour Boris Eltsine de faire croire aux électeurs que la paix était faite en Tchétchénie. Mais le scrutin a *été* avancé au 3 juillet, Boris Eltsine a gagné et les militaires russes en Tchétchénie déclarent désormais que ces barrages ne seront pas levés, *« parce que les bandits continuent à tirer sur les postes russes »*...

Moins d'une dizaine de ces barrages, sur la centaine installée, ont été levés avant le 7 juillet, l'échange de prisonniers n'a pas eu lieu, les camps de filtration russes continuent à s'emplir de Tchétchènes et l'artillerie n'a pas cessé ses tirs contre les villages où des dirigeants indépendantistes sont supposés se trouver. Les soldats russes, de leur côté, comptent tous les jours des morts ou des blessés.

LA MISSION DE M. LEBED

Les dirigeants tchétchènes avaient laissé entendre la semaine dernière qu'ils voulaient encore croire à la paix et seraient prêt à *« retenir »* leurs commandants militaires qui furent hostiles à ces accords. *« Si les Russes nous demandent un délai pour enlever ces postes nous le leur accorderons, mais si nous n'avons aucun signe de Moscou et si les postes sont encore là le dimanche soir 7 juin, les commandants militaires seront libres d'agir comme ils l'entendent »*, avait récemment déclaré un porte-parole du chef d'état-major tchétchène, Aslan Maskhadov. Les signes provenant de Moscou étaient, dimanche, contradictoires.

Les indépendantistes voulaient donner à Alexandre Lebed, nouveau *secrétaire du Conseil de sécurité* russe, le temps d'effectuer sa visite promise en Tchétchénie. *« Le plan de Lebed nous convient entièrement. Tout ce que nous voulons, c'est que les troupes s'en aillent, qu'il y ait de véritables élections et un référendum. S'ils veulent fermer nos frontières* [comme le proposait le général Lebed], *qu'ils les ferment, on se débrouillera »*, déclarait la semaine dernière à l'AFP le président indépendantiste, Zelimkhan Iandarbiev. Il précisait que les Tchétchènes n'exigeraient pas *« un papier signé des Russes »* reconnaissant leur indépendance, et ne s'inquiétaient pas de savoir si ces derniers *« pensent que nous sommes indépendants ou pas »*. *« L'important,* a-t-il dit, *c'est la situation pratique, qu'il n'y ait plus de soldats russes. »*

Ces avances étaient destinées à amadouer le général Lebed, dont la popularité tient en partie à son hostilité affichée à la guerre en Tchétchénie. Mais ce dernier, qui repousse de jour en jour sa visite, a annoncé que son plan de paix devait désormais être *« coordonné »* avec celui de Boris Eltsine. Le résultat pourrait en être un retour à la case départ : tout en organisant un retrait partiel de l'armée, le général serait décidé à faire gagner un éventuel référendum aux adversaires de l'indépendance, dirigés par le chef tchétchène prorusse, Dokou Zavgaev. Alors que des *« sources informées »* à Grozny annonçaient, samedi, qu'un envoyé du général Lebed avait rencontré clandestinement des dirigeants indépendantistes, un de ses *« représentants officiels »*, cités par l'agence Tass, affirmait ensuite qu'Alexandre Lebed lui-même *n'entend pas rencontrer l'« opposition armée »* et ne le fera que si *« le président légal du pays, Dokou Zavgaev, le recommande »*.

LE LOBBY DE L'ÉNERGIE S'OPPOSE

Cette marche arrière peut encore s'expliquer par l'opposition farouche que la mission de paix en gestation du général Lebed, devenu le représentant au Kremlin du lobby militaro-industriel, devrait rencontrer de la part de ses rivaux du secteur de l'énergie, dirigés par le premier ministre, Viktor Tchernomyrdine. Ces derniers ne voudraient pas perdre le contrôle du dossier de la Tchétchénie et risquer de se voir accuser par Alexandre Lebed d'y avoir couvert des malversations massives.

C'est ainsi, du moins, que fut interprétée l'annonce, dimanche, du remplacement du commandant des forces russes en Tchétchénie, le général Viatcheslav Tikhomirov. Ce dernier, resté très proche d'Alexandre Lebed, auprès duquel il avait auparavant servi, avait donné pretexte à son renvoi en multipliant les propos sur l'inutilité de *« négocier avec des bandits »*.

Sophie Shihab

Cinquante ans après, la Pologne commémore le pogrom de Kielce

VARSOVIE
de notre correspondant

Dans la soirée du 3 juillet 1946, un habitant de la ville de Kielce, à mi-chemin entre Varsovie et Cracovie, se présente à un commissariat de police et affirme que son fils, âgé de neuf ans, a été retenu pendant trois jours dans une cave par des juifs. En réalité, l'enfant expliquera plus tard qu'il a passé trois jours chez un oncle, à 25 km de là. Le lendemain matin, des policiers se rendent, en compagnie du père de la victime, devant une maison habitée par quelques dizaines de familles juives, qui est également le siège du « comité juif » de la ville et d'une congrégation religieuse.

Un homme, Kalman Singer, désigné par l'enfant comme celui qui l'a attiré et retenu dans la cave, est arrêté. La maison, en fait, ne possède pas de cave. En chemin vers la maison, des policiers ont affirmé à des passants qu'ils allaient chercher la trace d'enfants polonais assassinés... Un attroupement se forme autour de la maison. Le temps passe, la tension monte, la foule grossit. Un détachement de l'armée arrive sur les lieux, mais loin de disperser la foule ou de s'interposer, il s'introduit à l'intérieur. On entend des coups de feu : *« ils tirent sur nos soldats »*, crie-t-on dans la foule.

C'est à ce moment que le massacre commence : il durera pendant des heures. Les responsables locaux du Parti communiste, de la police politique et de la ville se réunissent, mais ne prennent aucune décision. Entre-temps, plusieurs centaines d'ouvriers, alertés, armés de bâtons et de masses, arrivent « en renfort », et certains participent à la tuerie, encouragés par le père de la prétendue victime. Ce n'est que vers 15 h 30 qu'un détachement de l'armée dégage la maison. On relèvera quarante-deux cadavres (parmi lesquels des femmes et des enfants). La Pologne, où des millions de juifs viennent d'être massacrés par les Allemands, où la liquidation par les nazis du seul ghetto de la ville de Kielce avait fait 27 000 victimes, vient de vivre une des journées les plus sinistres de son histoire. Dans les mois qui suivront, des dizaines de milliers de juifs – rescapés ou revenus – quitteront définitivement le pays.

L'horreur, le comportement aberrant de la foule mais aussi des soldats et des policiers, accréditent presque aussitôt la thèse de la provocation : la guerre n'est terminée que depuis à peine plus d'un an ; L'URSS n'a pas fini d'assurer le monopole du pouvoir au Parti communiste, et si les généraux du NKVD (l'ancêtre du KGB) et les « conseillers politiques » soviétiques tirent la plupart des ficelles, une résistance armée se maintient dans le pays, où l'opposition politique « légale » n'a pas non plus *été tout à fait étranglée. Surtout,* le pogrom a lieu quatre jours après le référendum du 30 juin 1946, conçu pour asseoir la force du nouveau pouvoir, mais qui révèle au contraire sa faiblesse (les résultats officiels sont grossièrement falsifiés, les résultats réels témoignant d'une très forte opposition de la majorité de la population).

La propagande attribue immédiatement la responsabilité du pogrom à la résistance anti-communiste, interdit la diffusion d'un communiqué de l'église catholique rendant hommage aux victimes et appelant la population à la raison. Neuf personnes, accusées d'avoir participé à la tuerie, et présentées comme *« des éléments réactionnaires qui nient la nouvelle réalité »*, sont jugées moins d'une semaine après les faits – tous les droits de la défense ayant été bafoués – et exécutées le lendemain.

THÈSES DE LA PROVOCATION

S'agissait-il donc, comme beaucoup de Polonais le croient ou veulent le croire, d'une opération montée de toutes pièces, destinée à compromettre définitivement la résistance anti-communiste, notamment aux yeux de l'Occident ? S'agissait-il de montrer que cette Pologne réactionnaire, primitive, dont les Allemands avaient massacré les élites, ne valait vraiment pas la peine qu'on s'y intéresse encore ? Cinquante ans après, les historiens les plus sérieux expliquent que rien ne permet de prouver définitivement que le pogrom a bien été « organisé » ou, au contraire, qu'il ne l'a pas été.

Les thèses tournant autour de la *« provocation »* sont d'ailleurs multiples : l'ancien porte-parole de Jakub Berman, un des piliers du régime de l'époque, qui allait être pendant des années responsable suprême de l'idéologie et de la police politique, affirme aujourd'hui que son patron voyait dans le pogrom la main de Staline et la preuve qu'il *« ne faisait pas confiance aux communistes polonais »*... Provocation ou pas, il y a eu des victimes, et des meurtriers. *« Nous nous tenons au-dessus de ces tombes avec le sentiment d'une honte brûlante »*, écrivait le 19 juillet 1946, le quotidien du Parti paysan (d'opposition), *« car ce crime a été commis par des mains polonaises »*.

Jan Krauze

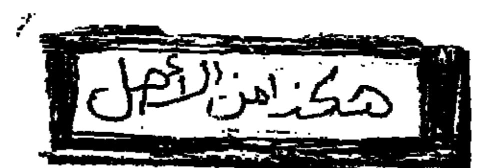
Un appel « à la réconciliation »

Le premier ministre polonais, Wlodzimierz Cimoszewicz, a exprimé, dimanche 7 juillet, à Kielce son *« profond regret »* pour *« tout ce dont les Polonais s'étaient rendus coupables à l'égard des juifs »*, et il a appelé *« à la réconciliation et à la fraternité »*. M. Cimoszewicz a prononcé son discours lors d'une cérémonie commémorative à laquelle participait également le Prix Nobel de la paix, Elie Wiesel. Dans son allocution, empreinte d'émotion, ce dernier a souligné que *« l'antisémitisme n'était pas mort à Auschwitz »*.

Au Parlement de Varsovie, les députés avaient observé une minute de silence, jeudi 4 juillet. *« Ce fait honteux et exceptionnel dans notre histoire doit servir d'avertissement tragique et de leçon pour les jeunes générations de Polonais »*, avait déclaré le maréchal de la Diète, Jozef Zych. – (AFP.)

Le président Mandela soutient M. Mbeki pour sa succession

Le premier ministre indien a visité la capitale du Cachemire



SOCIAL Le « sommet » sur le temps de travail, qui réunissait les organisations patronales et syndicales, lundi 8 juillet dans l'après-midi, à l'hôtel Matignon, sous la présidence d'Alain Juppé, est la troisième réunion des partenaires sociaux – après celles sur la famille et sur l'insertion des jeunes – organisée dans la suite du sommet social du 21 décembre 1995. ● LE GOUVERNEMENT, considérant que les négociations de branche et, surtout, d'entreprise sont bien engagées, n'envisage pas de proposer une législation nouvelle pour favoriser la réduction du temps de travail. ● LA LOI ROBIEN, adoptée définitivement par le Parlement en juin et voulue par l'UDF pour créer des emplois en aménageant et en réduisant le temps de travail, va servir essentiellement, en fait, à limiter les licenciements *(Lire aussi les points de vue de MM. Barrot et Godet page 13.)*

Alain Juppé n'envisage pas de légiférer sur le temps de travail

Le premier ministre a réuni, lundi 8 juillet, à Matignon, les partenaires sociaux. Il a décidé de leur laisser encore quelques mois pour aboutir à des accords de branche sur l'aménagement et la réduction de la durée du travail

LUNDI 8 JUILLET dans l'après-midi, Alain Juppé devait réunir à l'hôtel Matignon, les organisations patronales et syndicales pour un sommet consacré à l'aménagement et à la réduction du temps de travail. Après la famille, début mai, puis l'insertion des jeunes, à la mi-juin, c'est la troisième grand-messe programmée par le premier ministre après le sommet social du 21 décembre 1995.

Le gouvernement a renoncé, pour l'heure, à légiférer sur la durée du travail, laissant encore plusieurs mois aux partenaires sociaux pour signer des accords au niveau des branches professionnelles. Il s'inspire, sur ce point, des conclusions du rapport que Pierre Cabanes, secrétaire général du groupe Thomson, a remis aux pouvoirs publics dans le cadre de la préparation de ce sommet.

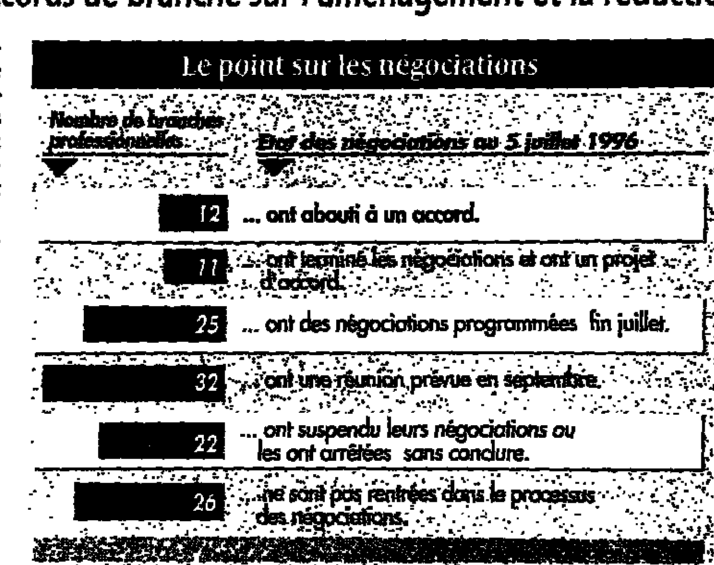
Depuis la récession de 1993, les débats sur la réduction du temps de travail ont pris une importance sans équivalent dans les autres pays développés. L'accord du 31 octobre 1995, signé par le patronat et les syndicats (à l'exception de la CGT) et qui prévoit l'ouverture de négociations sur ce thème dans les 128 branches professionnelles employant plus de 10 000 salariés, a marqué une étape importante dans l'histoire des relations sociales : le patronat a reconnu que la réduction de la durée du travail peut être *« un élément »* de la lutte contre le chômage ; les syndicats ont accepté à demi-mot l'abandon de la référence à la durée hebdomadaire du travail et une certaine flexibilité.

C'est pour faire le bilan de cet accord interprofessionnel que le premier ministre avait pris la décision, dès le mois de décembre, de réunir les partenaires sociaux avant la trêve estivale.

UN ÉCHELON TROP ÉLEVÉ

Pour l'heure, ce bilan n'est guère concluant. Seuls douze accords ont été signés, qui couvrent 3 millions de salariés (sur 14 millions dans le secteur marchand), selon l'observatoire de la négociation collective créé par les partenaires sociaux. Les syndicats jugent leur contenu *« très inégal »*. Ainsi, le texte signé dans la métallurgie par deux organisations minoritaires (FO, CFE-CGC) a essuyé de très vives critiques, alors que l'importance de ce secteur (1,8 million de salariés) aurait dû, selon les syndicats, en faire un accord exemplaire.

Les négociations, qui continuent dans une centaine de branches, sont toujours difficiles, comme en témoigne la suspension des discussions dans le bâtiment le 4 juillet. Pour le patronat, la branche professionnelle est encore un échelon trop élevé, la négociation devant se mener au sein de l'entreprise, voire de l'établissement. Le CNPF le rappelait, il y a quelques semaines, dans une note adressée à ses fédérations. *« La décision d'une éventuelle réduction de la durée du travail ne peut se prendre qu'au niveau de l'entreprise »*, prévenait-il. Pour les syndicats, l'introduction de davantage de flexibilité dans les horaires ne peut se faire sans contreparties en faveur des salariés. M. Juppé et le ministre du travail, Jacques Barrot, devaient afficher, lundi, une attitude très pragmatique. Les menaces de légiférer sur le temps de travail ont été remisées. Il est pour le moment urgent d'attendre et de ne pas « tuer dans l'oeuf » la dynamique née de l'accord du 31 octobre 1995. M. Barrot estime que cet accord-cadre comporte deux avancées : l'acceptation par le patronat de formes d'organisation du travail plus créatrices d'emplois ; en contrepartie, la reconnaissance par les syndicats et, en particulier, par la CFDT, que les entreprises ont besoin d'une plus grande flexibilité dans les horaires de travail.



Ce bilan, établi par l'observatoire de la négociation collective, mis en place par l'accord du 31 octobre 1995 sur l'emploi, inclut l'échec des négociations, le 4 juillet, dans le bâtiment et les travaux publics. En revanche, deux accords sont proches d'être conclus dans l'agro-alimentaire et l'industrie laitière.

METTRE FIN AUX ABUS

L'essentiel des résultats attendus sur le temps de travail reposant sur la négociation sociale, la mission assignée à la loi est double. Elle doit accompagner les négociations, les relancer, mais en aucun cas se substituer à des accords pour ne pas devenir une « loi-alibi ».

Elle peut également avoir pour objet de mettre fin à certains abus ou de moraliser certaines pratiques dans l'application du temps partiel ou le recours aux heures supplémentaires.

M. Barrot souhaite un développement du temps partiel choisi, la France continuant à être à la traîne (15 % des salariés) par rapport à ses partenaires européens. Il ne cache pas, pour autant, que son usage dans certains secteurs, comme celui du commerce, a besoin d'une moralisation, et il n'exclut pas de légiférer pour introduire plus de *« déontologie »* dans ce domaine.

L'utilisation abusive des heures supplémentaires, encore récemment dénoncée par FO et la CFTC, pourrait aussi faire l'objet d'un texte de loi.

Avant ce sommet, seule la CFTC a fait connaître ses positions. Craignant qu'il *« ne permette pas de sortir de cette logique qui fait de l'emploi un simple sous-produit économique »*, son président, Alain Deleu, a prôné le droit effectif *« à une année sabbatique pour chaque salarié français »*, qui pourrait *« permettre à des jeunes de remplacer des salariés partis en congé »*. Quant au secrétaire général de la CGT, Louis Viannet, présent lundi au congrès de la CGIL, en Italie, il devait être absent du sommet de Matignon, preuve qu'il n'en attendait rien.

Alain Beuve-Méry et Jean-Michel Bezat

Le CNPF plaide pour une approche réaliste

LA RÉDUCTION du temps de travail n'est ni un tabou ni une panacée : telle est la position à laquelle sont parvenues les organisations patronales. Sous l'impulsion de Jean Gandois, président du CNPF, qui s'est convaincu de la nécessité d'agir pour faire reculer le chômage, elles ont mis en veilleuse, fin 1995, leur hostilité de principe à cette réduction, mais elles ont élaboré, aussi, une argumentation pour faire pièce au maximalisme de la CFDT et au désir des hommes politiques de l'utiliser comme solution-miracle. Deux axiomes patronaux sont au coeur de ce raisonnement : *« Toute réduction générale et obligatoire de la durée du travail aurait sur l'emploi des effets négatifs »*, et *« lorsqu'elle est la contrepartie d'une réorganisation du travail dans l'entreprise, la réduction peut présenter un intérêt dans la lutte pour l'emploi à certaines conditions »*. Le CNPF s'appuie sur quatre considérations :

● **La France est l'un des pays où l'on travaille le moins au monde,** puisque ses salariés effectuent dans l'année 230 heures de moins que les Américains et 300 de moins que les Japonais. Elle est, juste derrière l'Allemagne, celui où les coûts salariaux sont les plus élevés.

● **Une réduction forte, généralisée et obligatoire de la durée du travail serait une très grave erreur économique et sociale.** En effet, le CNPF juge qu'en l'absence de diminution des salaires et des coûts, elle ferait perdre aux entreprises leur compétitivité et entraînerait des pertes de parts de marché. Les déficits et les délocalisations qui s'ensuivraient multiplieraient les suppressions d'emplois.

● ***La décision de réduire* le temps de travail ne peut se prendre qu'au niveau de l'entreprise.** Il n'existe pas de réponse unique, car les branches et les entreprises sont dans des situations extrêmement diverses au regard de la concurrence ou de l'innovation technologique. Ce qui est possible ici ou là en matière de réduction peut être destructeur ailleurs. Seuls les partenaires sociaux au sein d'une entreprise, voire d'un établissement, peuvent réorganiser le travail pour assouplir les horaires et améliorer la durée d'utilisation des équipements.

● **La politique contractuelle est le point de passage obligé pour l'aménagement-réduction du temps de travail.** Le patronat est d'accord pour discuter, au niveau des branches, des obstacles qui appauvrissent le contenu de la croissance en emplois. Il souscrit à l'obligation triennale de négocier sur l'annualisation-réduction du temps de travail, sur la compensation en repos d'une part des heures supplémentaires, sur le développement du temps partiel et sur l'institution d'un compte épargne-temps.

Depuis six mois, le patronat a plaidé pour la modération auprès du chef de l'Etat et du gouvernement, qui s'impatientaient de l'absence de résultats spectaculaires dans les négociations prévues par l'accord interprofessionnel du 31 octobre 1995. Il semble avoir convaincu ses interlocuteurs que le dossier est suffisamment délicat pour que l'on n'exige pas, avant le 31 octobre 1996, un accord national interprofessionnel que MM. Chirac et Juppé auraient souhaité voir signé au seuil de l'été.

Alain Faujas

Les négociations se développent dans les entreprises, malgré de multiples réticences

LA MODESTIE DU BILAN des accords de branche en matière de temps de travail ne doit pas cacher un réel dynamisme des négociations dans les entreprises. En 1995, le ministère du travail a recensé pas moins de 3 600 accords sur le temps de travail, un chiffre en hausse d'environ 10 % sur l'année précédente. Dans les entreprises, ce thème constitue même le deuxième sujet de négociation après les salaires (3 518 accords salariaux en 1994 et 4 200 en 1995).

Depuis la possibilité offerte par la loi quinquennale de décembre 1993 d'annualiser le temps de travail dans les entreprises, pour peu que les représentants du personnel l'acceptent, l'administration centrale recense 68 accords conclus sur ce thème. Mais alors que le gouvernement concevait cette possibilité dans une perspective de maintien voire de création de postes de travail, seuls neuf accords se proposent de développer l'emploi. Vingt-neuf autres se limitent explicitement à sauvegarder l'ensemble des effectifs et trois à réduire le nombre des suppressions d'emplois. Dans les vingt-sept autres accords, l'objectif en terme d'emplois n'apparaît même pas. Parmi les cas d'annualisation, Steelcase Strafor, dirigé par Henri Lachmann, est significatif : cette entreprise a prévu une variation d'horaire de zéro à quarante-six heures hebdomadaires, l'horaire moyen n'étant plus que de trente-huit heures.

Si une grande majorité de chefs d'entreprise restent hostiles à une réduction généralisée du temps de travail imposée par la loi ou par un accord de branche, beaucoup acceptent désormais de l'envisager, au cas par cas. Ainsi dans la métallurgie, le mandat très réduit des négociateurs patronaux s'explique, en grande partie, par l'*« allergie »* du principal bailleur de fonds de l'union des industries métallurgiques et minières – le groupe PSA – à toute idée de réduction du temps de travail. Cela n'a pas empêché deux autres entreprises métallurgiques importantes, Philips et Thomson, de signer des accords locaux prévoyant de réduire le temps de travail.

Situation encore plus caricaturale dans le secteur bancaire. Les directeurs des affaires sociales étaient favorables à une solution retenue par les banques néerlandaises : le passage facultatif aux 36 heures hebdomadaire avec blocage des salaires pendant deux ans.

NÉCESSITÉ D'UN CONSENSUS

Mais les dirigeants de l'AFB (association française des banques) ont rejeté cette solution. Cela n'empêche pas deux des principales banques de l'AFB – le Crédit lyonnais et la Société Générale – de négocier des accords nationaux ou locaux de réduction du temps de travail accompagnant une plus large amplitude d'ouverture des agences. D'autres banques, non adhérentes à l' AFB, comme la Bred ou le Crédit mutuel, ont également mené avec succès des négociations locales liant réduction du temps de travail et élargissement des horaires.

Si l'annualisation et la réduction du temps de travail divisent les chefs d'entreprise, l'attitude des syndicats et des salariés varie également d'une entreprise à l'autre, en fonction du climat social, de la situation de la société. Au début de l'année, les salariés de la Régie des Transports de Marseille ont mené une longue grève contre l'annualisation de leurs horaires. Aux brasseries Kronenbourg (groupe Danone), les salariés ont entamé une grève le 4 juillet – alors que la CGT et la CFDT n'appelaient qu'à des débrayages – pour protester, notamment, contre le manque d'effectifs et la mise en place de l'annualisation du temps de travail.

Alors que 13,3 % des actifs déclarent ne pas avoir d'horaires habituels de travail (9 % en 1982), l'annualisation des horaires suppose un consensus des salariés que la réduction du temps de travail ne suffit pas toujours à obtenir. De même, les récents travaux de chercheurs montrent que la création d'emplois à partir de la réduction du temps de travail dépend moins de la situation de l'entreprise que de l'organisation du travail mise en place.

Frédéric Lemaître

La « loi Robien » limitera les licenciements au lieu de créer des emplois

FAVORISER la création d'emplois en incitant les entreprises à réduire le temps de travail en contrepartie de substantiels allègements de charges patronales, tel était le propos initial de la « loi Robien », un texte d'origine parlementaire, définitivement adopté début juin, et qui emprunte son nom au président du groupe UDF de l'Assemblée nationale.

Cette nouvelle loi assouplit les dispositions de l'article 39 de la loi quinquennale sur l'emploi de 1993, jugées trop complexes et insuffisamment incitatives par les employeurs et dont le bilan apparaît aujourd'hui bien mince. Seuls treize accords ont en effet été conclus dans le strict cadre de l'article 39, dont neuf par la seule entreprise Brioches Pasquier. La loi Robien se veut donc un aiguillon.

Perplexe au départ, soucieux surtout de ne pas donner aux partenaires sociaux l'impression que l'on cherche à leur forcer la main, Jacques Barrot, le ministre du travail et des affaires sociales, qui doit publier le décret d'application dans les jours qui viennent, s'est rallié à cette initiative parlementaire. Conçu comme un moyen de stimuler les embauches, affichant une vocation résolument offensive, ce texte, qui prévoit pourtant de généreuses exonérations, risque, de l'aveu même de M. Barrot, d'être surtout appliqué pour son volet défensif. La loi Robien tombe en effet à point pour s'imposer comme un nouveau « Canadair » mis à la disposition des pouvoirs publics en accompagnement des plans sociaux. En clair, elle serait utilisé principalement pour sauver des emplois, alors que son propos initial, plus ambitieux, était d'en créer.

Lors de la discussion de ce qui n'était alors qu'une proposition de loi, le gouvernement a en effet ajouté un amendement instituant un mécanisme d'exonération de cotisations sociales applicable à la réduction du temps de travail lorsqu'elle permet d'éviter des licenciements. Les pouvoirs publics souhaitent ardemment appliquer ce nouveau dispositif aux lourdes restructurations envisagées chez Moulinex et dans le secteur de l'armement, chez GIAT-Industries en particulier.

Des discussions sont en cours avec les directions de ces entreprises, qui sont fermement invitées à revoir le nombre de suppressions d'emploi prévues à la lumière de ces dispositions. Moulinex a en effet annoncé 2 600 suppressions d'emplois sur trois ans, dont 1 800 concernant la seule région de Normandie. GIAT, de son côté, a prévu de supprimer 2 700 emplois, soit le quart de ses effectifs.

Or l'allègement des cotisations à la charge des employeurs est attribué par convention avec l'Etat, lorsque la réduction de la durée collective de travail est au moins égale à 10 %. Dans ce cas, le montant de l'allègement de charges est égale à 40 % pour la première année d'application, de 30 % les années suivantes. Cet allègement est porté à 50 % la première année et à 40 % les années suivantes lorsque la réduction de l'horaire de travail est au moins égal à 15 %. La loi ne fait en revanche mention d'aucun pourcentage minimum d'emplois préservés ou de licenciements évités par rapport à l'effectif total. Elle ne fixe pas non plus la durée de l'allègement, qui devrait être précisée par le décret d'application.

Il s'agit, de fait, d'un décalque exact des exonérations prévues lorsque le dispositif est employé pour créer des emplois. Dans ce cas, cependant, la durée de l'allègement est fixée par le texte de loi à sept ans.

> Une « arme défensive » qui pourrait être utile pour traiter les dossiers GIAT et Moulinex

Par ailleurs, l'employeur doit s'engager, pour bénéficier des exonérations, à réaliser des embauches correspondant au moins à 10 % de l'effectif annuel.

L'Etat s'est engagé à compenser les pertes de recettes pour les caisses de Sécurité sociale. Lors du débat parlementaire, M. Barrot avait indiqué que les sommes nécessaires avaient déjà été prises en compte dans les travaux de préparation budgétaire. Cette précision n'a pas empêché une partie de la majorité de s'émouvoir. Le sénateur Louis Souvet (RPR, Doubs), rapporteur du texte au palais du Luxembourg, avait estimé entre 105 000 et 161 000 francs le coût annuel pour l'Etat de chaque emploi créé, lorsque ce dispositif est employé dans son volet offensif, dans une entreprise où le salaire mensuel moyen est de 10 000 francs. De même, Alain Madelin a critiqué ces dispositions, estimant que le jeu des exonérations reviendrait à subventionner à 123 % le nouvel emploi la première année, à 92 % les suivantes.

Selon M. Barrot, qui s'est félicité récemment d'avoir à sa disposition cette *« arme défensive »* pour traiter des dossiers GIAT et Moulinex, le coût d'un tel dispositif serait, en tout cas, *« moins élevé qu'un FNE »*, c'est-à-dire une classique convention de préretraites.

Caroline Monnot

Robert Hue dénonce la « partition » à une seule voix jouée par Lionel Jospin

Le PCF se fait l'avocat d'« une union nouvelle » des forces de gauche et des écologistes

Agacé par le « *duo médiatique Juppé-Jospin orchestré ces derniers temps* », M. Hue regrette que l'opposition du Parti socialiste au gouvernement « *s'enlise dans le marécage des affaires* », plutôt que dans la dénonciation de « *choix économiques et sociaux précis* ». Il rappelle « *les conditions indispensables pour constituer une politique de gauche à laquelle des ministres communistes pourraient participer* ».

ENTRE LE PREMIER MINISTRE et le premier secrétaire du PS, Robert Hue a du mal à exister. Agacé par le « *duo médiatique Juppé-Jospin orchestré ces derniers temps* », notamment dans la polémique sur la « vache folle » et les affaires parisiennes, pris de vitesse par les avancées programmatiques du PS, comme le rétablissement de l'autorisation administrative de licenciement (*le Monde* du 11 juin), le secrétaire national du PCF a dénoncé avec force, lors d'une fête des communistes à Fontaine (Isère), dimanche 7 juillet, la « *partition* » à une seule voix jouée, selon lui, à gauche, par le PS, en rappelant l'urgence d'« *un travail de toutes les forces de gauche, de progrès, écologistes* ».

M. Hue a d'abord critiqué le décalage entre les vives réactions du PS sur l'« affaire Tiberi » et celles qui ont suivi l'intervention d'Alain Juppé, le 4 juillet, sur TF 1, M. Jospin ayant reproché au premier ministre de « *n'avoir pas su créer la confiance* » (*le Monde* du 6 juillet). « *On ne peut davantage accepter que* [le débat politique] *s'enlise dans le marécage des affaires que l'on se jette à la tête à coup de petites phrases assassines* », a indiqué le secrétaire national du PCF.

« FAUSSE ALTERNATIVE »

Pour les communistes, « *les effets dévastateurs de la politique de la droite découlent de choix précis* » : « *rentabilité financière élevée au rang d'objectif suprême* », « *soumission aux marchés financiers* ».

M. Hue en a profité pour rappeler « *les éléments à notre avis indispensables pour constituer une alternative à gauche à laquelle des ministres communistes pourraient participer* », et qu'il avait développés lors du dernier comité national (*le Monde* daté 23-24 juin) : « *mesures réelles de progrès social et de réduction des inégalités* », « *rediscussion en profondeur des engagements européens de la France, pour qu'elle puisse faire la politique qui lui convient* » – M. Hue ne fait plus de la sortie de Maastricht un préalable à une participation au gouvernement –, « *autre orientation de l'argent avec des droits nouveaux de regard et d'intervention pour tous les citoyens* ». Rappelant que le PCF s'était opposé à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, M. Hue a également évoqué une « *politique de développement, de défense de l'environnement, de sécurité* ».

« *Le choix pour l'avenir n'est ni le retour à la potion amère des gouvernements socialistes – version décennie 80 – ni le marasme social dans lequel Juppé plonge la France* », a indiqué M. Hue, qui milite pour « *une union nouvelle* » à gauche, autour du PS et du PCF. « *On ne peut accepter que le débat politique soit réduit à cette fausse alternative* », a indiqué le secrétaire national. « *Il faut une perspective de changement positif réel. Cela ne peut se faire que dans un travail pluraliste de toutes les forces de gauche, de progrès, écologistes.* » Sans évoquer la constitution d'« *un pôle de radicalité* » à la gauche du Parti socialiste – une configuration défendue par le chef de file des refondateurs, Guy Hermier, mais à laquelle la direction du PCF reste hostile –, M. Hue a insisté solennellement : « *Je souhaite que mon propos soit compris comme une interpellation démocratique et unitaire adressée à Lionel Jospin et au Parti socialiste.* »

Ariane Chemin

Une interpellation « inappropriée » selon M. Hollande

L'interpellation de M. Hue à M. Jospin est « *inappropriée* », nous a déclaré, lundi 8 juillet, François Hollande. « *Nous réagissons quand nous sommes invités et nous ne focalisons pas notre expression sur les affaires* », assure le porte-parole du PS. « *Que le PCF réfléchisse, débatte, évoque le travail en commun, c'est normal*, ajoute M. Hollande. *Mais cela ne doit pas être une interpellation sur des événements* [les affaires] *dont nous ne sommes pas à l'origine. C'est au PCF de clarifier le débat et de dire quel débouché il envisage à nos invitations respectives. Pour faire une autre politique, il faut la définir.* » « *Je ne dicte pas leur démarche aux autres forces progressistes* », avait déclaré M. Jospin dans *Le Monde* du 26 juin. « *Il ne s'agit pas d'engager l'ensemble des forces de gauche dans un exercice de rédaction d'un programme commun de gouvernement. (...) Les dialogues se poursuivent, on rapproche les points de vue, on sait ce qui nous sépare puis on va devant les électeurs.* »

Le Parti socialiste réorganise son appareil

AU-DELÀ de la rénovation de son projet et de la définition de son programme, le Parti socialiste va réorganiser son appareil. Alors que le PS revendique, sur les chiffres arrêtés en mai, 110 000 adhérents, soit 10 000 de plus qu'en mai 1995, cette réforme vise, selon Alain Claeys, trésorier, promu secrétaire national chargé de l'organisation le 19 juin (*Le Monde* du 21 juin), à « *améliorer les procédures de décision* ». A partir du 4 septembre, le bureau national, défini comme l'instance du débat et de la décision politique, se tiendra le mercredi matin (au lieu de l'après-midi) afin de faciliter la communication extérieure, et sera suivi – et non plus précédé – dans l'après-midi, par la réunion du secrétariat national, défini comme un organe d'exécution.

L'organisation fonctionnelle sera, à la même date, également modifiée. Actuellement le PS, qui compte, à la suite de plusieurs plans sociaux, 85 permanents, est structuré en cinq départements et deux services. Il comprendra désormais trois grands secteurs : le premier concernera l'animation politique (élections, coordination, propagande), le second portera sur le suivi de l'action nationale et internationale du gouvernement et le troisième contrôlera les moyens et la logistique du parti (informatique, service financier, ressources humaines). Pour assurer la coordination fonctionnelle, un secrétaire général administratif sera recruté par concours. Courant 1998, en fonction des possibilités financières, des secrétaires généraux adjoints seront recrutés à la tête de chaque secteur. Le département communication-presse sera transversal.

REDRESSEMENT FRAGILE

Le PS a également décidé de ne pas vendre son siège de la rue de Solférino, hypothéqué depuis janvier 1995. A cette même date, le PS avait contracté un prêt relais de 63 millions de francs, remboursable au 1er janvier 1998. Il négocie aujourd'hui avec un pool bancaire, mené par le Crédit foncier, la transformation de ce prêt en amortissement remboursable sur une période maximale de dix ans. A partir de novembre, et sans doute jusqu'en février 1997, des travaux d'aménagement seront entrepris rue de Solférino, pour un coût évalué à environ 10 millions de francs. « *Si nous sommes capables de maintenir la même rigueur dans notre fonctionnement, les problèmes financiers sont derrière nous* », assure M. Claeys. Les comptes 1995 devraient être excédentaires et les travaux autofinancés. Même si son redressement demeure fragile, le PS escompte une amélioration de ses recettes, tant par l'augmentation du nombre de ses adhérents que par celle des subventions de l'Etat.

Michel Noblecourt

M. Péricard n'exclut pas des « sanctions » contre le directeur de la police judiciaire

LE PRÉSIDENT du groupe RPR de l'Assemblée nationale, Michel Péricard, a longuement évoqué, dimanche 7 juillet, les relations entre justice et politique, notamment à propos des dossiers de nature à mettre en cause le maire de Paris, Jean Tiberi. Interrogé lors du « Grand Jury RTL-*Le Monde* », le maire de Saint-Germain-en-Laye s'est prononcé très nettement sur le refus de la police judiciaire d'assister le juge Halphen dans sa perquisition au domicile du maire de Paris, le 27 juin.

« *Il est évident que la justice ne peut pas fonctionner si elle n'a pas avec la police des relations normales et même relativement proches. Il semble que ce n'ait pas été tout à fait le cas dans cette affaire* », a assuré M. Péricard. Soulignant que le directeur de la police judiciaire, Olivier Foll, « *a pris une décision qu'il revendique et qui paraît effectivement surprenante* », il s'est réjoui que la chambre d'accusation de Paris (qui est la juridiction d'appel des juges d'instruction), soit saisie de cette affaire et a estimé que « *si une faute a été commise – ce qui reste à démontrer – il faut qu'elle soit sanctionnée* ».

« PROCÈS POLITIQUE »

Mais, a poursuivi M. Péricard, « *je ne crois pas qu'il n'y ait que des moutons innocents qui s'acharnent sur Tiberi. Il y a des juges, et puis il y a, à côté, la campagne politique qui est orchestrée par un jeune avocat, qui est moins avocat qu'il n'est militant politique, et le relais que le Parti socialiste accorde à toute cette affaire* ». Selon lui, « *les réactions politiques qui s'exercent* » contre M. Tiberi tiennent au fait qu'il « *a succédé à Jacques Chirac à la mairie de Paris* ». Il s'agit, à ses yeux, d'un « *procès politique* ».

Même s'il prend la précaution de préciser qu'il « *ne met pas en cause le juge Halphen, mais ceux qui s'érigent en juges* », M. Péricard s'est dit « *choqué* » que « *certains* » juges – « *trop contents d'avoir trouvé ce moyen de faire parler d'eux* » – « *divulguent les dossiers qu'ils ont en main* » et rompent, ainsi, le secret de l'instruction.

M. Péricard n'a pas davantage mâché ses mots sur la Corse. Rappelant la volonté du gouvernement de faire preuve de fermeté, il a précisé : « *Le dialogue ne peut s'exercer qu'avec ceux qui acceptent la loi de la démocratie, c'est-à-dire avec les élus. On ne va pas aller dialoguer avec des gens qui n'ont ni foi ni loi* ». Le mouvement nationaliste corse, a-t-il ajouté, est « *aujourd'hui infiltré par des mafias* ».

Enfin, le président du groupe RPR, qui était allé faire part au chef de l'Etat, jeudi 4 juillet, des « *préoccupations* » de la majorité, a confirmé que, dans la « *zone de turbulences* » actuelle, les parlementaires du RPR et de l'UDF sont « *soucieux* » et « *impatients, comme tout le monde* ». Mais il s'est dit assuré que « *les choses iront mieux, y compris avant 1998* » et que, « *si un jour le président de la République estime qu'il faut infléchir la politique sur tel ou tel point* », cela pourrait très bien se faire avec l'actuel premier ministre.

Le RPR ravit un siège de sénateur à l'UDF dans la Manche

ÉTALÉES au grand jour à l'occasion du scrutin organisé, dimanche 7 juillet, pour élire le successeur de Jean-Pierre Tizon, sénateur (UDF) de la Manche (*Le Monde* du 6 juillet), les dissensions au sein de la majorité n'ont pas profité à la gauche. Soutenu par l'état-major départemental de son parti, contre les instances nationales du RPR, Jean Bizet a largement distancé, dès le premier tour, Bernard Tréhet (UDF) qui disposait de l'investiture officielle de l'UDF. M. Bizet avait également le soutien du sénateur démissionnaire et du député Yves Bonnet (UDF-PR).

Ce premier tour a été également marqué par les faibles scores des trois autres candidats de la droite et de ceux du Front national. Résumé à un classique duel droite-gauche, le second tour a donc vu la victoire du candidat RPR, élu avec 66,28 % des voix contre 29,70 % au socialiste Jean-Pierre Godefroy, maire de Cherbourg. *(Corresp.)*

Premier tour : I., 1 564 ; V., 1 539 ; E., 1 501. Jean Bizet, RPR, c. g., m. du Teilleul, 616 ; Jean-Pierre Godefroy, PS, c. r., m. de Cherbourg, 333 ; Bernard Tréhet, UDF, c. g., m. de Brécey, 261 ; Jean d'Aigneaux, CNI, c. g., m. de Beuzeville-la-Bastille, 215 ; Fernand Le Rachinel, FN, d. e., c. g, 63 ; Didier Anger, Verts, c. r., 48 ; Olivier Bidou, div.d., 36 ; Antoine Peyry, PC, c. m., 29.

Deuxième tour : *I., 1 564* ; V., *1 526* ; *E., 1 468. Bizet*, 973, *ÉLU* ; *Godefroy*, 436 ; Le Rachinel, 59.

[27 septembre 1992 : I., 1 562. **Premier tour** : V., 1 553 ; E., 1 533 ; Un. d., Jean-François Le Grand, s., RPR, 911, réélu ; Jean d'Aigneaux, CNI, 562 ; Jean-Pierre Tizon, UDF-PR, 558 ; *Isolés* : Anne Heinis, div.d., 534 ; Bernard Tréhet, UDF-PR, 332 ; Michel Thoury, UDF-CDS, 271 ; Fernand Le Rachinel, FN, 205 ; Simone Caillaud, div., 38 ; PS : Michel Levilly, 260 ; Daniel Dufour, 220 ; Michel Lecostey, 210 ; PC : Emile Doucet, 25 ; Yves Guénée, 23 ; Bernard Pontais, 22 ; GE : Olivier Bidou, 71 ; Marc Michelle, 28. *Second tour* : V., 1 533 ; E., 1 464 ; Anne Heinis, 684, élue ; Jean-Pierre Tizon, UDF-PR, 543, réélu ; Jean d'Aigneaux, 478 ; Bernard Tréhet, 391 ; Michel Levilly, 175 ; Daniel Dufour, 156 ; Fernand Le Rachinel, FN, 108 ; Olivier Bidou, 33.]

DÉPÊCHES

■ **MAJORITÉ : Alain Madelin, député (UDF-PR) d'Ille-et-Vilaine** considère que la fracture politique se creuse entre les Français et le gouvernement, auquel il reproche de continuer sa « *politique de l'autruche* ». « *A la fracture sociale s'ajoute aujourd'hui une fracture politique. Le fossé se creuse entre ceux qui dirigent et ceux qui sont dirigés* », a-t-il déclaré dans un entretien au *Journal du dimanche* du 7 juillet. Prenant pour exemple le problème de l'immigration clandestine, M. Madelin reproche au gouvernement de n'avoir pris aucune décision après la publication d'un récent rapport parlementaire alors « *qu'il y a urgence* ».

■ **TOULON : le président de SOS-Racisme**, Fodé Sylla, a annoncé, lors de l'université d'été de son mouvement, dimanche 7 juillet à Strasbourg, qu'il assisterait le 14 juillet à Toulon, à un méchoui de la fraternité pour s'opposer symboliquement « *au discours de haine et de violence* » du président du Front national. Jean-Marie Le Pen qui, le 14 juillet, présidera la « fête des tricolores de Provence », organisée par son parti à Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du Rhône), pourrait assister, le matin, aux cérémonies officielles de Toulon.

■ **AGRICULTURE : un nouveau cas de « vache folle »** (encéphalopathie spongiforme bovine) dans la Mayenne vient d'être confirmé, dimanche 7 juillet, par le ministère de l'agriculture. Il s'agit du 21e cas enregistré en France depuis 1990 et du 8e depuis le début de l'année.

Faute de commandes militaires, Brest va perdre le tiers des effectifs de son arsenal

Inquiétude dans une ville où un emploi sur trois dépend des activités de la marine nationale

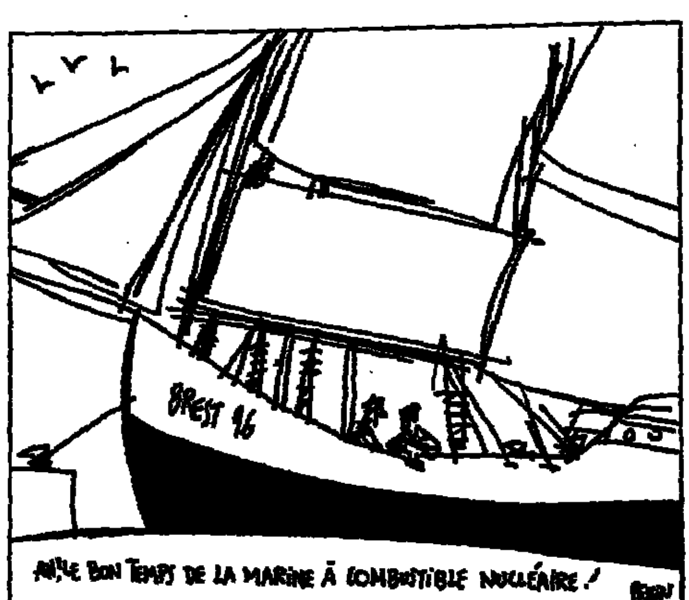
La grande fête des vieux gréements ne fait pas oublier à Brest les sombres perspectives pour son arsenal et pour tous les sous-traitants dont l'activité dépend de la marine nationale. Une fois livrés le porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle* et le transport de chalands de débarquement *Sirocco*, le chantier de construction neuve sera sans activité pendant deux à trois ans, selon ce que prévoit la nouvelle loi de programmation militaire.

BREST
de notre correspondant

Mille cinq cents bateaux à vieux gréements et un million de personnes vont envahir le port de Brest. La perspective de cette grande fête de la marine traditionnelle, qui commence le 13 juillet, permet d'atténuer pour l'heure le choc des 1 900 suppressions d'emplois à l'arsenal, lesquelles devraient en entraîner 1 200 autres dans la sous-traitance d'ici à l'an 2000, selon la chambre patronale de la métallurgie. Une fois que les voiles à l'ancienne auront quitté la rade et que les odeurs de calfatage et de chanvre se seront éloignées du port du Ponant, restera la dure réalité.

Brest va voir en effet le tiers de l'effectif de son arsenal fondre progressivement. Une nouvelle manifestation est prévue jeudi 11 juillet. Les deux derniers bateaux en construction, le porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle* et le transport de chalands de débarquement *Sirocco*, sont en voie d'achèvement. La marine ne passera pas d'autre commande avant l'an 2000. Le chantier de construction neuve sera alors à l'arrêt pour deux à trois ans. A cela devrait s'ajouter une réduction des travaux d'entretien sur les navires en service dans la mesure où la loi de programmation militaire prévoit un allègement des moyens navals à la mer.

Sur les 1 900 emplois supprimés, 1 500 le seront au titre des « sureffectifs » et, d'ici à 1999, 400 départs en retraite ne seront pas remplacés sur les 6 000 salariés actuels. Déjà, selon la CFDT, 800 emplois ont disparu à l'arsenal depuis 1992, par les mesures d'âge et de dégagement des cadres. Pour une ville où un actif sur trois dépend des multiples activités de la marine nationale, le coup est d'autant plus dur à accepter que l'histoire a voulu qu'elle devienne port de guerre, ce qui a freiné les activités civiles, l'enceinte militaire ayant peu à peu, depuis Colbert, occupé l'espace maritime.



AH ! LE BON TEMPS DE LA MARINE À COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE !

Si les ouvriers de l'Etat et les fonctionnaires de la direction des constructions navales (DCN) sont assurés d'être soit indemnisés, soit reclassés à des postes libérés, par exemple, par les appelés de la marine, ceux de la sous-traitance voient l'avenir avec plus d'anxiété. On craint les licenciements secs, et ce sera l'une des missions du Fonds de restructuration de la défense de compléter les mesures sociales pour les entreprises touchées par la loi de programmation. Une cellule de reclassement inter-entreprises pour les sous-traitants devrait être mise en place pour la rentrée.

La question est maintenant de savoir comment Brest va aborder ces vents contraires. Un comité de restructuration a été créé par la préfecture dans la foulée de la convention-cadre régionale signée le 21 mai à Rennes par Charles Millon sur l'« accompagnement » du redéploiement industriel de la défense. « *Le problème numéro un n'est pas financier. Il va être de trouver des projets porteurs pour la diversification* », explique le sous-préfet Pierre Pouessel. La seconde enveloppe européenne attribuée au site brestois devrait ainsi être augmentée de 20 % par rapport à la précédente (180 millions de francs). Une des pistes évoquées concerne la transformation de plates-formes pétrolières *off-shore*, un créneau sur lequel la DCN étudie actuellement comment elle pourrait se positionner en collaboration avec les entreprises privées. Toujours à l'export, la DCN vient de décrocher un contrat sur des systèmes d'armes pour des patrouilleurs norvégiens.

Mais pour le maire (PS) de Brest, Pierre Maille, la Bretagne, « *première région française pour son taux de dépendance par rapport aux activités de défense, méritait mieux* » que cette convention régionale, « *limitée à des orientations générales* ». Ce qui n'est pas le cas, ajoute-t-il, pour l'Aquitaine. « *Le premier ministre s'est souvenu qu'il était maire de Bordeaux...* »

Gabriel Simon

Lorient vend ses frégates à l'étranger

Pour exporter ses navires, l'établissement de la DCN a réduit ses coûts, mais la sous-traitance a souffert

VANNES
de notre correspondant

Depuis le début des années 90, la direction des constructions navales de Lorient doit son salut aux commandes pour l'étranger. « *L'orientation de la DCN de se redéployer vers les pays tiers est un langage que l'on reçoit bien. On s'est installé dans cette « culture export ». En 1995, 55 % des 2,5 milliards de chiffre d'affaires réalisés sont dus à notre activité à l'exportation* », remarque le directeur de l'établissement, Jean-Marie Poimboeuf. Le contrat Bravo (six frégates pour Taïwan), en voie d'achèvement, avait eu un précédent dès 1982, avec la construction d'une frégate destinée à la marine saoudienne. L'établissement lorientais, spécialisé dans la construction de bâtiments de surface de moyen tonnage, a aussi fabriqué ces dernières années trois chasseurs de mines, en matériaux composites, pour la marine pakistanaise. Dans le carnet de commandes figurent encore deux frégates type La Fayette pour l'Arabie saoudite, à livrer en 2001 et 2002.

Mais il n'y a pas d'exportation sans réduction des coûts. « *Chaque frégate du projet Bravo a coûté 20 % de moins qu'une frégate type La Fayette pour la marine française. Les coûts des deux frégates pour l'Arabie saoudite devront être inférieurs de 25 % aux bateaux pour Taïwan* », dit en substance le directeur de la DCN. Avec un chiffre d'affaires par salarié de 920 000 F en 1995 – le plus élevé des sites de la DCN –, la « réduction de voilure » à Lorient a pu être limitée à 400 personnes sur un effectif de 2 879 salariés.

Si cette réduction inquiète la population, Jean-Yves Le Drian, maire (PS) de la ville, se préoccupe surtout du sort de la sous-traitance. Reçu mardi 2 juillet par Charles Millon avec une délégation de maires des grandes villes touchées par les restructurations, M. Le Drian compte plaider en faveur de « *la mise en œuvre d'un plan industriel* » pour la sous-traitance, durement touchée par la loi de programmation. « *On ne va pas attendre 1997 pour licencier* », avertissent Albert Le Guyader et Gustave Viala, responsables des entreprises concernées. Ils prévoient 1 100 suppressions d'emplois dans les dix-huit mois ; 200 à 300 postes ont d'ores et déjà été supprimés.

La conquête des marchés à l'export passe par une sous-traitance compétitive. N'a-t-elle pas assuré, en 1995, la moitié des 5,2 millions d'heures de travail de l'établissement lorientais ? « *Si Lorient reste port constructeur de bâtiments de surface et se montre capable de réaliser des navires au prix du marché mondial, on peut rebondir et prendre des commandes dans des conditons supportables, mais pas comme l'a fait GIAT Industries* », prévient M. Le Guyader.

Michel Le Hebel

L'amiral vogue au secours des médias

C'EST SUFFISAMMENT exceptionnel pour que, la chose arrivant, elle devienne en quelque sorte un événement : un chef militaire vient de voler au secours des médias. Dans une lettre, du modèle de celles qu'il adresse assez régulièrement à ses subordonnés, l'amiral Jean-Charles Lefebvre, le chef d'état-major de la marine nationale, s'intéresse à « *la dimension médiatique des sociétés modernes* ». Il applique ses réflexions aux relations entre les armées et les journalistes, les premières étant accusées par les seconds d'avoir une conception excessive de la notion de secret et les seconds soupçonnés par les premières d'être des bavards impénitents, voire irresponsables.

« *Nous pouvons ressentir*, écrit l'amiral Lefebvre, *un certain sentiment d'agacement ou d'amertume, en constatant la manière dont sont parfois relatées certaines affaires.* » Et de citer la simplification des faits, la généralisation de comportements à l'ensemble de l'institution, l'amalgame ou encore la recherche systématique du sensationnel, voire, ajoute-t-il, « *un antimilitarisme rampant* ». « *Certains d'entre nous*, continue le chef d'état-major de la marine dans sa lettre, *pourraient être enclins à penser que nous sommes confrontés à une entreprise de désinformation délibérée. Pourtant, il faut admettre que les journalistes font un métier particulier, qu'ils ont leurs propres contraintes et que, la plupart du temps, ils ne relatent que ce qu'ils savent et comprennent.* »

L'amiral Lefebvre prévient donc les 69 878 marins : « *Aussi décrier la liberté de la presse et d'expression, qui est indiscutablement l'une des garanties de notre démocratie, serait particulièrement nuisible pour le monde militaire, déjà trop souvent suspecté de conservatisme, voire d'esprit fondamentalement rétrograde.* » Les consignes du chef d'état-major de la marine suivent : celle, par exemple, de communiquer « *en restant toujours à son propre niveau de compétence et de responsabilité* » ou celle, encore, de considérer que « *les journalistes ne sont pas nos porte-parole* » dès lors que l'information, une fois dispensée, appartient à celui qui la détient et qui a sa « *propre éthique* » et « *sa propre déontologie* ».

De tels propos ne devraient pas étonner. Mais force est d'admettre que, dans l'institution militaire, ils détonnent ou, à tout le moins, ils tranchent avec des habitudes de repli sur soi, dans la mesure où, de surcroît, ils sont le témoignage public et convaincant d'un esprit d'autocritique plutôt rare chez un chef militaire. A l'approche des lourdes échéances qui attendent les armées françaises, avec la réorganisation radicale de leurs structures et la déflation de leurs effectifs promises par le gouvernement, on aimerait lire, sous la plume d'autres chefs militaires, des diagnostics aussi percutants que les réflexions de l'amiral Lefebvre sur les médias.

Jacques Isnard

La colère de Tarbes contre GIAT Industries

TARBES
de notre correspondant

« *Même Foch doit se retourner dans sa tombe* » : en passant devant la statue du maréchal plantée devant la caserne du premier régiment de parachutistes, un ouvrier de l'établissement de GIAT Industries ne peut s'empêcher d'avoir une pensée pour le plus illustre des Tarbais.

Le plan de retour à l'équilibre du premier groupe d'armement français prévoit, en effet, la suppression de 2 569 emplois, dont 595 ici. Le site de Tarbes, qui construit les tourelles du char Leclerc, avec la perte du tiers de son effectif, doit payer un lourd tribut au plan de restructuration de l'industrie militaire française.

« SPÉCULATIONS DOUTEUSES »

La ville et sa région refusent d'être sacrifiées sur l'autel de la loi de programmation militaire. Ils l'ont fait savoir avec une très forte mobilisation de la population rassemblée autour du collectif syndical. Le chef-lieu bigourdan a déjà perdu 5 000 emplois en dix ans avec le désengagement des groupes français de GIAT Industries ou d'Alsthom. Il craint les retombées pour l'avenir de la Socata, une filiale de l'Aérospatiale, et pour l'avenir des deux régiments de parachutistes, fer de lance, avec plus de 2 000 hommes, de l'économie locale.

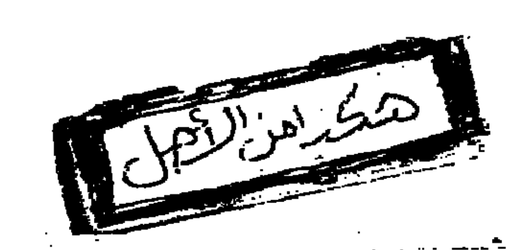
Le maire communiste de Tarbes, Raymond Eraçarret, qui a vu la population de sa ville tomber de 70 000 à 47 000 habitants en quinze ans, a accusé la direction de GIAT Industries d'« *avoir perdu une dizaine de milliards de francs dans des spéculations douteuses et de faire supporter cette addition aux salariés* ». Réuni récemment en séance extraordinaire, les conseillers généraux des Hautes-Pyrénées, sous la présidence de François Fortassin (Radical), ont, toutes tendances confondues, signé une motion déposée à la préfecture. « *La désespérance est réelle. Je déplore notre incapacité collective à trouver des réponses aux problèmes de notre société.* » Ce constat d'impuissance est celui de Claude Miqueu (divers gauche), président du Comité de développement économique départemental. « *Nous allons de défaite en défaite, que ce soit avec un gouvernement de gauche ou de droite.* »

ÉVITER LE « CATASTROPHISME »

Pour sa part, Georges Danglade (FD) a regretté l'incapacité chronique de ce département à inverser le cours économique.

Et si Jean-François Calvo, député RPR, a exhorté ses collègues du conseil général « *à ne pas sombrer dans le catastrophisme* », Jean Glavany, son collègue socialiste, conseiller général et maire de Maubourguet, membre du bureau national du PS, a vu dans cette mobilisation « *un acte de confiance et d'espoir, une force considérable pour construire l'avenir industriel des Hautes-Pyrénées* ».

Jean-Jacques Rollat



Lorient vend ses fré[...]
à l'étranger

de Tarbes contre GIAT Indus[...]

Géant
Occasions

ESPIONNAGE Quelques semaines après l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République, le cabinet du ministre de la défense a demandé à la DGSE de placer sur écoutes téléphoniques certains collaborateurs de François Léotard. Trois personnes au moins ont été visées par ces écoutes : le préfet François Lépine, qui dirigeait le cabinet de l'ancien ministre de la défense ; le préfet Patrice Molle, qui était le chef de ce cabinet ; le colonel Louis-Pierre Dillais, qui y était en charge des *« affaires réservées »*. ● LE CABINET de M. Millon assure que, *« si des personnes sont écoutées par un service dépendant du ministère de la défense, ce ne peut être que pour un motif touchant à la défense nationale »*. ● M. MOLLE s'était rendu, le 15 novembre 1995, à l'Hôtel Matignon pour protester, auprès d'un collaborateur de M. Juppé, contre l'usage de telles méthodes.

La DGSE a placé sur écoutes trois proches collaborateurs de M. Léotard

Quelques semaines après l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République, au moins trois membres du cabinet de l'ancien ministre de la défense ont fait l'objet d'« interceptions », qui auraient duré quatre mois, par les services de son successeur

QUELQUES semaines après l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République, plusieurs membres de l'entourage direct de François Léotard, qui venait de quitter le ministère de la défense, ont été placés sur écoutes téléphoniques par les services de son successeur, Charles Millon. C'est le Groupement interministériel de contrôle (GIC), le centre de l'espionnage d'Etat, dans les sous-sols des Invalides, qui a effectué ces *« constructions »* – selon le terme en vigueur dans les services spécialisés. La commande lui en avait été passée par la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), le service de renseignement militaire, placé sous l'autorité du ministre de la défense. A en croire un ancien des services spéciaux, vieux routier du renseignement et de ses *« coups tordus »*, la chose est *« probablement sans précédent »*.

Ministre du gouvernement d'Edouard Balladur, M. Léotard avait cédé sa place, le 19 mai 1995, à Charles Millon, membre comme lui du Parti républicain (PR), mais qui avait soutenu M. Chirac durant la campagne présidentielle. Selon nos informations, trois personnes au moins ont été visées par ces surveillances, sur leurs lignes téléphoniques privées : le préfet François Lépine, qui était le directeur de cabinet de M. Léotard au ministère de la défense ; le préfet Patrice Molle, qui était son chef de cabinet ; le colonel Louis-Pierre Dillais, qui y avait la charge des *« affaires réservées »* – les deux derniers ayant servi, par le passé, à la DGSE.

Deux autres noms sont également avancés par certaines des sources sollicitées par *Le Monde*, sans qu'il soit possible de les inscrire avec certitude sur la liste des *« cibles »* de la DGSE. Il s'agit du plus proche collaborateur de François Léotard, Renaud Donnedieu de Vabres, et de l'ancien ministre et ancien maire d'Orléans Jacques Douffiagues. *« M. Millon est trop intelligent et trop honnête pour avoir laissé faire une chose pareille »*, nous a déclaré M. Douffiagues, pour tout commentaire.

Pour qu'une écoute administrative soit légale, la loi impose qu'une demande soit formulée, au nom du service compétent, par le ministère de tutelle – intérieur, défense, finances –, signée par le représentant du ministre concerné et dûment motivée, et qu'elle recueille ensuite l'autorisation signée du cabinet du premier ministre. Ces formes semblent, en l'occurrence, avoir été respectées. Selon nos informations, ce n'est pas la DGSE qui a sollicité l'autorisation des écoutes ayant visé les proches de M. Léotard, mais le ministère de la défense, qui lui en a donné l'ordre une fois obtenu le feu vert de Matignon. Le *« carton »* de demande, transmis au cabinet de M. Juppé, ne porte que la signature du représentant du ministre de la défense, alors que le paraphe du chef de la DGSE, Jacques Dewattre, n'y figure pas.

FORMES À RESPECTER

Ce *« carton »* a dû passer sous les yeux du conseiller d'Etat Paul Bouchet, président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS), à qui la loi a confié le soin de vérifier la régularité des demandes d'écoutes. Si ces demandes ont été rédigées dans les formes, elle doivent impérativement comporter l'identité précise des personnes surveillées, ainsi que *« les renseignements les plus complets sur* [leur] *profession »*, afin que la CNCIS puisse vérifier *« qu'il ne s'agit pas d'une profession dite "sensible", pouvant légitimement prétendre à une protection particulière au titre du secret professionnel ou d'une fonction politique ou syndicale »*, ainsi que l'indiquait le premier rapport d'activité de la commission, en 1992. Si l'esprit de cette doctrine a été respecté, le ministère de la défense a dû faire figurer sur les demandes la qualité d'anciens membres du cabinet de M. Léotard des personnes visées et le motif des écoutes a dû, par conséquent, être particulièrement détaillé.

Les *« constructions »* sur les lignes de MM. Lépine, Molle et Dillais ont été effectuées sur le contingent de 232 lignes attribué aux *services du ministère de la défense*, sur les 1180 disponibles au GIC en 1995. La procédure a été couverte d'une telle discrétion qu'elle fut mise en place sans le concours du service de sécurité interne à la DGSE (le DG/SS) et hors la connaissance du bureau des *« affaires réservées »* du ministère de la défense, habituellement sollicité lorsque sont concernés des anciens du service ou du ministère. Les interceptions auraient duré quatre mois – le maximum autorisé par la loi, avant renouvellement éventuel de deux mois en deux mois – soit jusqu'à septembre 1995, et semblent n'avoir pas été renouvelées.

« Nous sommes attentifs à ce que tout soit fait dans la plus stricte légalité, a déclaré au *Monde*, vendredi 5 juillet, un membre du cabinet de Charles Millon. *Si des personnes sont écoutées par un service dépendant du ministère de la défense, ce ne peut être que pour un motif touchant à la défense nationale. »* Mais pour quel motif *« touchant à la défense nationale »* les collaborateurs de M. Léotard peuvent-ils avoir été écoutés ? Respectivement ancien chef des nageurs de combat et ancien chef d'état-major de la DGSE, Louis-Pierre Dillais et Patrice Molle pourraient avoir été surveillés au titre de leurs fonctions passées, comme le sont régulièrement les anciens des services. Mais la présence, sur la même liste, du préfet François Lépine, au profil fort différent, incite à croire à d'autres motivations, sans doute plus politiques. La technique des écoutes *« en étoile »*, fréquemment utilisée par les services de renseignement pour *« cerner »* une personnalité en espionnant son entourage, mais qualifiée de *« déloyale »* par la CNCIS, pourrait ainsi avoir été utilisée dans le but de surveiller M. Léotard au lendemain de l'élection présidentielle.

Certaines sources politiques évoquent à cet égard le soupçon, parfois formulé à voix haute dans l'entourage de M. Chirac mais jamais vérifié, d'une filière de financement politique occulte destinée aux partisans de M. Balladur et alimentée par des commissions prélevées sur les marchés de l'armement. Présidée, entre le 28 juin 1993 et le 14 décembre 1995, par Jacques Douffiagues, la Société française d'exportation des systèmes d'armement (Sofresa), mandataire officiel du gouvernement français dans les contrats de ventes d'armes françaises à l'Arabie saoudite, avait signé, en 1993 et 1994, deux importants contrats avec ce pays, dont le montant se chiffrait en dizaines de milliards de francs. Or, MM. Lépine, Molle et Dillais avaient effectué, au titre de leurs fonctions auprès du ministre de la défense, des déplacements en Arabie saoudite durant cette période.

TROUBLE À LA DGSE

Outre que la recherche de tels renseignements n'entre pas véritablement parmi les motifs prévus par la loi, il est vraisemblable que la teneur des propos interceptés par le GIC a pu être utilisée à d'autres fins. Dès l'été 1995, plusieurs proches de M. Léotard auraient ainsi été mis en garde sur le contenu de leurs conversations privées qui avaient trait à la politique conduite par le gouvernement de M. Juppé et au comportement de certains conseillers du premier ministre. François Lépine et Patrice Molle étaient alors en attente d'une affectation, cependant que Louis-Pierre Dillais devait demeurer au cabinet de M. Millon, avant d'être subitement muté au Centre des hautes études militaires (CHEM).

Le 15 novembre 1995, le préfet Patrice Molle, mis au courant de toute l'affaire, s'est rendu à l'Hôtel Matignon, afin de faire part à l'un des collaborateurs de M. Juppé des protestations que lui inspirait l'usage de telles méthodes, au demeurant illégales. L'article 7 de la loi de 1991 ne dispose-t-il pas que *« seuls les renseignements en relation avec* [l'objet de la demande d'écoute] *peuvent faire l'objet d'une transcription »* ? Il lui fut alors assuré que l'anomalie ne se reproduirait pas. L'affaire sème encore le trouble chez les anciens de la DGSE, qui n'ont guère apprécié cette mauvaise manière faite à certains d'entre eux, renforçant les critiques contre l'actuel directeur du service, Jacques Dewattre.

Fils du professeur de médecine Pierre Lépine, ancien conseiller de Paris et ami personnel de M. Chirac, le préfet François Lépine a été nommé préfet de la région Franche-Comté sur l'ordre du président. Lors du déplacement présidentiel dans le Doubs, au mois de mars, l'affaire aurait été évoquée, au cours d'un bref tête-à-tête entre le préfet et le chef de l'Etat. M. Léotard fut évidemment informé par des proches de cette campagne d'*« interceptions »* dont il avait été la victime indirecte. On ignore s'il a fait part, depuis, de ses remarques à MM. Chirac, Juppé et Millon. Engagé dans un processus de réconciliation avec le nouveau pouvoir, le nouveau président de l'UDF n'a pas grand intérêt à susciter un nouvel affrontement avec le camp chiraquien. Aucun des membres de son entourage n'a d'ailleurs souhaité commenter nos informations.

Hervé Gattegno

« Le contrôle ne peut être exhaustif »

« *Dans les correspondances interceptées, seuls les renseignements en relation avec l'un des objectifs* [légaux] *peuvent faire l'objet d'une transcription* », dispose l'article 7 de la loi du 10 juillet 1991 régissant les « *interceptions de sécurité* ». Ainsi, si la demande mentionnait l'existence d'un risque d'atteinte à « *la sécurité nationale* », seuls peuvent être consignés par les « *lecteurs* » du Groupement interministériel de contrôle (GIC) les passages des conversations écoutées étant directement en rapport avec ce risque.

Le président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS) peut se rendre au GIC afin de vérifier le contenu des transcriptions. Dans son rapport d'activité pour l'année 1995, la commission notait toutefois que « *les possibilités de contrôle effectif, bien que supérieures à celles de la plupart des systèmes étrangers, ne peuvent cependant être exhaustives, en premier lieu du fait du nombre de "productions" transcrites et, secondairement, par suite de la multiplicité des lieux d'enregistrement* ».

Les « oreilles » de l'Etat

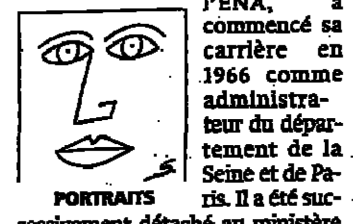
● **Les écoutes administratives.** Encadrées par la loi du 10 juillet 1991 relative au secret des correspondances émises par la voie des télécommunications, elles sont autorisées par le premier ministre, sur proposition des ministres de la défense, de l'intérieur ou du ministre chargé des douanes. Opérées *« à titre exceptionnel »*, ces écoutes sont centralisées au Groupement interministériel de contrôle (GIC), *sous la surveillance de la* Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (Cncis). La loi a retenu cinq domaines pouvant justifier le recours à ces écoutes : la sécurité nationale, la protection des éléments essentiels du potentiel scientifique et économique de la France, la prévention du terrorisme, la prévention de la criminalité et de la délinquance organisées, la prévention de la reconstitution ou du maintien de groupements dissous.

● **Les écoutes judiciaires.** Elles sont demandées par un juge d'instruction dans le cours d'une information judiciaire. Elles sont uniquement autorisées quand la peine encourue est égale ou supérieure à deux ans de prison.

● **Les écoutes « sauvages ».** Toutes les écoutes non judiciaires et qui ne rentrent pas dans le cadre de la loi de 1991 sont illégales.

Deux préfets et un colonel

● **François Lépine.** Fils du professeur de médecine Pierre Lépine, qui était aussi conseiller centriste *de Paris, le préfet François Lépine*, cinquante-neuf ans, diplômé de l'ENA, a commencé sa carrière en 1966 comme administrateur du département de la Seine et de Paris. Il a été successivement détaché au ministère de l'intérieur, en 1975, puis au ministère des affaires étrangères, en 1976, comme chargé de mission. Préfet de la Mayenne, puis de la Drôme, M. Lépine a aussi assuré la direction du comité de candidature de la Savoie pour les Jeux olympiques d'hiver de 1992, avant d'être nommé directeur du cabinet *de M. Léotard au ministère* de la défense, en 1993. Il est actuellement préfet de la région Franche-Comté.



PORTRAITS

● **Louis-Pierre Dillais.** Le colonel Louis-Pierre Dillais a déjà eu, contre son gré, les honneurs de la presse. Alors chef du centre d'instruction des nageurs de combat d'Aspretto (Corse-du-Sud), il avait été le coordonnateur – nom de code *« Dormond »* –, en Nouvelle-Zélande, de l'opération de sabotage du navire écologiste *Rainbow-Warrior* par les services secrets français, en 1985. Longtemps affecté au secrétariat général de la défense nationale (SGDN), il avait été appelé au cabinet de M. Léotard en 1993, alors qu'il envisageait de quitter l'armée pour entrer dans un grand groupe informatique. Auprès du ministre, il fut d'abord chargé d'animer une cellule de synthèse du renseignement, avant de prendre la tête du bureau des *« affaires réservées »* – notamment en charge des questions de renseignement et des ventes d'armes. Candidat au poste d'adjoint de l'attaché militaire français à Washington, M. Dillais, malgré le soutien du chef d'état-major de l'armée de terre, n'a pas obtenu ce poste. Il est actuellement affecté au Centre des hautes études militaires (CHEM).

● **Patrice Molle.** Le préfet Patrice Molle est un civil de formation militaire. Diplômé de Saint-Cyr, il a servi au 2e régiment étranger de parachutistes (REP), l'élite de la Légion étrangère, avant de devenir sous-préfet. Entré à la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) en 1986, il fut d'abord adjoint du directeur général, chargé du renseignement, puis chef d'état-major. Nommé préfet en 1993, il fut le chef de cabinet de François Léotard au ministère de la défense. Resté sans affectation jusqu'au début de l'année, il a rejoint le cabinet du ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, en tant que conseiller technique, chargé des problèmes d'aménagement du territoire. Il est, depuis peu, directeur adjoint du cabinet de François Léotard à l'UDF.

Le Conseil supérieur de la magistrature prépare une vaste série de nominations

Les relations entre le CSM et le pouvoir sont très tendues

Présidé par Jacques Chirac, vice-présidé par Jacques Toubon, le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) devait se réunir, mardi 9 juillet, au palais de l'Elysée, afin d'examiner les nominations qui vont intervenir au mois de juillet dans la haute magistrature. L'ambiance est actuellement très tendue : certains membres du CSM accusent l'Elysée et le ministère de la justice de vouloir imposer leurs candidats.

LE GRAND JEU de chaises musicales qui se prépare depuis plusieurs mois dans la haute hiérarchie judiciaire devrait connaître un premier épilogue mardi 9 juillet. Ce jour-là, les douze membres du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) se rassembleront à 9 h 30, au palais de l'Elysée, pour une ultime réunion sur les nominations. Au cours de cette séance présidée par Jacques Chirac et vice-présidée par Jacques Toubon, le CSM devrait examiner une série de propositions sans précédent : plus de vingt postes de la haute magistrature sont en jeu.

Malgré la courtoisie qui est traditionnellement de mise au CSM, l'ambiance ne devrait pas être des plus sereines. « *Ces dernières semaines, il y a eu énormément de tension*, raconte un proche du Conseil. *L'Elysée et la chancellerie veulent imposer leurs candidats pour les postes les plus importants. Du coup, tout le monde se méfie de tout le monde. Certains membres du CSM ont même envisagé de démissionner.* » A la présidence comme au ministère de la justice, on reconnaît que les subtils pourparlers engagés ces derniers mois avec le CSM ont parfois tourné à l'aigre. « *Les discussions ne sont pas toujours très faciles* », note-t-on sobrement.

L'enjeu de ces discussions est, il est vrai, capital. Grâce au jeu des départs à la retraite, trois postes prestigieux se libèrent en même temps : le premier président de la Cour de cassation, Pierre Drai, la première présidente de la cour d'appel de Paris, Myriam Ezratty, et la présidente du tribunal de Paris, Jacqueline Cochard, quitteront leurs fonctions au cours de l'été. Si l'on ajoute à ces départs la nomination de quatre premiers présidents, huit conseillers à la Cour de cassation et plusieurs présidents de tribunaux, on comprend la fièvre qui agite depuis plusieurs mois le monde judiciaire. « *Il s'agit de la plus grande vague de nominations depuis la seconde guerre mondiale* », souligne un magistrat.

Pour les postes du siège, le schéma dessiné par la réforme constitutionnelle de 1993 est limpide : le CSM fait des propositions et le chef de l'Etat procède aux nominations. Depuis quelques mois, ces deux étapes se sont cependant un peu confondues, l'Elysée et la chancellerie suivant les discussions préparatoires du CSM de très près. « *Tout se passe dans la plus parfaite cordialité mais ils défendent ardemment leurs candidats*, raconte-t-on au CSM. *On ne peut pas ignorer qu'il y a actuellement deux magistrats qui portent des "labels officiels" : le procureur général près la Cour de cassation, Pierre Truche, et le directeur de cabinet de Jacques Toubon, Alexandre Benmakhlouf. Il est clair que le pouvoir voudrait les voir promus.* »

Ce tandem est étrange : Pierre Truche, partisan de la médiation pénale et défenseur de la Convention européenne des droits de l'homme, est volontiers classé à gauche tandis qu'Alexandre Benmakhlouf, ancien conseiller à la Mairie de Paris, est un proche de Jacques Chirac. Si le pouvoir exécutif tient tant à voir M. Truche au poste de premier président de la Cour de cassation, c'est tout simplement parce qu'un habile jeu de dominos permettrait alors de libérer en chaîne des postes importants du parquet. En ces temps d'« affaires », une pareille occasion ne se refuse pas : l'histoire de ces dernières années a prouvé que, dans la gestion des dossiers sensibles, la fiabilité du ministère public était décisive.

UN FIDÈLE ALLIÉ

En succédant à Pierre Drai, Pierre Truche laisserait en effet vacant le parquet général près la Cour de cassation, qui représente le ministère public à la Cour de justice de la République. Sans même consulter le CSM – la loi ne le prévoit pas –, le gouvernement pourrait alors nommer à ce poste un fidèle allié du pouvoir, l'actuel procureur général de Paris, Jean-François Burgelin. Par ricochet, M. Burgelin libérerait alors le parquet général de Paris, qui pourrait revenir – toujours sans avis du CSM – à l'actuel directeur des services judiciaires de Jacques Toubon, Marc Moinard. Dans un premier temps, le gouvernement avait songé pour ce poste au directeur de cabinet de M. Toubon, Alexandre Benmakhlouf, mais, au lendemain de l'« affaire Tiberi », il semblait symboliquement difficile de confier la gestion des dossiers sensibles de la capitale à un ancien conseiller de Jacques Chirac à la Mairie de Paris. La chancellerie souhaite désormais le voir accéder à la première présidence de la cour d'appel.

Au sein du CSM, qui sait qu'il joue sa crédibilité sur ce mouvement, ce scénario a cependant rencontré quelques résistances. Certains des sages ont été irrités par l'« *insistance* » du pouvoir exécutif. « *Ils veulent absolument que l'on adopte leur scénario*, raconte un interlocuteur proche du CSM. *Le ton est toujours très cordial, il n'y a pas eu de menaces mais ce n'est pas facile d'échapper à une telle pression.* » D'autres se sont étonnés de la « vraie-fausse » candidature de Pierre Truche, dont la « *disponibilité* » a été signalée au CSM… par une lettre de l'Elysée. L'ambiguïté n'a d'ailleurs pas été levée par M. Truche, qui a répété lors de son audition qu'il n'était pas candidat mais qu'il accepterait le poste de premier président de la Cour de cassation si on le lui offrait.

Dans cette étrange d'ambiance, le CSM a déjà voté et revoté à plusieurs reprises sur les principales nominations. Pour le poste de premier président de la Cour de cassation, Pierre Truche semblait, en fin de semaine dernière, avoir pris l'avantage sur son principal rival, le président de la chambre commerciale de la Cour de cassation, Pierre Bézard. La première présidence de la cour d'appel semblait quant à elle devoir revenir à Germain Le Foyer de Costil, un avocat général de la Cour de cassation généralement classé à droite qui a été préféré à Alexandre Benmakhlouf. Quant à la présidence du tribunal de Paris, qui semblait promise à l'actuel président de Nanterre, Jean-Marie Coulon, elle pourrait finalement échoir à un ancien secrétaire général du CSM sous Alain Peyrefitte, Vincent Lamanda, aujourd'hui premier président de la cour d'appel de Rouen.

PLUSIEURS SCÉNARIOS

Ces « *votes indicatifs* », selon l'expression d'un magistrat, pourraient cependant être remis en cause dans la soirée de lundi. A 18 h 30, les dix membres du CSM se réuniront en effet, palais de l'Alma, pour une dernière discussion. « *Il y a plus de vingt postes en jeu*, note un magistrat. *Pour certains, le débat est déjà tranché mais il y a encore des ajustements à faire. S'il y a des désaccords, et il y en aura sans doute, la réunion pourrait se prolonger tard dans la nuit.* » En cas d'égalité – cinq voix pour une candidature, cinq voix contre –, nul ne sait encore comment les « sages » se départageront. Certains proposent de rouvrir le débat et de procéder à un nouveau vote ; d'autres suggèrent de revenir à une pratique de l'ancien CSM qui consistait à établir des classements avec points entre les candidats. « *Tout cela sera examiné lundi, rien n'a encore été tranché.* »

Le lendemain, à 9 h 30, Jacques Chirac présidera, à l'Elysée, une réunion du CSM mais, là encore, le scénario est incertain. La réforme constitutionnelle de 1993 autorise le chef de l'Etat à refuser certains des noms qui lui sont proposés, ce qui obligerait le CSM à repartir dans de longues discussions. Jacques Chirac pourrait également décider de scinder le mouvement de nominations, ce qui reporterait à la fin du mois de juillet les cas les plus épineux. On affirme enfin que M. Toubon, voire M. Chirac pourraient, à l'occasion de cette réunion, revendiquer un droit de vote sur les propositions. « *Ça ne s'est encore jamais produit, ni sous l'ancien CSM ni sous l'actuel, mais, après tout, le président de la République et le garde des sceaux sont membres du CSM*, affirme-t-on Place Vendôme. *Pourquoi ne pourraient-ils pas participer à la discussion sur les nominations et au scrutin ?* »

Anne Chemin

Une instance rénovée en 1993

Créé en 1946, réformé en 1958, le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) est chargé d'« *assister* » le chef de l'Etat, qui est le garant de l'indépendance de la magistrature. Depuis la réforme constitutionnelle de 1993, le CSM fait des propositions de nomination au président de la République pour les magistrats du siège de la Cour de cassation, les premiers présidents de cour d'appel et les présidents de tribunaux. Pour les postes de procureur, il rend un avis que le garde des sceaux n'est pas tenu de suivre. La nomination des procureurs généraux ne lui est pas soumise.

Le CSM est composé de douze membres. Présidé par le chef de l'Etat, vice-présidé par le garde des sceaux, il comprend trois personnalités nommées par les présidents de la République, du Sénat et de l'Assemblée nationale, un conseiller d'Etat désigné par l'assemblée générale du Conseil et six magistrats élus par leurs pairs. En raison du mode de scrutin, ces six élus sont, pour la plupart, issus de l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée).

La crise financière s'aggrave au Consistoire de Paris

Le personnel menace de faire grève

***ASSISTERA-T-ON**, dans les jours qui viennent*, à une « *grève* » des enterrements et des mariages dans les synagogues parisiennes ? Ce serait un événement sans précédent dans la communauté juive de France. La menace est pourtant réelle depuis l'assemblée houleuse qui a réuni, jeudi 4 juillet à Paris, le personnel administratif et religieux du Consistoire israélite. Si les modalités de l'arrêt de travail n'ont pas été arrêtées, son principe a été voté à une large majorité. Par cette grève, le personnel de l'Association du consistoire israélite de Paris (ACIP), qui regroupe près d'un millier de salariés (en comptant les vacataires) et assure la gestion et l'animation de tous les lieux de culte et d'éducation juifs de la région parisienne, entend riposter au plan d'austérité annoncé, fin juin, par Moïse Cohen, président du Consistoire. Ce plan prévoit trente licenciements et une réduction générale des salaires, de 1 %, pour les plus basses rémunérations, jusqu'à 10 %.

Cette crise sociale, qui secoue la plus grande institution religieuse juive de la région parisienne, est la conséquence de l'affaire de la « vache folle ». La baisse de la consommation de viande a, en effet, provoqué une réduction drastique – estimée de 30 à 40 % – des recettes liées à la *cacherout*, l'ensemble des règles alimentaires juives, comprenant un prélèvement sur le commerce de la viande, contrôlé par le *beth din* ou tribunal rabbinique. Les recettes du marché de la viande et de l'alimentation casher entrent pour près de moitié dans le budget de fonctionnement du Consistoire de Paris (60 millions pour un total de 128 millions). Le reste est principalement couvert par le règlement des prestations et par les dons des fidèles, qui, en raison de la baisse du pouvoir d'achat, chutent d'année en année.

En réalité, l'affaire de la « vache folle » a servi de détonateur à une crise financière qui couvait depuis longtemps et qui sanctionne, malgré la modération de l'équipe actuelle, la dégradation de la gestion du culte juif parisien. Elle est à l'origine des polémiques à rebondissements que se livrent, depuis trois ans, M. Benny Cohen, ancien président du Consistoire de Paris (1989-1994), et M. Moïse Cohen, président en exercice, élu il y a deux ans au bénéfice de l'âge. Aux dernières élections, en effet, les listes de Benny Cohen et de Moïse Cohen n'avaient pu se départager. Un nombre égal de représentants (treize contre treize) avaient été élus au conseil d'administration.

Les deux derniers exercices (1994 et 1995) se sont soldés par un déficit cumulé de 40 millions de francs, dont le président actuel, Moïse Cohen, fait porter la responsabilité à l'équipe précédente, en raison d'investissements jugés irresponsables, voire fastueux. Le coût moyen de construction d'une synagogue en région parisienne est évalué à 7 millions de francs. « *Malgré tout, nous avons tenu tous les engagements de nos prédécesseurs* », affirme Moïse Cohen, dont la gestion est paralysée par ces déficits accumulés et soumise à la plus grande rigueur : gel des investissements ; diminution de tous les frais généraux ; annonce, enfin, de ce plan de réduction de personnel et des salaires, dans les conditions jugées les plus équitables et négociées avec l'inspection du travail.

SECTION SYNDICALE

Son adversaire, Benny Cohen, est soupçonné de souffler sur les braises. Depuis des mois, il tente de déstabiliser son successeur sur le terrain de la gestion. Il lui reproche à son tour des dépenses inconsidérées, comme le réaménagement, jugé luxueux, de l'entrée de l'immeuble consistorial de la rue Saint-Georges à Paris, qui a été décidé par l'équipe en place pour des raisons de sécurité après les attentats terroristes de l'été dernier. Sa précédente offensive pour rompre le fragile équilibre du conseil d'administration et contraindre Moïse Cohen à démissionner avait fait long feu (*le Monde* du 4 mars).

Cette crise financière et sociale risque donc de relancer la bataille pour la direction du Consistoire de Paris, discrédité par des querelles d'hommes et de pouvoir. Le personnel s'apprête à créer dans cet établissement religieux une section syndicale – ce qui serait également sans précédent – et il réclame l'ouverture de négociations. Le président Cohen juge suspecte et inconvenante une attitude aussi revendicative de la part d'un personnel chargé d'une mission religieuse, en apparence plus déterminé que le personnel administratif. Il estime « *inadmissible* » la perspective, qui crée déjà un certain émoi dans la communauté juive, d'un arrêt de tout service religieux et d'une désorganisation complète du culte.

Henri Tincq

Les « inadmissibles pressions dont vous faites l'objet »

Dans un courrier adressé vendredi 5 juillet aux membres du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), le secrétaire général du Syndicat de la magistrature (SM, gauche), Jean-Claude Bouvier, exprime sa « vive inquiétude » *face aux* « intenses pourparlers » *qui entourent les projets de nomination.*



VERBATIM

« Les départs annoncés de M. Pierre Drai, premier président de la Cour de cassation, de Mme Myriam Ezratty, premier président de la cour d'appel et de Mme Jacqueline Cochard, président du tribunal de grande instance de Paris, constituent les prémices de mouvements de nominations susceptibles de dessiner l'avenir du monde judiciaire pour ces prochaines années. Il nous apparaît en effet clairement que le gouvernement est déterminé à utiliser le prétexte de ces trois départs à la retraite pour faire procéder à des nominations de hauts magistrats proches de ses préoccupations et de sa sensibilité.

» Ainsi, M. Pierre Truche, procureur général de la Cour de cassation, a-t-il été directement sollicité par l'Elysée alors qu'il n'était pas candidat afin de postuler à la fonction de premier président de la Cour de cassation. Ce ne sont pas la personnalité ni les mérites de l'intéressé qui sont en cause. Mais, en agissant ainsi, le pouvoir exécutif vise à faire libérer le poste que M. Truche occupe actuellement afin de l'attribuer à M. Jean-François Burgelin, actuel procureur général de la cour d'appel de Paris et ancien directeur de cabinet de M. Albin Chalandon. (…)

» Les pressions dont il est fait état à votre encontre, venant de la part de représentants du pouvoir exécutif, nous semblent de nature à compromettre gravement le bon exercice de votre mission. Le Conseil supérieur de la magistrature a exprimé dans son rapport annuel sa volonté d'assurer sa mission de gardien de l'indépendance de l'autorité judiciaire.

» Dans cette optique, il avait fait valoir, et ce, afin « *d'écarter toute forme de favoritisme, notamment politique* », sa volonté de définir « *des parcours professionnels clairs* » et de « *dégager, sur la base du seul mérite professionnel, le candidat le plus apte au poste donné* ». Cette profession de foi est aujourd'hui soumise à l'épreuve d'un interventionnisme politique manifeste destiné à promouvoir aux plus hauts postes de la hiérarchie judiciaire des hommes de confiance de l'actuelle majorité au pouvoir. Une telle attitude, intervenant après les multiples manœuvres perpétrées par le ministre de la justice et par le ministre de l'intérieur dans la gestion des affaires sensibles, constitue un mauvais coup de plus porté à l'institution judiciaire.

» Nous voulons croire que, conformément aux engagements pris à l'occasion de la rédaction et de la publication du rapport annuel du Conseil supérieur de la magistrature, vous aurez à cœur de ne pas céder aux inadmissibles pressions dont vous faites l'objet. »

Manifestation contre la destruction du foyer Nouvelle-France

***UN MILLIER** de personnes ont manifesté, samedi 6 juillet, à Montreuil, pour dénoncer la destruction du foyer de travailleurs migrants Nouvelle-France, jeudi 4 juillet, et l'expulsion de ses résidents par la police (*Le Monde* du 6 juillet). Les manifestants, parmi lesquels de nombreux Africains venus des autres foyers de la ville, ont rappelé leur attachement à la « *structure foyer* » et leur refus de se voir relogés sur de multiples sites distincts. Ils ont également dénoncé le rapport du sénateur Henri Cuq, qui prévoit la destruction de vingt foyers. Après avoir dormi à la Bourse du travail de Montreuil, puis sur le trottoir, devant la mairie, une trentaine de résidents ont été accueillis, dimanche soir, dans les locaux de l'association protestante Maison ouverte. Les deux cent cinquante autres expulsés se sont répartis dans différents foyers de la région parisienne, mais aucun n'a accepté d'intégrer les anciens hôtels meublés réhabilités et proposés pour les accueillir à Paris ou en banlieue.

DÉPÊCHES

■ **DROGUES : une « rave party » a fait l'objet d'une opération de** la gendarmerie, dans la nuit de samedi à *dimanche 7 juillet, dans une* propriété privée du Médoc proche de Lesparre (Gironde). Mobilisant trois cent vingt gendarmes, l'opération visait à constater des infractions relatives aux stupéfiants lors d'un « Festival d'art technologique » ayant attiré plus de douze cents participants. Des petites quantités de drogues diverses ont été saisies. Placées en garde à vue, puis relâchées, vingt-six personnes seront poursuivies par la justice.

■ **MENDICITÉ : un arrêté municipal pris à Millau (Aveyron) interdit, du 1er juillet au 15 septembre,** les entraves à la circulation des passants, l'ébriété sur la voie publique et le regroupement des chiens dans le centre-ville. Pour le maire (RPR), Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération, cet arrêté « *s'appuie sur des dispositions légales* ».

■ **INCENDIES : trois incendies d'origine criminelle se sont déclarés,** *dimanche 7 juillet, dans le centre de Poitiers (Vienne),* détruisant deux appartements et une librairie. Dans les trois cas, le ou les individus se sont introduits par effraction dans les lieux avant d'y mettre le feu. Les sinistres n'ont pas fait de victimes.

La crise financière s'aggrave au Consistoire de Pa

DISPARITIONS

Gabrielle Pierre-Bloch

Une figure de la Résistance

GABRIELLE PIERRE-BLOCH, résistante, épouse de Jean Pierre-Bloch, président d'honneur de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra), est morte vendredi 5 juillet dans la nuit, des suites d'une longue maladie. Elle était âgée de quatre-vingt-huit ans.

Née à Brassac-les-Mines, dans le Puy-de-Dôme, Gabrielle Sadourny avait épousé Jean Pierre-Bloch, alors député de l'Aisne, en 1936. Elle a eu trois fils, dont Jean-Pierre Pierre-Bloch, ancien député UDF de Paris. En 1940, le couple s'engage dans la Résistance et organise, en 1941, le premier parachutage d'hommes et d'armes en France occupée. Gabrielle Pierre-Bloch, surnommée Gaby, a joué un rôle essentiel dans l'évasion de son mari et de sept officiers anglais emprisonnés au centre de détention de Mauzac en Dordogne. Tandis que les huit hommes disparaissaient, elle, en larmes, faisait le siège de Pierre Laval à Vichy, implorant l'élargissement du père de ses enfants.

Commandeur de la Légion d'honneur, Gabrielle Pierre-Bloch était aussi titulaire de la croix de guerre 1939-1945, de la médaille de la Résistance, de la croix du combattant volontaire, de la médaille de la France libre et de plusieurs distinctions britanniques.

Didier Roussin

Un spécialiste du musette

GUITARISTE, banjoïste et spécialiste du musette, Didier Roussin est mort jeudi 4 juillet des suites d'un cancer. Il était âgé de quarante-sept ans.

Didier Roussin avait débuté dans le blues avant de se tourner vers la musique cajun pour finalement s'intéresser au musette, longtemps décrié avant que, au milieu des années 80, le genre ne soit réhabilité. Ami et musicien régulier de l'accordéoniste Jo Privat et du guitariste Didi Duprat, Didier Roussin, archiviste reconnu, était devenu la « mémoire » du musette. Il tenait à jour de nombreuses biographies de musiciens oubliés et avait participé à l'élaboration de l'ouvrage *Histoires de l'accordéon* (Climats, 1991). Il avait travaillé depuis longtemps à la rédaction d'un dictionnaire du musette à paraître prochainement et était aussi le coauteur d'un savoureux *L'Argot des musiciens* (Climats, 1992). Homme chaleureux, communicatif, il était toujours prêt à lâcher un bon mot. Il avait aussi participé à une série d'enregistrements de *Paris musette* (La Lichère) où se retrouvaient musiciens du musette et du jazz, ainsi qu'aux *Primitifs du futur*, en compagnie du guitariste Dominique Cravic. Enfin, il avait été responsable de plusieurs anthologies discographiques pour Frémaux et associés.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du vendredi 5 juillet 1996 sont publiés :

● **Deux-roues** : un décret modifiant certaines dispositions du code de la route relatives au permis de conduire les motocyclettes ; un décret relatif à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur ; un arrêté fixant les conditions d'obtention du brevet de la sécurité routière (*Le Monde* daté 7-8 juillet).

● **Renault** : un arrêté fixant les modalités du transfert au secteur privé de la propriété de la Régie nationale des usines Renault, ainsi qu'un avis de la commission de privatisation relatif au transfert, au secteur privé, de la majorité du capital de la Régie nationale des usines Renault.

● **Français** : un décret relatif à l'enrichissement de la langue française. Ce texte crée une commission générale et des commissions spécialisées de terminologie et de néologie ; un arrêté portant nomination du président de la commission générale : il s'agit de Gabriel de Broglie.

● **Marchés publics** : un arrêté portant nomination au Comité consultatif national et aux comités consultatifs interrégionaux de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics. Jean-Paul Costa, conseiller d'Etat, est nommé président du comité national.

Au *Journal officiel* du samedi 6 juillet sont publiés :

● **Commerce et artisanat** : une loi relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (*Le Monde* daté 30 juin-1er juillet).

● **Adoption** : une loi *relative* à l'adoption (*Le Monde* du 29 juin).

● **Café** : un décret portant publication de l'accord international de 1994 sur le café, adopté à Londres le 30 mars 1994 et signé à New York par la France le 19 septembre 1994.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Valérie CABANNE
et
Antonio SALA
ont la joie d'annoncer la naissance de

Louise, Carla,

le 3 juillet 1996, à Paris.

Piazza Principessa Clotilde, 4,
20121 Milan.

Anniversaires de naissance

– Bon anniversaire,

cher **Papou, Papa, Raymond.**

Ta famille qui t'aime.

Mariages

Ils ont choisi de s'unir pour la vie
et décidé de naviguer ensemble
avant de partir pour ce long voyage.

Nicole et Eugène OLMI
Lucette et Jean GAUTHIER
ont l'immense joie de faire part du mariage de leurs enfants,

Patricia et Pascal,

et vous invitent à ce grand moment, qui sera célébré le samedi 27 juillet 1996, à 16 heures, à la mairie de Gagny.

28, chemin de la Fossette,
93220 Gagny.
Cité du Grand Cerf,
95870 Bezons.

L'amour, c'est deux cœurs réunis par un seul sentiment qui grandit de jour en jour.

Décès

– Annie, Esther,
Et leurs proches,
ont la douleur d'annoncer la disparition de

Pierre DELORD,

le 5 juillet 1996, à Paris-15e.

Que ceux qui l'ont connu et aimé s'associent à leur peine.

21, rue de la Sablière,
75014 Paris.

– M. Jean Pierre-Bloch, grand-croix de la Légion d'honneur, ancien ministre,
son époux,
Mme Philippe Ziskind-Pierre-Bloch,
M. et Mme Jean-Pierre Pierre-Bloch,
M. et Mme Claude Pierre-Bloch,
ses enfants,
Florence, Daniel, Deborah, Victoire,
Latifa, David, Eva,
ses petits-enfants,
Salomé, Raphaël, Harry,
ses arrière-petits-enfants,
Sa fidèle Amélia,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Gaby PIERRE-BLOCH,
née SADOURNY,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance
avec rosette,
croix du combattant volontaire
de la Résistance,
croix du combattant volontaire,
médaille de la France libre,
ancien officier
des Forces françaises libres,
King Medal,
Médaille du Soviet suprême
(à titre militaire),

survenu le 6 juillet 1996.

Les obsèques auront lieu le mardi 9 juillet, à 15 heures, au cimetière du Montparnasse.

On se réunira à la porte principale, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

54, rue Perronet,
92200 Neuilly-sur-Seine.

(*lire ci-dessus*)

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du* Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Pierre Aidenbaum, président de la Licra,
Et le comité directeur,
annoncent avec tristesse le décès de

Mme Gaby PIERRE-BLOCH,
née SADOURNY,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance
avec rosette,
croix du combattant volontaire
de la Résistance,
croix du combattant volontaire,
médaille de la France libre,
ancien officier
des Forces françaises libres,
King Medal,
Médaille du Soviet suprême
(à titre militaire),

survenu le 6 juillet 1996.

Et présentent leurs condoléances émues au président Jean Pierre-Bloch, ainsi qu'à sa famille.

Ils appellent tous les membres et sympathisants à manifester leur attachement par leur présence aux obsèques, qui auront lieu le mardi 9 juillet, à 15 heures, au cimetière du Montparnasse, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e.

– Bagneux (92). Saint-Agnan-de-Cernières (27).

M. Ahmed Fahmy,
son époux,
Mélda et Jéhanne Fahmy,
ses filles,
Lucas et Julien de Gaigneron,
ses petits-fils,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Mme Jeanne FAHMY,

survenu le 5 juillet 1996, à Savigny-le-Temple (Seine-et-Marne), dans sa soixante-cinquième année.

Une messe sera célébrée le jeudi 11 juillet, à 11 heures, en l'église Saint-Eustache, 2, rue du Jour, Paris-1er.

L'inhumation aura lieu le même jour à 15 h 30, au cimetière de Saint-Agnan-de-Cernières.

M. A. Fahmy,
27390 Saint-Agnan-de-Cernières.

– François et Colette Lautmann,
Marie-Claire et Jean Leroy,
Jean-Pierre et Berthe Lautmann,
Catherine et Yvon Bastide,
Marie-Françoise Deroisy,
ses enfants,
Ses quatorze petits-enfants
et ses vingt-trois arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme André LAUTMANN,
née Juliette LANG,

survenu en son domicile, le 3 juillet 1996, dans sa quatre-vingt-seizième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la stricte intimité le vendredi 5 juillet.

Mme Deroisy,
10, rue des Pinsons,
95610 Eragny.

– Le CAUE du Val-de-Marne,
M. Jean-Bernard Battesti, président,
Et les membres du conseil d'administration,
M. Patrick Urbain, directeur,
Et l'ensemble de ses collaborateurs,
ont la douleur d'annoncer le décès de

M. Jacques YOVANE,
architecte paysagiste,
membre du conseil d'administration
du CAUE du Val-de-Marne,

survenu le 29 juin 1996.

38, rue Aristide-Briand,
94430 Chennevières.

– Guy Michaud,
son époux,
Ses enfants Noëlle Mennecier,
Jean-Luc et Elisabeth Michaud,
Eric et Sophie Michaud,
Ses petits-enfants Samuel, Pierre, Raphaëlle, Eva et Yann,
Son frère Jean-François et Lise Mantoux,
Sa sœur Nicole et Claude Marchesseau,
Ainsi que ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Jacqueline MICHAUD,
née MANTOUX,

survenu le jeudi 4 juillet 1996, à Paris, dans sa quatre-vingt-sixième année.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale le lundi 8 juillet, à Opio (Alpes-Maritimes).

Sun Résidence,
2, rue du Docteur-Roux,
06610 Le Cannet.
7, rue Blainville,
75005 Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires de décès

Philippe SOULEZ,
(1943-1994),
professeur de philosophie
à l'université
Paris-VIII-Saint-Denis,

est décédé le 9 juillet 1994.

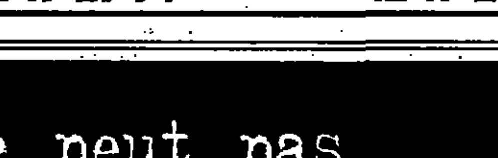
Antonia,
son épouse,
Guillaume, Thomas et Juliette,
ses enfants,
rappellent son souvenir à ceux qui l'ont connu et estimé.

Stéphane,

il y a deux ans, le 9 juillet 1994, tu as préféré t'en aller.

Je ne t'oublie pas.

« Mais je sens bien qu'en moi quelque chose est fini. »
P.V.



« Pharaonique » canal Rhin-Rhône

Jugée prioritaire dans les années 50, la coûteuse réalisation du dernier maillon de la liaison fluviale à grand gabarit mer du Nord-Méditerranée, votée par le Parlement en janvier 1995, est vivement combattue par les écologistes. Une nouvelle consultation est en cours



CANAL Rhin-Rhône, kilomètre zéro : à deux pas de l'Allemagne, entre la vieille écluse de Kembs et celle, dernier cri, de Niffer. Christian Pelèse, directeur de l'agence locale de la Compagnie nationale du Rhône (CNR), concessionnaire de la voie d'eau, n'est pas peu fier de pointer du doigt le contraste entre le grand canal d'Alsace, symbole des années 50 moulé dans le béton bitumineux, et les berges de rochers de la future « liaison fluviale à grand gabarit Saône-Rhin ». Les promoteurs de ce projet mythique sont faciles à reconnaître : ils sont les seuls à l'appeler de ce nom-là. Pour ses opposants, il est simplement « Rhin-Rhône ».

La route qui mène au premier tronçon réalisé au sud de l'Alsace, long d'à peine 15 kilomètres, part d'un rond-point de l'Energie, piqueté de turbines et de clapets en guise de parterre fleuri. Des restaurants le bordent. Les porte-conteneurs et autres convois poussés font partie du paysage. Le maire de Mulhouse, Jean-Marie Bockel (PS), serait prêt à redessiner sa cité de part et d'autre du nouveau fleuve artificiel. S'il se réalise, le canal Rhin-Rhône devrait passer au pied de la gare, en plein centre-ville. Autre maire socialiste – celui de Besançon –, autre credo : Robert Schwindt ne veut pas d'un tunnel fluvial d'un kilomètre sous sa citadelle. Devant près de dix mille personnes venues scander, dimanche 9 juin, en Franche-Comté, leur opposition au Rhin-Rhône au nom de leur amour de l'environnement ou de la pêche, M. Schwindt s'inquiète : *« L'opinion publique risque de se désintéresser d'une menace dont on parle depuis si longtemps qu'elle n'y croit plus ! »*

Après une quinzaine d'années de sommeil relatif, le serpent de mer du canal Rhin-Rhône connaît une indéniable phase active. Sa réalisation, considérée comme prioritaire dans les années 50, a été officiellement décidée avec le vote, en janvier 1995, de la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire préparée par Charles Pasqua. Son financement est même théoriquement assuré grâce au mariage de la Compagnie nationale du Rhône (concept et concession) et d'EDF (financement). Cette union forcée, à l'instigation du gouvernement Balladur, a donné naissance à un curieux rejeton : la Sorelif, qui a hérité la maîtrise de l'ouvrage.

Sur les cartes de la navigation fluviale européenne, la liaison entre la Saône – donc la Méditerranée *via* le Rhône – et le Rhin – qui donne accès au réseau allemand ainsi qu'aux grands ports néerlandais – apparaît comme le maillon faisant défaut. Mais, objectent les écologistes, ce *« petit bout manquant »* représente, en réalité, un très gros morceau en coûts et en travaux. Pour réaliser une voie de 229 kilomètres entre Lapierrière, en Côte-d'Or, et Niffer, dans le Haut-Rhin, le projet actuel prévoit 15 barrages et 24 écluses de plus de 20 mètres de haut pour les plus importantes, soit 260 mètres de dénivelé au total. En comparaison, les bateliers ne croisent que deux écluses lorsqu'ils parcourent, sur le Rhin, les 737 kilomètres qui séparent Strasbourg de la mer du Nord. Large en moyenne de 55 mètres, le canal Rhin-Rhône nécessiterait d'extraire quelque 75 millions de mètres cubes de déblais et de reconstruire une centaine de ponts routiers ou ferroviaires. *« Pharaonique »*, avait estimé à l'automne Corinne Lepage, ministre de l'environnement.

Même les dirigeants de la Compagnie nationale du Rhône ont compris que la vraie bataille se livrerait sur le terrain de l'environnement, la polémique économique

> Le projet actuel prévoit 15 barrages, 24 écluses, et nécessiterait de reconstruire une centaine de ponts

sur une infrastructure aussi ambitieuse passant au second plan. Les partisans du canal insistent désormais sur l'alternative aux camions pollueurs que représente le transport fluvial. Sans convaincre les défenseurs de la nature, qui ne jurent que par le rail. *« La voie d'eau est un mode de transport écologique dans son fonctionnement, pas dans son infrastructure »*, répète immanquablement Monique Coulet, présidente du collectif d'associations Saône-Doubs vivant-WWF. Les canaux dans les plaines du Nord d'accord, mais pas à 300 mètres d'altitude, résume en substance cette scientifique qui a longtemps appartenu à un laboratoire de recherches en hydrologie du CNRS. D'emblée, les pêcheurs s'étaient mêlés au choeur des protestations. Les associations de défense du patrimoine les ont rejoints. Ces dernières ont été galvanisées par la destruction programmée du pont Louis-XV à Dole, dans le Jura. Les habitants de ce fief du chef de file des Verts, Dominique Voynet, tiennent beaucoup à cet ouvrage situé en plein secteur sauvegardé *« qui, de par sa structure, ne peut être remonté »*. La CNR, elle, envisage à son sujet de lancer *« un concours d'idées »*.

Celle-ci n'a guère eu, jusqu'à présent, à se confronter à l'opinion publique. La voilà aujourd'hui obligée, par l'intermédiaire de sa filiale la Sorelif, à apprendre très vite, tout comme, avant elle, la SNCF, EDF ou les autoroutiers. A l'automne 1995, le premier ministre Alain Juppé a exigé que les populations concernées soient consultées sur les *« modalités de réalisation de cet équipement »*, non sur son opportunité, le Parlement ayant tranché. Corinne Lepage et Anne-Marie Idrac, secrétaire d'Etat aux transports, ont à leur tour imposé le contrôle d'une commission d'experts. Résultat : ces derniers ont déjà fait repousser le début de la consultation au 30 mai, soit un mois de retard sur le programme, en demandant la transformation d'une plaquette publicitaire en document d'information...

OR la Sorelif est pressée : la déclaration d'utilité publique, signée par le premier ministre Raymond Barre en 1978, expire en juin 1998. Passé ce délai, les riverains récalcitrants ne pourront plus être expropriés. En outre, en deux décennies, les contraintes se sont accumulées : la loi Bouchardeau sur la démocratisation des enquêtes publiques, la loi sur l'eau de 1992, sans compter l'avis de la direction du patrimoine, les plans d'occupation des sols à modifier dans les communes... Autant d'arguments juridiques que les opposants au canal comptent bien utiliser. Et ces derniers sont légion. Jusqu'à la SNCF, saisie d'un soudain intérêt pour le transport de marchandises, qui s'inquiète par la voix de son président, Loïk Le Floch Prigent, de ce nouveau concurrent. Dans le camp adverse, Raymond Barre, fidèle à son engagement de 1978, a jeté tout son poids politique dans la bataille, au titre de président de l'Association mer du Nord-Méditerranée. C'est d'ailleurs sous son gouvernement que la concession fut confiée à la CNR.

Le centriste Jacques Rocca-Serra, chargé de la liaison Rhin-Rhône à la mairie de Marseille et qui en attend des retombées pour le développement de son port, mène les partisans du canal au Sénat, tout comme René Beaumont (UDF-PR), président du conseil général de Saône-et-Loire, à l'Assemblée nationale. Outre quelques relais dans les milieux économiques des régions traversées, M. Barre dispose de l'appui d'au moins un ministre, le maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin, et de celui du président de la République, *« intuitivement favorable »* au projet. Quant aux élus locaux, pris entre deux feux, ils sont de plus en plus divisés et, dans l'ensemble, bien plus séduits par le projet de TGV Rhin-Rhône. Au moment de son élection, le nouveau président de l'Alsace, Adrien Zeller (UDF-FD), avait promis aux écologistes un débat sur ce thème au conseil régional. Promesse tenue le 4 juillet, le conseil finissant par « prendre acte » de la décision du Parlement de réaliser cette liaison fluviale.

Dans le Doubs, la rivière du même nom enroule ses méandres, ruban vert bordé de solides bâtisses franc-comtoises. Certaines d'entre elles seront sacrifiées à l'élargissement et à la « rectification » de la voie navigable. Le transport fluvial aime les lignes droites, comme le montrent les quinze kilomètres entre Niffer et Mulhouse, inaugurés en juin 1995. Au premier plan, une petite mare triangulaire sert de havre aux pois-

> « La voie d'eau est un mode de transport écologique dans son fonctionnement, pas dans son infrastructure »

sons ; un îlot de gravier est destiné aux oiseaux. Un talus surplombe le carrefour fluvial, abrupt pour que les hirondelles y creusent leur nid. Tout est artificiel dans ce gros aquarium, sauf les 750 arbres et 2 700 arbustes fournis par l'Office national des forêts. Sur les berges *« renaturées »* s'éveillent coquelicots, roseaux et près de 75 000 jeunes plantes en provenance des pépinières de la CNR, créées pour répondre à ces énormes besoins. Une famille de cygnes au grand complet semble, elle, apprécier cette route d'eau rectiligne. Des hérons, des cigognes, des rapaces les survolent.

Le bief Niffer-Mulhouse a été conçu comme une vitrine, admet Jean-Claude Burckel (RPR), président de la Sorelif et vice-président du conseil régional d'Alsace. *« Les délais et les coûts ont été respectés afin d'imposer le savoir-faire de nos ingénieurs. Et je veillerai à ce que le même soin en matière d'environnement soit de règle tout au long du trajet »*, promet-il. Pour la Sorelif, il est impératif de faire oublier la façon dont sa maison-mère, la CNR, a bétonné la vallée du Rhône. De réels efforts ont été consentis : ici, un stade d'eaux vives pour les amateurs de kayak en centre-ville ; là, une nouvelle piste cyclable, ici une passerelle pour les piétons, un pont élargi. Ce genre d'équipements n'est toutefois pas inclus dans le budget prévu pour la suite des opérations. Selon le directeur de l'agence de Mulhouse, M. Pelèse, le volet écologique représente environ 12 % du coût de la réalisation en Alsace. *« Depuis 1992, nous avons créé treize hectares d'étangs*, plaide-t-il. *Nous changeons effectivement l'aspect des lieux, mais je suis confiant dans notre capacité à participer fortement à l'aménagement du territoire et à refaire des paysages. »*

« Pour remodeler des sites, ça, ils savent faire », sourit Jean-Stéphane Dewisse. *« Mais la renaturation est un autre problème. D'ailleurs, leurs ingénieurs viennent se former chez nous »*, dit-il, en faisant allusion aux séminaires organisés par son employeur, WWF-France (World Wild Found Nature). Mis à la disposition du Collectif Saône et Doubs vivants, le jeune homme paraît incollable sur la faune, la flore, les hydrosystèmes, les enjeux de l'eau en général et le tourisme fluvial en particulier. En juin 1995, il avait convié le prince Philippe d'Edimbourg, président d'honneur de WWF International, à une promenade sur le Doubs, du côté du village d'Ougney-Douvet, voué au sacrifice par un futur barrage. Le prince a trouvé l'endroit charmant, forcément.

POUR l'heure, Jean-Stéphane Dewisse et Pierre Parreaux, un membre des Verts, militant de la première heure – soit deux décennies d'opposition au bas mot –, jouent moins la carte de l'attendrissement que celle de la logique écologique et économique. Le premier dénonce l'accélération des crues et les grandes inconnues liées au circuit souterrain des eaux, le second les temps de trajet (au moins cinq jours jusqu'à Marseille) ainsi que les estimations de trafic avancées par la CNR, et souligne que le transport fluvial ne cesse de perdre des parts de marché.

Au fil des années, l'argumentation écologiste est devenue de plus en plus solide. Ces derniers mois, elle s'est même brusquement renforcée grâce à une éclosion de rapports officieux plus sévères les uns que les autres. Celui commandé par le ministère de l'environnement à l'ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts, Pierre Balland, souligne, par exemple, les risques d'*« aggravation du statut global de la qualité de l'eau »* et la *« pénalisation »* de certaines espèces de poissons. Dominique Voynet reconnaît avoir découvert l'une de ces études dans sa boîte aux lettres. Difficile de déterminer d'où provient cet envoi anonyme, tant sont nombreux, à Paris, les opposants au canal.

Son amertume vise notamment les conclusions de la mission conjointe de l'inspection des finances et du conseil général des ponts et chaussées, qui viennent de réévaluer le grand chantier à 23 milliards de francs hors taxes (près de 28 avec), au lieu des 17 milliards initialement annoncés en 1993. Les fuites ont pris de telles proportions que toutes ces études sont, depuis le 30 mai, consultables par les riverains. Se souvenant du *« vieux dicton populaire : quand on veut noyer son chien... »*, Raymond Barre s'interrogeait dans les colonnes du *Figaro* du 7 juin : *« N'est-ce point, une fois de plus, l'amorce du processus d'enlisement d'un projet systématiquement combattu depuis trente ans ? »*

Martine Valo
Dessin : Nicolas Vial



Secret de l'instruction : Polichinelle mène le bal

par Patrick Devedjian

LE secret de l'instruction a été inventé par l'Inquisition pour mener ses enquêtes avec facilité et sans contrôle. Il ne s'est perpétué jusqu'à l'époque moderne que par l'affirmation, *hypocrite*, que sa finalité était la protection de la *présomption d'innocence* du mis en examen.

La *mise en examen*, qu'on appelait inculpation il y a peu de temps encore, n'est pas devenue un acte banal par son changement de dénomination. C'est en fait un acte officiel d'accusation. Pour qu'il y soit procédé, il faut des indices graves et concordants et les faits reprochés sont notifiés. Il s'agit donc en réalité d'une présomption de culpabilité, même si elle peut bien entendu être renversée (24 % des mises en examen se terminent par un non-lieu).

Inévitablement, la notification d'une présomption de *culpabilité* confère beaucoup de scepticisme à l'*affirmation suivant laquelle* tout homme est présumé innocent *jusqu'à ce qu'il soit définitivement* jugé. Un homme condamné par une cour d'assises est présumé innocent jusqu'à ce que la Cour de cassation ait rejeté le pourvoi. Oui, mais qui le croit ? La loi instaure en même temps la présomption de culpabilité et la présomption d'innocence. Comment les faire coexister ?

Dans une démocratie, la publicité est la meilleure garantie du citoyen dès lors qu'il est accusé

Certains croient que l'on peut organiser *jusqu'au jugement* le secret de la première et la publicité de la seconde. *Mais* tout homme accusé a le droit de se défendre et de proclamer son innocence, y compris publiquement. On ne peut pas et on ne doit pas obliger l'accusé à se taire.

Quel meilleur remède contre l'injustice que le contrôle de l'opinion ? Ce qui a choqué dans l'affaire Gigastorage, ce n'est pas qu'un élu ait été mis en détention *provisoire*, c'est que l'opinion ait été légalement tenue dans l'ignorance *des raisons pour lesquelles* on incarcérait un opposant politique. *Le* secret, dans ce cas, rappelle la lettre de cachet.

L'histoire de notre pays, mais aussi celle des grandes démocraties, démontre que la publicité est la meilleure garantie d'un fonctionnement normal de la justice : pas de réhabilitation de Dreyfus sans le « J'accuse » de Zola dans *L'Aurore*, pas d'accusation de Nixon et des siens sans le Watergate révélé par le *Washington Post*.

On comprend bien que, pour *pouvoir se défendre, l'accusé* ne soit pas tenu au secret de l'instruction. *La victime ne saurait* l'être davantage : elle doit pouvoir protester publiquement si ses *droits* sont bafoués. Pourquoi reprocher alors à la presse de reproduire les propos que l'accusé et la victime ont le droit de tenir ? Dès lors, peu importe que les juges, les policiers et les avocats *soient tenus au* secret. Si les autres en sont dispen*sés, c'est Polichinelle qui mène le* bal. Pire, chacun manipule qui il *peut en révélant* une partie du secret, celle qui lui est utile. *Le* secret de l'instruction permet *le* mensonge général.

Le pire système est donc celui que nous connaissons avec une loi non respectée parce qu'inapplicable, une médiatisation sauvage qui mutile les malheureux pris dans sa tourmente, une justice manipulée par les stratégies des partis, des magistrats et des policiers.

Le secret de l'instruction est encore plus dangereux lorsqu'il couvre la mise en détention provisoire ou son maintien. Il permet le chantage aux aveux, forme de pression physique qui a succédé, *certes de manière plus humaine*, à la « question » du Moyen Age.

Deux mille personnes sortent chaque année de prison avec un non-lieu, une relaxe ou un acquittement. La plupart de ces innocents ont été mis en détention provisoire par le moyen d'une procédure secrète. Ce n'est pas en limitant le pouvoir du juge d'instruction qu'on limitera la détention provisoire mais en modifiant la manière dont elle est ordonnée.

Il faut regarder la réalité en *face : la mise en examen et, a fortiori*, la mise en détention constituent des pré-condamnations car elles sont immédiatement créatrices de préjudices lourds pour les intéressés. Ce sont de véritables peines infligeant souffrance et déshonneur. Elles doivent donc être entourées des mêmes garanties que les jugements : débat contradictoire, collégialité, recours, publicité. La Convention européenne des droits de l'homme, applicable en France, *considère que « toute personne a droit de voir sa cause entendue (...) publiquement »*.

Dans une démocratie, la publicité est la meilleure garantie du citoyen dès lors qu'il est accusé : elle le place sous la protection de tous car l'injustice choque ce qu'il y a de plus profond en nous-mêmes. En revanche, tant que le citoyen n'est pas accusé, l'enquête doit respecter le secret, tant pour des raisons d'efficacité que de fragilité des charges et de respect de la dignité des personnes.

Une vraie réforme de la justice, constituant à la fois une modernisation et une *démocratisation, doit* s'inspirer de ces principes : secret *absolu de l'enquête, débat public* pour la mise en examen et la mise en détention. La mise en œuvre n'en est pas très compliquée, il faut et il suffit de confier ces deux tâches aux tribunaux correctionnels siégeant en audience publique. Le juge et l'enquêteur ne peuvent être la même personne car leurs démarches intellectuelles sont opposées : le premier a pour mission de vérifier les hypothèses du second.

On invoquera sans doute, une fois de plus, le manque de moyens, *mais on sait qu'il suffit de redé*ployer la carte judiciaire qui, elle *aussi, date pour l'essentiel du* Moyen Age. Il n'y faut presque *rien : du courage.*

***Patrick Devedjian** est avocat et député (RPR) des Hauts-de-Seine.*

AU COURRIER DU « MONDE »

LE FRANÇAIS AU BAC

En réponse à l'article de M. Babelon (*Le Monde* du 15 juin) sur *l'épreuve de français* au bac, qu'on me permette, comme enseigant de cette matière en première S, de ne pas regretter l'ancien « premier sujet » (résumé, vocabulaire, discussion), qui conduisait les élèves peu sûrs d'eux à des automatismes sclérosants, et de déplorer que dans certaines académies les « travaux d'écriture », *au lieu de libérer* la créativité des élèves, ce que semblent rendre possible les nouvelles instructions officielles, aient reconduit sous une forme à peine *déguisée l'ancienne formule*.

Il me semble que des questions posées sur un texte aident l'élève obligé de rédiger clairement sa réponse à mieux s'approprier le ou les sens du texte et à comprendre la démarche choisie par l'auteur. Cela ne nuit en rien à la spécificité du texte littéraire, dont les sens sont souvent multiples et qui reste ouvert à *diverses* interprétations. L'utilisation d'un vocabulaire pré*cis, spécifique à la discipline* et clairement enseigné, donc bien maîtrisé par les élèves, ne peut qu'améliorer la qualité et la précision de leurs analyses (...)

C'est à nous, enseignants de français et de lettres, d'accepter et *de favoriser un mode d'évaluation* plus rigoureux (...), tout en conservant le rapport personnel à l'œuvre et le principe de plaisir qui guideront nos élèves dans leurs lectures ultérieures. Cette double tâche constitue toujours notre *spécificité et notre privilège*.

Claudine Dubois
Roubaix

Travailler mieux, moins, plus nombreux

par Jacques Barrot

MAINTES *fois* ouvert, trop vite fermé, le débat sur le temps de travail a souffert dans le passé du simplisme de certaines approches. Ce grand chantier d'avenir est largement resté un terrain en jachère jusqu'à ce que les partenaires sociaux, évitant l'écueil des slogans faciles et les routes toutes faites, renouvellent les termes du dialogue par leur accord d'octobre dernier, qui donne la préférence aux modalités les plus créatrices d'emplois. On n'en a pas encore assez mesuré l'importance.

L'aménagement *lié à la réduction* : tel est désormais le cadre ou*vert au dialogue social, à charge* pour les branches et les entre*prises de lui donner un contenu* concret. Le sommet du 21 décembre 1995 a encouragé la négociation à s'amplifier. La rencontre du 8 juillet va permettre aux partenaires sociaux et au gouvernement de regarder le chemin parcouru, et d'élargir les perspectives en examinant sans préjugés toutes les propositions qui ont été avancées et les expériences innovantes qui ont *été réalisées*.

C'est une méthode nouvelle en France, *plus incitative et moins* dramatique, qui instaure un dia*logue social* permanent, anticipateur, afin de pouvoir répondre à une question fondamentale : comment allons-nous travailler au XXI[e] siècle ?

Il ne faut pas se tromper de point de départ : l'aménagement-réduction du temps de travail appelle une évolution au cœur de l'entreprise. C'est son dynamisme interne qui en est la clé. L'optimi*sation de l'entreprise est la meil*leure voie pour aller de la réduc*tion du temps de travail à la* création d'emplois. Aménager et réduire le temps de travail suppose que l'entreprise se réorganise en profondeur et améliore les conditions de son développement en réévaluant la place de l'homme dans la communauté de travail. Elle gagne ainsi en cohésion, s'adapte mieux aux besoins du client et progresse en compétitivité.

On entre alors dans un cercle vertueux. Bénéficiant d'une meilleure organisation de travail, le salarié est plus productif et, en contrepartie, il profite du temps libéré pour lui-même, sa famille, ses *loisirs, et pour augmenter ses* droits à une formation qui assurera sa promotion. Le surcroît de compétitivité permet à l'entreprise *de conquérir de nouveaux mar*chés et d'embaucher.

L'ambition qui doit nous guider est de concilier trois « plus » : plus de souplesse, plus de temps libre et plus d'emplois nouveaux

Cette vision économique dynamique permet de dépasser l'affrontement *idéologique* entre deux positions réductrices : d'un côté, les malthusiens voient dans le travail une quantité statique, voire une denrée rare, qu'il faudrait se partager en taillant des parts de plus en plus petites pour chacun ; de l'autre, les faux productivistes mesurent l'efficacité au seul nombre d'heures de travail par individu, sans se poser la ques*tion de l'augmentation du nombre* total d'heures travaillées collectivement. *Pourtant, si plus de gens* sont au travail, chacun peut travailler mieux et moins tout en permettant à l'entreprise de produire davantage. Ainsi replacé dans sa vraie dimension, l'aménagement-réduction du temps de travail devient un facteur de développement.

L'ambition qui doit nous guider est de concilier trois « plus » : plus de souplesse, plus de temps libre et plus d'emplois nouveaux. L'entreprise, le salarié et la collectivité seront alors gagnants. Cette règle du « triple gagnant » est impérative : elle est la condition *sine qua non* d'une négociation qui ras*semble, et d'une évolution du tra*vail voulue par tous.

L'équilibre à trouver entre ces trois exigences, au plus près des *attentes des uns et des autres*, est à chaque fois différent selon les en*treprises, en fonction de leur situa*tion économique et sociale. Seule *la négociation*, en rejetant les logiques étrangères à l'entreprise, peut déterminer ce point d'équilibre en faisant du « sur mesure ».

Seuls les partenaires sociaux sont à même de surmonter les obstacles techniques, par exemple le décompte des heures travaillées ; et de lever les appréhen*sions* : les entreprises redoutent les surcoûts possibles d'une réduction *du temps de travail mal conduite*, tandis que les salariés y voient le *risque* d'une perte de revenu.

L'Etat ne doit pas inciter l'entreprise à adopter des modèles d'organisation qui ne répondraient pas aux exigences de son développement, et encore moins l'y obliger. Une réduction trop autoritaire, trop uniforme ou trop coûteuse : voilà le triple écueil à éviter ! Cela n'exclut pas l'intervention du législateur, mais les meilleures lois sont ici celles qui favorisent les dynamiques de négociation, posent des garde-fous pour éviter les abus, répondent à un besoin exprimé lors des négociations elles-*mêmes*, ou *facilitent des expé*riences innovantes, comme le lé*gislateur l'a prévu cette année.*

Dans cet esprit, la rencontre du *8 juillet* doit d'abord faire *le bilan*, mettre en valeur les exemples d'accords *bénéfiques* et tirer la leçon des blocages qui sont apparus ces derniers mois. Le processus engagé au niveau national demande, il est vrai, du temps pour se diffuser. Il importe avant tout que la négociation s'engage sur de bonnes bases : à partir des réalités économiques et sociales de l'entreprise. Mais le rythme de la négociation doit être suffisamment *soutenu. Il faut à présent relancer* la dynamique, tant au niveau de l'*entreprise que de la* branche et de l'interprofessionnel.

L'enjeu du temps de travail est au croisement de l'organisation des entreprises, de l'évolution des rapports de travail et de la mutation des équilibres sociaux : à condition que le dialogue social à tous les niveaux prenne le pas sur les positions rigides et l'attentisme face à la loi, l'année 1996 peut marquer un tournant historique.

***Jacques Barrot** est ministre du travail et des affaires sociales.*

Les dangers de l'arithmétique

par Michel Godet

COMMENT ne pas être séduit par l'incontestable générosité des promoteurs d'une réduction importante du temps de *travail, qui permettrait à la fois de* résoudre le problème du chômage *et à chacun de vivre mieux ? Com*ment ne pas être troublé par la force des démonstrations arithmétiques de Pierre Larrouturou avec sa semaine de quatre jours ? Ou encore de Michel Rocard avec sa baisse massive des charges sociales jusqu'à 32 heures par semaine et de fortes pénalités au-delà, afin d'inciter les patrons à embaucher ? C'est ainsi que l'idée d'un saut dans la réduction du temps de travail fait son chemin et que de plus en plus nombreux sont les hommes politiques qu'elle séduit. *« Essayons toujours »*, se disent-ils ! Hélas ! Le remède risque fort d'être pire que le mal.

L'arithmétique n'est pas en *cause. Les calculs sont justes* et l'on peut d'ailleurs les multiplier à l'infi*ni car il y a mille et une manières de* dépenser plus intelligemment les quelque 330 milliards de francs de la facture directe ou indirecte du chômage. Mais la société ne fonctionne pas comme une chaudière que l'on pourrait régler de manière centralisée. Chaque individu, chaque foyer, réagit de manière autonome aux impulsions centrales pour s'y adapter, les intégrer et les contourner si nécessaire. Comment empêcher quelqu'un de tra*vailler cinq ou six jours* par semaine s'il le souhaite et si ses talents sont *recherchés ? Comment ne pas l'in*citer à faire au noir ce qu'il ferait autrement au grand jour ?

Toute décision générale et uniforme concernant le temps de travail aurait des effets destructeurs sur la production et l'emploi. On *oublie trop souvent*, comme l'a montré Alfred Sauvy, que la généralisation des 40 heures en 1936 a entraîné une baisse de la production de 20 %. A la veille de la guerre, il a fallu revenir en arrière. Aujourd'hui, les heures supplémen*taires payées représentent l'équi*valent de plusieurs centaines de milliers d'emplois. En les pénalisant trop fortement, on inciterait moins à l'embauche qu'à la réduction d'activités ou aux « arrangements » à l'amiable.

Il n'y a que deux cas où le partage du travail nous paraît *justifié* :

– dans les entreprises qui sont *face à un marché porteur*, la réduction du temps de travail peut être *négociée dans un contexte ga*gnant-gagnant pour améliorer la productivité globale grâce à une meilleure utilisation des équipements. On peut dans ce cas créer de vrais emplois nouveaux (cinquième équipe) mais à condition que la conjoncture reste soutenue. Peu d'entreprises sont aujourd'hui dans ce cas ;

– dans les entreprises en difficulté, où, plutôt que licencier 20 % des effectifs, on réduit le temps de travail avec répercussion partielle sur les salaires. Dans ce cas, il s'agit moins de partager le travail que de partager les risques. Cette pratique *est peu répandue en* France, où les syndicats préfèrent défendre les *acquis des travailleurs qui restent* en place, quitte à en sacrifier un *grand nombre*.

Ces deux cas concernent essen*tiellement le travail posté dans* les grandes entreprises industrielles, *c'est-à-dire une fraction* de plus en plus faible de l'emploi total (sans doute inférieure à 15 %). Les deux tiers des emplois existants et les trois quarts du flux annuel des emplois qui se créent sont dans les services et dans les PME. Dans la plupart des activités de services, les individus ne sont plus attachés à *une machine et leur production* est plus évaluée au résultat qu'aux heures *de présence*. Ces dernières sont d'autant moins comptabilisables que les employés sont nomades, ou organisés en petites équipes autonomes de production.

Dans toutes les activités de commerce et de service, il y a déjà *beaucoup d'heures supplémen*taires non payées. Parions que la proposition de Michel Rocard inciterait bien des employeurs à proposer des contrats de travail de 32 heures officielles, afin de limiter les charges au minimum, mais *payées l'équivalent de 39 heures* (il suffit de changer le taux horaire), et ce d'autant plus aisément que chacun y trouverait son compte, sauf la collectivité.

Certains syndicats voudraient instaurer les 32 heures payées 39 heures dans l'administration. *Cela veut-il dire qu'il va falloir em*baucher pour maintenir le service ? *Mais alors comment* financer ces emplois sans aggraver les déficits *publics ? Qui va payer ?* Sinon ceux qui ne vivent que du fruit de leur travail individuel et devront ramer encore un peu plus sans contrepartie ?

D'autres syndicats sont hésitants : ils ont pu constater qu'en pratique, dans certains services hospitaliers, on travaille déjà moins de 35 heures effectives et que les employés réclament de passer à moins de 32 effectives pour 35 officielles ! Le tout payé 39 heures naturellement !

On a tout essayé pour l'emploi vu d'en haut, sauf de poser les questions qui dérangent

L'égoïsme des corporatismes est sans doute sans limite : toujours plus pour ceux qui ont déjà. Et tant pis pour les jeunes et les chômeurs qui sont à la porte. C'est bien le paradoxe : en protégeant trop l'emploi, on tue le travail. L'idéal pour *un chef d'entreprise* est d'avoir le moins de salariés possible. En augmentant les contraintes qui pèsent sur l'emploi salarié, on incite les employeurs à automatiser et à sous-traiter plus qu'ils ne le feraient autrement.

Conscients des rigidités qu'entraînerait toute décision générale, certains avancent l'idée du travail à la carte individuelle, annuelle, tout au long de la vie. Soit ! Ils redécouvrent ainsi le temps partiel, l'annualisation du temps de travail. *C'est autant de dispositifs* alliant souplesse et liberté dont les avantages et les risques doivent bien être partagés entre l'entreprise et les individus.

Tout cela montre bien que le modèle de l'emploi *unique salarié et* à plein temps a vécu : la France a per*du un million d'emplois de ce type* depuis dix ans. Mais le développement du temps partiel (15 % des actifs en 1995, contre 12 % en 1992), c'est aussi la porte ouverte à la pluriactivité. Et que l'on ne s'y trompe pas, le débat sur la réduction du temps de travail sera bientôt remplacé par celui sur l'élévation de l'âge de la retraite, comme c'est déjà le cas dans les autres pays développés vieillissants. Pour rester compétitifs et financer la protection sociale dans une économie mondialisée, il faudra certainement mobiliser encore plus d'intelligence et le plus longtemps possible !

Il n'y a pas de solution globale au problème *général du chômage*, comme pourrait le laisser croire l'*arithmétique du partage du tra*vail et des revenus. On a tout essayé pour *l'emploi* vu d'en haut, sauf de poser les questions qui dé*rangent* : sur les *finalités* de la croissance (pour quoi faire ? *quelles perspectives ?*), sur le coût du travail (trop élevé avec les charges) et l'incitation à travailler (trop faible avec les revenus sans contrepartie). Il reste à lever ces tabous et à libérer les initiatives locales. Déjà la réalité du terrain dépasse la fiction des idées. Le fleuve du changement global ne naîtra que des mille et une initiatives locales pour innover et expérimenter, quitte à *dépoussiérer* et *simplifier* les réglementations en vigueur.

Le chômage augmentera tant que l'on voudra entrer dans le XXI[e] siècle avec les institutions de 1945. Passons de la frilosité du partage du travail à la confiance dans les *vertus du partage des initiatives* et des risques pour créer des activités, et donc des emplois.

***Michel Godet** est professeur au Conservatoire national des arts et métiers.*

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann,
Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 955 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde »,
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL. : (1) 42-17-20-00. Télécopieur : (1) 42-17-21-21 Télex : 206 806 F

L'art contemporain, du chaos au renouvellement

Suite de la première page

De ce cheminement vers le simple et l'essentiel, le minimalisme a été l'aboutissement. Avec des différences de rythmes et des particularités culturelles, cette évolution a affecté les ateliers de New York à Turin, en passant par Amsterdam et Paris. En France, des groupes tels que BMPT (Buren, Mossé, Parmentier, Toroni) et Support/Surface (Viallat, Devade, Cane, Bioulès, Pincemin) ont été, respectivement à partir de 1967 et 1969, les acteurs de cette phase.

Les uns et les autres affirmaient leur volonté de déconstruire l'art et de le réduire à ses éléments constitutifs – forme, couleur, matériau – au terme d'une démarche d'auto-analyse. Clement Greenberg, théoricien américain majeur de la période, pouvait ainsi écrire : « *L'essence du modernisme consiste en l'utilisation des méthodes caractéristiques d'une discipline pour critiquer la discipline elle-même, non pour la subvertir, mais pour la retrancher fermement dans son domaine de compétence.* [Celui-ci] *coïncide avec ce que la nature du médium de chaque art a d'irréductible.* » Or cette démarche critique, quand elle a atteint le « degré zéro » de la peinture et de la sculpture, parvient à son point ultime. Que lui reste-t-il alors à faire ? Soit cesser toute activité artistique, soit se répéter, soit encore changer. C'est ce qui s'est produit, précisément dans la seconde moitié des années 70, répétition et changement l'emportant de loin sur la solution définitive, le refus de l'art tel que Duchamp l'a incarné. Se répéter, c'était diffuser à l'infini une forme simple – la rayure de Buren par exemple. Changer, c'était réintroduire peu à peu dans les œuvres ce qui en avait été exclu auparavant. C'était aller du monochrome vers la nuance, et même de l'abstrait vers la figure.

ENTRE SOUVENIRS ET DÉSIRS

En une décennie, tout ce qui avait été banni a retrouvé droit de cité. L'Italie, après avoir été la patrie ascétique de l'Arte povera, s'est découverte la patrie exhibitionniste de la Transavantgarde, cartel de peintres citant à tout va Chirico et Pompéi, Picasso et Giotto. New York s'est entiché un moment de graffitistes qui eurent la bonne fortune de trouver en Basquiat un leader infiniment supérieur à eux. En France, des flancs de Support/Surface sont sortis des maîtres de la citation, habiles à célébrer Matisse et De Kooning, l'imagerie d'Epinal et les miniatures indiennes. Dans la brèche se sont précipités Combas, Garouste et tant d'autres...

Ce nouveau style valait-il mieux que celui qu'il recouvrait ? A des géométries usées, il opposait des pastiches, qui n'ont pas été longs à fatiguer eux-mêmes. La Transavantgarde a perdu son lustre en une demi-douzaine d'années, les graffitistes en moins de temps encore. Basquiat est mort d'une overdose. En France, la pesanteur des institutions a retardé la révolution sans l'empêcher.

Résultat ? Le chaos le plus complet. Ce que l'on nomme crise se décrit d'abord en ces termes : les produits ultimes du modernisme côtoient des produits de synthèse qui ne sont pour la plupart guère plus convaincants. On peut, si l'on y tient à toute force, se battre pour l'un ou l'autre parti. Mais il est probable que ce combat est d'arrière-garde et l'essentiel ailleurs, dans des nouveautés qu'assurément il n'est pas aisé de reconnaître à l'instant de leur apparition. Où cela se passe-t-il ? Partout et d'abord là où l'on ne s'y attend pas.

Ce processus est-il si neuf qu'il puisse encore surprendre ? L'histoire de l'art est scandée par de telles époques troublées, chaque fois qu'une esthétique qui fut dominante meurt d'avoir régné trop longtemps – d'être devenue académique. Le succès général d'un style, sa diffusion, son enseignement précipitent sa sclérose et son appauvrissement.

« *Il est manifeste qu'à l'époque présente les arts plastiques hésitent entre des souvenirs et des désirs, ceux-là pesant lourdement sur ceux-ci et les gênant dans leur essor. Il en résulte, surtout chez les jeunes, un trouble profond, que les expositions annuelles avouent depuis longtemps déjà. (...) Tous les siècles voisinent dans le nôtre. Et ce n'est pas seulement la singulière intimité de l'ingénuité et de la pourriture, c'est encore qu'il y a de la pourriture dans l'ingénuité, c'est que la même âme soit partagée entre ces directions contraires, et vive, douloureusement, et produise périssablement dans cet instable équilibre.* » Qui a écrit ces lignes ? Charles Morice, critique d'art du *Mercure de France* au début du siècle. En 1905, il déplorait le désordre des tendances et diagnostiquait une crise profonde qui, rétrospectivement, s'explique par l'épuisement du postimpressionnisme, quarante ans après la première exposition de Monet, Degas et les leurs. Morice s'affligeait. Ces lignes désenchantées parurent à l'été 1905. Trois mois plus tard, le Salon d'Automne était le théâtre d'un scandale, celui des Fauves, celui des toiles de Matisse et de Derain. Quelque chose commençait, un mouvement neuf et imprévisible. La conclusion s'impose d'elle-même.

Philippe Dagen

RECTIFICATIF

LE POUVOIR ET LES JUGES

Une coupe a rendu incompréhensible un paragraphe de l'article « Le pouvoir et les juges » (Le Monde daté 7-8 juillet). Il fallait lire : « L'attention se concentre sur les rapports entre le pouvoir et la justice en l'absence de tout autre débat politique. Celui-ci est littéralement asséché par la combinatoire Chirac-Juppé-majorité : pas d'autre politique possible, répète M. Juppé ; pas d'autre premier ministre possible, maintient l'Elysée en dépit des avis contraires qui sont de nouveau prodigués au président de la République ; pas d'« ouverture » ministérielle qui affaiblirait l'autorité du chef du gouvernement, laisse-t-on entendre dans les hautes sphères du RPR. »

Le Monde

ÉDITORIAL

Le retour en force d'Ariel Sharon

IL est, en politique, des retours en scène hautement symboliques. L'attribution à Ariel Sharon d'un « ministère des infrastructures nationales », taillé sur mesure, revêt une importance qui dépasse amplement la stature – imposante et controversée – de son bénéficiaire. Pour Israël, c'est le signe d'une régression, celle de voir resurgir les méthodes en honneur lors d'un passé funeste et qu'on croyait à jamais révolu. Pour la paix au Proche-Orient, c'est le pire des présages.

Guerrier intuitif et courageux – quoique rebelle aux ordres – lorsqu'il portait l'uniforme, Ariel Sharon, depuis qu'il fait de la politique, ne s'est jamais comporté, c'est le moins qu'on puisse dire, en homme de paix. C'est lui qui – comment l'oublier ? – entraîna Menahem Begin en 1982 dans la malheureuse équipée libanaise, lui qui laissa commettre l'horrible tuerie de Sabra et Chatila, en fut jugé « *indirectement responsable* » par la justice de son pays et, contraint à la démission, hâta le retrait du premier ministre de l'époque, amer et découragé. C'est lui encore qui, quelques années plus tard, en bon adepte du « fait accompli » – qualité dont il se vante, – multiplia les implantations en Cisjordanie – rebaptisée par le Likoud « Judée-Samarie », – afin d'exclure pour toujours dans son esprit l'avènement d'un Etat palestinien viable.

Voilà l'homme qui revient aujourd'hui au premier plan en Israël, et en charge d'un ministère stratégique. Non seulement il n'a jamais éprouvé le moindre regret pour ses actions passées, mais il en tire gloire. Personnage cynique, aux méthodes souvent brutales, il n'a jamais caché son mépris pour les Arabes en général et les Palestiniens en particulier. On conçoit que son retour suscite, chez ces derniers, colère et inquiétude. Champion du sionisme musclé, partisan d'un nationalisme intransigeant, avocat tonitruant de la colonisation des territoires, on peut, hélas ! le croire – car il est homme de franchise – lorsqu'il promet de reprendre à marche forcée la colonisation juive mise en sommeil sous le règne des travaillistes.

Dans l'immédiat, le retour d'Ariel Sharon au gouvernement pose deux séries de problèmes au premier ministre israélien, Benjamin Nétanyahou. D'abord, que cet épisode ait lieu le jour même où « Bibi » arrive à Washington pour s'y entretenir de ses projets avec Bill Clinton est une fâcheuse coïncidence. Car l'ancien baroudeur est sans doute le dirigeant israélien le moins respecté à Washington, où démocrates et républicains se méfient de lui depuis longtemps, au point de le tenir parfois pour un « provocateur ».

Ensuite, « Bibi » devra déployer beaucoup de ruse et de fermeté pour éviter les dérapages d'un ministre à la fois autoritaire et incontrôlable, qui se fera l'exécuteur zélé d'un programme gouvernemental ayant défini la colonisation comme une « *tâche d'importance nationale* ». Fort de son élection au suffrage universel, le jeune premier ministre croyait pouvoir aisément tenir en lisière les caciques de son parti, et notamment priver Ariel Sharon d'un portefeuille clé. Il lui faut maintenant en rabattre face à ses anciens rivaux ou à ceux qui l'ont fait roi.

Hommages irrespectueux *d'André François*

Le peintre et dessinateur célèbre à sa manière quelques maîtres illustres.

Botero : « La belle Botero »



DANS LA PRESSE

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ L'éternelle question du secret de l'instruction irrite le gouvernement, comme elle irritait d'ailleurs tous ses prédécesseurs. Il est vrai que le non-respect du secret de l'instruction détruit en fait la présomption d'innocence et s'exerce très souvent au détriment des droits élémentaires de la défense... Cela étant, chacun sait que ce n'est pas le renforcement du dispositif tendant à faire respecter le secret de l'instruction qui changera quoi que ce soit. Toute bataille sur ce terrain est perdue d'avance. Le moins hypocrite serait sans doute d'abandonner purement et simplement un principe de droit que personne ne respecte.

L'HUMANITÉ
Charles Silvestre

■ La suppression de 2600 emplois par Moulinex a fait grimper ses actions en Bourse de 21 %. Wall Street, la bourse de New York, connaît une baisse parce que les chiffres de l'emploi américain « *sont meilleurs que prévu* ». Il y a donc plus fou que la vache folle. Fous, ceux qui pensent que la richesse naît du travail des hommes. Mais pas fou pour la caste des marchés financiers, dont le raisonnement est d'une aveuglante simplicité : moins on dépense pour le travail et plus on empoche de dividendes... En décembre, les cheminots ont donné un coup d'arrêt aux suppressions d'emplois. La révolte qui gronde dans plusieurs villes de l'Ouest a toutes les chances, en se développant, de ne pas rester sans effet.

LA TRIBUNE
Gilles Bridier

■ La réserve obligée dont profite Loïk Le Floch-Prigent ne tient pas seulement à son mérite d'avoir renoué le dialogue social à la SNCF. Par la grâce élyséenne, Le Floch est tabou. Et la protection dont il a joui n'est pas loin de devenir une affaire d'Etat. Car une question reste posée : pourquoi ?

Canada, la gueule de bois constitutionnelle

MONTRÉAL
de notre correspondante

Après vingt ans d'âpres débats et de querelles byzantines autour des questions constitutionnelles, après deux tentatives infructueuses de réformer en profondeur la fédération canadienne, et après deux référendums sur l'indépendance de la province du Québec, le Canada aurait-il la gueule de bois ? On serait porté à le croire à en juger par l'étrange silence qui, aujourd'hui, entoure la question, pourtant présente dans tous les esprits, de l'avenir institutionnel du Canada. « *La Constitution est devenue une maladie contagieuse du Canada, sa petite vérole* », observait récemment le quotidien *The Globe and Mail*.

Tout se passe comme si, à force d'échafauder d'innombrables combinaisons pour faire tenir debout la « maison Canada », les politiciens locaux étaient parvenus à saturation. C'est ainsi que les premiers ministres des dix provinces et le chef du gouvernement fédéral, rassemblés le 21 juin à l'occasion de la conférence d'Ottawa, ont réussi le tour de force d'écarter de la discussion la crise constitutionnelle qui agite la fédération canadienne.

En faisant l'impasse sur cette épineuse question, pourtant jugée urgente au lendemain du référendum québécois du 30 octobre 1995, les principaux responsables du pays ont sans doute évité une nouvelle querelle autour des desseins séparatistes de la province du Québec. Mais leur silence en dit long sur les dissensions qui agitent les provinces et le camp fédéraliste quant aux changements à apporter à la Loi fondamentale susceptibles de convaincre les Québécois de rester dans la fédération.

« CRISE EXISTENTIELLE »

Après le référendum de l'automne dernier, par lequel les Québécois avaient de justesse rejeté l'indépendance (*Le Monde* du 1er novembre 1995), le gouvernement fédéral s'était dit prêt à engager les réformes pouvant satisfaire certaines des revendications de la province francophone. La victoire sur le fil du camp fédéraliste semblait, en tout cas, assez inconfortable pour troubler la quiétude des partisans de l'unité du Canada et fouetter leur imagination. Le premier ministre, Jean Chrétien, avait ainsi promis des « *solutions innovatrices* » afin que le Canada ne vive « *jamais plus pareille crise existentielle* ».

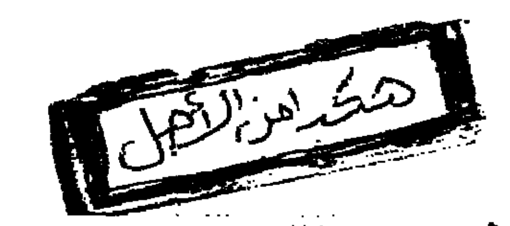
De fait, le Parlement d'Ottawa a adopté une résolution qui reconnaît le caractère distinct du Québec tout en accordant un droit de veto aux provinces en matière de Constitution. Mais faute d'un consensus suffisant, la résolution n'a pas été inscrite dans la Loi fondamentale. Malgré les demandes pressantes des fédéralistes québécois, Ottawa ne semble pas pressé de rouvrir la boîte de Pandore des révisions constitutionnelles. A défaut de nouvelles initiatives visant à rénover la fédération canadienne, Jean Chrétien préfère une approche dite des « *petits pas* » privilégiant les accords portant sur des dossiers moins sensibles (la gestion des forêts ou les politiques sociales). Une telle démarche vise à démontrer qu'avec un peu de bonne volonté le fédéralisme canadien fonctionne.

Le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, a lui aussi de bonnes raisons d'éviter le délicat sujet constitutionnel. Ayant mis en suspens la question de la sécession de la province pour se consacrer au redressement de l'économie, il compte faire la preuve que la fédération canadienne est frappée d'« *immobilisme* », incapable d'inventer un nouveau mode de relations entre ses différentes composantes. Cet argument, espère-t-il, pourrait se révéler utile, sinon décisif, pour amener les « *fédéralistes mous* » à voter en faveur de la séparation lors du prochain référendum que M. Bouchard compte organiser d'ici deux ou trois ans, à l'issue de son premier mandat.

Bref, ni le gouvernement fédéral ni celui de Québec ne jugent nécessaire de mettre à l'ordre du jour l'élaboration d'un nouveau compromis sur la question constitutionnelle. Le prochain rendez-vous consacré à ces questions devait, en principe, avoir lieu avant avril 1997, date prévue pour réviser la Constitution de 1982. Mais, invoquant une subtilité juridique, le premier ministre canadien affirme s'être déjà acquitté de cette obligation, estimant par ailleurs qu'avant de modifier la Constitution il convient d'attendre d'« *avoir au Québec un gouvernement qui veut changer la Constitution* ».

Frappés de mutisme constitutionnel, les dirigeants canadiens n'en continuent pas moins de tracer en filigrane deux visions antinomiques de l'avenir du Canada. Les provinces riches, comme la Colombie-Britannique et l'Ontario, réclament une plus grande décentralisation, alors que les plus pauvres s'opposent au désengagement du gouvernement fédéral. Le premier ministre de Terre-Neuve, Brian Tobin, prédit même que si les provinces cherchent à forcer le gouvernement fédéral à se départir de certains de ses pouvoirs, « *on n'aura plus à s'inquiéter de Lucien Bouchard et de la séparation du Québec, parce que le Canada se désintégrera tout seul. On ne renforcera pas les provinces en affaiblissant le pays* ».

Sylviane Tremblay



CUIVRE Le London Metal Exchange (LME) est sous tension depuis le scandale Sumitomo, qui a annoncé officiellement le 15 juin une perte de 9,3 milliards de francs, suite à des transactions hasardeuses sur le cuivre. ● PREMIER MARCHÉ mondial pour les métaux non-ferreux, le LME n'a pas pris la mesure de son succès. Trop d'opérateurs échappent à son contrôle. ● PRINCIPAL COURTIER de la maison de négoce japonaise, Yasuo Hamaka a mis à profit ces faiblesses pour prendre des positions énormes sur le marché du cuivre. ● DANS SES MANIPULATIONS, il *s'est appuyé sur des maisons de courtage insolites*, comme Winchester Commodities. En 1985, le LME avait déjà connu une situation similaire, suite à un krach sur l'étain. Il avait alors *décidé de se réformer*. Des opérateurs demandent une nouvelle réforme pour garantir le marché.

Le scandale Sumitomo met au jour les dysfonctionnements du LME

Le London Metal Exchange, marché à terme des matières premières de Londres, est insuffisamment contrôlé. Les producteurs, les industriels et les négociants réclament une réforme de fond, tandis que les cours ont perdu 25 % depuis mai

LE SCANDALE Sumitomo n'en finit pas de secouer le London Metal Exchange (LME). Chaque jour apporte son flot d'informations sur ce qui apparaît être une des plus grandes tentatives de manipulation du marché du cuivre. Révélations, rumeurs, accusations... Suspendu aux résultats des enquêtes en cours, le marché est complètement déstabilisé : chute de plus de 25 % des cours depuis mai (à 1 955 dollars la tonne), avec des fluctuations énormes de 50 voire de 100 dollars en une séance.

Les industriels et transformateurs de cuivre tempêtent. *« Nous avons besoin d'un marché qui nous permette de couvrir sans risque nos opérations et non d'un casino »*, dit un responsable du groupe belge, l'Union minière. Plusieurs associations industrielles internationales, dont celle des transformateurs de cuivre, ont fait part de leur inquiétude auprès des autorités boursières londoniennes. De plus en plus d'industriels demandent une réforme du LME, afin de mieux encadrer et de rendre plus transparent ce premier marché mondial des métaux.

Le LME est devenu peu à peu la référence. Les producteurs y livrent de plus en plus souvent leurs métaux plutôt que de vendre leur production directement aux clients. Les négociants y achètent ou vendent pour eux-mêmes ou pour des tiers. On y traite soit du métal soit des options d'achat à terme. Mais le LME n'a manifestement pas pris la mesure de son succès et des changements intervenus ces dix dernières années. Malgré l'apparition de nouveaux instruments financiers comme les produits dérivés et l'arrivée de nouveaux intervenants comme les *« hedge funds »* (fonds spéculatifs), il conserve les habitudes d'un vieux club anglais, où les membres agréés sont triés sur le volet, où la parole vaut contrat.

Seuls dix-sept organismes (dont 6 métallurgistes, 5 banques et 3 traders) sont admis à intervenir directement sur le parquet de la Bourse des métaux. Chaque jour, ces « ring dealing members » centralisent tous les ordres et se retrouvent à 12 h 30 chaque jour pour établir les cours. Les autorités de marché ont tous les pouvoirs sur eux : elles peuvent à chaque instant leur demander leurs positions, leurs comptes, leurs livres. Mais il existe aussi des intervenants nonagréés.

CLUB RESTREINT

Yasuo Hamanaka, principal *trader* pour le cuivre de la maison de négoce japonaise Sumitomo – le responsable de la gigantesque perte rendue publique le 15 juin –, ne faisait pas partie du club restreint. Il utilisait des courtiers ou des banques agréés et nonagréés. Il a pu en quelques années se bâtir une position de force sur le marché du métal rouge sans ouvrir ses livres. Plusieurs fois, les autorités du LME ont tenté de connaître le détail de ses opérations tant elles savaient son poids : M. Hamanaka était surnommé *« Monsieur 5 % »* (sa part estimée du marché) par les autres négociants. Mais le pouvoir de contrôle du LME s'arrête aux membres agréés. D'autres autorités boursières comme le *« Securities and Futures Authority »* (SFA) qui surpervise l'ensemble des marchés londoniens auraient pu prendre le relais. Mais la coordination avec le LME n'est pas bonne.

Le contrôle des transactions sur les métaux est d'autant plus malaisé que le LME, dans ce qui fut sa grande prudence, n'admet officiellement qu'une série de contrats très formalisés, tant sur leur durée, les monnaies de référence que les prix. Mais les opérateurs se sont échappés de ce cadre et ont inventé de nouveaux contrats.

Au gré des besoins, ils nouent des accords en faisant appel à des références diverses de temps, de monnaie, de prix. Ces opérations baptisées OTC (*« over the counter »*) sont devenues des zones grises de plus en plus importantes. Personne ne sait ce qu'elles représentent ni qui elles s'engagent. *« Ces transactions ne sont jamais prises en compte dans les livres du LME. Le marché est condamné à agir en aveugle car il ne dispose que d'une partie de l'information »*, déplore un courtier.

A plusieurs reprises, les autorités ont pressenti qu'il existait une situation anormale sur le cuivre et ont dénoncé officiellement *« des menaces de squeeze »* (étranglement). A l'automne 1995, cette crainte est devenue réalité. Alors que la demande est faible, le prix du métal rouge, à la différence des autres métaux, reste à des hauteurs inexplicables : au-delà de 2 700 dollars la tonne. Il existe un « déport » constant : malgré les coûts de stockage, les prix du métal rouge au comptant sont supérieurs à ceux du cuivre à trois mois, ce qui traduit un dysfonctionnement notable du marché. On soupçonne Yasuo Hamanaka de manipuler le marché en tirant les prix vers le haut.

Persuadés que cela ne durera pas – parce qu'*« un seul homme ne peut battre le système »* – de nombreux fonds financiers commencent alors à vendre massivement à découvert, dans l'espoir de racheter plus tard du cuivre à un prix moins élevé. Ils proposent des contrats sur le marché pour un total de 100 000 tonnes, puis 200 000 tonnes, puis 800 000 tonnes, soit près de 7 % de la production mondiale de cuivre raffiné. Le prix du métal rouge ne bouge pas. Les financiers perdent gros et pour dénouer leurs positions, ils doivent acquérir du cuivre au prix fort. Plusieurs fonds réitéreront ces opérations en novembre, en décembre. Toujours sans succès.

MESURES DE SAUVEGARDE

Tout explose lorsque Yasuo Hamanaka est nommé, en mai, à une autre fonction chez Sumitomo. De nombreux opérateurs, entraînés par les fonds financiers se remettent à vendre lorsque la nouvelle est connue. En une séance, le cuivre perd alors 15 % de sa valeur. La chute se poursuit les semaines suivantes. Le 5 juin, Yasuo Hamanaka est renvoyé. Une semaine plus tard, le groupe Sumitomo annonce des pertes de 1,8 milliard de dollars (9,3 milliards de francs).

Tous les opérateurs reconnaissent aujourd'hui que les autorités du LME ont réussi à éviter une catastrophe, grâce à la mise en place de mesures de sauvegarde très strictes. Pour de nombreux négociants, toutefois, cette situation n'est qu'un demi-succès. Trop d'incertitudes pèsent encore sur le marché, notamment sur les positions de Sumitomo.

Le groupe nippon s'est toujours refusé à les préciser. Selon certaines rumeurs, il posséderait des contrats pour au moins 2 millions de tonnes de métal rouge, soit l'équivalent de 20 % de la production mondiale annuelle ! Pour l'instant, le LME, qui a diligenté une enquête, n'est pas capable de confirmer ou d'infirmer ce chiffre. Impossible de prendre la dimension des opérations parallèles. Même le décompte des stocks dans les entrepôts est imprécis.

Martine Orange

Des cours durablement affectés

En deux mois, le prix du cuivre a perdu plus de 25 % de sa valeur reculant à 1 995 dollars la tonne. Cette chute devrait se poursuivre dans les prochains mois et la tonne pourrait atteindre 1 700, voire 1 600 dollars à la fin de l'année, selon de nombreux observateurs. Au-delà du dénouement des positions de Sumitomo (ventes) qui risque de peser lourdement, le marché est aussi menacé de surproduction. Alors que la demande n'augmente que de 1 à 2 % par an, les producteurs ne cessent d'annoncer de nouveaux projets d'exploitation. Près de 500 000 tonnes supplémentaires doivent arriver sur le marché cette année.

Cette situation risque de gêner les producteurs mais aussi les financiers. Attirées par les hauts rendements des mines de cuivre, des banques ont accepté de financer à des taux très avantageux ces nouveaux projets. Des négociants ont aussi pris des options sur les futures productions. L'effondrement des cours du cuivre remet en cause leurs calculs.

Le précédent de l'étain

Le London Metal Exchange (LME) a déjà connu une crise grave de fonctionnement en 1985, à la suite d'un krach sur l'étain. A l'époque, ce métal est soumis à des accords entre producteurs qui tentent d'imposer leurs prix par le biais de quotas de production. Un intervenant, Pieter de Kœning, devient leur principal interlocuteur et régule pour eux le marché. Mais face aux attaques de plus en plus fournies des autres opérateurs, il est obligé de se déclarer en faillite en octobre 1985. L'étain s'effondre. Les pertes cumulées dépassent le milliard de livres (10 milliards de francs à l'époque).

A l'inverse de tous les autres marché à terme, le LME n'avait alors pas de chambre de compensation (*clearing-house*) : aucun organisme n'avait vocation à garantir la bonne fin d'exécution des contrats. Les courtiers entre eux assuraient un simple auto-contrôle du marché. Peu survivront au krach de l'étain. En 1987, le LME s'est finalement décidé à mettre en place un organisme régulateur.

Les coups de Winchester au pays du métal rouge

LONDRES
de notre correspondant dans la City

Le corps d'un trader retrouvé carbonisé dans sa maison de la Nouvelle-Angleterre, la constitution d'un Grand Jury par le Parquet de Manhattan, un énigmatique magnat anglais, la filiale londonienne d'une grande banque française : autant d'ingrédients sulfureux pour un honnête best-seller juridico-finan- cier. Avec l'affaire Sumitomo, la fiction a rejoint la réalité.

Dans le *« casino »* du London Metal Exchange (LME), où les contrôles sont minimaux, chacun rêve de tenter sa chance, en forçant le destin ou en le manipulant. Régulièrement, le LME est secoué par des tentatives d'asphyxie – *« squeeze »* – pour faire monter les cours. Le scandale de Sumitomo met au jour un monde où règnent des traders aux méthodes obscures.

Nom : Vincent ; prénom : Charlie ; âge : trente-six ans ; lieu de naissance : Hemel Hampstead ; études : Stanbridge Earls School ; profession : coprésident-fondateur de Winchester Commodities ; adresse professionnelle : The Old Rectory (Hampshire) ; adresse personnelle : Monaco ; salaire annuel : 15 millions de livres... Voilà la fiche signalétique d'un des personnages-clés de cette affaire du cuivre qui secoue actuellement à Londres, New York et Tokyo.

Entré comme simple employé dans une maison de trading de matières premières, après avoir quitté à seize ans une école pour enfants dyslexiques, Charlie Vincent connaît une carrière météorite. Son goût immodéré du risque, un flair infaillible, une connaissance acquise sur le tas des arcanes du marché du métal rouge, lui valent le surnom très flatteur de *copperfingers* (doigts de cuivre). En 1989, ce *senior dealer* du Crédit lyonnais Rouse, filiale londonienne de la banque française, rejoint la firme américaine DLT présidée par son compatriote Richard Threlkeld. Il s'y lie d'amitié avec l'un de ses collègues, Ashley Levett.

TRANSACTION FICTIVE

A la suite d'une dispute avec le *« boss »*, Ashley Levett claque la porte en mars 1991 pour créer Winchester Commodities. Vincent le rejoint peu après. Le siège de la société est installé, non pas dans la City, mais à l'abri des regards, au cœur de la campagne du Hampshire. Le logo de cette firme à la structure légère mais juridiquement complexe, soutenue par des fonds d'origine mystérieuse, est à lui seul tout un programme : une tête de tigre à la dentition menaçante.

Quelques semaines auparavant, un dealer de DLT de Londres, Paul Scully, quarante-deux ans, avait envoyé à Threlkeld un memo ultraconfidentiel dénonçant certaines pratiques douteuses ayant cours dans les coulisses du LME. Ainsi, Yasuo Hamanaka, le *chief trader* de Sumitomo responsable du scandale actuel, et principal client de DLT, lui avait demandé de contresigner une fausse facture couvrant une transaction fictive sur le cuivre d'un montant de 300 millions de dollars (1,5 milliard de francs) ! Refus net de Threlkeld qui avait informé les autorités du marché.

Hamanaka est prié de venir s'expliquer à Londres, mais une grosse huile de Sumitomo rassure le LME : *« C'est une complexe histoire d'impôts au Japon »*. Un responsable de LME aurait ensuite indiqué à Threlkeld : *« Vous avez de la chance que Hamanaka ne vous poursuive pas en justice, nous l'en avons dissuadé »*. Ce qui n'empêchera pas Hamanaka, fort de ses immenses possibilités financières et de ses formidables moyens de pression, d'amener bientôt DLT à la faillite.

Chelsea (Vermont), 3 juillet 1991. Le corps carbonisé de Paul Scully est découvert dans les débris de sa cabane, détruite lors d'un incendie. Fenêtres du rez-de-chaussée bloquées, alors que la demeure était dépourvue d'air conditionné. Court-circuit insolite d'un radiateur électrique, présence d'alcool dans le sang de la victime qui avait cessé de boire depuis plusieurs mois. Et l'homme entrevu avec un inconnu dans un café de la ville au cours de la matinée... Malgré ces indices troublants, la police conclue à une mort accidentelle à la suite d'une cigarette mal éteinte. Affaire classée.

Winchester Commodities devient alors le principal intermédiaire de Sumitomo. Comme la firme de Charlie Vincent n'est pas membre du LME, Yasuo Hamanaka doit faire appel à une banque prestigieuse, dûment accréditée, en l'occurrence le Crédit lyonnais Rouse. Pour Sumitomo, le coût supplémentaire du recours au Lyonnais apparaît négligeable par rapport aux avantages de traiter avec Winchester Commodities qui échappe à tout contrôle du Metal Exchange, seulement habilité à réglementer les compagnies *agréées*.

Et, tel Fantomas, si tout le monde connaît quelqu'un qui a rencontré le *golden boy*, personne ne le connaît effectivement. Utilisant sans cesse son hélicoptère, Vincent ne fraie pas avec l'establishment de la City, il mène une vie privée des plus rangées, fuit la presse et exige la même discrétion de ses courtiers – une cinquantaine – qui forment avec lui une sorte de secte dont il est le gourou. Son seul écart : de solides amitiés politiques au sein du parti au pouvoir, à l'exemple de Lord Parkinson, ex- président des Tories, plusieurs fois ministre sous Thatcher.

En 1993, le prix du cuivre spot (au comptant) grimpe au-delà du prix à terme, généralement plus élevé en raison des frais de stockage. Le LME soupçonne des manipulations sur le marché. A la suite d'une enquête serrée, le Crédit lyonnais Rouse est contraint de présenter ses excuses publiques et accepte de payer une somme de 100 000 livres au LME au titre de participation aux frais. La raison de cette amende volontaire ? *« Resserrement artificiel du marché »*, disent de nombreuses sources...

CONTROVERSE ÉTOUFFÉE

L'année suivante, le Securities and Futures Authority, qui supervise les marchés à terme, s'intéresse à son tour à Winchester Commodities. Au cours d'une descente, ces limiers découvrent que l'entreprise a encaissé une commission de 106 millions de dollars sur des contrats portant sur 1 million de tonnes de cuivre d'une valeur totale de 2 milliards de dollars, alors que Sumitomo perdait 104 millions sur la même opération. Daniel Simpson, en charge du dossier, démissionnera avec fracas un an plus tard, devant le refus du LME de poursuivre l'affaire. D'après certaines rumeurs, craignant un projet de création d'une bourse rivale des métaux à Tokyo, les dirigeants du marché londonien auraient préféré étouffer la controverse.

Mais le subtil montage se fissure : Charlie Vincent et son associé décident en juin 1995 d'arrêter la vie d'enfer de courtier en cuivre pour vivre de leurs rentes. Yasuo Hamanaka poursuit de son côté ses affaires avec une structure similaire montée outre-Altantique, qui s'appuie sur un autre courtier, David Campbell.

Aujourd'hui, tout ce petit monde se retrouve dans le collimateur de la justice. Les enquêteurs du LME tiennent à l'œil Charlie Vincent, qui cultive, sur la Côte d'Azur, une discrétion confinant à l'effacement, se consacrant officiellement aux bonnes œuvres. Le Parquet de Manhattan, pour sa part, a convoqué David Campbell devant un Grand Jury, pour s'expliquer sur ses relations avec M. Hamanaka.

L'organisme de réglementation du marché du cuivre américain se penche, quant à lui, sur le dossier. La police du comté de Middlesex (Nouvelle-Angleterre) a décidé de rouvrir l'enquête sur la mort de Scully. Pas moins de cinq autorités des marchés, britanniques et américaines, en chasse, des traders du cuivre interrogés sans relâche, transactions du LME épluchées, noms traînés dans la boue... Le marché du cuivre vit depuis le 13 juin dans une atmosphère devenue étouffante...

Marc Roche

Le gouvernement japonais va doubler les crédits consacrés à la science et à la technologie

Pour en finir avec l'image d'un pays non créatif, Tokyo veut favoriser la recherche fondamentale

Tokyo veut restructurer l'ensemble de l'appareil de la recherche, faire jouer la concurrence et approfondir les échanges entre l'université et l'industrie. L'objectif est de relancer la recherche fondamentale, afin de parvenir à créer des nouveaux produits à forte valeur ajoutée. Huit cents sociétés de recherche ont déjà été fondées pour soutenir les PME. Actuellement, le secteur représente 2,8 % du PNB ; il est financé à 80 % par les entreprises.

TOKYO
de notre correspondant

Le Japon a toujours l'image d'un pays sans créativité plutôt doué pour industrialiser les inventions des autres. Une réputation qui ne correspond déjà plus à la réalité : Tokyo est en train de se donner les moyens de devenir une superpuissance scientifique, tête de réseau des organisations scientifiques asiatiques.

Le gouvernement prépare un plan-cadre de cinq ans sur la science et la technologie d'un coût total de 17 000 milliards de yens (810 milliards de francs), représentant un doublement des crédits (non compris les salaires des chercheurs) dans ce domaine. Ce plan, le premier du genre, sera le document de référence de la politique scientifique nationale japonaise.

Adoptée le 24 juin, la recommandation du Conseil pour les sciences et les technologies (présidé par le premier ministre), insistant sur la nécessité, pour le gouvernement, de consacrer 1 % du produit national brut (actuellement 0,6 % du PNB) à la recherche est une orientation qui ne saurait être remise en cause.

Le plan-cadre prévoit une restructuration de l'ensemble de l'appareil de la recherche au Japon, dont l'objectif est d'améliorer la flexibilité, de faire jouer la concurrence et d'approfondir les échanges entre l'université et l'industrie, ainsi qu'entre l'Archipel et l'étranger. Deux lois adoptées en 1995 en constituent les axes : la première vise à développer des PME innovantes (*business ventures*) – elle a été suivie de la création de huit cents sociétés de recherches – et la seconde concerne l'organisation proprement dite de la recherche fondamentale.

PRISE DE CONSCIENCE

Grâce à sa capacité à appliquer les technologies à l'industrie, le Japon a, en outre, conquis une place incontournable qui lui permet de « verrouiller » des marchés en contrôlant des fabrications de composants cruciaux comme les écrans plats ou certains nouveaux matériaux. Mais les Japonais prennent conscience, aujourd'hui, que ces « monopoles cachés » sont progressivement entamés, dans certains secteurs, par les nouveaux venus, Taïwanais et Coréens du Sud.

Plus fondamentalement, ils ont compris que désormais l'innovation n'est pas suffisante. Il leur faut créer du neuf. Pour cela, il convient de restructurer l'appareil de recherche national. Enfin, les entreprises qui, dans l'euphorie de la fin des années 80, avaient investi tous azimuts dans la recherche, sont amenées par la récession à se montrer plus sélectives.

L'effort actuel en matière de recherche (2,8 % du PNB) lui permet d'être à un niveau comparable à celui de l'Occident. Mais 80 % de la recherche est menée par les entreprises et 20 % seulement par l'Etat (0,56 % du PNB). En d'autres termes, bien que le pourcentage consacré à la recherche et au développement par rapport au PNB soit supérieur à celui des Etats-Unis, l'effort porte en priorité sur le développement de produits plus que sur la recherche pure : le Japon a reçu cinq prix Nobel en sciences contre 175 dans le cas des Etats-Unis.

DÉCLOISONNER

La nouvelle politique en cours d'élaboration vise, sans renverser cette répartition des dépenses, à casser les barrières entre recherche fondamentale et industrie en facilitant les transferts de l'une à l'autre. Une telle collaboration existait déjà par l'entremise des associations professionnelles et des sociétés savantes, mais elle sera systématisée.

Les chercheurs des instituts de recherche gouvernementaux et des laboratoires universitaires devront apprendre à travailler davantage avec les industries. Inversement, des filières de recherches de base seront mises en place dans l'entreprise, afin de faire de celle-ci un lieu d'élaboration des connaissances.

Le plan vise d'autre part à décloisonner les centres de recherches des universités par une plus grande mobilité des chercheurs. Afin de les rendre plus créatifs, il est prévu de les « frotter » davantage à leurs homologues étrangers qui ont l'inventivité plus facile. C'est là l'idée sous-jacente à la création de « centres d'excellence » lancée par le ministère du commerce international et de l'industrie (MITI) qui fut une force motrice de cette réorientation de la recherche. Ces centres seront innervés grâce à des programmes d'invitation de chercheurs étrangers de haut niveau : 10 000 invitations sont prévues d'ici à l'an 2000.

Le Japon va-t-il ainsi « s'acheter » le monde de la recherche internationale en fournissant à des chercheurs étrangers les moyens de travailler qu'ils ne trouvent plus chez eux ? Si le risque existe, il s'agit là d'une « *analyse frileuse* », estime Maurice Bourène, conseiller scientifique auprès de la représentation de la Commission européenne à Tokyo. « *En Occident prévaut le donnant-donnant ; au Japon, c'est le prenant-prenant. La tradition veut que l'élève apprenne en imitant le maître, c'est-à-dire en lui "volant" quelque chose. Dans cette collaboration qui s'amorce à l'initiative des Japonais, ceux-ci prendront à l'étranger ce qui les intéresse. Mais c'est à nous de faire de même chez eux. Et il y a beaucoup de domaines où les Européens peuvent profiter de ce que fait le Japon.* »

Philippe Pons

La chute de Wall Street affecte les Bourses asiatiques

LES PLACES financières asiatiques se sont inscrites en baisse sensible, lundi 8 juillet, déstabilisées par la chute, vendredi, des actions et des obligations américaines. A la suite de l'annonce d'un recul sensible du taux de chômage aux Etats-Unis au mois de juin et d'une hausse plus forte que prévu des salaires, faisant craindre l'apparition de tensions inflationnistes, Wall Street avait cédé 2,01 %, tandis que le rendement de l'emprunt à trente ans était remonté à 7,19 % (*Le Monde* daté 7-8 juillet).

La Bourse de Singapour a reculé, lundi, de 1,35 % et celle de Malaisie de 1,66 %. Hongkong a cédé 2,96 % et Sydney 1,78 %. La Bourse japonaise, enfin, a terminé la séance en repli de 1,38 %. Cette baisse a eu lieu en dépit d'un net recul du yen face au dollar, mouvement traditionnellement favorable aux actions nippones. Le billet vert est monté jusqu'à 111,20 yens, son cours le plus élevé depuis le mois de janvier 1994, soutenu par les perspectives de resserrement de la politique monétaire américaine.

Selon certains analystes, la Réserve fédérale (Fed) pourrait annoncer une hausse de ses taux directeurs avant même la prochaine réunion de son conseil, prévue pour la fin du mois d'août. Un élargissement de l'écart de rendements entre les Etats-Unis et le Japon augmenterait l'attrait du dollar au détriment du yen. Les économistes redoutent toutefois l'impact sur les marchés financiers internationaux d'une hausse des taux de la Fed décidée dans l'urgence et à contretemps. Mardi 2 et mercredi 3 juillet, les membres de la Fed, ignorant les statistiques du chômage, avaient opté pour le statu quo.

En Europe, les opérateurs attendaient avec anxiété l'ouverture des marchés américains. La Bourse de Londres a ouvert en baisse de 0,33 % et celle d'Amsterdam de 0,94 %. Paris reculait de 0,64 % lors des premiers échanges.

P.-A. D.

Pages d'été pour amateurs de gestion

BIBLIOGRAPHIE

POUR NOTRE DERNIÈRE chronique avant les vacances, nous vous proposons une sélection de « livres d'été pour gestionnaires ». Tom Peters, le gourou de l'excellence et du chaos managérial, a lancé une nouvelle mode : « *Lisez des romans et moins de bouquins de management. Tout y est.* » (*Le Monde* du 26 décembre 1995). Voici un éventail de romans et de nouvelles riches de plaisirs pour les gestionnaires.

Le livre de l'été est paru en latin en 1684 à Cologne. *Le Bréviaire des politiciens*, attribué au cardinal Mazarin, est une suite de maximes et de pensées pour l'action, un *vademecum* de tout homme de pouvoir. « *Vous y trouverez*, écrit Umberto Eco dans la préface, *plein de gens que vous connaissez pour les avoir vus à la télé ou rencontrés en entreprise.* »

Une fiction du grand écrivain portugais Fernando Pessoa surprendra les financiers, *Le Banquier anarchiste*. Les administrateurs de société liront avec recueillement une nouvelle classique de Peter Handke, *Bienvenue au conseil d'administration*.

EXPORTER DE L'EAU BÉNITE

Un humoriste romancier, Achille Campanile, donne une magistrale leçon de marketing dans *Les Asperges et l'Immortalité de l'âme*. Au retour d'un pèlerinage à Lourdes, le héros s'éprend d'une innovation « *grandiose* » : exporter de l'eau bénite papale vers les Etats-Unis.

Dans *Palinure de Mexico*, Fernando Del Paso convie les publicitaires cultivés à un voyage subversif à travers les « *Agences de publicité et autres îles imaginaires* ».

Le prix de la meilleure étude de cas, comme l'on dit à la *Harvard Business Review*, revient à Georges Perec. Dans *La Vie mode d'emploi*, Perec glisse l'histoire du projet des « *Marvel Houses International* ». Vingt-quatre parcs de loisirs dans vingt-quatre lieux de la planète où le client retrouvera à chaque fois son safari, ses ruines romaines, son souk, ses danseuses de Bali, etc.

Un roman-culte permettra de préparer la rentrée sociale de l'automne : *Saint-Germain ou la négociation*. Francis Walder, officier et diplomate belge, entraîne dans le suspense d'une négociation la paix de Saint-Germain, signée avec les huguenots en 1570. Les finesses, les roueries, les astuces d'une « négo ». Admirable.

Jean-Gustave Padioleau

★ *Bréviaire des politiciens*, cardinal Mazarin, Arléa, 128 p., 85 F.
Le Banquier anarchiste, Fernando Pessoa, La Différence, 92 p., 49 F.
Bienvenue au conseil d'administration, Peter Handke, Christian Bourgois, 185 p., 60 F.
Les Asperges et l'Immortalité de l'âme, Achille Campanile, Balland, 235 p. 105 F.
Palinure de Mexico, Fernando Del Paso, Le Seuil, Points № R 426, 788 p., 61 F.
La Vie mode d'emploi, Georges Perec, Livre de poche, № 5 341, 700 p., 44 F.
Saint-Germain ou la négociation, Francis Walder, Gallimard Folio, № 2 357, 200 p., 28 F.

(Prochaine bibliographie début septembre.)

Guinness dément vouloir lancer une OPA géante sur GrandMet

LE GROUPE BRITANNIQUE Guinness a démenti dimanche 7 juillet préparer une OPA hostile de 13,2 milliards de livres (110 milliards de francs) sur son concurrent Grand Metropolitan, comme l'avait annoncé le *Sunday Telegraph* du même jour. Le journal dominical révélait que la banque Lazard Frères, principal conseil de Guinness (40 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1995), travaillait sur un projet pour absorber GrandMet (63 milliards). Guinness se concentrerait sur les alcools, en cédant ensuite ses activités de brasserie et celles de GrandMet dans l'alimentation et la restauration (Burger King, Häagen Dazs, Géant Vert...).

Guinness a reconnu l'existence de ce document mais a regretté la révélation de cette « *hypothétique possibilité* ». Il n'en reste pas moins que sous la pression de ses actionnaires, notamment celle du groupe *LVMH*, qui détient 21 % de son capital, Guiness doit impérativement « *prendre des initiatives* » pour faire remonter son cours de Bourse. Le rachat par le groupe de ses propres actions n'a pas suffi. Jusqu'à présent, l'hypothèse la plus probable retenue par les analystes financiers était la séparation des activités bière des activités alcools de Guinness, ce que la société a également démenti vouloir faire.

DÉPÊCHES

■ **STET : le groupe italien de télécommunications** pourrait être privatisé avant fin 1996 si une nouvelle autorité de réglementation est mise en place avant fin juillet, a indiqué le 6 juillet le président de l'IRI (qui détient 61 % de la STET). Le gouvernement italien doit adopter, le 12 juillet, une nouvelle réglementation pour les télécommunications.

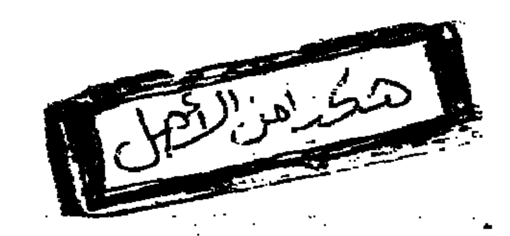
■ **EUROPE ONLINE : le consortium européen de services en ligne** a annoncé, lundi 8 juillet, le désengagement du groupe d'édition allemand Burda, qui détenait 50 % de son capital. Le tribunal de commerce de Luxembourg devrait prononcer le 9 juillet la mise en gestion contrôlée d'Europe Online.

■ **SCOR : le groupe Société suisse (France)** vient de prendre une participation de 2,25 % dans le capital du premier réassureur français. La Scor recompose son tour de table alors que l'UAP (40 %) n'a pas caché vouloir réduire sa participation à quelque 5 % à l'occasion de l'introduction cet automne de la société à la Bourse de New York, et que les AGF se désengagent progressivement.

■ **AIR AFRIQUE : une société de patrimoine**, notamment détenue par l'Asecna, va être créée pour racheter à Air Afrique ses A 310 et rembourser sa dette correspondante. Air Afrique deviendra le locataire de cette société et verra ainsi ses frais financiers allégés (*Le Monde* du 20 juin).

■ **MOULINEX : quelque trois mille personnes** selon les organisateurs et cinq cents selon la police ont manifesté samedi 6 juillet à Saint-lô (Manche) à l'appel des syndicats CGT, CFDT, FO, CFTC, dans le but de sauver l'emploi chez Moulinex. L'entreprise de petit électroménager a annoncé à la fin du mois de juin la suppression de 2 100 emplois en France, en majeure partie dans la région.

■ **ELF AQUITAINE-PRODUCTION : le mouvement de grève** contre le projet de redéploiement de l'entreprise est entré lundi 8 juillet dans son 22e jour à Lacq (Pyrénées-Atlantiques). Les cinq membres de la direction d'EAP retenus depuis vendredi 5 juillet ont été libérés dans la nuit de samedi à dimanche. Le président d'EAP, Frédéric Isoard, s'est engagé à maintenir le statut du personnel, à ne pas remettre en cause sans concertation le périmètre actuel des compétences et à creér une instance qui suivra la réindustrialisation du bassin. Une assemblée générale des salariés est prévue lundi 8 juillet après-midi.



RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 8 JUILLET

Liquidation : 24 juillet
Taux de report : 4,38
Cours relevés à 12h30

CAC 40 ↘ PARIS
−0,89 %
CAC 40 : 2080,06

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	% variation 31/12 (1)
B.N.P. (T.P)	930	[illegible]	—	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	805	[illegible]	− 0,12	[illegible]
Renault (T.P.)	1715	[illegible]	—	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	1950	[illegible]	− 0,25	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1250	[illegible]	− 0,80	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	1070	[illegible]	—	[illegible]
Accor	694	[illegible]	− 0,14	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	137,20	[illegible]	− 0,43	[illegible]
Air Liquide	895	[illegible]	− 0,55	[illegible]
Alcatel Alsthom	451	[illegible]	− 0,93	[illegible]
Axa	275,60	[illegible]	− 0,47	[illegible]
Axime	717	[illegible]	+ 0,41	[illegible]
Bail Investis	811	[illegible]	+ 1,72	[illegible]
Bancaire (Cie)	575	[illegible]	− 1,91	[illegible]
Bazar Hot. Ville	510	[illegible]	—	[illegible]
Bertrand Faure	170	[illegible]	− 1,47	[illegible]
BIC	700	[illegible]	− 0,42	[illegible]
BIS	579	[illegible]	− 2,76	[illegible]
B.N.P.	179,90	[illegible]	− 1,33	[illegible]
Bollore Techno	559	[illegible]	− 0,35	[illegible]
Bongrain	2500	[illegible]	+ 0,04	[illegible]
Bouygues	■ 569	[illegible]	− 1,05	[illegible]
Canal +	1229	[illegible]	− 1,46	[illegible]
Cap Gemini Sogeti	217,20	[illegible]	− 3,68	[illegible]
Carbone Lorraine	751	[illegible]	+ 0,93	[illegible]
Carrefour	2752	[illegible]	− 0,90	[illegible]
Casino Guichard	217	[illegible]	− 0,46	[illegible]
Casino Guich.ADP	148,50	[illegible]	− 1,14	[illegible]
Castorama Dl (Li)	1040	[illegible]	− 2,50	[illegible]
C.C.F.	233	[illegible]	+ 0,12	[illegible]
CCMX(ex.CCMC) Ly	52	[illegible]	—	[illegible]
Cegid (Ly)	441	[illegible]	− 1,13	[illegible]
CEP Communication	422	[illegible]	+ 1,18	[illegible]
Cerus Europ.Reun	112,90	[illegible]	− 0,17	[illegible]
Cetelem	1155	[illegible]	− 2,16	[illegible]
CGIP	1193	[illegible]	+ 0,16	[illegible]
Chargeurs Intl	233,50	[illegible]	− 0,42	[illegible]
Christian Dior	701	[illegible]	− 0,14	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	194,80	[illegible]	− 1,43	[illegible]
Cipe France Ly #	492	[illegible]	− 1,19	[illegible]
Clarins	778	[illegible]	− 1,02	[illegible]
Club Mediterranee	447,70	[illegible]	− 1,04	[illegible]
Coflexip	186,90	[illegible]	− 3,15	[illegible]
Colas	939	[illegible]	− 1,49	[illegible]
Comptoir Entrep.1	9,95	[illegible]	+ 1	[illegible]
Comptoir Moder.	2340	[illegible]	− 2,43	[illegible]
CPR	390	[illegible]	− 1,30	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	% variation 31/12 (1)
United Technol. #	599	584	− 2,50	+ 27,78
Vaal Reefs #	432	457	+ 4,35	+ 42,36
Volkswagen A.G #	1855	—	—	+ 15,22
Volvo (act.B) #	115	113	− 1,73	+ 32,50
Western Deep #	207	217,20	+ 4,52	+ 35,49
Yamanouchi #	109	107	− 1,83	+ 4,90
Zambia Copper	3	3 05	− 1,66	+ 56,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12h30
LUNDI 8 JUILLET

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
[illegible]	[illegible]	[illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	140	140
Commerzbank AG	1051	1103
Fiat Ord.	20	19,25
Gevaert	327	327
Gold Fields South	188,90	188,90
Kubota Corp.	29	30,45
Montedison act.ep.	10,05	10,05
Olympus Optical	52	52
Ottomane(cie Fin.)	347,20	350
Robeco	384,50	383,10
Rodamco N.V.	140,80	144,90
Rolinco	419	414,10
Solvay SA	2995	3143

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12h30
LUNDI 8 JUILLET

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12h30
LUNDI 8 JUILLET

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Electronique D2	465	462
Genset	275	272
High Co.	222	225
Infonie	446	446
Joliez-Regal	101	101
Picogiga	129	129
Proxidis	75	75

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12h30
LUNDI 8 JUILLET

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Crédit Gén.Ind. ◆	29	25,50
Générale Occidentale ◆	38,45	46,45
Mumm ◆	1300	1300
Nobel ◆	160	160
Sté lecteurs du Monde ◆	187	187

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 5 juillet

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Créd.Mut.Ep.Monde	1252,23	1218,72
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1713,43	1679,83
Créd.Mut.Ep.Quatre	1093,14	1071,71
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	746,78	714,62
Saint-Honoré Capital	17854,03	17334,01
St-Honoré March. Emer.	648,20	620,29
St-Honoré Pacifique	808,38	773,57
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux ◇	1791,71	1791,71
Stratégie Actions	960,62	925,67
Stratégie Rendement	1772,50	1716,71
LA POSTE		
Amplitude Monde C ◇	820,49	800,48
Amplitude Monde D ◇	799,30	779,80
Elanciel D ◇	134,19	130,92
Emergence Poste C/D ◇	113,12	110,36
Géobilys C ◇	615,29	606,20
Géobilys D ◇	587,25	578,57
Intensys C ◇	113,94	113,77
Intensys D ◇	109,10	108,94
Latitude C ◇	144,74	144,74
Latitude D ◇	136,17	136,17
Oblitys D ◇	579,04	570,48
Plénitude C/D ◇	161,47	157,53
Poste Gestion C ◇	43281,33	43281,33
Revenus Trimestr. D ◇	5288,57	5236,21
Solstice D ◇	2339,46	2333,63
Thésora C ◇	916,05	906,98
Thésora D ◇	833,82	825,56
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE		
Actimonétaire C	37006,36	37006,36
Actimonétaire D	31496,82	31496,82
Cadence 1 D	1072,14	1061,52
Cadence 2 D	1059,56	1049,37
Cadence 3 D	1047,46	1037,09
Capimonétaire C	2004,65	2003,65
Capimonétaire D	1662,59	1860,73
Capiobligr C	5497,75	8372,17
Interoblig C	6487,55	6423,32
Intersélection France D	599,63	537,97
S.G. France opport. C	1729,39	1695,48
S.G. France opport. D	1667,71	1635,01
Sogenfrance C	1533,21	1505,15
Sogenfrance D	1414,98	1387,24
Sogépargne D	312,63	309,53
Soginter C	1811,63	1776,11
Fonds communs de placements		
Favor D	1281,10	1255,48
Sogeliance D	1590,31	1590,31
Sogenfrance Tempo D	146,18	146,15

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

AUJOURD'HUI

SPORTS

TOUR DE FRANCE *La 9e étape* **entre Val d'Isère et Sestrières (Italie), lundi 8 juillet, a été raccourcie de 45 kilomètres.** *Les organisateurs ont été* **contraints de neutraliser la montée du col de l'Iseran (2 770 mètres d'altitude) à cause de la neige et de donner le départ à Lanslebourg. ● EVGUENI BERZINE a été le grand triomphateur du week-end, consolidant, dimanche 8 juillet, dans le contre-**



la-montre de Val d'Isère, le maillot jaune conquis la veille au terme d'une étape d'anthologie, remportée aux Arcs par *Luc Leblanc.* **● MIGUEL INDURAIN, victime d'une défaillance dans l'ascension vers les Arcs et battu contre la montre, est pour la première fois** *depuis six ans en grande difficulté*, **tandis que Laurent Jalabert, malade, a perdu tout espoir de remporter le Tour de France cette année.**

Les intempéries ébranlent six ans de suprématie de Miguel Indurain

Au moment où le Tour aborde la haute montagne, le Russe Evgueni Berzine est en tête des prétendants à la succession de l'Espagnol. Lundi 8 juillet, le col de l'Iseran a dû être neutralisé à cause de la neige, après un week-end marqué par des conditions météorologiques très difficiles

VAL-D'ISÈRE
de notre envoyé spécial

Le trône a vacillé, le roi a trébuché, les prétendants piaffent, mais *la course est loin d'être jouée.* D'autant que les intempéries et la haute montagne restaient au programme, lundi 8 juillet, malgré la *neutralisation du col de l'Iseran* (2 770 m), à cause de la neige. Par prudence, les organisateurs avaient décidé de supprimer cette première difficulté de la journée, donnant le départ à Lans-le-Bourg (Savoie), c'est-à-dire en raccourcissant de 45 kilomètres l'itinéraire prévu jusqu'à Sestrières.

Cette décision, prise le matin même après une réunion avec les *services de l'équipement et la gendarmerie*, était de nature à ne pas ajouter aux tourments d'un peloton qui a littéralement explosé *pendant le week-end, et qui, pour* la première fois depuis cinq ans, n'a plus de « patron ».

En perdant pour la première fois le *premier contre-la-montre dans* un grand tour, en concédant plus d'une minute à Berzine sur les 30 km d'un parcours pourtant fait à sa main, Miguel Indurain a montré que sa défaillance de samedi était davantage dû à sa « petite » forme *actuelle qu'à une vulgaire* fringale. Le défi est maintenant à la hauteur du personnage : s'il veut remettre à leur place ceux qui *guignent sa succession, il ne peut* le faire que de la plus belle manière, en gagnant une grande étape de montagne, en faisant la course plutôt qu'en la contrôlant comme les années précédentes.

MINCES ESPOIRS FRANÇAIS

Autre certitude : Laurent Jalabert ne gagnera pas le Tour 1996. Malade, le Mazamétain a souffert *l'enfer samedi et perdu plus de* cinq minutes sur les pentes de Val-d'Isère. A-t-il présumé de ses forces au cours des deux saisons *précédentes, courues à un rythme* d'enfer ? Avait-il déjà montré ses limites lors de l'étape de l'Izoard du Critérium du Dauphiné, remportée par Indurain ?

Les espoirs français restent bien minces. Ils reposent sur les épaules de Luc Leblanc, beau vainqueur aux Arcs, et surtout de « Richard le magnifique ». Déjà porteur du maillot à pois du meilleur grimpeur, *Richard Virenque a terminé* dans les quinze premiers à Val-d'Isère, mais compte déjà près de quatre minutes de retard au clas*sement général. Il lui faudra plu*sieurs « chevauchées fantastiques » en montagne, comme celles de Cauterets en 1995 et de Luz-Ardiden en 1994, pour compenser son manque de puissance sur le plat. Après le feu d'artifice des premiers jours – trois victoires d'étape, deux maillots jaunes, les GAN en tête par équipe –, le classement général *donne maintenant une vision un* peu moins riante du cyclisme français.

Mauvaise passe, enfin, pour le *Suisse Alex Zülle, qui avait débuté* le Tour en fanfare par sa victoire dans le prologue, mais qui semble mal se remettre de sa double chute dans l'étape de samedi. *Présentée* au départ de l'épreuve comme l'équipe la plus dangereuse du peloton, la Once vit des heures difficiles. Le manque d'équipiers : voilà une des rares faiblesses d'Evgueni Berzine puisque il faut descendre *jusqu'à la 53e place du classement* général pour trouver le deuxième coureur de la Gewiss. L'enfant de Vyborg a pourtant fait une telle *démonstration, dimanche*, qu'on le croit capable de pallier, par son seul talent, ce manque de soutien *logistique. S'il venait à s'installer* comme le prétendant le mieux armé à la succession de Miguel Indurain, alors l'histoire retiendrait l'arrivée au *firmament* du cyclisme d'une nouvelle race de coureurs. A l'Espagnol, impérial dans la victoire et digne dans la défaite, suc*céderait* un tueur à tête d'ange, froid comme une calculatrice électronique, mais doué comme pas un.

On remarquera également que, dimanche soir, sur les dix premiers du classement général, on dénombre deux Russes, deux Suisses, un Allemand et un Autrichien, un Danois, mais seulement deux Espagnols et un Français. La « zone mark » serait-elle, là aussi, en train de laminer l'Europe latine ?

Quelques « anciens » vont tenter *de retarder encore* le passage du sceptre. Soutenu par la formidable équipe des Telekom, Bjarne Riis, déjà troisième du Tour en 1995, *remarquable* de puissance samedi et dimanche, peut continuer son travail de bulldozer. Abraham Olano et Tony Rominger, *troisième et quatrième* au classement général, n'ont aucunement l'intention de jouer les seconds rôles.

Si l'on ajoute à la liste des prétendants quelques jeunes « chiens fous » comme Jan Ulrich et Peter Luttenberger, le beau vainqueur du Tour de Suisse, si l'on réalise qu'il reste encore treize étapes et que les conditions météorologiques ne semblent pas près de s'améliorer, on aura compris que la bagarre ne fait que commencer dans un Tour de France qui s'annonce comme un des plus intenses de l'après-guerre.

José-Alain Fralon

Le renouveau de Deutsche Telekom

Première *au classement général par équipes, l'équipe* **Deutsche Telekom, qui avait déjà gagné une étape avec Erik Zabel, a placé trois de ses coureurs dans les dix premiers du contre-la-montre de dimanche. Bjarne Riis et Jan Ulrich sont respectivement deuxième** *et cinquième au classement général. Après de piètres performances* **en 1995, la formation allemande a incontestablement trouvé son second souffle. Celui-ci a été donné par le nouveau directeur sportif, le Flamand Walter Godefroot.** *L'ancien vainqueur de Paris-Roubaix a su imposer au sponsor de l'équipe* **– les télécommunications allemandes – l'ouverture d'une formation exclusivement germanique à quelques étrangers, dont le Danois Bjarne Riis.**

Entre Chambéry et les Arcs, la course a vécu samedi une journée de démesure

LES ARCS
de notre envoyé spécial

Miguel Indurain a fendu la foule qui se massait sur la ligne d'arrivée sans qu'il vienne à personne l'idée de l'arrêter. Le silence s'est imposé de lui-même. L'Espagnol s'est engouffré dans une voiture Espace. Les épaisses vitres teintées ne laissaient passer qu'une ombre qui s'essuyait le visage. Il était impossible de deviner les stigmates que dissimulait cette croûte faite de poussière et de sueur mélangées. Le véhicule bleu nuit démarra ensuite vers une retraite où enfermer sa misère à double tour. Un peu plus loin, José-Miguel Echavarri, le directeur sportif de Banesto, prêchait la sérénité quand les micros quêtaient une phrase historique. *« Aujourd'hui n'a pas été un bon jour pour nous »*, concéda-t-il seulement.

Officiellement, le champion a souffert, samedi 6 juillet, dans les derniers kilomètres de la montée des Arcs, d'hypoglycémie et de déshydratation. Mais Gérard Porte, médecin du Tour de France, en convenait, il s'agit là d'un faux certificat médical. Miguel Indurain a simplement connu un de ces « coups de moins bien » que redoutent tous les coureurs, quintuple vainqueur inclus. Cela faisait bientôt six ans que ses adversaires guettaient un signe de faiblesse. Avec quelque ironie, c'est son sosie parfait, Abraham Olano, qui mit bas le masque. Revêtu du maillot arc-en-ciel que son aîné l'avait aidé à gagner en Colombie, mais inféodé sur ce Tour à son coéquipier suisse Tony Rominger, il a voulu vérifier une intuition : derrière ce visage où toute émotion est savamment lissée se cachait un homme à la peine. La première *accélération confirma son* soupçon.

Relégué promptement à plus de trois minutes (il écopera de vingt secondes de pénalité supplémentaire pour ravitaillement interdit), Miguel Indurain n'arrivait plus à garder une contenance. Par de grands gestes jusque-là inconnus chez cet homme pudique, il quémanda à boire. Son assistance était trop loin pour l'entendre. D'une voiture qui le doublait, un bras tendit enfin un bidon au champion exténué.

> « J'avais peur que personne ne m'ait vu tomber et qu'on me laisse là », raconte Johan Bruyneel

Emanuele Bombini, le directeur sportif d'Evgueni Berzine, avait *prodigué ce secours « parce qu'un homme le demandait »*. Quelques lacets plus bas, quand tout allait encore bien, l'Espagnol avait décliné poliment le coup à boire que lui proposait le Suisse Alex Zülle, son adversaire. Dans le peloton, la chevalerie se vend aussi en bidon jetable.

La défaillance de Miguel Indurain ajoute paradoxalement une pierre à sa gloire. Il est désormais démontré que c'est bien un être humain qui a remporté les cinq derniers Tours de France et non un robot, comme d'aucuns le laissaient entendre. Ce jour-là, il appartenait bien à cette espèce faite *de chair, et des millions de (télé)* spectateurs compatissants pouvaient en témoigner. Le sport cycliste a ce mérite d'accorder autant de grandeur *à la défaite qu'*à la victoire, pourvu qu'elles soient fortes.

L'étape entre Chambéry et les Arcs est allée aux confins des sen*timents humains et n'a donc ac*couché que de héros. Dans l'ascension du cormet de Roselend (1 968 mètres), le deuxième col de *la journée, Stéphane Heulot a* cherché à puiser dans ses dernières réserves mais n'y a trouvé que des larmes. Une première fois, le mail*lot jaune s'est arrêté, puis une* deuxième, repartant après avoir trouvé quelque réconfort au creux des bras de Roger Legeay, son directeur sportif. Ravagé par la douleur d'une tendinite au genou droit, le coureur parcourut on ne sait comment cette poignée de kilomètres supplémentaires. A la troisième station, quand une main pudique dégrafa son dossard, son corps avait abandonné depuis longtemps.

Dès la première difficulté de la *journée, il était devenu évident* que les hommes avaient décidé de reprendre l'initiative dans ce Tour, dont la trame avait été jusque-là *nouée par la détestable météo*. La pluie pouvait bien dégringoler, le brouillard s'épaissir dans la montée du col de la Madeleine *(2 000 mètres), les fantômes qui* gravissaient la pente avaient décidé de les ignorer.

C'est sans doute à Laurent Jala*bert que l'on doit qu'un Tour* jusque-là parcimonieux devienne soudain si grand. Le numéro un mondial parut à la peine dès la *première rampe. Dans cette édi*tion de la Grande Boucle où il se recense trop de prétendants au maillot jaune, l'occasion était belle d'*en écarter* un si vite. *Sous l'im*pulsion des coéquipiers de Bjarne Riis et d'un Miguel Indurain encore sûr de son fait, la course se durcit, promit d'être impitoyable. *« Je ne fais pas de cadeaux parce que je sais qu'on ne m'en fera pas le jour où je ne serai pas bien »*, déclarait le Français après sa victoire dans Paris-Nice. Le buste droit *mais le regard à la dérive, le Maza*métain essayait de survivre au drame qui s'épaisissait à mesure que s'accumulaient les minutes de *retard (il en comptera douze sur la* ligne d'arrivée).

Mais la course était encore grosse d'émotions. Dans la des*cente du cormet de Roselend*, les chutes du Suisse Alex Zülle, puis surtout du Belge Johan Bruyneel dans le ravin, provoquèrent l'affolement. *Mais* le destin ne voulait pas qu'une telle tragédie puisse occulter toutes les autres en cette journée irréelle. Les deux hommes *s'extirpèrent sans graves dom*mages du fossé, après une voltige de plus de 10 mètres. Ils se jetèrent à nouveau dans la pente à pleine vitesse, sans égard pour le cœur broyé des suiveurs. *« J'avais peur que personne ne m'ait vu tomber et qu'on me laisse là »*, racontait Johan Bruyneel, le corps trop *moulu* à l'arrivée pour savoir où il avait le plus mal.

La dernière montée vers les Arcs se présentait enfin. Il était plus que temps de désigner un vainqueur. L'Allemand Udo Bolts, puis le *Suisse Laurent Dufaux*, crurent un moment associer leur nom à cette étape qui promettait de rester dans les mémoires. Mais à 7 kilo*mètres de l'arrivée*, Luc Leblanc lançait l'assaut. A le voir ainsi dressé sur les pédales, revenaient des images floues de 1994, sa victoire dans l'étape *d'Hautacam et* son triomphe à Agrigente, lors des championnats du monde. Pour retrouver ces souvenirs, il fallait franchir un abîme d'une année où le Français se fourvoya dans une farce avec l'équipe du Groupement (*Le Monde* du 19 mars). Le coureur a obtenu aux Arcs l'absolution pour cette année d'égarement. Miguel Indurain goûtait, lui, au purgatoire.

Benoît Hopquin

Evgueni Berzine, itinéraire d'un enfant gâté

VAL-D'ISÈRE
de notre envoyé spécial

Evgueni Berzine n'est pas un géant de la *route. Il a toujours l'air de pédaler sur un* vélo trop grand pour lui. Mais ce corps de lutin – 1,70 mètre, 64 kilos – abrite une mécanique céleste. Ce coureur n'a pas des hanches, mais des *bielles. Elles lui per*mettent de développer une puissance insoupçonnée chez un pareil *gabarit*. Ce modèle de poche produit des watts comme s'il s'agissait du dernier cri de la miniaturisation japonaise.



PORTRAIT

L'étape dantesque des Arcs, samedi 6 juillet, a donc accouché d'un freluquet en jaune à peine âgé de vingt-six ans. Le premier Russe à porter cette tunique honorifique *l'a obtenue pour seize centièmes* de seconde. Le capital a été légèrement augmenté dimanche, lors du contre-la-*montre, sans que l'impétrant puisse en*core prétendre à autre chose que du provisoire.

Evgueni Berzine est, depuis 1991, le seul *coureur à avoir jamais dominé Miguel In*durain dans un grand tour. En 1994, il avait devancé le Navarrais lors du contre-la-montre de Follonica et remporté le Giro. La même année, il gagnait Liège-Bastogne-Liège et un surnom, « le Mozart du vélo ». Mais sa morgue et ses caprices *d'enfant trop doué allaient très vite irriter* son entourage. Ses coéquipiers Bjarne Riis et Piotr Ougrioumov préférèrent même claquer la porte en 1995, plutôt que de continuer à cohabiter avec ce monstre d'égoïsme. Son directeur sportif, Emanuele Bombini, que la diva traita un jour *de « bandit », doit parfois se manger les* poings pour supporter ses foucades. Evgueni Berzine a toujours à l'esprit de monnayer ses exploits, et les négociations salariales sont âpres.

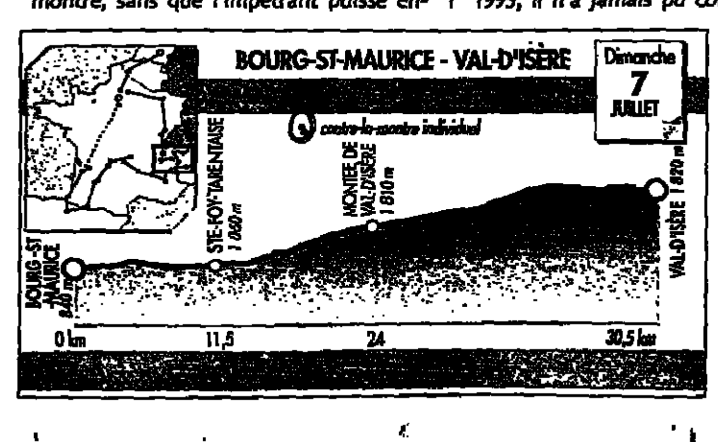
Mais le Russe qui brille sur le Tour de France est un gamin revenu sur terre. En 1995, *il n'a jamais pu confirmer les pro*messes de l'aube. Deuxième du Giro derrière Tony Rominger, il abandonna le Tour de France, victime d'une broncho-pneu*monie, avant l'Alpe d'Huez, qu'il escalada* dans une voiture d'assistance. *« Pour gagner un grand Tour, il faut d'abord savoir le perdre »*, énoncera-t-il ensuite. Les médecins détectèrent un point de pleurésie et le coureur termina la saison sans pratiquement recourir. En 1996, il termina dixième *d'un Giro où il passa difficilement la haute* montagne. *« J'ai basé mon programme de cette année sur le Tour de France*, explique-t-il. *Je n'étais donc pas au sommet de ma forme en Italie. »*

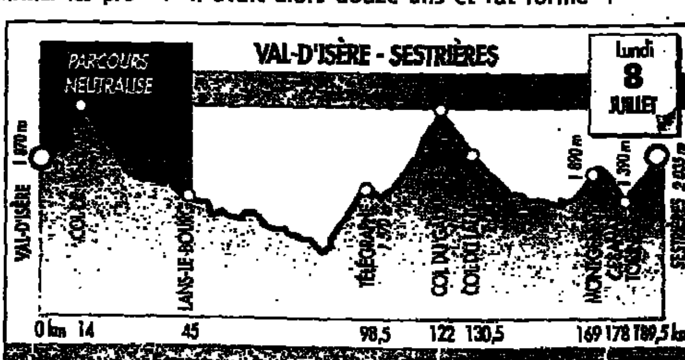
A L'ÉCOLE DE LA PISTE

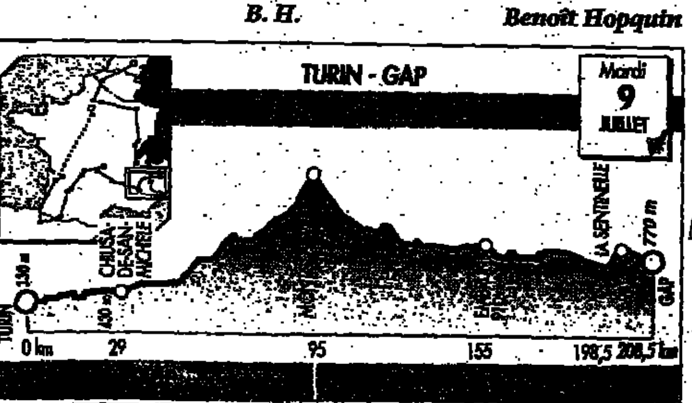
« C'est à la petite école, à Vyborg [NDLR : près de Saint-Pétersbourg], *que l'on nous a présenté plusieurs sports. Il y avait la gym, le football, le vélo, d'autres encore. J'ai vu le vélo, ça m'a plu. C'est dur de dire pourquoi, mais ça m'a plu »*, racontait récemment le Russe dans un entretien à *Vélo Magazine*. Il avait alors douze ans et fut formé d'abord à la piste. Deux ans plus tard, il se retrouvait à l'école des sports de Léningrad et travaillait avec Alexandre Kouznet*sov, qui subit le premier les foudres du* prodige. Evgueni Berzine rejoint alors le CSKA Moscou et devient double champion du monde de poursuite, individuelle et par équipe, en 1990. *Après la chute du commu*nisme, il émigre en Italie, où il court dans une équipe d'amateurs, déjà sous la direction d'Emanuele *Bombini*, un homme à la voix douce et à la patience infinie. La formation et le coureur deviennent professionnels en 1993.

De *l'exigeante école russe, Evgueni Ber*zine a pris l'habitude de ne jamais arrêter de s'entraîner plus de trois jours. Il reste un homme pressé, sans retenue dans son comportement, sans mesure dans son ambition. Après le Tour de France, Evgueni Berzine songe déjà à une tentative contre *le record de l'heure, vers le 10 août à Bor*deaux.

B. H.







Wimbledon sacre un géant néerlandais, Richard Krajicek

Ecarté des têtes de série par la direction du tournoi de tennis en raison de ses éliminations prématurées en 1994 et 1995, le numéro 13 mondial s'est imposé facilement face à l'Américain MaliVai Washington

Cru historique pour le tournoi 1996 de Wimbledon. Pour la première fois dans l'histoire des championnats, les finalistes du simple messieurs, le Néerlandais Richard Krajicek et l'Américain MaliVai Washington, n'étaient pas classés parmi les seize premiers favoris du tournoi. Et pour la deuxième fois, le champion, Richard Krajicek, n'avait pas de *numéro de tête de série au début de sa quinzaine victorieuse* – le premier à réaliser cet exploit ayant été l'Allemand Boris Becker en 1985. *Côté féminin*, l'Allemande Steffi Graf a obtenu, face à l'Espagnole Arantxa Sanchez, *son septième titre* à Wimbledon et son centième sur le circuit. En quatorze ans de jeu professionnel, la numéro 1 mondiale totalise ainsi vingt victoires dans les tournois du Grand Chelem, deux de plus que Chris Evert et *Martina Navratilova*, mais encore quatre de moins que l'Australienne Margaret Court.

LONDRES
de notre envoyée spéciale

Contre toute attente, et tout d'abord la sienne, le Néerlandais Richard Krajicek a succédé, dimanche 7 juillet, à l'Américain Pete Sampras au palmarès du simple messieurs des championnats de Wimbledon. L'apparition d'une jeune femme nue sur le court avant le début des échanges et trois interruptions dues à la pluie ne lui ont fait perdre ni son sang-froid ni son service. Il est vrai que son adversaire, l'Américain MaliVai Washington, n'était pas tout à fait revenu d'avoir éliminé son compatriote Todd Martin en demi-finale. Tout est allé trop vite pour le joueur noir dans une partie où Krajicek a fait tomber la foudre entre deux averses.

Richard Krajicek était venu avec l'ambition de tout joueur : gagner le plus de matches possibles. Bien qu'il figure en treizième position au classement mondial, la direction du tournoi n'avait pas jugé utile de lui accorder une place parmi les têtes de série, mais elle l'inscrivit à la place de Thomas Muster lorsque l'Autrichien déclara forfait. Krajicek se retrouva donc en position de tête de série numéro 7 sans en avoir le titre. Cela lui permit de faufiler discrètement son 1,96 m en deuxième semaine tandis que l'attention se focalisait sur Pete Sampras, Boris Becker ou la révélation britannique Tim Henman.

Pourquoi d'ailleurs se serait-on intéressé au Néerlandais ? En dépit d'un grand service et d'une excellente volée, il n'avait fait ici que des prestations calamiteuses : un seizième de finale contre Andre Agassi en 1993, suivi de deux éliminations au premier tour. Le jeu sur gazon ne semblait pas être son truc : *« Il y a trois ans, je n'ai jamais été d'accord avec les gens qui disaient que j'étais un très bon joueur de gazon et que je devais gagner Wimbledon tout de suite. J'avais un seul service. Maintenant, j'ai aussi un retour et j'ai considérablement amélioré mon jeu de jambes. Je fais près de 2 mètres et je dois déplacer un sacré poids. »*

« UN MOMENT TRÈS SPÉCIAL »

Une grande taille est tout autant un avantage qu'un handicap. Richard Krajicek a poussé trop vite. Soumis à un exercice intense, ses genoux se sont fragilisés. Ils ont été opérés par deux fois. Son dos, ensuite, le fait souffrir. En 1992, une tendinite à l'épaule le pousse au forfait en demi-finales des Internationaux d'Australie. Quatre ans après, lors du même tournoi, la même épaule l'oblige à quitter la scène au quatrième tour : *« Dès que Richard voit un court, il se blesse »*, ironisait alors Andre Agassi. Autre point faible du jeune homme au visage lisse et au regard effarouché : l'émotivité. *« Cette année, j'ai décidé de considérer chaque match comme une mission. Je ne veux plus me satisfaire d'un match. Je veux rester calme et penser au prochain. »* Dimanche, un moment avant sa victoire finale, il s'est dit qu'il s'était peut-être trompé. Que le tournoi n'était pas terminé.

Richard Krajicek a donc réussi à surmonter ces handicaps tout comme il a appris à se taire. En 1993, il avait fait le bonheur des tabloïds en déclarant que 80 % des joueuses de tennis étaient *« des grosses dondons paresseuses »* – ce qu'on n'est pas près de lui pardonner du côté de la WTA. L'année *suivante, il s'en était pris aux étudiants* de son pays, qu'il considérait comme des parasites qui gaspillent l'argent de l'Etat. Maintenant il maîtrise la langue de *bois en cours sur le circuit : « J'ai compris que lancer des bêtises ne m'aidait pas dans ma carrière. Je me dis parfois que j'étais un idiot. »*

Depuis vendredi, plus personne ne songeait à le traiter d'idiot. Vainqueur de deux champions des lieux, Michael Stich et Pete Sampras, il était devenu le favori du tournoi. *« Une finale du Grand Chelem est un moment très spécial,* a résumé MaliVai Washington. *Pendant quelques heures, les deux finalistes pensent qu'ils sont les deux meilleurs joueurs du monde. »*

Bénédicte Mathieu

DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL : l'attribution des droits de télévision des Coupes *du monde de 2002 et 2006* au groupe Sporis-Kirch suscite la polémique.** L'accord conclu, mercredi 3 juillet, par la Fédération internationale de football (FIFA) *avec le géant allemand de l'audio*visuel Léo Kirch et la société de marketing JSL, a provoqué une vive réaction de l'Union européenne de football (UEFA). Réuni *samedi 7 juillet, le comité exécutif* de l'UEFA a notamment dénoncé la précipitation avec laquelle la FIFA a accordé, pour une somme de 2,2 milliards de dollars, les droits *de retransmission au groupe ger*mano-suisse. Par ailleurs, les télédiffuseurs publics ont largement critiqué le contrat conclu. Ils redoutent la mise en place d'un système de *pay-per-view*. Le groupe Kirch a assuré que tous les matches seraient diffusés en clair.

■ **MOTO : le Français Olivier Jacque a terminé deuxième du Grand Prix d'Allemagne de vitesse**, en 250 cc, sur le circuit du Nurburgring, dimanche 7 juillet. A vingt-deux ans, le pilote de l'écurie Elf Honda Tech 3 monte sur son premier podium. Le Français avait chuté lors des deux derniers grands prix, alors qu'il figurait en deuxième position au Castellet (France) et qu'il menait la course à Assen (Pays-Bas). Olivier Jacque occupe désormais la sixième place du championnat du monde.

■ **AUTOMOBILE : le Finlandais Tommi Makinen a gagné le Rallye d'Argentine**, *samedi 6 juillet*. Sur Mitsubishi-Lancer, il conforte ainsi sa première place au championnat du monde. – (*Reuter.*)

■ **GYMNASTIQUE : l'équipe de France féminine devra se passer de Laëtitia Bégué** pour les JO d'Atlanta. Blessée aux ligaments croisés du genou depuis les championnats du monde de Porto Rico en avril, elle ne sera pas remise pour disputer les épreuves imposées, samedi 20 juillet.

■ **NATATION : Hélène Ricardo a battu le record de France du 200 m dos féminin**, lors des championnats de France, vendredi 5 juillet à Montpellier. En 2 mn 14 s 55, la Toulousaine améliore son record de deux centièmes de seconde.

Amélie Mauresmo confirme

Un mois après avoir gagné les Internationaux de France juniors, Amélie Mauresmo a enlevé, dimanche, le titre de Wimbledon en battant l'Espagnole Maria Serna. La Française devient numéro 1 mondial juniors. A dix-sept ans, elle se prépare à une campagne américaine qui la mènera aux Internationaux des Etats-Unis. Sa victoire atteste d'une relève dans le tennis féminin français. Amélie Sidot et Nathalie Dechy ont atteint les demi-finales. Cette dernière a été finaliste des Internationaux juniors d'Australie en janvier.

Steffi Graf s'approche du record de Margaret Court

LONDRES
de notre envoyée spéciale

Samedi 6 juillet, pour gagner le centième titre de sa carrière et son septième à Wimbledon, Steffi Graf, malgré un gros rhume, aura fait simple, balayant Arantxa Sanchez-Vicario en deux sets brefs. Même quand l'Espagnole est revenue de 4-0 à 5-5 dans la deuxième manche, l'Allemande n'a pas paniqué : *« Je n'ai pas eu peur. Je sentais que j'avais le contrôle de tous les points. »*

Steffi Graf était venue affaiblie par un tendon douloureux au genou. Au fil des matches, elle a acquis une confiance qui la rendait pratiquement invincible en finale malgré des *quintes de toux et un nez bouché*. Dès les premiers points, elle déploya un coup droit sorti de sa pétulante jeunesse. Son ampleur et sa puissance lui ouvrirent un chemin à la volée qu'elle emprunta avec délice pour mieux couper les jambes dites infatigables d'Arantxa Sanchez-Vicario. *« Au fur et à mesure du tournoi, j'ai pu développer mon jeu, celui qui consiste à être l'agresseur sur le court. »*

Depuis ses débuts en octobre 1982 à l'âge de treize ans, Steffi Graf s'est forgée au court une légende dont les chiffres deviennent exhorbitants. L'Allemande a pulvérisé, il y a deux mois, le record de longévité au poste de numéro un mondiale : trois cent trente-huit semaines, depuis sa première accession en tête, le 17 août 1987. En gagnant Wimbledon pour la septième fois, elle décroche sa vingtième victoire en tournoi du grand chelem. Après avoir dépassé *le chiffre établi par Chris Evert et* Martina Navratilova (dix-huit) à Roland-Garros, elle s'approche ainsi de celui de Margaret Court (vingt-quatre entre 1960 et 1973).

Pendant tous les championnats de Wimbledon, Steffi Graf n'a cessé de répéter qu'elle n'avait cure des records, laissant les autres recenser les chiffres : *« Tout ce que je sais, c'est que je viens de gagner Wimbledon pour la septième fois. Sur le moment, c'est un sentiment formidable, une joie intense et mêlée d'émotions. J'aurais voulu retenir ce moment encore un peu »*, déclara-t-elle après avoir reçu les félicitations de la duchesse de Kent et l'hommage de la foule. Pour ce fugitif instant de bonheur, Steffi Graf assure qu'elle n'est pas prête à s'arrêter. Elle participera aux Jeux olympiques où elle fut championne en 1988 et finaliste en 1992, avant de défendre son titre aux Internationaux *des Etats-Unis en août. La numéro un mon*diale n'a que vingt-sept ans.

B. M.

Le Tour de France à la voile fait la part belle aux régatiers

DIEPPE
de notre envoyé spécial

A quatre jours du départ de la 19e édition du Tour de France à la voile, samedi 6 juillet, Pierre Bourgeois, le barreur de *ID Voile*, était sans le sou, trahi par un sponsor aux promesses flottantes. En vingt-quatre heures, une quarantaine de commerçants locaux ont déniché 20 000 francs tandis que l'organisation de la course offrait l'inscription (60 000 francs) à l'équipage, promptement rebaptisé *Les Dieppois sont sympas*. Une histoire comme on aime en raconter sur les pontons de Dieppe, pour prouver que l'esprit de clocher de la « grande boucle bleue » reste bien vivant.

Mais le repêchage de *ID Voile* révèle surtout les galères rencontrées par la plupart des vingt-deux équipages en lice. Budgets maigrelets et engagements tardifs des sponsors ont obligé certains skippers à recruter en toute hâte. Le conseil régional, hôte du prologue disputé vendredi 5 juillet, vient d'ailleurs d'interrompre son soutien (6 millions de francs annuels) au trimaran *Haute-Normandie* de Paul Vatine. La voile française apprend aujourd'hui à se débrouiller avec les moyens du bord. Le Tour de France, prisé par les étudiants et les sans-grade, n'échappe pas à ce climat, surtout depuis son dépôt de bilan, en 1990, qui a coûté la direction de la course à son fondateur, Bernard Decré.

« COMBAT DE RUE »

Son successeur, Bruno Troublé, n'est pas homme à douter. Chargé de la communication de la Coupe de l'America, en 1995, il a su faire fructifier les nombreux contacts noués outre-Atlantique. A la tête d'un budget de 8 millions de francs, le patron du Tour mise sur des recettes simples : *« Il faut des stars pour attirer des sponsors. »* Après les « cubettes » américaines, en 1995, un échantillon des plus fines barres du monde fera des apparitions sur le Tour. Paul Cayard, Russel Coutts, Chris Dickson et même Florence Arthaud, peu familière de la monotypie, passeront quelques jours en Méditerranée. Mais cette flottille quatre étoiles ne fait pas que des heureux. Christian Gout, un des navigateurs français capables, avec Bernard Mallaret et Vincent Fertin, de tenir la dragée haute aux favoris, craint de voir s'installer *« une régate dans la régate, arbitrée par six ou sept skippers de dimension internationale »*. Il faut avoir la foi de Pierre Bourgeois, le miraculé, pour espérer *« accrocher les vedettes sur certaines étapes »*.

Un pari pas impossible. Le Tour de France prend en effet des allures de régate pure. Hormis deux étapes très sélectives (Dieppe-Guernesey, 149 milles, et le redoutable tour de la Bretagne entre Bénodet et Lorient, 168 milles), treize parcours « banane » – ou triangles olympiques – vont permettre aux dévoreurs de milles de se régaler. Tous les concurrents rêvent d'un remake de l'étape Port-Bourgenay - Hendaye, l'an passé, et de son finish haletant qui n'a relégué le cinquième équipage qu'à 1 min 30 s du vainqueur.

A la recherche de formules permettant au public de comprendre ce qui se passe en mer, certains skippers n'hésitent pas à prôner la mise en place d'épreuves basées sur le temps et non plus sur la distance. L'idée séduirait Jimmy Pahun, récent vainqueur, avec Alain Gautier, de la Transat en double AG2R. « L'enfant du Tour », qui a gagné la première étape, dimanche à Guernesey, n'estime plus *« faire partie des poètes de la mer, comme Tabarly ou Arthaud. Je préfère le côté combat de rue des régates comme le Tour »*.

Autre argument : la régate, disputée à armes égales sur des JOD 35, permet aux hommes de prendre le pas sur les performances technologiques qui font souvent la différence au large. L'équipage des *Dieppois sont sympas* peut rêver de quelques instants héroïques qui donneraient une dernière touche d'amateurisme au « TDF ».

Fabrice Tassel

RÉSULTATS

CYCLISME

Tour de France

● **7e étape : Chambéry-Les Arcs (200 km)**
1. L. Leblanc (Fra., Polti) ; 2. T. Rominger (Sui.), à 47 s ; 3. P. Luttenberger (Aut.), à 52 s.

● **8e étape : Bourg-Saint-Maurice - Val-d'Isère (30,5 km contre la montre)**
1. E. Berzine (Rus., Gewiss) ; 2. B. Riis (Dan.), à 35 s ; 3. A. Olano (Esp.), à 45 s.

Classement général : 1. E. Berzine (Rus., Gewiss) ; 2. B. Riis (Dan.), à 43 s ; 3. A. Olano (Esp.), à 45 s.

Classement par points : 1. F. Moncassin (Fra., GAN), 164 pts ; 2. E. Zabel (All.), 154 ; 3. J. Bijlevens (P-B), 121.

Classement de la montagne : 1. R. Virenque (Fra., Festina), 102 pts ; 2. P. Luttenberger (Aut.), 74 ; 3. T. Rominger (Sui.), 73.

FOOTBALL

Coupe Intertoto
(troisième journée)

● **Groupe 5**

Sligo Rovers (Eir.)-Nantes (Fra.)	3-3
Heerenveen (P-B)-Lillestroem (Nor.)	0-1

Exempt : Kaunas (Lit.).
Classement : 1. Lillestroem, 9 pts ; 2. Nantes, 4 ; 3. Sligo Rovers, 2 ; 4. Heerenveen, 1 ; 5. Kaunas, 0.

● **Groupe 6**

Rennes (Fra.)-Lucerne (Sui.)	1-2
Hapoël Tel Aviv (Isr.)-Segesta Sisak (Cro.)	1-3

Exempt : Orgryte (Suè.).
Classement : 1. Lucerne, 6 pts ; 2. Orgryte, 4 ; 3. Segesta Sisak, 3 ; 4. Rennes, 3 ; 5. Tel Aviv, 0.

● **Groupe 11**

Hibernians (Mal.)-Strasbourg (Fra.)	0-2
Ouralmach (Rus.)-CSKA Sofia (Bul.)	2-1

Exempt : Kocaelispor (Tur.).
Classement : 1. CSKA Sofia, 6 pts ; 2. Ouralmach, 6 ; 3. Strasbourg, 4 ; 4. Kocaelispor, 1 ; 5. Hibernians, 0.

● **Groupe 12**

Guingamp (Fra.)-Dinamo Bucarest (Rou.)	2-1
Jaro (Fin.)-K. Poti (Géo.)	2-0

Exempt : Zemun (You.).
Classement : 1. Jaro, 7 pts ; 2. Zemun, 6 ; 3. Guingamp, 4 ; 4. K. Poti, 0 ; 5. D. Bucarest, 0.

MOTOCYCLISME

Grand Prix d'Allemagne

● **250 cc** : 1. R. Waldmann (All., Honda), les 25 tours en 43 min 16 s 908 ; 2. O. Jacque (Fra., Honda), à 2 s 022 ; 3. J. Fuchs (All., Honda), à 3 s 434.

Classement du championnat du monde : 1. M. Biaggi (Ita.), 174 pts ; 2. R. Waldmann (All.), 126 ; 3. T. Harada (Jap.), 97.

● **500 cc** : 1. L. Cadalora (Ita., Honda), les 27 tours en 45 min 35 s 889 ; 2. M. Doohan (Aus., Honda), à 0 s 210.

Classement du championnat du monde : 1. M. Doohan (Aus.), 166 pts ; 2. A. Criville (Esp.), 109 ; 3. L. Cadalora (Ita.), 106.

TENNIS

Championnats de Grande-Bretagne à Wimbledon

● *Simple messieurs*
Demi-finales : M. Washington (EU) b. T. Martin (EU, no 13), 5-7, 6-4, 6-7 (8/6), 6-3, 10-8 ; R. Krajicek (P-B) b. J. Stoltenberg (Aus.), 7-5, 6-2, 6-1.
Finale : R. Krajicek (P-B) b. M. Washington (EU), 6-3, 6-4, 6-3.

● *Simple dames*
Finale : S. Graf (All., no 1) b. A. Sanchez (Esp., no 4), 6-3, 7-5.

● *Double messieurs*
Finale : M. Woodforde (Aus.)-T. Woodbridge (Aus., no 1), b. B. Black (Zim.)-G. Connell (Can., no 3), 4-6, 6-1, 6-3, 6-2.

Les écoutes légales des téléphones mobiles vont se perfectionner

Protégés du piratage par leurs systèmes de cryptage, les réseaux des portables numériques vont devoir se mettre en conformité avec la loi du 10 juillet 1991, qui les oblige à être facilement accessibles aux interceptions autorisées

Pour appliquer la loi du 10 juillet 1991, les opérateurs des réseaux de téléphonie numérique mobile doivent équiper leur matériel des outils nécessaires à la pratique des écoutes. En effet, le cryptage des conversations transmises par voie hertzienne rend impossible leur interception entre le téléphone et la station de base de chaque cellule. Cette caractéristique du téléphone mobile numérique constitue une protection efficace contre les écoutes illégales. Celles-ci sont, en effet, très faciles à réaliser sur les *radiotéléphones analogiques* dont les transmissions hertziennes ne sont pas cryptées. L'écoute des téléphones numériques n'est possible qu'en intervenant au niveau des autocommutateurs, auxquels les pirates ont difficilement accès. D'ores et déjà réalisable, l'opération reste lourde à mettre en œuvre, et elle fonctionne mal lors de l'interception des transmissions de données *informatiques*. Les opérateurs étudient donc les solutions techniques qui, d'ici à la fin de l'année, faciliteront ces écoutes légales.

CONTRAIREMENT aux systèmes analogiques Radiocom 2 000 et SFR, les téléphones mobiles numériques ne se laissent pas pirater facilement. Bien que légalement interdit, un récepteur captant les fréquences réservées au téléphone (450 MHz) et coûtant quelques centaines de francs est suffisant pour capter les conversations sur le premier. Le second, qui exploite la norme GSM (Global System for Mobile Communications), fait appel à une technique très élaborée de cryptage de la voix. De ce fait, l'interception de la communication dans sa phase hertzienne se révèle quasiment impossible. Le déchiffrement de la clé du GSM, qui comporte 128 bits, imposerait à un pirate un temps de calcul astronomique. De quoi protéger très efficacement les utilisateurs de téléphones mobiles numériques contre certaines oreilles indiscrètes. Mais pas contre toutes.

Depuis la promulgation de la loi du 10 juillet 1991, les écoutes téléphoniques, qui ont fait couler beaucoup d'encre, sont strictement réglementées. Mais l'autorité publique est autorisée à les pratiquer *« dans les seuls cas de nécessité d'intérêt public prévus par la loi »*. Encore faut-il que ces interceptions soient techniquement possibles. Sur le téléphone classique du réseau commuté public (RTCP), pas de problème. La méthode des « bretelles » a fait ses preuves. Le radiotéléphone analogique, en perte de vitesse, pèche plutôt par la trop grande facilité avec laquelle on capte les conversations.

COÛT SECRET

Avec le GSM, les choses se compliquent. D'autant que le cahier des charges de la licence des deux premiers opérateurs, France Télécom (Itinéris) et SFR, établi avant 1991, ne prévoit pas de telles écoutes, alors que celle du dernier venu, Bouygues Télécom, accordée en 1995, les mentionne. Les opérateurs doivent donc se mettre au service de l'autorité publique lorsqu'une écoute légale est ordonnée. Cela revient à se soumettre à la règle qui, en France, stipule que *« tous les réseaux de communication doivent être interceptables »*, comme l'explique la direction générale des postes et télécommunications (DGPT).

Aujourd'hui, les trois opérateurs étudient les solutions techniques pour se mettre en conformité avec cette contrainte légale. Il s'agit d'installer un système global nécessitant l'adjonction de matériel électronique et de logiciels aux autocommutateurs des trois réseaux GSM français. Ces équipements seront capables d'analyser le volume complet d'informations transitant par l'autocommutateur et d'isoler très rapidement le signal recherché. Techniquement pointus, les systèmes en question doivent intervenir sans perturber les liaisons téléphoniques, très sensibles au dérèglement. Les opérateurs, qui utilisent des autocommutateurs fournis par Alcatel, Siemens et Matra Erikson, négocient avec leurs fournisseurs pour limiter la facture. Ils n'avancent aucune somme, mais le coût serait inférieur à 100 milions de francs pour chacun des réseaux, représentant des investissements de l'ordre de 13 milliards de francs.

En attendant la mise en place de ces nouveaux matériels de décodage, l'interception de conversations n'est pas actuellement irréalisable sur le radiotéléphone numérique. Même si personne ne veut prendre la responsabilité de l'affirmer clairement, plusieurs sources autorisées laissent entendre que de telles écoutes ont déjà été pratiquées sur l'un des trois réseaux pour des affaires qui toucheraient au grand banditisme.

En attendant la mise en service de ces systèmes globaux d'interception, il existe des solutions ponctuelles d'écoutes. Plus délicates à mettre en œuvre, elles permettent néanmoins à un juge d'instruction de les ordonner dans le cadre légal, s'il l'estime utile. Dans un système de téléphone mobile cellulaire numérique, l'interception est réalisée au niveau de l'autocommutateur. A ce niveau, la voix se trouve dans un état de codage classique identique à celui du réseau filaire (RTCP). Chaque réseau dispose d'une vingtaine d'autocommutateurs pour couvrir la quasi-totalité du territoire français. Le nombre de sites d'intervention est donc limité dans ce cas.

Pour accéder à une conversation donnée, plusieurs traitements informatiques sont nécessaires. En effet, la technologie numérique utilise à la fois la compression et le multiplexage. Pour isoler la communication que l'on veut intercepter, il faut donc connaître son numéro d'identification. Pour cela, les autorités doivent impérativement obtenir la collaboration des services de l'opérateur, qui a l'obligation légale de livrer les informations nécessaires et de donner accès à son matériel.

NE PAS RATER LE DÉBUT

En attendant l'exécution des modifications à l'étude, qui devraient être achevées d'ici à la fin de l'année, les méthodes actuelles de décodage introduisent un certain retard dans l'interception d'un appel. Ce qui conduit à perdre le tout début de la conversation. Dans le cas des écoutes de la voix, ce défaut influe peu sur l'efficacité de l'opération. Il n'en va pas de même quand il s'agit d'intercepter des données informatiques. Or, le téléphone GSM sert également de support aux transmissions de telles informations. Pour « écouter » des transmissions de données, pas question de perdre les premières secondes pendant lesquelles sont acheminées des informations essentielles de format et de configuration du fichier. Sans ces dernières, la récolte risque fort de rester incompréhensible. Les radio-ordinateurs, encore rares, sont promis à un fort développement. Les autorités ne sauraient les laisser sans surveillance.

Michel Alberganti

Les écoutes doivent déjouer le cryptage

Réseau téléphonique commuté public (RTCP)
Autocommutateur
Codage téléphonique classique
Ecoutes légales des téléphones mobiles
Stations de contrôle (BSC)
Stations de base (BTS)
Voix cryptée
Voix cryptée
Infographie : Le Monde

Pour réaliser une écoute des communications sur les téléphones mobiles, il faut intervenir au niveau des autocommutateurs. Une carte électronique ou un ordinateur additionnel permet alors d'enregistrer les voix qui, à ce stade, ne sont plus cryptées.

Les clés de la discrétion

Le niveau de sécurité d'un système de cryptage dépend pour une bonne part de la longueur de la clé informatique utilisée. Plus cette dernière est importante, plus le délai de calcul nécessaire pour la déchiffrer sera important. Ainsi Bruce Schneier explique-t-il dans son ouvrage *Cryptographie appliquée* qu'une clé à 8 bits engendre 256 (2^8) possibilités, soit 256 combinaisons à tenter avant d'être certain de découvrir la bonne. En moyenne, 128 suffisent. Pour une clé à 56 bits, le nombre de solutions grimpe à $7,2\times10^{16}$ (2^{56}). Si un ordinateur peut essayer 1 million de clés par seconde, il lui faudra 2 000 ans pour trouver la bonne. Avec une clé à 64 bits, ce délai atteint 600 000 ans. Et avec 128 bits, il monte à 10^{25} années. Une durée à rapporter à l'âge de l'univers, qui ne dépasse par 10^{10} ans.

Un tiers d'abonnés en plus en six mois

L'agitation autour des écoutes des téléphones mobiles s'explique en partie par l'explosion récente des abonnements. La direction générale des postes et télécommunications vient de publier les résultats du mois de mai. Elle dénombre 1,609 million d'abonnés, en croissance de 5,4 % par rapport au mois d'avril et de 32 % sur les six derniers mois. Le numérique rassemble, à lui seul, 1,347 million d'abonnés en hausse de 7 % sur un mois et de 47 % sur six mois. Avec un gain de 5,9 % (884 000 abonnés) Itinéris progresse moins vite que SFR (+ 9,3 % et 455 000 abonnés). L'ouverture du service DSC 1 800 de Bouygues Télécom, le 30 mai, va probablement accélérer encore cette croissance. Parallèlement, le radiotéléphone analogique perd 2,1 % de ses abonnés. Il est encore utilisé par 261 600 personnes en France. Le Bi-Bop de France Télécom fait également les frais de l'envolée de ses concurrents. S'il conserve 89 280 abonnés, il a perdu 1 450 clients en mai, 720 en avril et 2 050 en mars.

COMMUNICATION

Patrick Le Lay, président de Télévision par satellite (TPS)

« Nous ne cherchons pas à détruire Canal Plus »

LE PREMIER conseil d'administration de Télévision par satellite (TPS), réuni mardi 2 juillet, a nommé Patrick Le Lay, PDG de TF 1, à la présidence du « bouquet » de programmes numériques par satellite. TF 1 détient 25 % du capital de TPS aux cotés de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion, CLT (20 %), de France Télévision Entreprises, FTE (25 % répartis à 66 % pour France Télécom et 33 % pour France Télévision), de M 6 (20 %) et de la Lyonnaise des eaux (10 %). Le président de TPS explique au *Monde* les conditions dans lesquelles ce bouquet satellitaire va affronter la concurrence de CanalSatellite.

« Télévision par satellite est-elle autre chose qu'un cadre juridique ?

– Croyez-vous que depuis huit mois les présidents de France Télévision, France Télécom, TF 1, la CLT, M 6 et Lyonnaise *Communications* se rencontrent uniquement pour bavarder ? Nous avons lancé un processus, fixé des dates et des objectifs, mis en place des équipes et une stratégie.

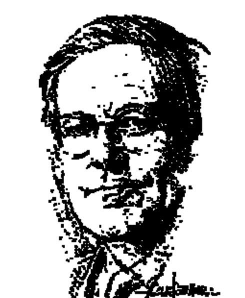
– Les interrogations sur la viabilité d'un tel regroupement n'ont pas manqué !

– Les tentatives de déstabilisation ont existé. Mais, ce qui compte, c'est la volonté des parties de développer un nouveau métier, de nouvelles activités. Les vraies interrogations portent sur la nature même du marché : nous ignorons comment il va réagir. Mais TF 1 ne pouvait pas être absente de cette aventure.

– Combien les partenaires de TPS vont-ils investir ?

– Il va falloir cinq ans et 2,5 milliards de francs environ pour atteindre le point mort. L'investissement est raisonnable s'il permet d'atteindre un million d'abonnés. La constitution du fonds de commerce est à ce prix ; mais, au bout, il y aura un effet de levier qui valorisera l'ensemble.

– Quel sera le positionnement



PATRICK LE LAY

de TPS vis-à-vis de la concurrence ?

– Le marché français est vierge. Il y a en France 22 millions de foyers équipés d'un téléviseur ; 5 millions de ces foyers ne recoivent que 3 chaînes. Et la moitié des foyers ne reçoivent que 4 chaînes – un peu plus si l'on ajoute Canal Plus. Si la démarche marketing est bonne, plusieurs millions de foyers devraient être intéressés par un accroissement de l'offre. Le numérique ne va pas développer les programmes, c'est la créativité qui les développe. En revanche, le numérique autorise tout un marketing sur la liberté de composer un programme.

– Serez-vous moins cher que CanalSatellite ?

– Nous ne dévoilerons pas aujourd'hui notre stratégie commerciale.

– Va-t-il y avoir une guerre avec Canal Plus sur les droits de diffusion du sport et du cinéma ?

– Nous ne cherchons pas à détruire Canal Plus, mais à créer de la concurrence. Canal Plus a 4 millions d'abonnés et un savoir-faire que nous acquérons progressivement dans la gestion de ces abonnés. Mais la seule donnée de long terme, c'est la capacité d'investissement. Avez-vous vu comment les droits de diffusion de la Coupe du monde de football ont flambé pour 2002 et 2006 ? Le groupe allemand Kirch a offert 12 milliards de francs. Exister demain consistera à être présent sur les marchés du sport et du cinéma avec des capacités d'investissement.

– Dans le domaine du sport, TPS est désavantagée vis-à-vis de CanalSatellite…

– Nous verrons ! Je crois que le football sera obligé d'être sur TPS et CanalSatellite.

– Pourtant Canal détient les droits de diffusion cryptée du football.

– Oui, mais la Ligue nationale de football sera obligée de revenir sur cette question. Il y va de son intérêt. Les « majors » américaines n'accordent pas d'exclusivité pour le paiement à la séance. Comme cela la recette augmente.

> « On n'obligera pas le téléspectateur à regarder ce qu'on a décidé de lui montrer »

– Y a-t-il bagarre avec Canal Plus pour l'achat des droits des films ?

– Ce qui se passe en sport a lieu de la même manière pour les grands films américains. On ne pourra pas obliger le téléspectateur à regarder ce qu'on a décidé de lui montrer. Le numérique, c'est l'évasion par rapport à la réglementation. Avec le numérique, le coût d'un canal passe à 3 millions de francs, au lieu de 500 millions actuellement pour TF 1 en hertzien. Il sera bientôt possible de diffuser près de 30 programmes numériques sur un seul canal. En termes de coût, c'est une révolution, puisque cela ramène le prix du canal à 200 000 ou 300 000 francs. Les satellites américains vont permettre d'atteindre cette gamme de prix très rapidement. Et, si l'ensemble des « majors » de Hollywood se regroupent sur un même satellite pour diffuser « Mission impossible » juste après la sortie en salles, on n'empêchera pas les Européens de payer pour regarder.

– Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) partage-t-il votre analyse ?

– Le CSA est d'accord avec cette analyse ; mais, quand il s'agit d'alléger le cahier des charges de TF 1, il y regarde à deux fois. Il veut imposer des obligations nouvelles qui vont de faire des bandes-annonces pour La Cinquième à programmer plus de concerts…

– La Chaîne info (LCI) va-t-elle aller sur TPS ou restera-t-elle sur CanalSatellite ?

– Il n'est pas sûr que La Chaîne info vienne dans TPS. Canal Plus verse un à-valoir important – 40 millions de francs par an. Eurosport, en revanche, appartient en indivision à Canal Plus et TF 1.

– Et la chaîne cinéma ?

– TPS offrira plusieurs chaînes cinéma et du paiement à la séance

– Avec des films récents ? En première diffusion ?

– Absolument ! Mais nous dévoilerons notre stratégie commerciale en temps voulu.

– Le système de décodeur propriétaire comme celui de Canal Plus va-t-il disparaître ?

– Oui, je crois. Comme je vous l'ai dit, le pouvoir va se déplacer du côté de celui qui détient les droits des bons programmes.

– CanalSatellite a été lancée en avril, TPS sera-t-il présent à la rentrée ?

– Sur le plan expérimental seulement. Cela ne sert à rien de se positionner si il n'y pas de décodeur sur le marché. Nous démarrerons en décembre. Les décodeurs seront subventionnés, loués ou vendus. Nous emploierons tous les modes de distribution. »

Propos recueillis par Guy Dutheil et Yves Mamou

Bernard Roux porte plainte contre Havas Advertising

BERNARD ROUX, ex-président et cofondateur du groupe de publicité RSCG et fondateur depuis de l'agence Opera-RLC, vient de porter plainte auprès du tribunal de grande instance de Nanterre pour abus de confiance et dénonciation calomnieuse avec constitution de partie civile contre des dirigeants et des administrateurs de Havas Advertising (ex-Euro RSCG). La plainte vise Alain de Pouzilhac, PDG de Havas Advertising, Alain Camon, PDG de Rouseca (holding contrôlée par Havas Advertising) ainsi que les administrateurs du groupe qui ont approuvé la plainte déposée contre M. Roux, lors du conseil d'administration du 30 mai. Cette plainte a été faite alors que Havas Advertising s'oppose au versement d'une soulte de 85 millions de francs aux banques qui étaient actionnaires minoritaires de RSCG, lors de sa fusion avec Eurocom en octobre 1991.

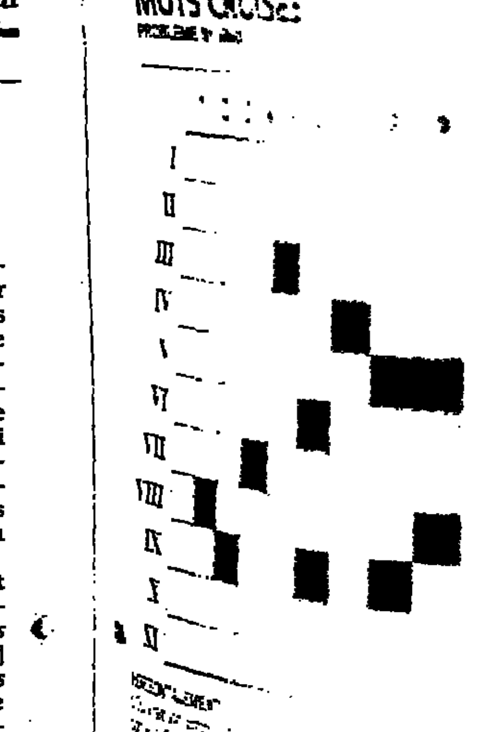
Selon Bernard Roux, la plainte de Havas Advertising contre X… et contre lui-même correspond à *« une stratégie dilatoire visant à retarder le paiement des 85 millions de francs dus aux banques minoritaires actionnaires de RSCG »*, le groupe publicitaire n'hésitant pas *« à* [le] *mettre en cause,* [alors qu'il est] *totalement étranger à ce litige avec les banques et à déshonorer* [sa] *signature et* [sa] *parole »*. Dans la plainte de Havas Advertising, X… désigne implicitement le pool bancaire actionnaire minoritaire (Banexi, Caisse des dépôts, Arjil, etc.). Ces banques avaient quant à elles déposé plainte pour *« dénonciation calomnieuse »* contre le groupe publicitaire (*Le Monde* du 21 juin).

DÉPÊCHES

■ **RADIO : Jean-Paul Baudecroux, PDG du groupe NRJ, s'est insurgé contre le lancement d'une radio « jeunes » par Radio-France.** Dans un entretien accordé, vendredi 5 juillet, au *Figaro*, il s'est en effet interrogé sur la façon dont le service public allait trouver *« les 180 à 200 fréquences nécessaires au lancement d'un réseau national pour les jeunes »*. *« Ce projet est incongru à l'heure où les radios privées ont besoin de fréquences pour compléter leurs réseaux alors que Radio-France est déjà largement servie »*, a-t-il ajouté.

■ **AUDIOVISUEL : la fusion entre la chaîne éducative La Cinquième et la chaîne culturelle franco-allemande Arte est à nouveau à l'ordre du jour.** Une réunion interministérielle présidée par le premier ministre, Alain Juppé, doit étudier, jeudi 11 juillet, les projets de rapprochement entre les deux chaînes publiques. Cette éventualité de fusion soulève d'ores et déjà les protestations de trois syndicats de l'éducation nationale et de l'audiovisuel, la FEN, la FSU et la CFDT Radio-Télé, qui affirme *« ne pouvoir accepter cette fusion dont l'objectif est de réduire les moyens mis à disposition des deux chaînes »*.

■ **PRESSE : le quotidien du Massif-Central *La Montagne* fermera son agence de Limoges le 1er octobre.** L'annonce en a été faite jeudi 4 juillet par la direction générale à l'équipe qui assure l'édition départementale de la Haute-Vienne, douze journalistes et trois secrétaires. Cette fermeture se fera sans licenciement, les salariés étant rapatriés sur le siège de Clermont-Ferrand ou répartis entre les éditions voisines, Brive et Tulle (Corrèze), Guéret (Creuse), Montluçon (Allier) et le quotidien limougeaud *Le Populaire du Centre*, qui appartient au même groupe, Centre-France. *La Montagne* restera cependant présente dans les kiosques du département sous la forme d'une jaquette porteuse du titre et des informations nationales et internationales. – *(Corresp.)*



L'amélioration tarde

LA SITUATION va évoluer favorablement, mais de façon très progressive : le vaste système dépressionnaire responsable des intempéries qui touchent la majeure partie de la France depuis plusieurs jours s'éloigne lentement vers l'Europe de l'Est ; parallèlement, l'anticyclone des Açores se rapprochera de nos côtes ; cela sera toutefois insuffisant pour empêcher des nuages de visiter à nouveau la France, et pour permettre au thermomètre de retrouver des valeurs de saison ; le point véritablement positif sera la fin du risque d'importantes précipitations.

Mardi, en Bretagne, Basse-Normandie et dans les Pays-de-Loire, la journée commencera puis finira sous un ciel gris, avec un peu de crachin. En Haute-Normandie, Picardie, dans le Nord-Pas-de-Calais, l'Ile-de-France et le Centre, il ne devrait pas y avoir de pluie, mais pas de soleil non plus, les nuages occupant le ciel tout au long de la journée. Dans le Sud-Ouest, après un début de matinée assez bien ensoleillé, les nuages s'épaissiront par l'ouest, et pourront donner ici ou là un peu de bruine, surtout sur les hauteurs ; dans les Pyrénées, le ciel sera très nuageux tout au long de la journée, avec également le risque d'un petit peu de pluie.

Dans les Alpes et le Jura, les conditions atmosphériques s'amélioreront mais les nuages donneront encore quelques précipitations, sous forme de neige au-dessus de 1700 mètres ; des éclaircies arriveront tout de même à se glisser entre les nuages. Dans le reste de la moitié est, depuis les frontières du Nord-Est jusqu'à l'Auvergne, nuages et soleil joueront à cache-cache tout au long de la journée ; une petite averse sera possible, mais tout le monde n'y aura pas droit. Les régions méditerranéennes bénéficieront d'un beau soleil, mais mistral, tramontane et vent d'ouest en Corse souffleront à 80 à 90 km/h en rafales.

Les températures minimales seront comprises entre 9 et 11 degrés sur un grand quart nord-est du pays, entre 11 et 13 de la Bretagne au Sud-Ouest, jusqu'à 15 ou 16 sur les rives de la Méditerranée. Quant aux maximales, elles ne dépasseront pas 17 à 20 degrés sur la moitié nord, 19 à 22 dans le Sud-Ouest, 23 à 26 dans les régions méditerranéennes.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

Rafales 80km/h

Source : METEO FRANCE

Prévisions pour le 9 juillet vers 12h00

La qualité de l'air

Indice de pollution

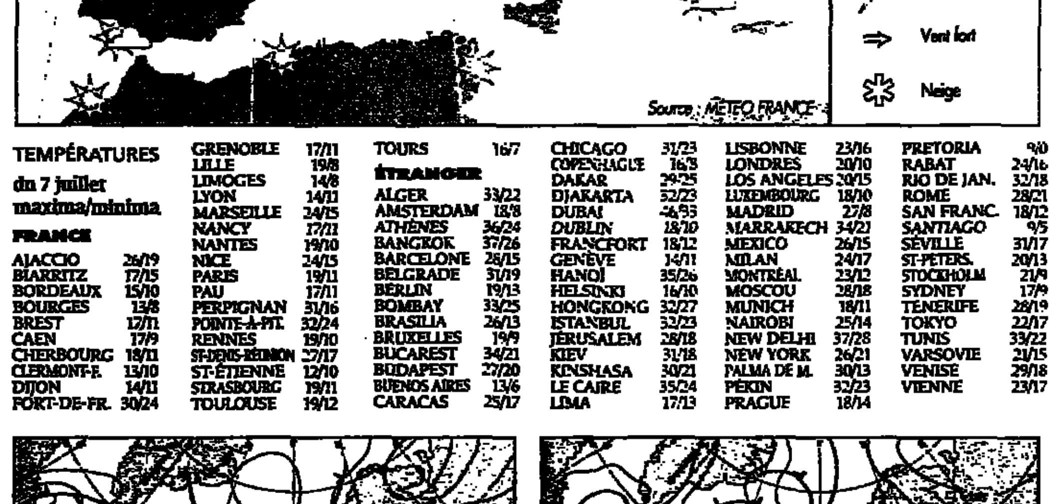
Bon

Très bon

Excellent

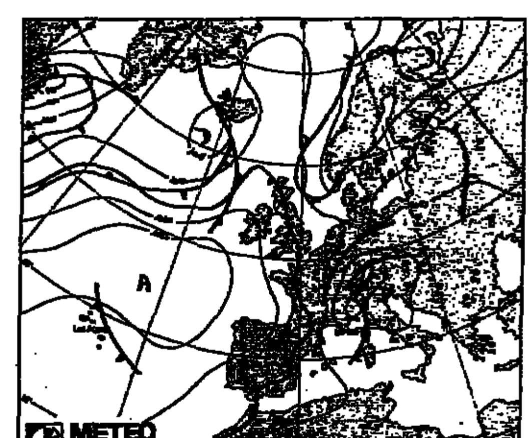
Source : AIRPARIF

Tendance pour le 8 juillet : assez bon

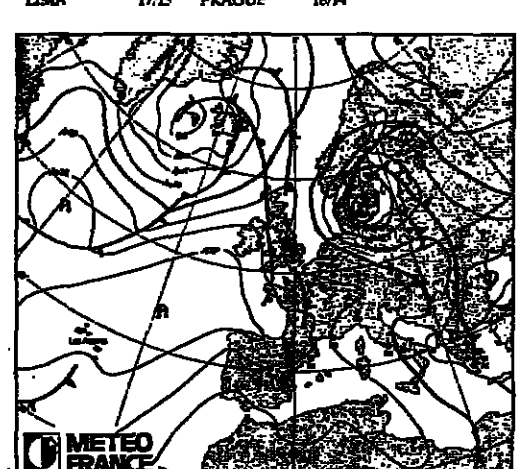


TEMPÉRATURES du 7 juillet maxima/minima

Ville	Max/min
FRANCE	
AJACCIO	26/19
BIARRITZ	17/15
BORDEAUX	15/10
BOURGES	13/8
BREST	17/11
CAEN	17/9
CHERBOURG	18/11
CLERMONT-F.	13/10
DIJON	14/11
FORT-DE-FR.	30/24
GRENOBLE	17/11
LILLE	19/8
LIMOGES	14/8
LYON	14/11
MARSEILLE	24/15
NANCY	17/11
NANTES	19/10
NICE	24/15
PARIS	19/11
PAU	17/11
PERPIGNAN	31/16
POINTE-À-PIT.	32/24
RENNES	19/10
ST-DENIS-RÉUNION	27/17
ST-ÉTIENNE	12/10
STRASBOURG	19/11
TOULOUSE	19/12
TOURS	16/7
ÉTRANGER	
ALGER	33/22
AMSTERDAM	18/8
ATHÈNES	36/24
BANGKOK	37/26
BARCELONE	28/15
BELGRADE	31/19
BERLIN	19/13
BOMBAY	33/25
BRASILIA	26/13
BRUXELLES	19/9
BUCAREST	34/21
BUDAPEST	27/20
BUENOS AIRES	13/6
CARACAS	25/17
CHICAGO	31/23
COPENHAGUE	16/3
DAKAR	29/25
DJAKARTA	32/23
DUBAI	46/35
DUBLIN	18/10
FRANCFORT	18/12
GENÈVE	14/11
HANOÏ	35/26
HELSINKI	16/10
HONGKONG	32/27
ISTANBUL	32/23
JÉRUSALEM	28/18
KIEV	31/18
KINSHASA	30/21
LE CAIRE	35/24
LIMA	17/13
LISBONNE	23/16
LONDRES	20/10
LOS ANGELES	20/15
LUXEMBOURG	18/10
MADRID	27/8
MARRAKECH	34/21
MEXICO	26/15
MILAN	24/17
MONTRÉAL	23/12
MOSCOU	28/18
MUNICH	18/11
NAIROBI	25/14
NEW DELHI	37/28
NEW YORK	26/21
PALMA DE M.	30/13
PÉKIN	32/23
PRAGUE	18/14
PRETORIA	9/0
RABAT	24/16
RIO DE JAN.	32/18
ROME	28/21
SAN FRANC.	18/12
SANTIAGO	9/5
SÉVILLE	31/17
ST-PETERS.	20/13
STOCKHOLM	21/9
SYDNEY	17/9
TENERIFE	28/19
TOKYO	22/17
TUNIS	33/22
VARSOVIE	21/15
VENISE	29/18
VIENNE	23/17



Situation le 8 juillet, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 10 juillet, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Le pays où on ne rit pas

DANS LES RUES DE VIENNE, les amoncellements de décombres n'ont pas encore disparu, un an après la cessation des hostilités. Il y a des endroits où ils forment un remblai de deux ou trois mètres de hauteur. Des maisons brûlées, squelettiques, semblent être restées là pour servir d'avertissement aux futures générations. Très rarement, on rencontre des équipes d'ouvriers occupées au déblayage, jamais à la reconstruction. Les hommes, les femmes, dans le tramway, dans la rue, ont l'air mornes, mécontents, résignés. On parle peu, si ce n'est pour se disputer ; on ne rit pas.

C'est là le résultat le plus manifeste de cinq années de guerre et d'une année de quadruple occupation. L'Autriche se trouve privée aujourd'hui de tous les éléments d'une vie nationale. Des autorisations alliées sont exigées pour tout voyage à l'étranger. Les relations postales avec l'étranger subissent, du fait de la censure, de tels retards qu'un échange régulier de correspondance devient impossible. Les journaux étrangers, dans la mesure où ils arrivent, ne parviennent entre les mains des lecteurs qu'à un moment où ils ont perdu toute valeur d'actualité.

A l'intérieur du pays, quatre lignes de démarcation séparant les quatre zones d'occupation constituent des barrières plus difficiles à franchir qu'une frontière internationale. Aucune marchandise ne peut passer sans autorisation spéciale de la zone américaine dans la zone russe ou de la zone anglaise dans la zone française. Dans ces conditions, il est inévitable que les tendances fédéralistes et même séparatistes en Autriche s'aiguisent au point de pouvoir constituer une menace pour l'unité et l'existence même de la République.

Jules Klanfer
(9 juillet 1946.)

MOTS CROISÉS
PROBLÈME N° 6860

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III					■				
IV							■		
V								■	■
VI						■			
VII				■					
VIII		■							■
IX			■			■		■	
X									
XI									

HORIZONTALEMENT

I. Qui a fait son temps. – II. Qui ont reçu une bonne correction. – III. Dangereux quand il est stupide. Fit le malin. – IV. Rend plus lourd. Pas annoncé. – V. Un vrai rapace. – VI. Où l'on en voit de toutes les couleurs. Coule en Suisse. – VII. Mot indiquant qu'on n'a rien inventé. Se recueillait mieux dans le silence. – VIII. Prescrit avec autorité. – IX. On se réjouit quand on en voit le bout. Est capable d'un exploit. – X. Peuvent être mises en « poussières ». – XI. Amenèrent à réfléchir.

VERTICALEMENT

1. Rien que la vérité, la vérité vraie, par exemple. – 2. Port du Japon. Sans taches. – 3. Faillit devenir impératrice. Un métal mou. – 4. Dédaignées par ceux qui n'aiment pas le gratin. Veau retourné à nos pieds. – 5. Partie de Paris. Une attitude bien chrétienne. – 6. Part du cœur. Langue ancienne. Un gaz rare dans l'atmosphère. – 7. Moitié d'enfant. Resta sur sa faim. – 8. Superflu souvent vital. N'a rien appris. Pronom. – 9. Paya cher son repas. Note. Service d'un autre âge.

SOLUTION DU N° 6859

HORIZONTALEMENT

I. Contigus. Cactus. – II. Youyou. Perceuse. – III. Amnésique. N.E. – IV. La. Ruer. – V. Ommatidie. Brest. – VI. Nain. Trie. Lee. – VII. Ers. Or. Ures. Ire. – VIII. Iso. Egéen. Cep. – IX. Slip. Sol. Avarié. – X. Ilots. Blé. Au. Lu. – XI. Fonio. Aetius. Lé. – XII. Solesmes. Epis. – XIII. Lô. Nés. Etamure. – XIV. Eus. Sonar. Séré. – XV. Tressent. Dièses.

VERTICALEMENT

1. Cyclone. Sifflet. – 2. Oô. Amarillo. Our. – 3. Nua. Missions. Se. – 4. Tympan. Option. – 5. Ion. Sole. – 6. Guêpières. Esse. – 7. Gobas. On. – 8. Spirituellement. – 9. Equerre. Etêta. – 10. Crue. Iéna. Isard. – 11. Acerbes. Vau. – 12. Ce. Causeuse. – 13. Tunnelier. Prés. – 14. Usé. Serpillière. – 15. Se. Otée. Eues. Es.

Guy Brouty

LES SERVICES DU *Monde*

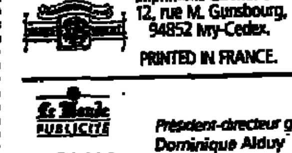
Le Monde	42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe :	GO LEMONDE
Adresse Internet :	http:// www.lemonde.fr
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 42-17-29-33

Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/mn)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037



Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.

PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ

Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Dominique Alduy

Directeur général : Gérard Morax

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08

Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

PARIS EN VISITE

Mercredi 10 juillet

■ *MUSÉE DU LOUVRE* : exposition Pisanello (33 F + prix d'entrée), 14 heures (Musées nationaux).

■ **MUSÉE DU MOYEN ÂGE** (36 F + prix d'entrée) : les thermes de Lutèce et les galeries souterraines, 14 heures ; l'hôtel des Abbés de Cluny et les collections médiévales, 15 h 30 (Musées nationaux).

■ **BELLEVILLE-MÉNILMONTANT** (50 F), 14 h 30, place des Fêtes, devant le kiosque à musique (Mme Cazes).

■ **LES CATACOMBES** et exposition photographique (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 1, place Denfert-Rochereau (Musées de la Ville de Paris).

■ **HÔTELS ET JARDINS** autour de Saint-Germain-des-Prés (50 F), 14 h 30, sortie du métro Saint-Germain-des-Prés (Paris pittoresque et insolite).

■ **MUSÉE DU PETIT PALAIS** : exposition Dürer, 14 h 30 (25 F + prix d'entrée) (Musées de la Ville de Paris) ; 15 h 05 (40 F + prix d'entrée), hall du musée (Approche de l'art).

■ **LE PALAIS DE JUSTICE** en activité (55 F), 14 h 30, 6, boulevard du Palais (Pierre-Yves Jaslet).

■ **LE PANTHÉON** (37 F + prix d'entrée), 14 h 30, devant l'entrée côté place du Panthéon (Monuments historiques).

■ **PARC DE BAGATELLE** : les nymphéas et les fougères (35 F), 14 h 30, entrée ouest du parc, devant la grille de Sèvres (Ville de Paris).

■ **L'HÔTEL D'AUGNY**, actuelle mairie du 9e arrondissement (37 F), 15 heures, 6, rue Drouot (Monuments historiques).

■ **LE MARAIS INSOLITE** (55 F), 15 heures, sortie du métro Rambuteau (Paris et son histoire).

■ **MUSÉE CARNAVALET** : Paris et les Parisiens à travers les siècles (25 F + prix d'entrée), 15 heures, 23, rue de Sévigné (Musées de la Ville de Paris).

■ **LE QUARTIER MOUFFETARD** (37 F), 15 heures, devant la façade de l'église 141, rue Mouffetard (Monuments historiques).

■ **LE QUARTIER SAINT-GERVAIS** (37 F), 15 heures, devant la façade de l'église place Saint-Gervais (Monuments historiques).

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **COLOMBIE.** La compagnie American Airlines a renoncé temporairement à sa demande adressée aux autorités colombiennes d'assurer une liaison directe entre New York et Bogota. – *(Bloomberg.)*

■ **GRANDE-BRETAGNE.** Ouvert au public depuis 1994, durant l'été, pour financer la restauration du château de Windsor, gravement endommagé par un incendie, le palais de Buckingham, résidence londonienne de la reine d'Angleterre, restera accessible aux visiteurs au-delà de 1998, année de l'achèvement des travaux entrepris à Windsor. – *(Reuter, AP.)*

■ **MARSEILLE.** Les travaux de l'aéroport de Marseille-Provence, engagés au début de l'année, dans la perspective de la Coupe du monde de football de 1998, pour créer une nouvelle zone de correspondance internationale et réaménager des zones existantes, devraient s'achever en mai 1998. La construction d'un second hall, dit « Hub Méditerranée », devrait permettre à l'aéroport de Marignane de traiter simultanément cinq à six avions. – *(AFP.)*

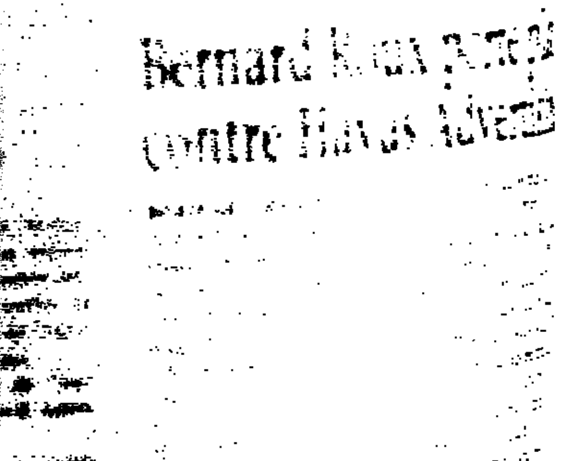
■ **PÉRIGORD.** Un autorail baptisé *Autorail Espérance* reliera pendant l'été Sarlat et Bergerac pour faire découvrir aux touristes les monuments historiques situés entre les deux villes et la richesse gastronomique de la région. Il circulera à raison de quatre allers et retours par jour – excepté le 20 juillet, les dimanches et les jours fériés – au prix de 50 francs. A bord, les passagers pourront déguster vins, confits d'oie et de canard, foie gras, fromages, noix, et autres produits du terroir. – *(AFP.)*

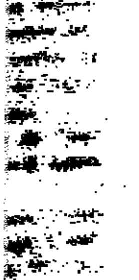
■ **THAÏLANDE.** Les autorités thaïlandaises ont décidé de simplifier les formalités de visas pour les ressortissants de vingt et un pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale. Les détenteurs de passeports de ces pays peuvent désormais obtenir un visa de touriste, sans en faire la demande préalable, dès leur arrivée dans les aéroports thaïlandais. – *(AP.)*

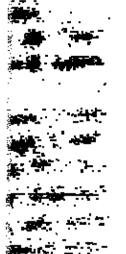
JEUX

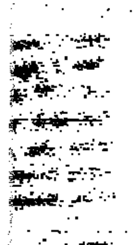


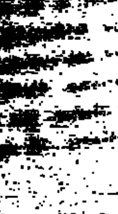


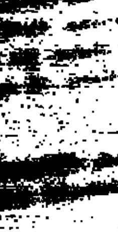












MUSIQUE Les Académies musicales de Saintes font figure d'outsider dans le cadre des festivals de musique ancienne. Plutôt que de servir un répertoire aujourd'hui bien connu, elles se consacrent aux musiques d'avant 1600 et d'après 1800. Philippe Herreweghe, directeur de la manifestation depuis 1982, célèbre les vingt-cinq ans d'activités du Collegium Vocale de Gand, qui donnait la *Messe en si* de Bach, le 5 juillet. ● AVEC SON ORCHESTRE des Champs-Elysées, formation jouant sur instruments anciens, il s'intéresse de plus en plus à la musique romantique. Paul Van Nevel fréquente quant à lui des répertoires magnifiques et peu connus, allant du Moyen Âge au premier baroque de type archaïque. ● SCRUPULEUX interprète, il se distingue pourtant par une imagination flamboyante. Son Ensemble Huelgas a également vingt-cinq ans d'existence.

Les explorations de Philippe Herreweghe et Paul Van Nevel

Présentes aux Académies musicales de Saintes, ces deux figures essentielles de la musique ancienne européenne s'éloignent du répertoire baroque. Le premier s'intéresse à la Renaissance ; le second au romantisme

ILS SONT tous deux flamands, de la même génération, et les esprits rapides les classent parmi les « baroqueux ». Mais ni l'un ni l'autre ne considèrent la « musique baroque », nébuleuse de plus de trois siècles devenue aujourd'hui sésame de l'ouverture au grand public, comme leur répertoire de prédilection. Paul Van Nevel vénère les génies oubliés de la période Renaissance tandis que Philippe Herreweghe, considéré comme le meilleur interprète actuel de la musique vocale de Bach, passe de plus en plus de temps sur le répertoire du XIXe siècle.

Bien loin de s'installer dans un « créneau » confortable, l'un et l'autre demeurent critiques sur l'espace de la pratique musicale « historique ». *« Aujourd'hui,* estime Paul Van Nevel, *la musique ancienne est peut-être morte si on continue de la considérer comme un répertoire à part, donné dans des festivals pour spécialistes en sandales de cuir, qui ne fument ni ne boivent. La musique ancienne, c'est de la musique tout court. Je rentre de Madrid, où, avec l'Ensemble Huelgas, nous avons donné la messe* Et ecce terrae motus, *de Brumel, dans une salle moderne, dans un cycle d'abonnement de musique de chambre. Brumel n'a rien à craindre face à Brahms et Ravel, je vous l'assure...*

» En même temps, j'aime cette résidence que nous offre Philippe à Saintes. Certes, les Académies musicales de Saintes sont un festival de musique ancienne, mais l'ouverture sur la période d'avant 1600 et après 1800 est privilégiée : il y a beaucoup de travail à faire dans ce domaine. Je suis très admiratif de ce que fait Philippe avec l'orchestre du XIXe siècle : il faut être courageux pour exiger d'un orchestre symphonique ce que l'on obtient d'un quatuor à cordes, bannir le sensationnel pour faire de la musique en profondeur. »

Cette exigence, Philippe Herreweghe la paie par le statut ambivalent d'une telle formation, ne se réunissant que quelques semaines par an : *« Le cas de notre hautbois solo, Marcel Ponseele, est assez révélateur de notre situation. L'orchestre des Champs-Elysées ne peut pas lui proposer plus d'une soixantaine de jours de travail par an, environ six productions. Comme il est probablement le meilleur hautboïste « baroque » du moment, il doit accepter ailleurs des contrats extrêmement intéressants, comme celui signé avec mon ami Ton Koopman pour l'intégrale des cantates de Bach, planifiée sur plusieurs années. Aucun de nos musiciens ne peut vivre de ses activités avec l'Orchestre des Champs-Elysées. C'est un inconvénient, mais je persiste à penser que, dès que la régularité s'installe, la routine gagne.*

> « L'argent qui va à l'opéra est disproportionné par rapport à ce qui est donné à la création »

» Pourtant, la demande est énorme, y compris venant d'instrumentistes modernes très talentueux, ce qui est un fait nouveau. Aujourd'hui, pour un violoniste sortant du conservatoire ou pour une musicienne de l'Ensemble InterContemporain, il n'est pas « honteux », au contraire,. de jouer dans un orchestre d'instruments anciens. Du coup, certains nous reprochent de ne pas avoir une conception organologique « pure » de l'orchestre romantique. C'est oublier qu'au XIXe siècle les orchestres étaient beaucoup plus composites qu'on ne le pense. Je pense que les cordes en boyau et une technique d'archet plus légère sont des facteurs essentiels pour le son. Le reste est une affaire de musique, de style, de phrasé et d'intelligence individuelle. »



DESSIN MARC TARASKOFF

Paul Van Nevel, qui réalise lui-même les éditions des musiques qu'il interprète et passe sa vie dans les bibliothèques, tente de se détacher d'un milieu musicologique trop strict et combat les fausses valeurs établies : *« Le grand malheur de la musique ancienne est qu'elle est régie le plus souvent par des musicologues non musiciens. Le dernier grand livre sur la polyphonie de la Renaissance consacre quatre lignes à Pierre de Manchicourt, quasiment en annexe. Nous venons d'enregistrer un disque entièrement consacré à ce génie. On trouve de lui, à la Bibliothèque de Bologne, un manuscrit magnifique, qui a dû coûter deux ans de travail de copie – ce qui veut dire quel était le prix d'un compositeur que l'on considère aujourd'hui comme secondaire.*

» Les musicologues ont décidé qu'il y avait quelques « grands », Josquin des Prés, par exemple, un compositeur essentiel, mais académique ! Idem pour Gesualdo : ses œuvres sont souvent magnifiques, mais il a tout pris chez Cyprien de Rore ou chez Pomponius Nenna, qui, bien avant, avaient fait preuve d'une plus grande audace et d'une véritable invention. Aujourd'hui, Arvo Pärt a beaucoup de succès, alors que sa musique, que je déteste, prend prétexte du goût pour le néo-médiéval pour créer des polyphonies très frustes... Comment peut-on mettre en parallèle cette musique qui joue sur les effets et de vraies réflexions comme celle de Saskia Makris, une compositrice hollandaise d'origine grecque, qui a fait des études de contrepoint ancien, qui connaît parfaitement notre travail, notre son.

» Pour l'ensemble Huelgas, elle a écrit deux œuvres qui, si elles fonctionnent à la manière des polyphonies anciennes, ne sont en rien du néo. Il y a toujours un journaliste pour vous dire « Ah vous aussi, vous allez vous attaquer à d'autres répertoires ? »*, comme si nous avions « profité » de la musique ancienne en attendant « mieux » ! Pourtant, il y a vingt-cinq ans, l'Ensemble Huelgas a fait ses débuts en chantant de la musique contemporaine. Petit chanteur, j'ai découvert les chansons de Bartok et même une pièce de Maderna avant la musique ancienne ! Je dirige régulièrement l'excellent Chœur de chambre hollandais ; nous avons donné un programme sans livrer le nom des compositeurs. Le public était extrêmement étonné de découvrir que la plus avant-gardiste datait du XIVe siècle ! »*

Philippe Herreweghe a souffert longtemps de ce catalogage, lui qui jouait du piano avant de découvrir le clavecin et s'est depuis toujours intéressé au répertoire romantique : *« Evidemment, je vais dans des directions différentes, mais je suis persuadé que cette polyvalence possède une logique. D'abord, je n'accepte de diriger que les musiques que j'aime. Ensuite, je crois qu'entre Schütz, Bach, Mendelssohn, Schumann, Brahms, Bruckner, Stravinsky, Schoenberg et Weill, il y a une communauté spirituelle et structurelle plus grande qu'on le croit. Je pourrais faire de Bach un fonds de commerce rémunérateur, mais ma nature m'amène à voir plus large.*

» J'adore la musique ancienne, Schütz, Bach, Rameau, et il n'est pas question de mettre un terme à vingt-cinq ans d'activités avec le Collegium Vocale de Gand. Mais je dois apprendre mon métier de chef d'orchestre, assimiler le répertoire. C'est avec des formations traditionnelles, qui voient défiler des chefs différents et ne font pas de cadeaux, que l'on se trouve dans une situation idéale d'apprentissage. Après Bach, le Concertgebouw d'Amsterdam me demande Mendelssohn, musicien que je pense bien connaître aujourd'hui. L'orchestre de la Radio de Sarrebruck m'a proposé d'être son directeur musical. J'ai refusé pour ne pas m'enfermer, mais je vais enregistrer avec lui l'intégrale des symphonies de Beethoven pour une petite marque allemande. Je vais donner les symphonies de Bruckner avec l'Orchestre royal des Flandres. A New York, je dirige l'excellent Orchestre de St Luke's, avec, inscrite au programme, la musique du XXe siècle que j'aime : Stravinsky, Weill, Schoenberg...

» Si j'admire les grandes institutions lorsqu'elles font leur travail, je continue à penser que l'argent qui va à l'opéra est disproportionné par rapport à ce qui est donné à la création. Il manque en France un lieu réellement pluridisciplinaire où la musique contemporaine et la musique ancienne seraient idéalement mêlées. A Paris, la Cité de la musique tente de se rapprocher de cela, mais il y manque la grande salle que réclame Pierre Boulez. Même en Hollande, où la vie musicale est plus riche et plus imaginative, où il y a des expériences de confrontations musicales incroyables, le directeur du Concertgebouw vient de quitter son poste, car il n'est pas parvenu à imposer sa vision des choses.

» Cela dit, je ne me plains pas des moyens qui sont mis à notre disposition, même si, malgré les 3 millions de l'Etat, les 5 millions de la région Poitou-Charentes, nous ne pouvons faire autrement que de vendre nos programmes avec orchestre 350 000 francs, ce qui les rend en partie indisponibles aux petites structures. Notre tâche est délicate : en nous institutionnalisant, nous risquons de perdre notre âme ; en demeurant à la marge, nous manquons de moyens. »

Propos recueillis par Renaud Machart

★ **Quatrièmes Académies musicales de Saintes, du 5 au 13 juillet. Tél. : (16) 46-92-58-56.**

Les nuits portugaises de Van Nevel

Tout spécialiste qu'il est des musiques savantes anciennes, Paul Van Nevel aime à musarder vers d'autres terrains sonores. On sait peu sa passion pour Bela Bartok et combien l'expression musicale populaire citadine, en voie de quasi-disparition, lui est chère. En 1973, il découvre à Lisbonne le fado, genre bien connu mais galvaudé, que, seuls, quelques *fadistas* chantent aujourd'hui avec l'esprit qui convient. C'est ainsi qu'après avoir fréquenté les cabarets pour touristes, il rencontre Beatriz de Conceiçao et Antonio Rocha, deux artistes exemplaires, qui l'invitent, après la fermeture de l'établissement, rideaux tirés, à participer aux nuits que les Portugais offrent aux Portugais. Les deux *fadistas* ont accepté d'enregistrer un disque en sa compagnie, *Les Larmes de Lisbonne* (1 CD Sony Classical SK 62256) et d'effectuer un unique déplacement à Saintes, pour une soirée exceptionnelle, le 8 juillet.

Discographie (très) sélective

● **Paul Van Nevel :**
– *Musique à la cour du roi Janus,* 1 CD Sony classical SK 53976
– Rebelo, *Lamentations,* 1 CD Sony classical SK 53115.
– Gombert, *Motets, messe, chansons,* 1 CD Sony classical SK 48249
– Febus avant !, *Musique à la cour de Gaston Febus (1331-1391),* 1 CD Sony classical SK 48195.
– *Utopia triomphans* (œuvres de Tallis, Gabrieli, Manchicourt...), 1 CD Sony classical SK 66261.
– Le Jeune, *Le Printemps,* 1 CD Sony classical SK 68259 (à paraître en septembre).
– Pipelare, messe *L'Homme armé,* 1 CD Sony classical SK 68259 (à paraître en septembre).

● **Philippe Herreweghe :**
– Bach, *Cantates BWV 21* et 42, Collegium vocale de Gand, La Chapelle royale, 1 CD Harmonia Mundi HMC 901328.
– Berlioz, *Nuits d'été* ; Brigitte Balleys (mezzo-soprano), Orchestre des Champs-Elysées, 1 CD Harmonia Mundi HMC 901522.
– Brahms, *Un Requiem allemand* ; Christiane Oelze (soprano), Gerald Finley (baryton), Orchestre des Champs-Elysées, 1 CD Harmonia Mundi HMC 901608 (à paraître fin octobre).
– Gabriel Fauré, *Requiem,* Agnès Mellon (soprano), Peter Kooy (basse), Ensemble Musique oblique, 1 CD Harmonia Mundi HMC 901292.
– Monteverdi, *Messes,* Ensemble vocal européen, 1 CD Harmonia Mundi HMC 901355.
– Schoenberg, *Pierrot lunaire,* Marianne Pousseur (récitante), Ensemble Musique oblique, 1 CD Harmonia Mundi HMC 901390.

Aventures et anciennes aventures dans l'abbaye aux Dames

ACADÉMIES MUSICALES DE SAINTES, abbaye aux Dames, crypte Saint-Eutrope, du 6 au 13 juillet. Abbaye aux Dames, BP 125, 17104 Saintes. Tél. : (16) 46-97-48-48 ou (16) 46-97-48-42.

SAINTES
de notre envoyé spécial

Le rendez-vous saintais est, cette année, un rien austère. Non que la programmation 1996, déléguée par Philippe Herreweghe à Stephan Maciejewski, successeur de notre confrère Thierry Lassence mort récemment, soit plus exigeante qu'elle ne l'était jusqu'alors. Mais Saintes, sans son soleil, sans sa terrasse du Saint-Palais rituellement envahie par les artistes et le public confondus, n'est pas tout à fait Saintes. On voit moins Paul Van Nevel et ses doubles coronas affolants, moins Philippe Herreweghe et sa bicyclette : ils ne s'abritent pas du mauvais temps, ils travaillent. Paul Van Nevel, outre les concerts qu'il donne à la tête de l'Ensemble Huelgas, dirige chaque soir, à minuit, une demi-heure de *Lamentations de Jérémie* ; Philippe Herreweghe dirige des cantates de Bach le midi, fait répéter le Jeune Orchestre atlantique et prépare la *Schubertiade* donnée par ses ensembles (Chapelle royale, Collegium Vocale, Orchestre des Champs-Elysées) le 13 juillet, en soirée de clôture. Cet esprit de résidence porte ses fruits : qui eût imaginé, voilà encore dix ans, des concerts de cantates de Bach aussi prêts, aussi mûrs alors qu'ils ne bénéficient que de quelques heures de répétition ? Il en va de même pour l'Ensemble Huelgas de Paul Van Nevel, dont la cohésion et la richesse sonore, cultivée et parvenue par culture au naturel, font une machine de guerre polyphonique.

Le premier concert de *Lamentations* donné par ces musiciens dans la crypte Saint-Eutrope, perchée sur une colline surplombant les arènes de Saintes, laisse un public ébahi et livide après seulement quelque trente minutes de musique de Robert White (1530-1574). Cet auteur peu connu se révèle d'un génie singulier. Rien ne s'écoule comme l'oreille l'attend, mais jamais pour autant l'excentricité qu'on repère souvent dans les musiques d'Albion ne vient gâcher la *« saincte et salutaire tristesse »* du discours. *Musique de deuil,* elle expulse le deuil et le retient à la fois. Ce qu'a, semble-t-il, voulu exprimer Paul Van Nevel dans l'un de ses plus beaux concerts, commencé dans le silence et achevé dans le silence, le chef ayant demandé qu'on n'applaudisse pas.

DAEDALUS RÉVÉLÉ

Presque parvenu à l'heure des mâtines, on ne sait trop si l'on se retrouvait plein de cette musique de conscience et d'émotion à jeun ou vidé par elle. Cette émotion paradoxale, à la fois aseptique et toxique, est celle des très rares grands moments de musique de la vie d'un mélomane.

Quelques heures plus tôt, par l'un de ces contrastes heureux dont Saintes est coutumière, l'Ensemble Daedalus de Roberto Festa donnait un récital de *Canzoni Villanesche alla Napolitana.* Cette musique de tradition populaire, moins simple que nous le font croire les chanteurs des pizzerias, est un bonheur de subtilité. Outre les pièces anonymes – qui ne sont pas les moins bonnes –, ce corpus est marqué par des contributions signées Roland de Lassus ou Adrian Willaert.

Accompagnées de cordes pincées (harpe, luths, instruments napolitains) et frottées (violes de gambe), de flûtes à bec et de percussions, les quatre voix de l'ensemble sont magnifiques de variété de couleurs et de subtilité musicale : Katelijne Van Laethem, Marco Beasley, Otto Rastbichler et Josep Cabre savent (s')amuser, mais lorsqu'une polyphonie stricte – le déchirant *Baciami Vita Mia* de Donato Baldassare – apparaît, l'intonation est d'une perfection irréprochable. Roberto Festa, tenant la partie de flûte, surveille ses troupes d'un œil complice et tendre, sans s'imposer. Il s'amuse, comme le public, de l'incroyable ténor Marco Beasley. Ce petit homme au crâne lisse et au regard intense est un personnage clownesque. Pierrot lunaire, virtuose des émotions, il déclame en dialecte napolitain, chante *a cappella* une villanelle qui fend à peine le silence de l'abbaye aux Dames pour finir avec une chanson insensée (l'histoire d'un poisson cocu) d'une truculence jamais vulgaire. Sa voix est belle, étrange, inclassable. Daedalus (dont les premiers disques ont paru chez Accent) est assurément l'une des révélations de ce festival.

La veille, l'Ensemble Mala Punica, qui nous avait bouleversé voilà un an (*Le Monde* du 13 juillet 1995), donnait un répertoire ultra-savant de la fin du Trecento et du début du XVe siècle. Assurément d'avant-garde sont ces bizarreries, ces asymétries, ces curiosités rythmiques et harmoniques rassemblées en une *Missa cantilena.* Pedro Memelsdorff s'est plu à reconstituer un ordinaire de messe à partir de pièces profanes contrefaites, de *Sacri travestimenti,* des *« déguisements sacrés »,* comme le précise le directeur de l'Ensemble Mala Punica dans un texte de présentation d'une acuité intellectuelle rare. Les pièces amoureuses de Matteo de Perugia ou de Zaccara de Teramo laissent passer en subtil filigrane l'esprit érotique de leur première vêture. L'Agnus Dei jubile sous le poids du péché, le *Benedicamus domino* final (anonyme) est une danse joyeusement rythmique : confusion des sentiments et des espaces...

Mala Punica compte dans ses rangs l'exceptionnel « instrument » qu'est Jill Feldman, soprano soliste d'un bel ensemble vocal entouré d'instrumentistes de premier ordre. Cette jeune femme, qui sait chanter les répertoires plus tardifs avec un sens dramatique étonnant, contient sa voix, concentre son expression de telle manière qu'elle devient instrument parmi les instruments. Jill Feldman est à l'image de cette musique ultra-sophistiquée : le naturel est recréé par comble d'artifices.

Renaud Machart

Don Giovanni -
du mur antique d

« Don Giovanni » au pied du mur antique d'Orange

Yannis Kokkos et Jeffrey Tate relèvent le défi devant huit mille personnes

Le *plus* célèbre et le *plus* joué des opéras de Mozart n'avait jamais été représenté dans le théâtre antique d'Orange, dont le gigantisme et l'acoustique ne se prêtent *a priori* pas à cette œuvre. Le metteur en scène Yannis Kokkos et le chef d'orchestre Jeffrey Tate, pour les Chorégies, ont su déjouer tous les pièges.

Don Giovanni, de Mozart. Direction musicale : Jeffrey Tate. Mise en scène, décors et costumes : Yannis Kokkos. Avec Ruggero Raimondi, Ferruccio Furlanetto, Kathleen Cassello, Emily Magee, Bruce Ford, Laura Polverelli, Mauro Utzeri, Peter Rose. Orchestre national de France, Chœurs de Radio-France, Ballet de l'Opéra d'Avignon et des pays de Vaucluse, Ensemble instrumental des chorégies d'Orange. Orange : Théâtre antique, le mardi 9 juillet à 21 h 45. Tél. : 90-34-24-24. Retransmission en direct sur France-Musique. En cas de mauvais temps, report au 10 juillet.

ORANGE
de notre envoyé spécial

Le temps est frais. Va-t-il pleuvoir ? Quelques gouttes seulement, alors que Don Giovanni et Leporello quittent le cimetière et la tombe du Commandeur. Nul orage ne viendra ponctuer le dialogue final du « Grand seigneur méchant homme » avec le ciel. Nul éclair, sinon ceux insistants, des flashes photographiques qu'on devrait bien proscrire dans le théâtre antique.

Don Giovanni à Orange ? C'est une première. Et un rude pari. Le chef-d'œuvre de Mozart réclame l'intimité ; la musique, la concentration ; les relations entre les protagonistes, la proximité. Tout ce qu'il est le plus difficile d'imposer dans l'enceinte romaine, avec ses huit mille places, son mur de 37 mètres de haut, sa scène de 65 mètres de long. Pourtant, la réalisation de Yannis Kokkos est aussi solidement plantée sur le site que l'ange fiché sur la paroi et qui, au gré des éclairages, prend l'allure d'une allégorie religieuse ou d'un guerrier à la charge. Le metteur en scène-scénographe, lui, n'est pas parti à l'assaut de la muraille, mais l'a laissée se développer dans toute sa puissance. De grands praticables noirs très plats constituent le plateau. Outre l'ange, trois cyprès et une imposante statue équestre, noirs eux aussi, signent l'espace. Deux bassins font miroiter l'eau et les pierres.

Sur ces étendues froides, Yannis Kokkos lance des touches de couleurs : le manteau rouge et orange de Donna Anna, la robe bleu-violet de Donna Elvira, les redingotes brunes et grises des paysans, le chapeau sombre à plume blanche de Don Juan. Tout est sobre, sans effets, sauf l'apparition, au bal final du premier acte, de musiciens déguisés de perruques démesurées ou de tutus irrévérencieux : *comme un* nez rouge piqué sur un portrait du XVIII[e], comme Fellini qui viendrait se glisser un instant entre Goldoni et Goya.

COHÉSION SANS FAILLE

Ce dispositif permet au metteur en scène de resserrer le champ de l'action. On n'est pas ici pour faire de la métaphysique, mais pour raconter une histoire. Ruggero Raimondi et Ferruccio Furlanetto, le maître et le valet, s'entendent à ce jeu-là. Le premier n'a plus sa voix d'antan – c'est, paraît-il, son dernier *Don Giovanni* – mais ses crispations d'aristocrate et ses brusqueries de séducteur gardent toute leur efficacité scénique. Le second se livre à quelques-unes des facéties dont il a le secret. Yannis Kokkos a su pourtant brider les deux compères. Du divertissement, oui, mais pas de cabotinage superflu.

Jeffrey Tate l'aurait-il permis ? A la façon dont le chef britannique mène l'Orchestre national de France, on en doute. Netteté des attaques, vigueur des phrasés, clarté des plans sonores : la cohésion est sans faille, sous la baguette exigeante et inspirée du chef. « *Dramma giocoso* », les deux aspects de l'ouvrage sont soulignés dans l'ouverture et ce fil conducteur court tout le long de la représentation. La lecture de Tate est d'une lisibilité presque aveuglante, d'une intelligence pénétrante. Elle est une leçon de direction.

Jamais les instrumentistes ne couvrent les chanteurs. Au reste, la distribution a été conçue pour affronter le plein air. Le timbre de bronze de Furlanetto (Leporello) s'y épanouit avec brio, tout comme la voix d'acier de Kathleen Cassello (Donna Anna). Il y a plus de fragilité et d'émotion dans le cristal d'Emily Magee (Donna Elvira). Laura Polverelli et Mauro Utzeri (Zerline et Masetto), d'un métal plus ordinaire, sont bien à leur place. Bruce Ford chante les deux airs d'Ottavio avec une intensité bouleversante : sa reprise de « *Dalla sua pace* » en pianissimo, dans la nuit chargée d'humidité du samedi 6 juillet, aura été un des grands moments de cette première représentation. « *Il faut faire confiance à la musique* », nous confiait, il y a un mois, Raymond Duffaut, le directeur des Chorégies, pour justifier le choix de l'opéra mozartien. Il a eu raison : ce *Don Giovanni* est le spectacle le plus abouti qu'ait offert Orange ces dernières années.

Pierre Moulinier

Aux Eurockéennes, le rock dur triomphe des éléments

Quatre-vingt-dix mille fans emmitouflés dans des sacs-poubelle ont assisté aux trente-six concerts proposés par la huitième édition du festival de Belfort

BELFORT
de notre envoyé spécial

La huitième édition des Eurockéennes de Belfort, commencée le 5 juillet et terminée dans la nuit du dimanche 7 par un concert de David Bowie, a établi un nouveau record de fréquentation (près de quatre-vingt-dix mille billets vendus) malgré des conditions météorologiques déplorables. Capuche, imperméable, bottes, coupés dans les meilleurs sacs-poubelle, constituaient l'uniforme de cette immense armée de fourmis grouillant entre trois scènes – 28 000, 12 000 et 7 000 places – sur lesquelles se sont donnés trente-six concerts.

Pour affronter les éléments, les muscles saillants du rock dur étaient plus adaptés que les minauderies de la pop. La programmation avait d'ailleurs privilégié la puissance. Pour qualifier l'extrémisme rock, on utilise un terme *employé aussi dans le cinéma pornographique*. Le « hardcore » se prive de l'érotisme des mélodies pour toucher des chairs et des nerfs à vif. Les Brésiliens de Sepultura pourraient aussi bien figurer dans un film d'épouvante. Tatoué des pieds jusqu'au cou, coiffé de tresses rasta flamboyantes, leur hurleur-guitariste, Max Cavalera, est un fauve à la voix d'outre-tombe. L'acier des guitares et une batterie rouleau compresseur pilonnent une violence perpétuellement paroxysmique. La logique géographique ne les désignait pas à devenir des stars de ce qu'on appelle le thrash metal. Mais ces enfants de la classe moyenne de Belo Horizonte ont concentré les archétypes du genre jusqu'à imposer des disques fracassants au-delà du pays de la samba. Le dernier, *Roots*, voyait le groupe partir à la rencontre des Xavantes, des Indiens de la forêt amazonienne. Cet apport de percussions et de spiritualité prouvait le possible renouvellement d'un style jamais loin de l'autoparodie.

Vendredi 5, sur la grande scène, Sepultura n'avait pas suffisamment intégré ces récentes influences pour casser la linéarité de morceaux axés sur une énergie assourdissante. Dans un genre similaire, Ministry faisait preuve le lendemain de plus d'invention formelle. Leader de ce groupe américain, Al Jourgensen n'est pas non plus un poète. Un abcès au bras provoqué par un vilain *shoot* vient de lui faire annuler le reste de sa tournée estivale. Présent à Belfort, il a impressionné par sa façon d'orchestrer ses visions oppressantes et ses désirs d'agression. La cadence implacable de trois guitares plaquées sur des musiques industrielles s'illumine de trouvailles accrocheuses qui flirtent *avec la techno et la danse*.

HARDCORE ENCORE

Le rap, lui aussi, baptise « hardcore » sa tendance la plus dure. En France, NTM occupe ce créneau. Evincé du Festival de Châteauvallon, il joue ici en toute liberté. Les dix mille personnes massées sous le chapiteau sont plus en phase que jamais avec les rappeurs de Saint-Denis. Kool Shen et Joey Starr mettent le feu, jouant de la provocation (un « *Nique la police, Le Pen et la justice* » repris en chœur et conclu par un message de Joey Starr aux « *bonshommes en bleu* » : « *Je sais qu'on peut être de nouveau interdit pour ça, mais ce n'est pas de la violence, c'est un exutoire* ») et de leur expérience. Le scandale fait parfois oublier l'exceptionnelle qualité du groupe. La virulence des mots et le vertige de la transgression ne seraient rien sans la présence scénique, l'alchimie des timbres (Joey bestial et rocailleux, Shen grave et intense), l'inventivité d'un hip-hop français de mieux en mieux maîtrisé.

Source de création, l'extrémisme s'émousse souvent avec le temps. Certains pourtant ont mis les années à profit pour élaborer une écriture qui a su transcender la violence de leurs sentiments. Les festivaliers ont pu apprécier la belle maturité de Lou Reed (malgré un set un peu poussif) et de Patti Smith (terminant son concert d'un juvénile *Gloria*), dignes ancêtres du jusqu'au-boutisme rock.

A la fin des années 70, Nick Cave avait commencé, enfant punk turbulent, à la tête de Birthday Party. A partir de ses obsessions sanglantes, il a ensuite construit une œuvre riche et cohérente. Samedi 6, il *a donné peut-être le plus* beau concert du festival, imposant sur la grande scène son univers ténébreux. Magnifiquement servi par un groupe, les Bad Seeds, qui pare d'un riche velours des ambiances marécageuses, Nick Cave s'est mué en prédicateur-crooner. Il occupe l'espace de sa carcasse maigre et inquiétante, poussé par les démons intérieurs qui lui ont récemment inspiré ses *Murder Ballads*. L'une d'elles, *Henry Lee*, lui offre l'occasion de faire sensation en invitant sur scène PJ Harvey – jeune héroïne du rock britannique et fiancée du moment – pour un duo somptueux.

Stéphane Davet

Le prêt-à-porter masculin, un peu macho, un peu dandy et très érotique



DESSINS AURORE DE LA MORINERIE

Sari pour homme, de Jean-Paul Gaultier

DES CHEMISES aux couleurs de fards à paupières mauve, bleu lagon, et des costumes du beige « fond de teint » au rose-orange « lipstick ». Des tuniques échancrées et des petits pulls moulant des torses musclés... Très féminin, très masculin, l'homme de l'été 1997 a défilé du 3 au 7 juillet à Paris, confirmant les tendances de Milan et Florence : le retour du nouveau riche européen en ville et en vacances, qui, à travers la mode, signale la vitalité de l'Italie et l'*explosion créative* de la Grande-Bretagne.

La mythologie du pouvoir, importée des Etats-Unis dans les années 80, s'efface derrière celle de la séduction. Les bêtes de mode malingres à tête d'artichaut et les tueurs de Wall Street à la silhouette-gonflette ont disparu. Les voici remplacés par des jeunes garçons, venus le plus souvent de Londres, pour affoler, à Milan ou à Paris, les femmes et les hommes. Chemise largement ouverte, veste appuyée, pantalon étroit, et tongs en ville : tels sont les nouveaux atours du « sexy-soft » – *célébré* par Tom Ford chez Gucci, qui ose pour l'été, outre les chemises transparentes, le string-ficelle de cuir avec la boucle G entre les deux fesses. Le dynamisme industriel de l'Italie, en matière de mode, l'impose à nouveau au premier rang des influences.

Du bronzage, de l'or, disent-ils : les stylistes italiens exploitent la fibre populo-nationaliste, célébrant le grand retour du dragueur en costume blanc, du maître nageur en slip et tricot de corps (Dolce Gabbana) et du « ragazzo » pasolinien (Valentino, Versace), poches en biais et chemisette collante.

COSMOPOLITISME

Mais c'est à Paris, capitale de tous les voyages, que le cosmopolitisme s'exerce avec plus de fantaisie et d'ambiguïté. L'Anversois Dries Van Noten brosse avec les couleurs d'un orientaliste, les Deschiens aux souks, déambulant, débardeur, pantalon fesses basses et babouches de cuir miel. *Sur les stars des podiums* nommées Jason Levis, Cameron, ou Werner, la Coréenne JinTéok décline les blancs de la médina et les bleus de la Méditerranée.

Tout se passe comme si, à la *faveur d'un nouvel ordre des* sexes, le prêt-à-porter masculin rendait à la mode en général sa part d'érotisme. *Sur le thème* « un homme sari et ça pleure aussi », Jean-Paul Gaultier a fait apparaître des belles de cabaret perlées et corsetées, des taxi-boys, et des dandies à Goa, magnifiant l'apparence de soies changeantes, de crêpes fluides, aux couleurs de pierres précieuses. Les roses mordorés, la palette infinie des turquoise et des bruns révèlent une nouvelle fois son talent de tailleur coloriste.

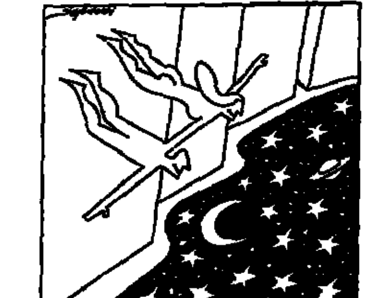
Parmi les collections les plus remarquées, celle de l'Anglais Nigel Curtiss, qui renouvelle avec élégance l'allure de l'agent 007.

Et puis voici les deux princes du costume pop-chic : le Londonien d'origine ghanéenne Oswald Boateng, qui électrise la coupe Savile Row de soies sauvages, rose, orange, ou en version plus « décontractée » les tenues « ville et sport » d'Eric Bergère, avec ses cabans à col Danton, et ses jeans blancs en coton huilé à poche brodée, pour jeunes esthètes à la recherche d'un nouveau style français.

Laurence Benaïm

Redécouvrir Laure Albin Guillot

Première rétrospective d'une photographe des riches années 30



LAURE ALBIN GUILLOT (1879-1962) était *« la grande dame de la photographie française »* dans les années 30, une sorte de notable, qui détenait des responsabilités dans les institutions culturelles, a obtenu des prix et médailles pour ses images et qui défendait partout et toujours la photographie d'art. Au point d'avoir rêvé de créer un musée de la photo dans le tout nouveau palais du Trocadéro à Paris. Longtemps oubliée, la voilà qui ressurgit, sous la forme d'une exposition rétrospective à Evreux, la première, et d'un livre qui l'acccompagne (éd. Marval). Ce double événement est dû à Christian Bouqueret? qui a cerné l'œuvre de Laure Albin Guillot – recherches au microscope, abstractions, nus, portraits, photos publicitaires et de décoration, paysages urbains, montages... L'exposition et le livre ont pour titre *La Volonté d'art*. C'est en effet ce qui ressort de ces images aux gris veloutés, parfois académiques, parfois novatrices, bien dans leur époque.

★ Musée d'Evreux, ancien Evêché, 6, rue Charles-Corbeau, 27000 Evreux. Tél. : 32-31-52-29. Du mardi au samedi, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures ; dimanche, de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 29 septembre.

UNE SOIRÉE À PARIS

Oumou Sangare
Originaire de la région de Wassoulou, au sud du Mali, Oumou Sangare est, à vingt-cinq ans, une des plus populaires et des plus fines chanteuses d'Afrique de l'Ouest. Ses lyriques sont puissants, et elle parle des problèmes des jeunes femmes maliennes – déchirées entre les vieilles valeurs du pays et la façon moderne de vivre à la ville. La musique du Wassoulou, avec son rythme funky et ses mélodies fortes, est de plus en plus appréciée au Mali ces dernières années.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 8. Tél. : 45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Christian Ivaldi, Noël Lee
Les deux compères jouent depuis des années ensemble et ont courageusement remis à l'honneur le répertoire du piano à quatre mains. Ils jouent également à deux pianos, ce qui est moins rare, mais leur répertoire étonne toujours par sa curiosité.
Massenet : *Première Suite, Année passée*. Saint-Saëns : *Polonaise*. Dutilleux : *Figures de résonances*. Debussy : *Lindajara, Prélude à l'après-midi d'un faune, Divertissement*.
Salle Cortot, 78, rue Cardinet, Paris 17e. Mo Malesherbes. 20 h 30, le 8. Tél. : 42-67-27-65. 120 F.

Gérard Faroux Endangered Species
C'était un soir de juillet, au Sunset, on tombait par hasard sur le quartette Endangered Species du batteur Gérard Faroux, lointain héros du free français, parti galérer aux Etats-Unis. Un groupe puissant, inventif. Ils jouent à La Villa. Le public régulier du club, vaguement chic, pourrait être surpris. Le saxophoniste Ravi Coltrane – fils de... – est de la partie.
La Villa, 29, rue Jacob, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. 22 h 30, les 8 et 9. Tél. : 43-26-60-00. De 120 F à 150 F.

Michele Hendricks
Un sourire charmant, un sens du swing naturel, du punch et pas mal de sensibilité. Michele Hendricks – fille de Jon Hendricks – est peut-être moins connue – comprenez que les grosses maisons de disques n'ont pas encore décidé d'en faire une de leurs créatures – que nombre de ses consœurs, mais elle a assurément plus à chanter qu'elles.
Jazz Club Lionel-Hampton, 81, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, Paris 17e. Mo Porte-Maillot. 22 h 30, du 9 au 13 juillet et du 15 au 20. Tél. : 40-68-30-42. 130 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

DINGO ET MAX
Dessin animé américain de Kevin Lima (1 h 20).
VF : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (39-17-10-00) ; George-V, dolby, 8e ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

DUNSTON, PANIQUE AU PALACE
Film américain de Ken Kwapis, avec Jason Alexander, Faye Dunaway, Eric Lloyd, Rupert Everett, Glenn Shadix, Paul Reubens (1 h 28).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; George-V, dolby, 8e.
VF : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; George-V, dolby, 8e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

HEAVENLY CREATURES
Film néo-zélandais de Peter Jackson, avec Melanie Lynskey, Kate Winslet, Sarah Peirse, Diana Kent, Clive Merrison, Simon O'Connor (1 h 40).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G.-de-Beauregard, 6e (42-22-87-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10).

LE JOUR DU CHIEN (*)
Film franco-italien de Ricky Tognazzi, avec Vincent Lindon, Sabrina Ferilli, Luca Zingaretti, Ricky Memphis (1 h 48).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79).
VF : Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

MIKHAÏL KOBAKHIDZÉ, CINQ COURTS MÉTRAGES INÉDITS
Film géorgien de Mikhaïl Kobakhidzé (1 h 13).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ;

PEREIRA
Film italien de Roberto Faenza, avec Marcello Mastroianni, Daniel Auteuil, Stefano Dionisi, Joaquim De Almeida, Nicoletta Braschi (1 h 35).
Espace Saint-Michel, dolby, 5e (44-07-20-49).

VACANCES EN FAMILLE
Film français de Laurent Cantet, Bruno Bontzolakis, Philippe Harel (1 h 30).
14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).

WHEN PIGS FLY
Film américano-sino-germano-néerlandais de Sara Driver, avec Alfred Molina, Marianne Faithfull, Seymour Cassel, Maggie O'Neill, Rachel Bella (1 h 37).
VO : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

(*) Films interdits aux moins de douze ans.

CLASSIQUE

Une sélection à Paris et en Ile-de-France

LUNDI 8 JUILLET

Carmen
de Bizet. Katarina Karneus, Martine Olmeda (Carmen), Luca Lombardo, Patrick Raftery (don José), Annick Massis, Inva Mula (Micaela), André Cognet, Ludovic Tezier (Escamillo), maîtrise des Hauts-de-Seine, choeur d'enfants de l'Opéra de Paris, Ensemble orchestral de Paris, Lawrence Foster, David Heusel (direction), Louis Erlo (mise en scène).
Opéra-Comique. Salle Favart, 5, rue Favart, Paris 2e. Mo Richelieu-Drouot. 19 h 30, les 8 et 9. Tél. : 42-44-45-46. De 50 F à 490 F.

Christian Ivaldi, Noël Lee (piano).
Massenet : *1re Suite, Année passée*. Saint-Saëns : *Polonaise*. Dutilleux : *Figures de résonances*. Debussy : *Lindajara, Prélude à l'après-midi d'un faune, Divertissement*.
Salle Cortot, 78, rue Cardinet, Paris 17e. Mo Malesherbes. 20 h 30, le 8. Tél. : 42-67-27-65. 120 F.

MARDI 9 JUILLET

François-Henri Houbart (orgue).
Œuvres de Lefébure-Wely, Dubois, Fauré, Duruflé et Dupré.
Eglise de la Madeleine, place de la Madeleine, Paris 8e. Mo Madeleine. 18 h 30, le 9. Tél. : 39-61-12-03. Location Fnac. 60 F.

Norma
de Bellini. Carol Vaness (Norma), Susane Mentzer (Adalgisa), Franco Farina (Pollione), Dimitri Kavrakos (Oroveso), Choeur et orchestre de l'Opéra de Paris, Carlo Rizzi (direction), Yannis Kokkos (mise en scène).
Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris 11e. Mo Bastille. 19 h 30, le 9. Tél. : 44-73-13-00. De 60 F à 590 F.

La Grande Duchesse de Gérolstein
d'Offenbach. Béatrice Burley, Anna Hollroyd (la grande duchesse), Agnès Bove (Wanda), Pierre Catala (Fritz), Maurice Xiberras, Hervé Hennequin (le général Boum), Eric Vignau (le prince Paul), Eric Perez (le baron Puck), Jean-Pierre Chevalier (le baron Grog), choeur et orchestre d'Opéra éclaté, Joël Suhubiette, Didier Lucchesi (direction), Olivier Desbordes (mise en scène).
Bouffes parisiens, 4, rue Monsigny, Paris 2e. Mo Quatre-Septembre. 20 h 30, les 9, 10, 11, 12 et 13. Tél. : 42-96-60-24. Location Fnac, Virgin. De 110 F à 200 F.

Jeune Philharmonie de Cracovie
Œuvres de Vivaldi, Purcell, Delalande, Gabrieli, Mielczewski et Kariowicz. Ensemble de cuivres Polyphanie, Jacek Delekta, Ewa Mizerska-Golonek (direction).
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 3, place Saint-Germain-des-Prés, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. 20 h 30, les 9 et 10. Tél. : 40-26-15-23. 110 F.

Discantus
Chants sacrés du Moyen Age. Brigitte Lesne (direction).
Sainte-Chapelle, 4, boulevard du Palais, Paris 1er. Mo Cité, Saint-Michel, Châtelet. 20 h 30, le 9. Tél. : 44-62-70-90. Location Fnac, Virgin. De 75 F à 120 F.

Idil Biret (piano).
Chopin : *Allegro de concert*. Rachmaninov : *Variations sur un thème de Chopin op. 22*. Scriabine : *Etudes pour piano*.
Orangerie du parc de Bagatelle, domaine de Bagatelle, Paris 16e. Mo Pont-de-Neuilly. 20 h 45, le 9. Tél. : 45-00-22-19. 150 F.

MERCREDI 10 JUILLET

Pascal Devoyon (piano).
Debussy : *Suite bergamasque, Image pour piano no 1, L'Isle joyeuse*. Schumann : *Carnaval*.
Salle Cortot, 78, rue Cardinet, Paris 17e. Mo Malesherbes. 20 h 30, le 10. Tél. : 42-67-27-65. 120 F.

Obsidienne
Pièces de l'ordinaire de la messe.
Sainte-Chapelle, 4, boulevard du Palais, Paris 1er. Mo Cité, Saint-Michel, Châtelet. 20 h 30, le 10. Tél. : 45-81-74-49.

JEUDI 11 JUILLET

Salomé
de R. Strauss. Eliane Coelho (Salomé), Helga Dernesch (Hérodiade), Robert Tear (Hérode), Jean-Philippe Lafont (Jochanaan), Mark Baker (Narraboth), choeur et orchestre de l'Opéra de Paris, Donald Runnicles (direction), André Engel (mise en scène), Françoise Grès (chorégraphie).
Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris 11e. Mo Bastille. 19 h 30, les 11 et 13. Tél. : 44-73-13-00. De 60 F à 590 F.

Brigitte Balleys (contralto), Laurent Martin (piano).
Schumann : *Liederkreis*. Berlioz : *Nuits d'été*. Chopin : *Mélodies*.
Orangerie du parc de Bagatelle, domaine de Bagatelle, Paris 16e. Mo Pont-de-Neuilly. 20 h 45, le 11. Tél. : 45-00-22-19. 150 F.

VENDREDI 12 JUILLET

Roger Muraro (piano).
Œuvres de Chopin.
Salle Cortot, 78, rue Cardinet, Paris 17e. Mo Malesherbes. 20 h 30, le 12. Tél. : 42-67-27-65. 120 F.

SAMEDI 13 JUILLET

Daniele Alberti (piano).
Clementi : *Sonate pour piano op. 13 no 6*. Chopin : *Polonaises*. Debussy : *Préludes pour piano*. Liszt : *Paraphrase de Rigoletto*.
Orangerie du parc de Bagatelle, domaine de Bagatelle, Paris 16e. Mo Pont-de-Neuilly. 16 h 30, le 13. Tél. : 45-00-22-19. 100 F.

Patrick Bismuth (violon), Danièle Salzer (pianoforte).
Œuvres de Beethoven et Weber. Boieldieu : *Sonates pour violon et pianoforte*.
Eglise Saint-Ephrem-le-Syriaque, 17, rue des Carmes, Paris 5e. Mo Maubert-Mutualité. 17 h 30 et 21 heures, le 13. Tél. : 34-51-36-46. 100 F.

Les Demoiselles de Saint-Cyr
Œuvres de Charpentier et Giamberti. Emmanuel Mandrin (orgue, direction).
Versailles (78). Chapelle royale du château. 17 h 30, le 13. Tél. : 39-20-78-00. De 70 F à 130 F.

DIMANCHE 14 JUILLET

Philippe Giusiano (piano).
Chopin : *Impromptus, Scherzo op. 20, Grande Polonaise, Andante Spianato, Etudes op. 25*.
Orangerie du parc de Bagatelle, domaine de Bagatelle, Paris 16e. Mo Pont-de-Neuilly. 18 h 30, le 14. Tél. : 45-00-22-19. 100 F.

Il Seminario musicale
Œuvres de Haendel. Gérard Lesne (direction).
Royaumont (95). Abbaye. 17 h 30, le 14. Tél. : 34-68-05-50.

JAZZ

Une sélection à Paris et en Ile-de-France

Thomas Savy Quartet
Petit Journal Saint-Michel, 71, boulevard Saint-Michel, Paris 5e. Mo Luxembourg. 21 h 30, le 8. Tél. : 43-26-28-59. De 90 F à 100 F.

Gérard Faroux Endangered Species, Ravi Coltrane
La Villa, 29, rue Jacob, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. 22 h 30, les 8 et 9. Tél. : 43-26-60-00. De 120 F à 150 F.

Philippe Duchemin Trio
Le Bilboquet, 13, rue Saint-Benoît, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. 22 h 30, les 8, 9, 10, 11, 12 et 13. Tél. : 45-48-81-84. De 78 F à 100 F.

Dianne Reeves Sextet
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 9. Tél. : 45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Christian Morin Quartet
Petit Journal Saint-Michel, 71, boulevard Saint-Michel, Paris 5e. Mo Luxembourg. 21 h 30, le 9. Tél. : 43-26-28-59. 100 F.

Tal Farlow Trio
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 heures, les 9 et 10. Tél. : 40-26-46-60. 78 F.

Stéphane Spira, Heriberto Peredes, François Fuchs
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 h 30, les 9, 10 et 11. Tél. : 42-36-01-36. De 50 F à 80 F.

Michele Hendricks
Jazz Club Lionel-Hampton, 81, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, Paris 17e. Mo Porte-Maillot. 22 h 30, du 9 au 20. Tél. : 40-68-30-42. 130 F.

Fabrice Eulry et son orchestre
Latitudes Saint-Germain, 7, rue Saint-Benoît, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. 22 h 30, les 9, 10 et 11. Tél. : 42-61-53-53. De 110 F à 140 F.

Lenny White & Present Tense
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 10. Tél. : 45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Jeffery Smith Quartet
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 h 30, les 10 et 11. Tél. : 42-33-22-88. De 78 F à 100 F.

Jed Levy Quartet
La Villa, 29, rue Jacob, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. 22 h 30, les 10, 11, 12, 13, 15 et 16. Tél. : 43-26-60-00. De 120 F à 150 F.

Jerry Gonzalez & Fort Apache Band
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 11. Tél. : 45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Yannick Rieu Trio
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 heures, le 11. Tél. : 40-26-46-60. 78 F.

Katy Roberts Quintet
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 heures, les 12 et 13. Tél. : 40-26-46-60. 78 F.

Rosa King & Upside Down
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 h 30, les 12, 13 et 14. Tél. : 42-33-22-88. De 78 F à 100 F.

Antoine Hervé Trio
Parc floral de Paris, bois de Vincennes, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes. 16 heures, le 13. Tél. : 43-43-92-95.

Chick Willis, Joice Walton, la matrice McQueen
Neuilly (92). Quai du Blues, 17, boulevard Vital-Bouhot. 22 h 30, les 11 et 12. Tél. : 46-24-22-00. De 80 F à 100 F.

Mary Moore
Neuilly (92). Quai du Blues, 17, boulevard Vital-Bouhot. 22 h 30, le 13. Tél. : 46-24-22-00. De 80 F à 100 F.

ROCK

Une sélection à Paris et en Ile-de-France

Eagles
Palais omnisports de Paris-Bercy, 8, boulevard de Bercy, Paris 12e. Mo Porte-de-Bercy. 20 heures, le 8. Tél. : 44-68-44-68. De 234 F à 334 F.

Moby
Arapaho, 30, avenue d'Italie (centre Italie II), Paris 13e. Mo Place-d'Italie. 20 h 30, le 8. Tél. : 53-79-00-11.

Pulp
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 8e. Mo Opéra, Madeleine. 20 h 30, le 8. Tél. : 47-42-25-49. 132 F.

Red Hot Chili Peppers
Palais omnisports de Paris-Bercy, 8, boulevard de Bercy, Paris 12e. Mo Porte-de-Bercy. 20 heures, le 9. Tél. : 44-68-44-68. 200 F.

David Sandborn
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Anvers. 19 h 30, le 10. Tél. : 44-92-45-45. 143 F.

No Doubt
Arapaho, 30, avenue d'Italie (centre Italie II), Paris 13e. Mo Place-d'Italie. 20 heures, le 10. Tél. : 53-79-00-11. De 70 F à 80 F.

Maxwell
Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris 9e. 20 h 30, le 10. Tél. : 44-92-77-66.

Nina Hagen
Palace, 8, rue du Faubourg-Montmartre, Paris 9e. Mo Rue-Montmartre. 20 heures, le 12. Tél. : 42-46-10-87. De 135 F à 150 F.

Dog Eat Dog
Ris-Orangis (91). Le Plan, rue Rory-Gallagher. 18 h 30, le 8. Tél. : 69-43-03-03. De 70 F à 100 F.

The Fabulous Thunderbirds
Ris-Orangis (91). Le Plan, rue Rory-Gallagher. 22 heures, le 9. Tél. : 69-43-03-03. De 100 F à 130 F.

Keb'mo
Ris-Orangis (91). Le Plan, rue Rory-Gallagher. 20 heures, le 11. Tél. : 69-43-03-03. De 60 F à 90 F.

CHANSON

Une sélection à Paris et en Ile-de-France

Michèle Atlani
Ailleurs, 13, rue Jean Beausire, Paris 4e. Mo Bastille. 20 h 30, les 10, 11, 12 et 13. Tél. : 44-59-82-82. 30 F.

Eric Garmirian
Ailleurs, 13, rue Jean Beausire, Paris 4e. Mo Bastille. 20 h 30, les 14, 15 et 16. Tél. : 44-59-82-82. 30 F.

Hommage à Léo Ferré
Avec Lulu Borgia, Gilles Servat, Francis Lalanne, Annie Girardot, Kalifa, Hedriss Londo, Bruno Devolder, Paco Ibanez, Christian Paccoud et Cora Vaucaire.
Trianon, 80, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Anvers. Tél. : 42-52-21-25. 20 h 30, le 14. 120 F et 150 F.

Vincent Absil
Utopia Jazz Club, 79, rue de l'Ouest, Paris 14e. Mo Pernety. 22 heures, le 11. Tél. : 43-22-79-66.

MUSIQUES DU MONDE

Une sélection à Paris et en Ile-de-France

Oumou Sangare
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 8. Tél. : 45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Chris
Suds, 55, rue de Charonne, Paris 11e. Mo Ledru-Rollin. 21 h 30, les 9, 16 et 23, jusqu'au 30. Tél. : 43-14-06-36. Entrée libre.

Santana
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 h 30, le 10. Tél. : 42-08-60-00. Location Fnac, Virgin. 180 F.

Charanga Nueva
Les Etoiles, 61, rue du Château-d'Eau, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 21 heures, les 11 et 18, jusqu'au 25. Tél. : 47-70-60-56. 100 F.

Alfonso
Suds, 55, rue de Charonne, Paris 11e. Mo Ledru-Rollin. 21 h 30, les 11, 12, 13, 18, 19 et 20, jusqu'au 27. Tél. : 43-14-06-36. Entrée libre.

Alfredo Coutouffia
Les Etoiles, 61, rue du Château-d'Eau, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 21 heures, le 12. Tél. : 47-70-60-56. 100 F.

Kanabayen Eduardo Vals
Les Etoiles, 61, rue du Château-d'Eau, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 21 heures, le 13. Tél. : 47-70-60-56. 100 F.

Armand Lassagne, Fefita la Grande et son orchestre
Parc de la Villette, Paris 19e. Mo Porte-de-la-Villette. 17 h 30, le 14. Tél. : 40-03-75-03.

Merienda Cubana
Suds, 55, rue de Charonne, Paris 11e. Mo Ledru-Rollin. 19 h 30, les 14 et 21, jusqu'au 28. Tél. : 43-14-06-36. Entrée libre.

DANSE

Une sélection à Paris et en Ile-de-France

Jeunes danseurs de l'Opéra de Paris
Jean Guizerix : *Cahiers 1830*. Alexander Gorski : *La Fille mal gardée, L'Océan des perles*. Agrippina Vaganova : *Diane et Actéon*. George Balanchine : *Agon*. Carolyn Carlson : *Density 21,5*. Jacques Garnier : *Aunis*.
Opéra de Paris. Palais Garnier, place de l'Opéra, Paris 9e. Mo Opéra. 19 h 30, les 8 et 9. Tél. : 44-73-13-00. De 20 F à 195 F.

Ballet de l'Opéra de Paris
Maurice Béjart : *IXe Symphonie de Beethoven, sur l'Ode à la joie de Schiller*.
Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris 11e. Mo Bastille. 19 h 30, les 10 et 12 ; 15 heures, le 14. Tél. : 44-73-13-00. De 50 F à 370 F.

Coppélia
Etoiles, premiers danseurs, corps de ballet et orchestre de l'Opéra de Paris. Vello Pähn : direction. Patrica Bart : *chorégraphie*.
Opéra de Paris. Palais Garnier, place de l'Opéra, Paris 9e. Mo Opéra. 19 h 30, les 10, 12, 15, 16, 17, 18, 19 et 20. Tél. : 44-73-13-00. De 30 F à 370 F.

Giselle
Marie-Claude Pietragalla, Monique Loudières : *Giselle*. Nicolas Le Riche, Kader Belarbi : *Albrecht*. José Martinez, Patrick Dupond : *Hilarion*. Clotilde Vayer, Agnès Letestu : *Bathilde*. *Premier danseur et corps de ballet de l'Opéra de Paris*. Mats Ek : chorégraphie.
Opéra de Paris. Palais Garnier, place de l'Opéra, Paris 9e. Mo Opéra. 19 h 30, le 13. Tél. : 44-73-13-00. De 30 F à 305 F.

RETENEZ VOS PLACES

MUSIQUE CLASSIQUE

Cité de la Musique

Résidence de l'Orchestre des jeunes de l'Union européenne
17 et 18 juillet : Strauss-Sibelius-Elgar, Lutz Köhler (directeur d'études et chef assistant). Répétition publique de 10 heures à 13 heures, salle des concerts, accès libre sur réservation.
19 et 23 juillet : Strauss-Elgar-Sibelius, Sir Colin Davis (direction). Répétition publique de 15 heures à 18 heures, salle des concerts, accès libre sur réservation.
20 juillet : Concert de musique de chambre. 16 h 30, cour du musée, accès libre.
24 juillet : Hector Berlioz, *Roméo et Juliette, op. 17*. Markella Hatziano (alto), Laurence Dale (ténor), Michele Pertusi, basse. Choeur de l'Orchestre de Paris, Arthur Oldham (direction du choeur), Sir Colin Davis (direction). 22 heures, salle des concerts. 100 F et 160 F. Concert enregistré et radiodiffusé en direct sur France-Musique.
25 juillet : Richard Strauss, *Don Juan, op. 20* ; Edward Elgar, *Variations on an Original Theme (Enigma Variations), op. 36* ; Jean Sibelius, *Symphonie no 2, en ré majeur, op. 43*. Sir Colin Davis (direction). 20 heures, salle des concerts. 100 F et 160 F.
Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. Du 12 au 25 juillet. Tél. : 44-84-44-84.

JAZZ

Jazz à l'hôtel d'Albret

29 juillet : Paul Motian, un batteur et compositeur superbement influencé par Duke Ellington ; et dans le même programme Steve Swallow Quintet.
30 juillet : Djoa, une jeune groupe de jazz (moyenne d'âge trente ans) aux résonances chaudement antillaises.
31 juillet : Claude Bolling Big Band, l'opulence chaleureuse et colorée du meilleur jazz orchestral français.
1er août : Henri Texier Sextet, plutôt bassiste mais volontiers multi-instrumentiste, chanteur et compositeur : un homme orchestre.
3 août : Paolo Fresu Euroquartet, trompettiste, bugliste, compositeur et arrangeur.
4 août : René Urtreger Quintet, pianiste (il a enregistré avec Chet Baker, Lester Young, Miles Davis...).
Dans le cadre de « Paris quartier d'été ». Hôtel d'Albret, 31, rue des Francs-Bourgeois, Paris 4e. Mo Saint-Paul. Tous les concerts sont à 21 heures. Tél. : 45-08-55-25. 90 F et 110 F.

DANSE

Martha Graham Dance Company

Au programme : *Satyric Festival Song* (1932), *Deep Song* (1937), *Maple Leaf Rag* (1990), *Cave of the Heart* (1946), *Sketches from Chronicle* (1936).
Dans le cadre de « Paris quartier d'Eté ». Cour d'Orléans, entrée place Colette, Paris 1er. Mo Palais-Royal. 22 heures, du 20 au 22 juillet. Tél. : 49-87-50-50. 80 F et 100 F.

MUSIQUES DU MONDE

Renegades Steel Band Orchestra (île de Trinidad)

Sur leurs curieux instruments à la fois quotidiens et extravagants, ils peuvent tout aussi bien interpréter, à la note près, Beethoven et Bob Marley, l'opérette et le zouk.
Dans le cadre de « Paris quartier d'été ». Le 15 juillet à 13 heures, à la station Auber du RER A. Les 15, 16 et 17, à 18 heures, au Jardin du Luxembourg. Le 17, à 21 heures, au Parc de Choisy, avenue de Choisy, Paris 13e. Les 18 et 19, à 19 heures, au Jardin des Tuileries, côté place de la Concorde. Le 20, à 19 heures, dans les jardins de Belleville. Concerts gratuits.

Habana Sax (Cuba)

Créé il y a dix ans à La Havane, ce quatuor de saxophones et percussions s'est fait une spécialité de la meilleure musique cubaine et du plus trépidant latin jazz.
Dans le cadre de « Paris quartier d'été ». Le 14 juillet à 19 heures, au square Léon (Goutte-d'Or). Le 15, à 19 heures, aux arènes de Montmartre. Les 16 et 17, à 19 heures, au Jardin des Tuileries. Les 18, 19 et 20, à 18 heures, au Jardin du Luxembourg. Le 19, à 21 heures, au parc de Choisy, avenue de Choisy. Le 21, à 19 heures, dans les jardins de Belleville. Concerts gratuits.

Fanfare Moldave de Zece Prajini (Roumanie)

Ces fanfares populaires tsiganes, largement inspirées des fanfares autrichiennes d'antan, continuent avec une belle énergie de déployer un répertoire nourri de marches, de musiques dites de « promenade », de danses de salons et de danses paysannes.
Dans le cadre de « Paris quartier d'été ». Le 21 juillet, à 18 heures, au Château de Maison-Laffitte. Le 22, à 19 heures, aux arènes de Montmartre. Les 23 et 24, à 19 heures, au Jardin des Tuileries. Les 25, 26 et 27, à 18 heures, au Jardin du Luxembourg. Le 26, à 21 heures, au Parc de Choisy, avenue de Choisy. Le 28, à 19 heures, dans les jardins de Belleville. Concerts gratuits.

LUNDI 8 JUILLET

TF 1

20.50

▶ TERRE INDIGO
Feuilleton [1/8] de Jean Sagols, avec Francis Huster, Cristiana Reali (...00 min). 659798
L'épopée d'une famille d'émigrants au début du siècle.

22.50

SANS AUCUN DOUTE... C'EST L'ÉTÉ
Magazine présenté par Julien Courbet. Invité : Vincent Lagaf. Les ...ux de forêt ; Les pickpockets ; ...bat : le scooter des mers, pour ou contre (125 min). 1326750

0.35 Embarquement porte n° 1. Montréal.
1.05 Journal, Météo.
...0 et 3.25, 5.05 Histoires naturelles. ...5 et 3.35, 4.25 TF1 nuit. 2.25 Ernest ...ardée ou le Roman de la biguine. ...15 Mésaventures. 5.00 Musique.

France 2

20.55

▶ UN COIN DE SOLEIL
Série [1/12] de Fabrizio Costa (105 min). 1085040
Une fillette et son "petit fiancé" s'échappent de l'orphelinat où ils étaient placés.

22.40

LE TUEUR D'ACIER
Téléfilm de Craig R. Baxley, avec Stacy Keach, Lisa Banes (90 min). 861601

0.10 Journal, Météo.
0.25 Tatort. Série.
Le bar des légionnaires.
Un jeune homme est écrasé par une voiture en sortant de l'hôpital.

2.25 Art au quotidien. Manger des yeux [2/7]. 3.25 24 heures d'infos. 3.35 Les Grands Travaux du monde. Les eaux fertiles. 4.25 Chutes d'Atlas. 4.55 Tour de France (rediff.).

France 3

20.55

LA BATAILLE DE SAN SEBASTIAN ■
Film de Henri Verneuil (1968, 115 min). 9721088
Un rebelle se fait passer pour un prêtre (décédé) au milieu d'une guerre civile mexicaine.

22.50 Journal, Météo.

23.25

L'ACCOMPAGNATRICE ■
Film français de Claude Miller avec Richard Bohringer, Elena Safonova (1992, 111 min). 3925408
Libre adaptation – l'intrigue est transposée de la Russie de 1919 au Paris de l'occupation allemande – du court roman de Nina Berberova.

1.15 *Les Monroes. Les intrus* (55 min). Série.

Arte

20.45

▶ FELLINI ROMA ■■■
Film italien de Federico Fellini avec Peter Gonzales, Fiona Florence (1972, v.o., 115 min). 964446
Rome, ville éternelle, Rome, ville-mystère, ville-spectacle, réinventée, revisitée par un créateur que fascine sa propre et fulgurante création. C'est genial.

22.40

L'ÉCRIVAIN PUBLIC ■
Film franco-suisse de Jean-François Amiguet (1992, 79 min). 9571359

0.00 Court-circuit.
La Fin d'un jeu, de Renaud Walter, d'après une nouvelle de Julio Cortazar, avec Lorenne Rio. Parlez-moi d'amour, de Fillipos Tsito, avec Calle Overweg.
0.30 Cinéma de Poche.
De Santis et Moretti, citoyens et cinéastes. Documentaire d'Andréa Martini.
1.25 Hier, j'ai rêvé que quelqu'un m'aimait.
Court métrage espagnol d'Antonio Maria Garate Oronoz avec Maritschu Catalan, Miguel Numarriz (v.o., 32 min). 44011880

M 6

20.45

L'ILE DES FILLES PERDUES
Film français de Domenico Paoletta avec Michèle Mercier (1961, 84 min). 598060
Une jeune aristocrate qui a échappé à l'échafaud est déportée en Guyane.

22.25

INTENTION DE NUIRE
Téléfilm de Richard Friedman (88 min). 9514682

0.10 Créateurs de rêve.
Documentaire (65 min). 2932996
1.15 Jazz 6.
In the Key of Oscar Peterson et un hommage à Ella Fitzgerald.

2.10 Best of Francofolies de La Rochelle. Musique. 3.40 Hot Forme. Magazine. 4.30 Sous le signe de l'eau. Documentaire. 4.35 Les Tribus du Nord. Documentaire. 5.00 Turbo. Magazine (30 min).

Canal +

20.35

PETIT PAPA BASTON
Film de Terence Hill (1994, 103 min). 815446
Les démêlés d'un chasseur de primes, de son frère et d'un bandit.

22.15 Flash d'information.

22.20

ÉTAT DES LIEUX ■
Film de Jean-François Richet avec Patrick Dell'Isola (1994, N., 74 min). 7941514

23.35 Les Allumés.
Cinq rockeuses à Shieffield (26 min). 1438953
0.05 Molom, conte de Mongolie ■
Film de Marie-Jaoul de Poncheville (1995, v.o., 94 min). 4384354
1.40 Elisa
Film de Jean Becker (1994, ♦, 110 min). 8089064

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison.
Le jazz de la West Coast (1).
20.30 L'Histoire en direct.
Coluche : histoire d'un mec. Avec Aldo Martinez, Jean-Michel Vaguetsy, Paul Lederman, Romain Bouteille.
21.30 Fiction.
Les Petites Valises, de Jocelyne Witek.
22.40 Accès direct.
Eric Rohmer *(De Mozart à Beethoven).*

0.05 Du jour au lendemain. Joan Fontcuberta. 0.50 Coda. L'amour noir (1). 1.00 Les Nuits de France-Culture

France-Musique

20.30 Festival de musique sacrée de Fribourg.
Festival d'été Euroradio. Concert donné en direct de l'Eglise du collège Saint-Michel, par le Parlement de musique, dir. Martin Gester, orgue : Pastorale sur la *naissance de notre Seigneur Jésus-Christ*, de Charpentier.
22.45 Concert.
Donné le 10 mai, salle Olivier Messiaen, à Radio-France, par les Solistes de l'Orchestre national de France, Philippe Pierlot, flûte, Pascal Saumon, hautbois, Roland Simoncini, clarinette, Jean-Marc Volta, clarinette basse, Régis Poulain, basson, André Cantiez, cor : Œuvres de Hindemith, Escaich, Poulenc, Janacek.

0.05 La Rose des vents. Concert *donné en janvier, à la Cité de la Musique, à Paris* ; Egypte : Cheikh Zein. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique.
Concert enregistré le 13 décembre 1995 à la Salle Pleyel, par l'Orchestre de Paris, dir. Wolfgang Sawallisch, Radu Lupu, piano. Œuvres de Beethoven : Leonore 1, ouverture op. 138 ; Concerto n° 3 pour piano ; Symphonie n° 4.

22.25 Les Soirées... (Suite). Quatuor n° 15, de Schubert, par le Quatuor Lindsay ; œuvres de Schumann, par le chœur de chambre Accentus, dir. Laurence Equilbey ; œuvres de von Dohnanyi. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

...00 Thalassa
...00 Le Point médias.
...55 Météo des cinq continents.
...00 Journal (France 2).
...35 Marie Galante.
...00 Perfecto.
...30 Soir 3 (France 3).

Planète

...35 La Guerre du Golfe.
[2/4] Le feu du ciel.
...35 Table rase.
...55 Le Paradis perdu.
...30 Les Animaux de la Méditerranée.
[26/27] Les voyageuses de la Méditerranée.
...00 Droit au but.

Paris Première

20.00 20 h Paris Première.
21.00 Théâtre :
Les Chemins de fer.
Pièce en cinq actes d'Eugène Labiche. Mise en scène de Serge Peyrat. Enregistré au Théâtre de la Ville, en 1979. Avec Maurice Chevit, Jacques Jouanneau, Daniel Auteuil (165 min). 47773972

France Supervision

20.30 Jersey Girls ■
Film de David B. Morris (1992, 90 min) 83054779
22.00 Cassiopée.
Invité : Nicolas Angel.
22.55 Chronique des bords de Marne.

Ciné Cinéfil

20.30 Le Mort en fuite ■
Film d'André Berthomieu (1936, N., 90 min) 5278205
22.00 A l'heure zéro ■
Film de Hall Bartlett (1957, N., v.o., 85 min) 84743088
23.25 Section des disparus ■
Film franco-argentin de Pierre Chenal (1956, N., v.o., 80 min) 78902953
0.45 Un de la Canebière ■
Film de René Pujol (1938, N., 95 min) 67798267

Ciné Cinémas

20.30 Betty ■■■
Film de Claude Chabrol (1991, 100 min) 4605682
22.10 Les Géants de l'Ouest ■■
Film d'Andrew V. McLaglen *(1969, v.o., 115 min)* 60723682
0.05 Le Maître de marionnettes ■■
Film de Hou Hsiao Hsien (1993, v.o., 140 min) 37641544

Série Club

20.20 L'Etalon noir.
Rêve brisé.
20.45 et 23.45 Les Anges de la ville.
Prise d'otage.
21.30 Merci Sylvestre.
Merveilleuse Daphné.
22.30 La Famille Addams.
Levez la main et dites « je le jure » !
23.00 et 1.00 Wolff, police criminelle.
Seize ans de trop.
0.30 Vive la vie (30 min).

Canal Jimmy

20.30 Discorama : Antoine.
21.00 Seinfeld.
Le bon samaritain.
21.25 New York Police Blues.
Episode n° 56.
22.10 Chronique de la combine.
22.15 Rocketeer ■■
Film de Joe Johnston (1991, 110 min) 46815345
0.05 Concert : The Grateful Dead (60 min). 78811731

Eurosport

11.00 Cyclisme.
En direct. Le Tour de France. 9e étape : Val-d'Isère - Sestrières (190 km, 330 min). 45685359
18.30 Athlétisme.
En direct. Meeting IAAF de Stockholm (Suède) : 10e manche (210 min). 61863206
22.00 Cyclisme.
23.00 Course de camions.
0.00 Eurogolf (60 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

20.10 L'Associé. Film de René Gainville (1979, 90 min). Avec Michel Serrault. *Comédie dramatique.*

RTL 9

20.30 La Gueule de l'autre. Film de Pierre Tchernia (1979, 105 min). Avec Michel Serrault. *Comédie.*
22.15 Julie pot-de-colle. Film de Philippe de Broca (1976, 90 min). Avec Marlène Jobert. *Comédie.*
0.00 Terminus. Film de Pierre-William Glenn (1986, 80 min). Avec Johnny Hallyday. *Fantastique.*

TMC

20.35 Police Academy 2 : Au boulot. Film de Jerry Paris (1984, 85 min). Avec Steve Guttenberg. *Comédie.*
22.00 L'Appel de la forêt. Film de Ken Annakin (1973, 105 min). Avec Charlton Heston. *Aventures.*

TSR

20.05 Sang chaud pour meurtre de sang froid. Film de Phil Joanou (1992). Avec Richard Gere. *Policier.*
20.05 Les Experts. Film de Phil Alden Robinson (1992). Avec Robert Redford. *Comédie policière.*
20.05 Les Nerfs à vif. Film de Martin Scorsese (1991, 125 min). Avec Robert De Niro. *Suspense.*

MARDI 9 JUILLET

TF 1

...0 A vrai dire. Magazine.
...0 Journal, Météo, Météo des plages.
...5 Femmes. Magazine.
...0 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
...0 Dallas. Feuilleton. Le dernier des braves garçons.
...5 Hawaï police d'Etat. Série. Neuf, dix morts.
...5 Club Dorothée vacances.
...5 Des copains en or. Jeu.
...5 Jamais 2 sans toi...t. Série. La paix des ménages.
...5 Case K.O. Jeu.
...5 Marc et Sophie. Série. Croque en jambe.
...) La Chanson trésor. Jeu.
...0 et 20.45 Météo.
...) Journal, Tiercé.

...50

ON A RETROUVÉ LA 7e COMPAGNIE
...e Robert Lamoureux (95 min). 520286
...ois zozos de la débâcle de ... continuent leurs exploits ...ontaires.
... Ciné mardi.

...30

LA PETITE ...UMEUSE ■■
...e Danièle Dubroux (90 min). 2067847
...ille de quatorze ans – elle ...ra quinze à la fin du film – ...t un professeur de lettres ...agénaire, ami de son ...puis un loubard.
... Embarquement porte n° 1. Budapest.
... Journal, Météo.
...portages (rediff.). 1.20 et 2.00, ...35, 4.45 TF1 nuit. 1.30 et 2.45, Histoires naturelles. 2.10 In... 3.45 L'Odyssée sous-marine ...mmandant Cousteau. Du sang dans la mer. 4.55 Musique.

France 2

12.15 et 18.40, 23.00 Un livre, des livres.
12.20 Pyramide. Jeu.
12.55 et 13.40 Météo.
12.59 Journal.
13.45 Les Routiers. Série.
Voyage à Santa Margarita.
14.40 En attendant le Tour.
15.10 Cyclisme.
Le Tour de France. 10e étape : Turin-Gap (203 km) (150 min). 8426189
17.40 Vélo Club.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.25 Les Enfants de la télé en vacances.
Divertissement. Avec Lio, Marc Lavoine, Richard Cotainer.
19.59 Journal, A cheval, Météo.

20.55

MORT D'UN POURRI ■■
Film de Georges Lautner (1977, 120 min). 9273793
Violente dénonciation des magouilles et de la corruption des hommes politiques... dans les coulisses du pouvoir des années 70.

23.10

VINGT ANS A... BERLIN
Documentaire de Michel Honorin (55 min). 8506335
Six ans après la chute du Mur, la vie des jeunes de l'ancienne Allemagne de l'Ouest n'a encore rien à voir avec celle de l'Est où les laissés pour compte de la croissance sont légion.

0.05 Journal, Météo.
0.25 Tatort. Série.
Auto-stop.

2.00 Art au quotidien. Charlotte Perriand : art de vivre [3/7]. 2.15 Alésia est de retour. 3.45 24 heures d'infos. 4.00 *Le Siècle des hommes* (rediff.). 4.50 Tour de France (rediff.).

France 3

12.35 Journal. Keno.
13.10 La Boîte à mémoire.
A Sisteron.
13.40 Télétaz.
14.40 Fame.
Qualités d'une star. Série.
15.30 Ranch L. Série.
16.20 Tiercé.
16.35 40° à l'ombre.
En direct de Saint-Palais-sur-Mer. Invités : Manu Dibango, Génération disco.
18.20 Questions pour un champion.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.38 Cyclisme.
Le journal du Tour.

20.55

RIRE EN COULISSES
Divertissement présenté par Georges Beller et Patrick Adler. Les comiques font leur cinéma. Avec Laspalès et Chevallier, Elie Kakou, Eric Thomas, Roland Magdane, etc. (95 min). 1045422

22.30 Journal, Météo.

23.05

L'ULTIME IMPACT
Téléfilm de Jan Egleson, avec Bryan Brown, Brooke Adams (89 min). 6847335
Un déserteur de l'armée américaine, tireur d'élite pendant la guerre du Vietnam, se voit offrir une chance de rachat et de réintégrer l'armée. Dès lors, les missions se succèdent jusqu'à ce qu'un de ses supérieurs lui commande d'abattre un homme...

0.35 Sidamag (rediff.). Magazine. 0.50 Les Monroes. La nuit des loups (55 min). Série. *Clayt a décidé de s'installer en pleine nature et ses voisins l'aident à construire sa cabane.*

La Cinquième

13.00 La Vie en plus. 13.30 Les Châteaux de la Loire. 14.30 Les Coulisses de la création. Pierre Delanoë, monsieur 1000 chansons. 15.40 Chasseurs de trésors. Le secret des îles Coco [7/10]. 16.30 Alf. 17.00 L'Ile mystérieuse. [1/6] Feuilleton. 18.00 La France aux mille villages. Midi-Pyrénées : le Lot. 18.30 Le Monde des animaux. Chroniques de l'Afrique sauvage : la grande migration.

Arte

19.00 Collection Hollywood 1950.
Court métrage [18/51]. Ma dernière duchesse, de Harve Foster avec Gloria Swanson (30 min). 9539
19.30 7 1/2. (30 min). 8809
20.00 Archimède. Peut-on encore sauver Venise ? ; Controverse sur une vache folle ; Suivons la nature. Bibliographie (30 min). 8422
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LA VIE EN FACE : UN TRIP D'ENFER. TENTATIVES DE DÉSINTOXICATION
Documentaire de Johannes Schäfer (44 min). 284660
Deux exemples de tentative de désintoxication à l'héroïne : le premier à l'aide de méthadone, l'autre, un dur sevrage à la mode bouddhiste en Thaïlande.

21.30

▶ THÉÂTRE : AVIGNON, PASSIONS PUBLIQUES
Documentaire de Patrick Barbéris (88 min). 3213606
Images et souvenirs d'un festival devenu mythique : sa naissance légendaire, ses métamorphoses successives et son ouverture sur le monde.

23.05 L'Avare.
Pièce de Molière, mise en scène de Jean Vilar avec Jean Vilar, Jean-Pierre Cassel (1966, 120 min). 9711354
1.05 Martin Luther King : le film d'un combat. Documentaire de Sydney Lumet et Joseph L. Mankiewicz (v.o., rediff., 105 min). 5046316

M 6

12.25 Docteur Quinn, femme médecin. Série.
13.25 Un paradis d'enfer
Téléfilm de Martha Coolidge (94 min). 3356199
15.00 Drôles de dames.
[1/2] Série.
16.30 Hit Machine.
17.00 Croc-Blanc. Série.
17.30 Studio Sud. Série.
18.00 Les Anges de la ville.
19.00 Caraïbes offshore.
[2/2] Leçons mortelles.
19.50 Tour de France à la voile.
Saint-Quai-Portrieux.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 et 2.10 Mode 6.
20.05 Seuls au monde ! Série.
20.35 L'Eté à pleins tubes.
Les tubes disco et dance.

20.45

LOÏS ET CLARK, LES NOUVELLES AVENTURES DE SUPERMAN
Série. Epreuves de force (60 min). 3598354
Ce n'est qu'un au revoir (55 min). 8037809

22.40

ULTIME RECOURS
Téléfilm d'Armand Mastroianni (90 min). 1464460
A la mort de son mari, policier abattu dans une embuscade, une femme se remémore la vie difficile qui fut la sienne avec cet homme. Culturiste acharné, celui-ci souffrait de graves troubles du comportement dus à l'emploi d'anabolisants pour doper ses performances physiques.

0.20 Capital. Spécial été.

2.20 Best of 100% français. Musique. 3.55 Turbo. Magazine. 4.20 La Saga de la chanson française. *Documentaire.* Charles Trenet. 5.10 Hot Forme. Magazine (25 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.30
12.30 Flash d'information.
12.35 Les Trains des orphelins new-yorkais.
Documentaire.
13.30 Petit papa baston
Film de Terence Hill *(1994, 103 min).* 9403880
15.15 Le Crépuscule des tigres. Documentaire.
15.50 Elisa
Film de Jean Becker (1994, 110 min). 6287002
17.45 Reboot.
18.05 ▶ Montana.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.35 Profession critique.
19.00 Nulle part ailleurs.
Les meilleurs moments.
19.45 Flash d'information.
19.50 J.O. d'Atlanta 1996.
20.00 C'est pas le 20 heures.

20.35

LE FLIC DE BEVERLY HILLS 3
Film de John Landis avec Eddie Murphy (1994, 100 min). 756793
Une histoire de faux monneyeurs fort embrouillée. Distrayant, mais inutile.

22.15 Flash d'information.

22.20

POUR L'AMOUR D'UNE FEMME ■
Film de Luis Mandoki (1994, v.o., 121 min). 2889538
Un pilote de ligne marié à une conseillère d'éducation et père de deux petites filles découvre que sa femme est alcoolique. Un scénario plutôt mélodramatique, une mise en scène réussie de personnages, de sentiments et de forces complexes.

0.20 Le Journal du hard.
0.25 Rebecca
Film classé X d'Alex Perry (93 min). 9848213
2.00 Pétanque. Sport. Trophée Canal+ 1996

Radio

France-Culture

20.30 Archipel médecine.
21.32 Grand angle.
(rediff.) Bruxelles Babel.
22.40 Nuits magnétiques.
Cherchez l'intrus ! (1).

0.05 Du jour au lendemain. Jean-Pierre Otte (Les Naissances de la femme). 0.50 Coda. L'amour noir (2). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Le costume ; 2.31, Chaïm Soutine ; 3.29, Jean-Louis Barrault ; 3.56, Les journaux de Benjamin Constant ; 5.31, Guy Scarpetta (L'Age d'or du roman) ; 6.00, La métamorphose du travail humain (3) ; 6.25, Alain de Libera (Penser au Moyen Age).

France-Musique

19.30 France-Musique l'été.
Semaine Mozart. Concert *donné le 28 janvier, à la* grande salle du Mozarteum, par le Quatuor Hagen, Lucas Hagen, Rainer Schmidt, violons, Veronika Hagen, alto, Clemens Hagen, violoncelle : Œuvres de Mozart, Brahms.
21.45 Chorégies d'Orange.
Concert donné en direct du Théâtre antique, à Orange, par le Chœur de Radio-France, François Polgar, chef de chœur et l'Orchestre national de France, dir. Jeffrey Tate : Don Giovanni, opéra en deux actes, livret de Lorenzo da Ponte, de Mozart, Kathleen Casselo (Donna Anna), Emily Magee (Donna Elvira), Laura Polverelli (Zerlina), Ruggero Raimondi (Don Giovanni), Ferruccio Furlanetto (Leporello).

0.05 Des notes sur la guitare. Œuvres de Visée, Montoya, Anido, Chopin, R. Schumann, Brahms, Schubert, von Weber, Villa-Lobos. 1.00 *Les Nuits de France-Musique.*

Radio-Classique

20.40 Les Soirées *de Radio-Classique.*
La diaspora musicale russe. Symphonie, de Stravinsky, par l'Orchestre symphonique de la CBC, dir. Igor Stravinsky ; Méditation, de Glazounov, par l'Orchestre Robert Irving, Milstein, violon ; Polonaise op. 53 et 3 Mazurkas, de Chopin, Horowitz, piano ; Les Vêpres, extraits, de Rachmaninov, par la Choral Arts Society de Washington, dir. Mstislav Rostropovitch, Forrester, alto, Tucker, ténor ; Œuvres de Rozsa, Medtener.

22.25 Les Soirées... (Suite). Œuvres de *Tchaïkovski, Chostakovitch,* Kabalevsky, Lourie, Prokofiev. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

... Intervilles. Provins-Montereau.
... Météo des cinq continents.
... Journal (France 2).
... Passe-moi les jumelles.
... Histoires naturelles. ...llak ou les grands espaces.
... Soir 3 (France 3).

Planète

... La Fauconnerie.
... l'Est, du sang sur la neige. [3/10] Les cendres de la victoire.
... Dix ans de destruction. [4/5] L'or des Garimpeiros.
... La Guerre du Golfe. [3/4] Le feu du ciel.

Paris Première

20.00 et 22.20 Paris modes haute couture.
21.00 Jean-Edern's Club.
21.50 Premières loges.
23.15 L'Increvable
Film de Jean Boyer (1958, N., 80 min) 99547267

France Supervision

20.30 L'Horloger de Saint-Paul ■■
Film de Bertrand Tavernier *(1973, 100 min)* 78673644
22.10 Concert : Georgie Fame.
Enregistré à l'Arthur's Club de Genève (55 min). 54364731
23.05 Captain Café.
Invité : Arno.
1.15 Volley-ball.
1.45 De singe en singe.
De Gérard Vienne (50 min).

Ciné Cinéfil

20.30 Zouzou ■■
Film de Marc Allégret (1934, N., 85 min) 22418480
21.55 Confirm or Deny ■
Film d'Archie L. Mayo (1941, N., v.o., 75 min) 10915170
23.10 Une famille explosive ■
Film de Fernando Palacios (1962, N., v.o., 100 min) 14815915
0.50 The Locked Door ■■
Film de George Fitzmaurice *(1929, N., v.o., 70 min)* 84141403

Ciné Cinémas

20.30 La Vie de famille ■■
Film de Jacques Doillon (1985, 95 min) 4679267
22.05 Forever Young ■
Film de Steve Miner (1992, v.o., 100 min) 41354170
23.45 Retour ■■
Film de Hal Ashby (1978, 125 min) 62572354

Série Club

20.20 L'Etalon noir.
Le juge de paix.
20.45 et 23.45 *Winnetou* le mescalero.
Duels.
21.30 Merci Sylvestre.
Du caviar dans le ketchup.
22.30 La Famille Addams.
Trou de mémoire.
23.00 et 1.00 Wolff, police criminelle.
L'enlèvement.
0.30 Vive la vie (30 min).

Canal Jimmy

20.00 Friends.
Celui qui fait des descentes dans ces douches.
20.25 Jimmy Summertour.
20.50 Absolutely Fabulous.
Peur.
21.20 Automobiles : L'affaire Tucker.
22.10 Chronique de la route.
22.15 Earth Two.
La voix de sa mère.
23.00 Angela, quinze ans.
La vie de Brian.
23.50 The Muppet Show.
Invités : Roy Rogers et Dale Evans.
0.15 Top bab.
0.55 La Conquête du ciel (40 min).

Eurosport

15.00 Cyclisme.
En direct. *Le Tour de France.* 10e étape : Turin - Gap (203 km, 150 min). 2199118
20.00 Boxe.
En direct de Londres. Poids lourds : Julius Francis (G-B) - Garry Delaney (G-B) (120 min). 382286
22.00 Cyclisme.
23.00 Snooker.
0.30 Fléchettes (60 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

20.30 L'Amour en trop. Film de Bruce Beresford (1993, 110 min). Avec Albert Finney. *Comédie dramatique.*
22.20 Trou de mémoire. Film de Mick Jackson (1994, 100 min). Avec Dana Carvey. *Comédie.*
1.15 Holocauste 2000. Film de Alberto de Martino (1977, 100 min). Avec Kirk Douglas. *Fantastique.*

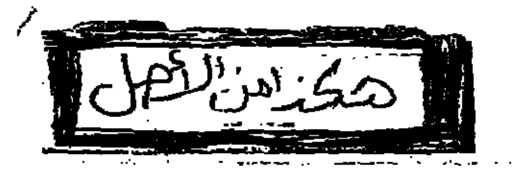
TMC

20.35 *Jody et le faon. Film de Clarence Brown* (1946, 125 min). Avec Gregory Peck. *Jeunesse.*

TSR

20.25 Troubles. Film de Wolfgang Petersen (1990, 95 min). Avec Tom Berenger. *Policier.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les *malentendants.*



Le Monde
MARDI 9 JUILLET 1996

Le prix des communications téléphoniques va baisser

1,73 franc TTC la minute au tarif plein

L'EXPLOITANT téléphonique public France Télécom a annoncé, lundi 8 juillet, qu'il va procéder à de nouvelles baisses de ses tarifs. Dès mardi 9 juillet, le coût des communications nationales (appels au-delà de 100 kilomètres) va être ramené à 1,73 franc TTC la minute au tarif plein (période rouge), contre 1,98 franc TTC jusqu'à présent, soit une baisse de 12,6 %. Les prix des appels téléphoniques internationaux baisseront quant à eux à partir du samedi 13 juillet : les réductions atteindront par exemple 20 % en tarif normal vers l'Europe proche (24,8 % en tarif réduit). Ces baisses s'appliqueront aussi aux communications établies depuis les cabines téléphoniques.

Les précédentes baisses pratiquées par France Télécom datent du mois de janvier pour les communications internationales (– 8,9 % en moyenne) et du mois de mars pour les appels nationaux (– 10 %). Ces derniers étaient facturés plus de 4 francs la minute en 1985, date depuis laquelle les prix des appels internationaux ont été réduits de plus de 70 %, rappelle la direction de France Télécom, qui souligne que ces nouvelles baisses *« constituent plus qu'une mesure tarifaire »*. *« Elles relèvent d'une décision politique. Notre volonté est d'investir dans la croissance du trafic téléphonique »*, explique la direction de l'exploitant, qui affirme ne plus accepter *« une croissance annuelle régulière de 2 % ou 3 % bon an mal an »* et indique que *« les clients nous disent qu'ils téléphoneraient plus si le téléphone était moins cher »*.

Le tarif des communications locales, pour sa part, n'évoluera pas.

« Il n'a pas bougé depuis la restructuration début 1994 », fait-on valoir chez France Télécom, où l'on indique que le prix de l'abonnement pour les professionnels a augmenté de 10 francs début juillet et qu'il n'est pas exclu que le tarif de l'abonnement pour les particuliers augmente à nouveau en 1997. Début mars 1996, l'abonnement a été porté à 52,80 francs, contre 45,76 francs auparavant. *« Nous avons toujours le niveau d'abonnement le plus bas d'Europe »*, souligne la direction de l'opérateur.

MISE EN ORDRE

Avec les nouvelles baisses de ses tarifs, France Télécom ne cherche pas uniquement à séduire les consommateurs. L'exploitant poursuit également sa mise en ordre en vue de l'ouverture à la concurrence de son marché, programmée pour le 1er janvier 1998. Il cherche, avant cette date, à couper le plus possible l'herbe sous le pied de ses futurs concurrents, ces derniers devant en priorité s'attaquer aux liaisons téléphoniques nationales et internationales.

Celles-ci sont non seulement les plus rentables pour France Télécom, mais aussi, dans le cas particulier des communications nationales, celles où il affichait jusqu'à présent des tarifs plus élevés que ses concurrents. Cette différence tient au fait qu'en raison de la politique de péréquation sociale, les tarifs des appels nationaux compensaient le manque à gagner sur les appels locaux et, surtout, sur les abonnements, dont les prix étaient maintenus bas.

Philippe Le Cœur

Des responsables de la lutte anti-sida contestent la politique des laboratoires pharmaceutiques

Peter Piot (Nations unies) dénonce l'absence de remèdes dans le tiers-monde

VANCOUVER
de notre envoyé spécial

Le bel ordonnancement qui devait présider à la onzième conférence internationale sur le sida n'a pas été respecté. La cérémonie d'ouverture de cette manifestation, qui réunit jusqu'au 12 juillet quinze mille personnes à Vancouver (Canada), a été marquée par de très vives attaques contre les multinationales pharmaceutiques impliquées dans la lutte contre la pandémie. Plusieurs responsables de cette lutte ont ainsi publiquement dénoncé les firmes qui parrainent largement cette rencontre.

Bref, cette onzième conférence restera comme la première au cours de laquelle on a osé, en chaire, aborder un aspect essentiel : l'inégalité des traitements dispensés à travers le monde aux séropositifs et aux malades du sida.

Il y eut un premier assaut avec l'intervention du professeur Peter Piot, responsable du programme des agences des Nations unies contre le sida. Rompant avec les habitudes et les contingences diplomatiques, le professeur Piot devait confier ce qui, en dépit des derniers acquis de la recherche pharmaceutique et des possibles espoirs médicamenteux, l'*« empêche de dormir la nuit »*. Martelant l'essentiel (vingt-deux millions de personnes atteintes, dont 90 % dans les pays pauvres, essentiellement en Afrique subsaharienne), le professeur Piot a rappelé que le phénomène épidémique est *« énorme et en grande partie encore invisible »*, et qu'il constitue une menace qui dépasse de beaucoup les frontières nationales.

Le premier des défis lancés par le sida concerne, selon lui, les inégalités de traitement des malades selon le niveau de développement socio-économique du pays où ils vivent. *« Il est inacceptable*, a déclaré le professeur Piot, *que les malades des pays en voie de développement demeurent sans remède, qu'ils ne puissent disposer des médicaments essentiels permettant une prise en charge adaptée. Dans les pays industrialisés, l'action des associations a, ces dernières années, permis le développement et l'amélioration de l'accès à certains traitements. Les malades des pays en voie de développement ont, sur ce point, un grand besoin de notre aide et de celle des organisations non gouvernementales. »*

Le responsable d'Onusida a regretté que les programmes actuels de recherche ne soient pas suffisamment axés sur les problèmes rencontrés dans le tiers-monde. Il a, d'autre part, demandé des actions préventives beaucoup plus audacieuses dans les pays riches comme dans les autres, des exemples d'actions efficaces pouvant être trouvés en Ouganda, en Thaïlande et au Brésil, comme en Suisse ou en Australie.

Prenant la parole après le professeur Piot, Eric Sawyer, membre fondateur d'Act Up, devait radicaliser le propos et les critiques. *« Vivant avec le sida depuis 1987 »*, comme le précise sa biographie, ce responsable d'Act Up-New York avait été étroitement associé à l'organisation de la conférence de Vancouver, afin que les malades puissent participer à tous les aspects de cette manifestation. S'adressant directement aux médias et critiquant vertement certains d'entre eux, M. Sawyer a déclaré : *« Non, il n'y a pas encore de remède contre le sida. Même si les inhibiteurs de protéase peuvent donner aujourd'hui certains résultats, nous sommes encore très loin du but. Les résultats dont on parle aujourd'hui, à partir d'association de traitements coûteux, sont très préliminaires. »*

« OBLIGATION MORALE »

Pour Eric Sawyer, et donc pour Act Up, l'essentiel n'est pas là : *« Les manchettes des journaux ne devraient pas porter là-dessus, mais sur le génocide qui existe et se poursuit contre les malades des pays en voie de développement. Beaucoup de multinationales pharmaceutiques s'en mettent actuellement plein les poches et, de fait, tuent des gens en imposant des prix d'achat inacceptables pour leurs médicaments. Il est temps que cette industrie baisse ses prix, qu'elle organise un double système de tarification et de distribution. Nous allons exiger une réglementation en ce sens. Nous allons lutter pour que l'on retire les brevets à ces firmes. »*

Act Up entend notamment que l'on mette en place une stratégie mondiale pour que les malades les plus pauvres puissent avoir accès aux médicaments essentiels qui permettent de lutter contre la tuberculose et contre les autres maladies intercurrentes du sida. Le coût de ces substances s'élève, selon les estimations d'Onusida, à moins de 100 dollars (environ 500 francs) par an. *« Nous avons l'obligation morale de tout mettre en œuvre pour que ces traitements soient accessibles à tous. Il faut savoir que, actuellement, il y a des malades du sida qui n'ont pas même les moyens d'avoir recours à l'aspirine »*, a ajouté Eric Sawyer, qui ne trouve pas de mots assez durs pour dénoncer les discours sur ce thème faits dans le cadre du G 7 ou les promesses non tenues du « sommet de Paris » voulu par Edouard Balladur, alors premier ministre à la fin 1995.

Dans le vaste stade General-Motors, habituellement réservé aux basketteurs des Grizzlies de Vancouver, on avait aussi ressuscité le rituel œcuménique et bien pensant qui, depuis quelques années déjà, caractérise les cérémonies d'ouverture des conférences internationales sur le sida. Prises de parole de personnes séropositives parlant au nom des malades, récital de piano et chansons diverses, messages d'espoir en la science et en la médecine bientôt triomphantes. On était en terrain plus connu.

Jean-Yves Nau

Les perturbations d'Act Up

Une centaine de militants d'Act Up-Canada ont perturbé la cérémonie d'ouverture de la XIe conférence internationale sur le sida. Furieux des coupes budgétaires décidées par le Canada dans le programme de lutte contre le sida, les militants ont ostensiblement tourné le dos au ministre canadien de la santé, David Dingwall, et ont couvert son discours en criant *« honte »*. Inaudible, le ministre a poursuivi son discours comme si de rien n'était.

Une heure plus tôt, les militants d'Act Up s'en étaient pris aux laboratoires Roche, Merck et Abbott, qu'ils accusent de *« cupidité »* et de *« rapacité »*. Agitant des drapeaux et munis de sifflets, ils ont dénoncé l'attitude de ces laboratoires pharmaceutiques aux cris de *« L'avarice tue, accès* [aux médicaments] *pour tous »*. D'autres firmes comme Glaxo-Wellcome et Bristol-Myers Squibb, qui sponsorisent aussi cette conférence, étaient également visées.

Net recul à Paris

LA BOURSE DE PARIS était orientée à la baisse, lundi 8 juillet, en fin de matinée. A 12 heures, l'indice CAC 40 s'inscrivait en recul de 0,85 % pour s'établir à 2 081,02 points. Il avait ouvert en repli de 0,64 %.

Les investisseurs restaient très nerveux, dans l'attente de l'ouverture des marchés financiers américains. Vendredi 5 juillet, à la suite de la publication des statistiques du chômage aux Etats-Unis au mois de juin, la Bourse de New York avait cédé 2,01 %. Le rendement de l'emprunt à trente ans était remonté à 7,19 %.

Les opérateurs craignent que la Réserve fédérale américaine ne choisisse de relever rapidement ses taux directeurs afin de ralentir la croissance de l'économie et éviter l'apparition de tensions inflationnistes. Le taux des fonds fédéraux de la Fed est fixé à 5,25 % depuis la fin du mois de janvier.

Le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, cédait 26 centièmes.

Le dollar gagnait du terrain. Il s'échangeait à 110,90 yens, 1,5305 mark et 5,1755 francs. Le franc était stable face à la monnaie allemande, cotant 3,3815 francs pour 1 deutschemark.

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12 h 30	08/07 Titres échangés	Capitalisation en KF
Carrefour	19417	53012140
Elf Aquitaine	134999	50678603,80
Alcatel Alsthom	110643	49998523,20
Docks France	32488	39208843
Total	96210	35772595,10
Danone	42990	33952530
Bouygues	56848	32052023
Saint-Gobain	46422	31137312
Michelin	116047	28630823,80
Eaux (Gle des)	49822	27283303

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 05/07	% 04/07	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	337,9900	[illegible]	326	[illegible]
Écu	6,4130	[illegible]	—	[illegible]
États-Unis (1 usd)	5,1560	+0,29	4,8700	[illegible]
Belgique (100 F)	16,4205	[illegible]	15,8800	16,9800
Pays-Bas (100 fl)	301,2800	– 0,01	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,3685	[illegible]	3,1400	[illegible]
Danemark (100 krd)	87,7300	[illegible]	83	[illegible]
Irlande (1 iep)	8,2345	– 0,01	7,8800	8,6300
Gde-Bretagne (1 L)	8,0255	– 0,02	7,6200	8,4900
Grèce (100 drach.)	2,1535	+ 0,02	1,9000	2,4000
Suède (100 krs)	77,4100	– 0,04	74	[illegible]
Suisse (100 F)	409,3700	– 0,21	399	423
Norvège (100 k)	79,2300	– 0,08	75	84
Autriche (100 sch)	48,0250	[illegible]	46,6000	[illegible]
Espagne (100 pes.)	4,0210	+ 0,06	3,7500	4,3500
Portugal (100 esc.	3,2900	[illegible]	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,7817	– 0,01	3,5000	4,1000
Japon (100 yens)	4,6564	– 0,08	4,4900	[illegible]

PARITÉS DU DOLLAR 08/07

FRANCFORT : USD/DM	1,5290
TOKYO : USD/Yens	110,7900

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 05/07	Taux jour le jour	Taux 10 ans
France	3,59	6,58
Allemagne	3,25	6,55
Grande-Bretagne	5,75	[illegible]
Italie	9,37	9,49
Japon	0,50	3,22
États-Unis	5,38	6,83

MATIF

Échéances 05/07	volume	dernier prix
NOTIONNEL 10 %		
Sept. 96	111404	120,84
Déc. 96	1827	120,59
Mars 97	2	120,36
Juin 97	—	[illegible]

BOURSE TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE
Cours relevés le lundi 8 juillet, à 12 h 30 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	22232,40	– 0,27	+ 10,35
Honk Kong index	11177,10	– 0,04	+ 11,79

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 05/07	Var. en % 04/07	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2098,79	– 1,32	+ 12,12
Londres FT 100	3788,30	+ 0,74	+ 2,68
Zurich	—	—	+ 17,24
Milan MIB 30	—	—	+ 20,51
Francfort Dax 30	2580,89	+ 0,14	+ 14,50
Bruxelles	—	—	+ 12,42
Suisse SBS	—	—	– 1,86
Madrid Ibex 35	—	—	+ 16,54
Amsterdam CBS	—	—	+ 19,44

Tirage du *Monde* daté dimanche 7-lundi 8 juillet 1996 : 520 253 exemplaires. 3

Le PDG de la SNCF est soutenu par douze chefs d'entreprise

DOUZE responsables d'entreprises françaises ont marqué, par la diffusion d'un communiqué, leur solidarité avec Loïk Le Floch-Prigent, le PDG de la SNCF incarcéré depuis le 4 juillet au titre de ses anciennes fonctions de PDG d'Elf Aquitaine pour *« abus de confiance, abus de biens sociaux et présentation de faux bilans »*. Parmi eux, figurent Bernard Pache, président d'Entreprise minière et chimique (EMC), et Gérard Labouze, PDG de Pronuptia.

Occupant une cellule individuelle du quartier de la maison d'arrêt de la Santé réservé aux personnalités, Loïk Le Floch-Prigent bénéficie de privilèges limités, mais réels. A l'image des autres détenus *« à profil particulier »* – PDG, personnalités, policiers, etc. –, il évite la promiscuité des quartiers occupés par les délinquants de droit commun qui sont deux ou trois par cellule. Les détenus particuliers sont regroupés dans une aile qui jouxte l'infirmerie. Leur quartier est isolé du reste de la prison et ils ne participent pas aux activités communes. Ils ont toutefois la possibilité de pratiquer des séances de musculation. Leur promenade quotidienne a lieu dans deux cours distinctes selon leurs affinités.

Michel Péricard, président du groupe RPR à l'Assemblée nationale, a pour sa part déclaré au « Grand Jury RTL-*Le Monde* » : *« La chambre d'accusation doit désormais se prononcer approximativement dans trois semaines. Jusque-là, nous sommes dans des délais qui sont ceux d'une absence habituelle. (...) Si la chambre devait confirmer la détention, il y aurait un vrai problème. Il reviendrait alors au gouvernement de le trancher et, à mon avis, le remplacement de M. Le Floch-Prigent s'imposerait. »*

Les seize jours de Columbia autour de la planète bleue

MISSION accomplie pour la doyenne des navettes spatiales américaines. A l'occasion de son vingtième vol dans l'espace, *Columbia* s'est offert une première en réalisant avec son équipage de sept astronautes, dont le Français Jean-Jacques Favier, la plus longue mission jamais assurée par une navette.

Avec 16 jours 21 heures et 49 minutes, les astronautes de *Columbia* ont déposé le précédent record détenu depuis 1995 par l'équipage de la navette Endeavour. Mais cette performance ne saurait faire oublier celle, sans équivalent, du Russe Valery Polyakov, resté quatorze mois en orbite à bord de la station Mir !

SUR UN BRANCARD

Qu'importe. Ce qui compte, c'est ce qu'ont fait les sept membres de l'équipage – six hommes et une femme – au cours de cette mission consacrée aux sciences de la vie et à l'élaboration d'échantillons de matériaux nouveaux. Commencée le 20 juin, elle s'est achevée en Floride par un atterrissage en douceur sur la piste du centre spatial Kennedy. Pour cinq d'entre eux, ce vol s'est terminé en fanfare. Mais pour les deux derniers, le Français Jean-Jacques Favier et le Canadien Robert Thirsk, l'aventure s'est terminée sur un brancard. Malaise ? Pas du tout. Comme ils l'avaient déjà effectué quelque quarante-cinq jours avant le décollage de *Columbia*, les médecins de la NASA ont à nouveau prélevé quelques fibres musculaires sur les deux hommes pour les comparer à celles qu'ils avaient récoltées avant le vol et comprendre ainsi comment l'absence de pesanteur modifie leur structure et comment le système nerveux compense ces effets. Preuve, pour ceux qui en doutaient encore, qu'un vol de onze millions de kilomètres autour de la planète bleue n'a rien d'un voyage d'agrément.

Pas question pour les équipages de navette de consacrer un temps trop important à la contemplation des cieux. A 500 millions de dollars (2,6 milliards de francs) le vol, les missions des navettes américaines doivent être à tout prix rentabilisées.

D'autant plus que des critiques sans cesse plus dures visent ces programmes qui doivent préparer les astronautes au séjour de longue durée qu'ils effectueront d'ici quelques années à bord de la station orbitale internationale Alpha.

Jean-François Augereau

■ **AUDIOVISUEL : Audiofina SA, holding de contrôle de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT), et le groupe allemand Bertelsmann** ont signé, vendredi 5 juillet, un accord de *« mise en commun »* de leurs activités audiovisuelles, a-t-on appris lundi 8 juillet. En 1995, la CLT a réalisé un chiffre d'affaires de 15 milliards de francs. La même année, la UFA, filiale audiovisuelle de Bertelsmann, a enregistré un volume d'activités de 6,42 milliards de francs. La UFA complétera l'apport de ses activités audiovisuelles par le versement d'une soulte de 5 milliards de francs. Le siège de la nouvelle société, baptisée CLT-UFA et contrôlée à parts égales par Audiofina et Bertelsmann, restera basé à Luxembourg.

■ **ALPINISME : deux équipes de secouristes recherchaient dans la tempête**, lundi 8 juillet, deux alpinistes coréens, portés disparus depuis dimanche soir alors qu'ils évoluaient dans le secteur de l'Epaule du Mont-Blanc du Tacul, à environ 4 000 m d'altitude. L'un des deux alpinistes serait blessé. – *(AFP)*